

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Rapport de la Vice-Présidente

Objet : **Budget Exécutoire du Budget Annexe ESMS hors EPRD - Année 2023**

**Rapport : 13 octobre 2023 - 020**

**DEL-23-0197**

Mesdames, Messieurs,

La constitution du Budget Exécutoire 2023 permet notamment de mesurer les écarts entre les propositions budgétaires des établissements gérés par le CCAS de Toulouse et les tarifs 2023 définitifs fixés après négociations avec les autorités de tarification.

Cet exercice revêt cette année une importance particulière dans le contexte inflationniste actuel. Il est à noter un engagement partiel des tarificateurs envers les gestionnaires d'établissements sociaux et médico-sociaux pour tenir compte de ce contexte inflationniste.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

**Budget Exécutoire du Budget Annexe ESMS hors EPRD - Année 2023**

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Après avoir entendu le rapport, relatif à l'élaboration du Budget Exécutoire 2023, du Budget Annexe ESMS hors EPRD du CCAS de Toulouse, qui intègre toutes les corrections apportées par les différentes autorités de tarification sur les propositions budgétaires 2023 afin de définir les tarifs 2023 applicables aux établissements gérés par le CCAS de Toulouse.

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

**ARTICLE UNIQUE** : Les membres du Conseil d'Administration approuvent le contenu du rapport relatif au Budget Exécutoire du Budget Annexe ESMS HORS EPRD du CCAS de Toulouse et les pièces jointes au présent rapport.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAI DA SYLLA



**Extrait des Registres  
des Délibérations du Conseil d'Administration**

---

**Séance du 13 octobre 2023**

**020 - Budget Exécutoire du Budget Annexe ESMS hors EPRD - Année 2023 - DEL-23-0197**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel ROUGE.

Etaient présents :

Madame Aminna ABDOULLAH  
Madame Ginette ARIAS  
Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA  
Madame Danielle CHARRAS  
Monsieur Henri DE LAGOUTINE  
Monsieur Marc GAUBERT  
Madame Isabelle HARDY  
Madame Marine LEFEVRE  
Madame Julienne MUKABUCYANA  
Monsieur Daniel ROUGE  
Madame Nadia SOUSSI

Etaient excusés ou absents :

Madame Hèlène BARROU  
Madame Catherine COUSERGUE  
Madame Caroline HONVAULT  
Madame Catherine MAILLARD  
Monsieur Jean-Luc MOUDENC  
Monsieur François VELLAS

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]**

Déposé au contrôle de légalité le : 26/10/2023

Affiché le : 27/10/2023

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Rapport de la Vice-Présidente

**Objet : Projet de convention de financement entre la Fondation des Hôpitaux de Paris-Hôpitaux de France et l'EHPAD Le Repos**

**Rapport : 13 octobre 2023 - 046**

**DEL-23-0260**

Mesdames, Messieurs,

La fondation Hôpitaux de Paris-Hôpitaux de France a pour objet de contribuer au mieux-être des soignants afin de mieux prendre soin des patients qu'ils accompagnent.

La Fondation a décidé de lancer un programme de soutien financier, afin d'améliorer la qualité de vie au travail des soignants, confrontés aux conséquences de la crise sanitaire liée à la COVID-19.

Cette aide vise en particulier mais de manière non exhaustive à financer : le réaménagement d'une salle de pause, la création d'une structure entièrement dédiée aux soignants...

Le projet, porté par le CCAS gestionnaire de l'EHPAD LE REPOS, a été retenu dans le cadre d'un appel à projets.

L'EHPAD Le Repos propose de mettre en œuvre et de gérer après sa réalisation le projet intitulé : « Espaces de détente extérieurs ».

Ce projet concerne l'aménagement d'espace de détente extérieurs avec du mobilier adapté et des jeux ludiques et de l'activité physique.

La fondation en coopération avec ce projet apporte un financement de 8 949.00 €

Le CCAS de Toulouse, gestionnaire de l'EHPAD LE REPOS, s'engage à mettre en œuvre le projet en respectant le budget et le contenu soumis à la fondation lors de la demande de financement.

Le CCAS de Toulouse s'engage à communiquer à la fondation l'ensemble des documents décrivant la structure, l'organisation, le projet, et tout document (photos, vidéos, témoignages) et ainsi de tenir informée la fondation dès la mise en exploitation du projet et pendant toute sa durée

Il est convenu à titre de clause essentielle de la présente convention que le projet devra être réalisé dans un délai de vingt-quatre mois à compter de la signature de la présente convention.

Il est ainsi convenu que les fonds seront versés en un seul virement et que la fondation versera la subvention après réalisation du projet.

La présente convention peut être résiliée de plein droit à l'initiative de l'une des parties, un mois après une mise en demeure restée infructueuse notifiée par lettre recommandée.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

**Projet de convention de financement entre la Fondation des Hôpitaux de Paris-Hôpitaux de France et l'EHPAD Le Repos**

Vu le code général des collectivités territoriales  
Vu le code de l'action sociale et des familles,  
Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Considérant qu'une convention de partenariat doit être signée entre le CCAS, gestionnaire de l'EHPAD Le Repos et la Fondation des Hôpitaux de Paris – Hôpitaux de France

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Le Conseil d'Administration approuve le projet de convention entre le CCAS, gestionnaire de l'EHPAD Le REPOS et la Fondation des Hôpitaux de Paris – Hôpitaux de France

**ARTICLE 2** : Le Conseil d'Administration autorise la Vice-Présidente du CCAS de Toulouse et en cas d'empêchement la Directrice Générale à signer ladite convention et tous les actes et avenants y afférents

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE

---

Extrait des Registres  
des Délibérations du Conseil d'Administration

---

Séance du 13 octobre 2023

**046 - Projet de convention de financement entre la Fondation des Hôpitaux de Paris-  
Hôpitaux de France et l'EHPAD Le Repos - DEL-23-0260**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel ROUGE.

Etaient présents :

Madame Aminna ABDOULLAH  
Madame Ginette ARIAS  
Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA  
Madame Danielle CHARRAS  
Monsieur Henri DE LAGOUTINE  
Monsieur Marc GAUBERT  
Madame Isabelle HARDY  
Madame Marine LEFEVRE  
Madame Julienne MUKABUCYANA  
Monsieur Daniel ROUGE  
Madame Nadia SOUSSI

Etaient excusés ou absents :

Madame Hèlène BARROU  
Madame Catherine COUSERGUE  
Madame Caroline HONVAULT  
Madame Catherine MAILLARD  
Monsieur Jean-Luc MOUDENC  
Monsieur François VELLAS

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]**

Déposé au contrôle de légalité le : 24/10/2023  
Affiché le : 27/10/2023

## CONVENTION DE PARTENARIAT

### ARTICLE 1

La présente convention est conclue :

Entre :

Le **CESDV – INSTITUT DES JEUNES AVEUGLES**  
37, rue Monplaisir – 31400 TOULOUSE  
Téléphone : 05 61 14 82 22

Représenté par la SELAS ARVA ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES ASSOCIES en qualité  
d'Administrateur Provisoire,

Et :

Le CCAS de TOULOUSE pour :

Nom de l'établissement : IME Montaudran, représenté par son directeur, Monsieur Samuel Nicolas

Il a été convenu ce qui suit :

### ARTICLE 1 : Objet de la convention

Mettre à disposition et partager les compétences des professionnels des deux établissements dans le domaine du handicap :

- visuel et troubles neurovisuels pour le CESDV IJA
- moteur et polyhandicap pour l'IME de Montaudran

### ARTICLE 2 : Modalités de partenariat

- demande de consultations d'ophtalmologie de basse vision pour les enfants du centre assurées par le Dr Cécile Le Sage de l'IJA, consultations ponctuelles à l'IJA en fonction des demandes
- consultation et conseil en rééducation basse vision assuré par une orthoptiste basse vision
- formations professionnelles et sensibilisations des deux parties en fonction des demandes
- Prises en charge conjointes (double notification), pour les enfants le nécessitant
- préconisation adaptation matériel ergothérapie et divers et mise à disposition de ce matériel
- consultations et avis ponctuels concernant les enfants de l'IJA polyhandicapés

### Ce partenariat concerne :

L'ensemble des enfants accompagnés par les deux établissements

Envoyé en préfecture le 24/10/2023

Reçu en préfecture le 24/10/2023

Publié le

ID : 031-263101230-20231013-DL46972H1-DE



### **ARTICLE 3 : Contrepartie financière**

Agrément Accueil Temporaire Handicaps Rares

### **ARTICLE 4 : Durée**

La présente Convention prend effet à la signature et est conclue jusqu'au 31 décembre 2023. Elle est renouvelée de manière tacite par période d'une année.

Au plus tard au 1<sup>er</sup> décembre, les parties s'engagent à faire connaître leurs intentions de ne pas renouveler la convention par lettre recommandée avec accusé de réception.

La convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, avec un préavis de trois mois notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception.

### **ARTICLE 5 : Modification du contrat**

Les modifications éventuelles à la présente convention donneront lieu à la conclusion d'un avenant.

### **ARTICLE 6 : Résiliation**

Si dans le mois suivant la réception de la mise en demeure notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception, l'IME Montaudran n'a pas pris les mesures appropriées, ou sans préavis en cas de faute lourde de l'IME Montaudran, l'IJA se réserve le droit de mettre fin à la présente Convention.

### **ARTICLE 12 : Règlement des litiges**

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, les litiges seront portés devant la juridiction compétente.

Fait à Toulouse le

Pour accord,

CESDV IJA

Pour accord,

CCAS de Toulouse

Pour accord,

IME Montaudran

## CONVENTION DE FINANCEMENT

### ENTRE-LES SOUSSIGNES

**La Fondation Hôpitaux de Paris-Hôpitaux de France**

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 20 décembre 1994

Ayant son siège social 13 rue Scipion – 75005 PARIS

Représentée par Madame Marion **CINALLI**, Directrice Générale de la Fondation,

Ci-après dénommée « **la Fondation** »

*Soussignée de première part,*

**ET**

**EHPAD LE REPOS**

Domicilié.e 5 rue des gallois 31400 Toulouse

Représenté.e par Mme **GRILLE Nadège**, Directrice Générale CCAS

Ci-après dénommée « **l'Etablissement** »,

*Soussignée de seconde part,*



### IL A ETE RAPPELE CE QUI SUIT :

Considérant d'une part que la Fondation Hôpitaux de Paris-Hôpitaux de France a pour objet de contribuer au mieux-être des soignants afin de mieux prendre soin des patients qu'ils accompagnent.

Et considérant que la Fondation a décidé de lancer un programme de soutien financier afin d'améliorer la qualité de vie au travail des soignants confrontés aux conséquences de la crise sanitaire liée à la Covid-19. Cette aide vise en particulier, mais de manière non exhaustive, à financer : le réaménagement d'une salle de pause, la création d'une structure entièrement dédiée aux soignants, l'organisation des activités adaptées à leurs besoins, la mise à disposition de matériel à cet effet... etc.

Considérant d'autre part que le projet soumis par « **L'Etablissement** » dans le cadre de l'appel à projets « Prenons soin de ceux qui soignent » a été retenu par la Fondation.

### IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

#### ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Considérant que « **L'Etablissement** » est désireux de mettre en œuvre et de gérer, après sa réalisation, le projet intitulé :

##### **Espaces de détente extérieurs**

Dont le contenu est résumé ci-dessous :

Aménagement d'espaces de détente extérieurs avec du mobilier adapté et des jeux ludiques et d'activité physique. Ces espaces seront utilisés pour des temps de repos, de repas, pauses café, et pour des groupes de discussion collectifs et individuels.

Et ci-après désigné par « **le Projet** ».

Et considérant que la **Fondation** manifeste le désir d'associer son nom et son image au **Projet** et à cette fin d'y apporter un financement d'un montant de **8949.00 €** sous la référence **COVIDES20220468**.

Les parties entendent coopérer pour la mise en œuvre du **Projet** et ont entendu, aux termes de la présente convention, définir les clauses par lesquelles seront régies leurs relations pour le **Projet**.

#### ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DE L'ETABLISSEMENT

##### **2.1 Mise en œuvre du Projet**

**L'Etablissement** s'engage à mettre en œuvre le **Projet** en respectant le budget et le contenu soumis à la **Fondation** lors de la demande de financement.

## 2.2 Suivi du Projet

Il est convenu comme condition déterminante de la présente convention que l'**Etablissement** s'engage à communiquer à la **Fondation** les informations nécessaires au suivi et à la preuve de la bonne utilisation des fonds.

L'**Etablissement** s'engage notamment à renseigner et à transmettre à la **Fondation** les questionnaires et tout autre document qui lui seront adressés par cette dernière afin de collecter des éléments d'informations relatifs aux indicateurs d'avancement et de performance nécessaires au suivi et à la mesure d'impact du **Projet**.

Il est, en outre, convenu que l'**Etablissement** fournira l'ensemble des documents juridiques et comptables relatifs à la réalisation du **Projet**, notamment une fiche financière, une attestation de conformité et l'ensemble des factures acquittées dans le cadre de l'utilisation des fonds versés à l'**Etablissement**.

Les documents sus-cités devront être transmis par l'**Etablissement** en se reconnectant sur la plateforme à l'aide des identifiants qui lui ont été transmis dans le cadre de sa demande de financement.

## 2.3 Communication autour du Projet

Il est convenu, que l'**Etablissement** apposera, de façon visible, à l'entrée de l'espace soignant, une plaque transmise par la **Fondation** et comportant le logo de la **Fondation**. Un logo (type sticker) pourra aussi être apposé sur une fenêtre à l'intérieur du lieu.

Les lieux d'apposition seront déterminés d'un commun accord entre la **Fondation** et l'**Etablissement**.

Il est également convenu que, tant avant qu'après la réalisation du **Projet**, la **Fondation** sera citée comme l'un des partenaires principaux dans tout document décrivant le **Projet**, qu'il soit d'ordre interne ou destiné à la communication externe ; de même, sera mentionnée la participation de la **Fondation** dans la réalisation du **Projet**, tant pendant qu'après, lors de toute opération de communication externe et de tout événement concernant ledit **Projet**.

L'**Etablissement** s'engage sincèrement à :

- Communiquer à la **Fondation** l'ensemble des documents décrivant la structure, l'organisation, le projet et tout document : photos, vidéos, témoignages...etc., et cela, depuis le démarrage, pendant l'avancement, à la réalisation finale du **Projet** et au cours de son fonctionnement
- Tenir informée la **Fondation**, dès la mise en exploitation du **Projet** et pendant toute sa durée d'existence, de toutes opérations de promotion locale, nationale, interne ou externe, auxquelles la **Fondation** devra être associée
- Ce que le soutien de la **Fondation** soit mentionné et mis en avant (logo et mention « ce projet a bénéficié d'un soutien de la Fondation des Hôpitaux à travers son appel à projets Prenons soin de ceux qui soignent ») et ce,
  - Sur l'ensemble des supports de communication, publications, interviews, événements (qu'ils soient d'ordre interne ou destinés à la communication externe)
  - A travers tous les canaux de communication (réseaux sociaux, site internet, radio, télévision, communiqué de presse, brochures institutionnelles... etc.)



- Tant pendant qu'après, lors de toute opération de communication externe et de tout événement concernant ledit **Projet**
- A partager et à relayer toute communication diffusée par la **Fondation** à propos du **Projet** et/ou de l'appel à projets "Prenons soin de ceux qui soignent" à travers tous les canaux de communication (réseaux sociaux, site internet, radio, télévision, communiqué de presse, brochures institutionnelles... etc.).

Pour information, les réseaux de la Fondation :

- Facebook : FondationHopitaux
- Twitter : FondHopitaux
- Youtube : Fondation Hôpitaux
- Instagram : fondationhopitaux
- LinkedIn : @Fondation des Hopitaux

### **ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DE LA FONDATION**

Pour sa part, la **Fondation** financera à hauteur de **8949.00 €** la réalisation du **Projet**, dont la répartition est la suivante :

- Pour l'espace intérieur :
  - € pour la conception de l'aménagement
  - € pour l'ameublement et la décoration
  - € pour les activités et le matériel associé
  - € pour les travaux
- € pour l'espace extérieur

### **ARTICLE 4 : CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET**

Il est convenu, à titre de clause essentielle de la présente convention, que le **Projet** devra être réalisé dans un délai de vingt-quatre (24) mois à compter de la signature de la présente convention. Ce délai de réalisation du **Projet** devra être strictement respecté par l'**Etablissement**. Celui-ci devra informer la **Fondation** de tout retard constaté par rapport au calendrier prévisionnel de mise en œuvre.

Tout allongement du calendrier par rapport aux échéances fixées initialement devra faire l'objet d'une demande écrite de report par le Directeur de l'Etablissement.

Si, néanmoins, la **Fondation** n'était pas informée d'un éventuel retard, conformément aux dispositions ci-dessus, elle serait en droit, si cet allongement de calendrier était supérieur à **6 mois supplémentaires**, d'annuler le financement objet de la présente convention, l'**Etablissement** conservant alors à sa charge l'ensemble des frais relatifs à l'opération.

### **ARTICLE 5 : MODALITES DE VERSEMENT DU FINANCEMENT**

Les fonds seront versés en un seul virement sur le compte de l'**Etablissement**, dont les coordonnées bancaires seront transmises lors du dépôt des justificatifs financiers.

Il est convenu entre les parties que la **Fondation** versera à l'**Etablissement** la subvention, objet de la présente convention, après réalisation du **Projet**, c'est à dire après la réception des justificatifs et la levée des réserves.

Le financement ne sera versé qu'après remise à la **Fondation** des informations de suivi demandées par la **Fondation** au cours de la mise en œuvre du **Projet**, de l'attestation de conformité produite par le Directeur de l'Etablissement accompagnée de la fiche financière définitive et des documents comptables.

Il est également convenu que l'**Etablissement** pourra demander à la **Fondation** pour des motifs précis, de verser la subvention par tranches.

Dans le cas où le premier versement interviendrait avant réalisation du projet sans présentation préalable de justificatifs, aucun versement complémentaire ne pourra intervenir sans que les dépenses engagées dans le cadre du premier versement n'aient été au préalable intégralement justifiées.

En ce cas, un avenant à la présente convention déterminera les dates et modalités de paiement fractionné de la subvention, qui seront toujours, en tout état de cause, soumises aux conditions suivantes :

- Strict respect des délais de réalisation convenus,
- Strict respect de l'enveloppe budgétaire convenue.

Il est convenu que le financement de la **Fondation** dans le cadre du **Projet** se limite au montant indiqué à l'article 1 de la présente.

Il est enfin convenu que, pour le cas où l'enveloppe prévisionnelle serait dépassée, et où la **Fondation** n'accepterait pas la demande de financement complémentaire, l'**Etablissement** prendrait à sa charge l'ensemble du dépassement ci-dessus évoqué. Il aurait également la possibilité d'annuler le **Projet**, s'engageant alors à rembourser à la **Fondation** ou à ses ayants-droits le montant du financement si une partie de celui-ci lui avait été versé.

## **ARTICLE 6 : RESILIATION**

La présente convention peut être résiliée de plein droit à l'initiative de l'une des parties, un mois après une mise en demeure restée infructueuse notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception aux autres parties, en cas de manquement par l'une d'entre elles aux obligations mises à sa charge par la présente convention.

En cas de résiliation résultant d'un manquement de l'**Etablissement**, celle-ci devra rembourser à la **Fondation** ou à ses ayants-droits le montant du financement qui lui aura été versé ou, s'il y a lieu, le montant fractionné déjà versé par la **Fondation**.

Si aucune somme n'a encore été versée au titre de la subvention, la **Fondation** sera en droit d'annuler purement et simplement la subvention.

En cas de résiliation résultant d'un manquement de la **Fondation**, notamment en cas de non-paiement des versements prévus, les sommes versées par la **Fondation** resteront acquises à l'**Etablissement**, à titre d'indemnisation.

#### **ARTICLE 7 : MODIFICATION**

Les présentes ne pourront être modifiées que par voie d'avenants écrits et signés par les personnes dûment habilitées à cet effet par chaque partie contractante.

Chaque partie déclare avoir la pleine capacité juridique à l'effet de conclure et d'exécuter les présentes et toutes leurs suites.

#### **ARTICLE 8 : ELECTION DU DOMICILE**

Les parties font élection de domicile en leurs adresses ci-dessus indiquées.

#### **ARTICLE 9 : DROIT APPLICABLE**

A l'exception de la révision des conditions de charge et libéralités qui ressortent de la compétence du Tribunal de Grande Instance, compétence est donnée pour connaître de tout litige lié à la présente convention au Tribunal Administratif compétent.



**ARTICLE 10 : PERIODE D'EXECUTION DE LA CONVENTION**

La présente convention prend effet à la date de sa signature et est conclue pour toute la durée d'emploi du financement accordé et jusqu'à ce que toutes les pièces justifiant de l'utilisation du financement ainsi que les informations relatives à l'évaluation de la mesure d'impact du **Projet** aient été transmises à la Fondation.

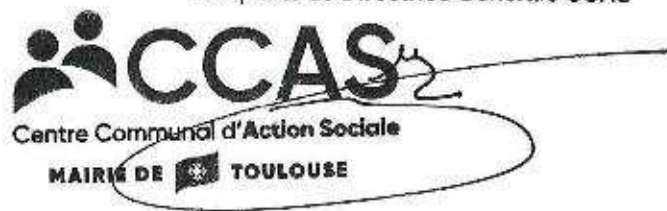
Fait à Paris,

Le 04/07/2023,

En deux exemplaires.

**Fondation Hôpitaux de Paris-Hôpitaux de France**  
Représentée par  
Représenté par **Madame Marion CINALLI**  
En qualité de **Directrice Générale**

**EHPAD LE REPOS**  
Représenté.e par  
**Grille Nadège**  
En qualité de **Directrice Générale CCAS**



Envoyé en préfecture le 24/10/2023

Reçu en préfecture le 24/10/2023

Publié le



ID : 031-263101230-20231013-DL46973H1-DE





# BUDGET EXECUTOIRE BUDGET ANNEXE ESMS HORS EPRD

EXERCICE 2023

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE

2, BIS RUE DE BELFORT  
31000-TOULOUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 13/10/2023

Délibération N°

Du 13/10/2023

Transmise le :

Approuvée le :

LA VICE PRESIDENTE

MAROUA BOUZAIDA SYLLA

SIGNATURES DES ADMINISTRATEURS



**BUDGET EXECUTOIRE 2023 BUDGET ANNEXE ESMS HORS EPRD**  
**Section d'investissement : emplois**

	Réel n-2	Budget exécutive n-1	budget prévisionnel n	Budget exécutive n
<b>Réduction des fonds propres ou reprise sur apports</b>				
10	0,00	0,00	0,00	0,00
106/				
106/	170 273,00	163 773,00	153 072,00	153 072,00
13				
13				
13				
14	0,00	0,00	0,00	0,00
14				
15	30 362,56	0,00	0,00	0,00
15				
15				
16				
16	239 770,34	273 172,54	273 172,54	273 172,54
16				
17				
17				
17				
18				
18	0,00	0,00	0,00	0,00
18				
19				
19				
20				
20	28 251,60	0,00	0,00	0,00
20				
21	356 968,26	244 404,57	296 454,04	296 454,04
21				
22				
22	0,00	0,00	0,00	0,00
22				
23				
23	0,00	0,00	0,00	0,00
23				
24				
24				
24				
26				
26				
26				
27	1 043,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
27				
27				
28				
28	0,00	0,00	0,00	0,00
28				
29				
29				
29				
39				
39				
39				
48/				
48/				
48/				
49	0,00	0,00	0,00	0,00
49				
49				
39				
39				
39				
00/				
00/				
00/				
004				
004				
004				
003				
003				
003				
TOTAL GENERAL	826 668,76	687 350,11	728 698,58	728 698,58



Section d'investissement : ressources

	Réel n-2	Budget exécution n-1	budget prévisonnel n	Budget exécution n-1
<b>Augmentation des fonds propres</b>				
10	193 927,34	38 750,41	63 290,57	63 290,57
1/61	0,00	0,00	0,00	0,00
13	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dotations aux provisions</b>				
14	0,00	0,00	0,00	0,00
15	1 70 684,12	0,00	0,00	0,00
<b>Augmentation des dettes financières</b>				
16	14 983,00	49 200,00	50 000,00	50 000,00
17	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Compte de liaison</b>				
18	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Immobilisations (sorties)</b>				
20	0,00	0,00	0,00	0,00
21	0,00	0,00	0,00	0,00
22	0,00	0,00	0,00	0,00
23	0,00	0,00	0,00	0,00
24	0,00	0,00	0,00	0,00
26	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
27	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Autres</b>				
28	579 701,55	593 399,70	609 408,01	609 408,01
29	0,00	0,00	0,00	0,00
39	0,00	0,00	0,00	0,00
481	0,00	0,00	0,00	0,00
49	0,00	0,00	0,00	0,00
59	0,00	0,00	0,00	0,00
001				
<b>Resultat d'investissement cumulé antérieur (excédent)</b>				
004				
<b>Amortissements comptables excédentaires différés</b>				
007				
<b>Déficit provisionnel d'investissement</b>				
	959 296,01	687 350,11	728 698,58	728 698,58
<b>TOTAL GENERAL</b>				



Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le

ID : 031-263101230-20231013-DL46908H1-DE

	Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé		Total (5) = (3) + (4)	Dépenses autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
			Recon- ductions	Mesures nouvelles			
<b>CHATS</b>	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
Mats stockés de matières premières et de fournitures							
Mats stockés - autres approvisionnements							
Matière de consommation des stocks							
Mats non stockés de matières et fournitures	1 335 576,69	1 211 769,41	1 376 062,59		1 376 062,59		1 286 562,59
Achats de marchandise							
Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement							
Variations des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)							

**SERVICES EXTERIEURS**

Sous-traitance: prestations à caractère médical	24 987,53	67 926,22	67 934,43		67 934,43		67 934,43
Sous-traitance: prestations à caractère médico-social	192 982,39	214 292,29	220 925,54		220 925,54		220 925,54
Sous-traitance: autres prestations de service							

**AUTRES SERVICES EXTERIEURS**

Transports de biens							
Transports d'usagers	429 097,09	247 131,12	257 672,17		257 672,17		257 672,17
Transports collectifs du personnel							
Transports divers							
Déplacements, missions et réceptions	2 080,20	8 175,46	8 189,42		8 189,42		8 089,42
Frais postaux et frais de télécommunications	32 147,96	50 218,81	50 902,95		50 902,95		50 902,95
Prestations de blanchissage à l'extérieur	84 687,66	98 579,29	104 860,86		104 860,86		104 860,86
Prestations d'alimentation à l'extérieur	601 720,65	526 475,97	619 757,56		619 757,56		433 666,26
Prestations de nettoyage à l'extérieur	0,00	0,00	0,00		0,00		0,00
Prestations d'informatique à l'extérieur							
Remboursements de frais	42 848,04	15 468,05	30 538,11		30 538,11		30 538,11
Autres prestations	412 350,65	407 181,46	430 821,70		430 821,70		430 821,70

**TOTAL GROUPE I**

	3 158 478,86	2 847 218,08	3 167 665,33	0,00	3 167 665,33		2 890 974,03
--	--------------	--------------	--------------	------	--------------	--	--------------



Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le



ID : 031-263101230-20231013-DL46908H1-DE

**GROUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL**

	Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
			Recou- rds	Mesures nouvelles	Total		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)=(3)+(4)	(6)	(7)
Personnel extérieur à l'établissement	362 239,10	365 506,46	403 597,21		403 597,21		383 167,21
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	486,00	2 000,00	2 000,00		2 000,00		2 000,00
Poûs, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des salaire							
Poûs, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	536 979,89	454 362,55	454 362,55		454 362,55		454 362,55
Rémunération du personnel non médical	11 843 945,16	11 946 909,20	13 313 989,19		13 313 989,19		13 035 497,23
Rémunération du personnel médical	79 583,85	68 020,43	68 020,43		68 020,43		68 020,43
Rémunération du personnel handicapé							
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	4 544 728,65	3 788 740,36	3 788 740,36		3 788 740,36		3 722 740,36
Personnes handicapées	0,00	2 050,00	2 050,00		2 050,00		2 050,00
Autres charges sociales	206 805,39	203 710,11	203 710,11		203 710,11		203 710,11
Autres charges de personnel	1 222,78	0,00	0,00		0,00		0,00
<b>TOTAL GROUPE II</b>	<b>17 575 990,82</b>	<b>16 831 299,11</b>	<b>18 236 469,85</b>	<b>0,00</b>	<b>18 236 469,85</b>		<b>17 871 547,89</b>

**ROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE**

	Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
			Recor- ductions	Mesures nouvelles	Total		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)=(3)+(4)	(6)	(7)
Evances de crédit bail	0,00	0,00	0,00		0,00		0,00
atons immobilières	390 178,88	412 318,47	427 061,43		427 061,43		425 061,43
atons mobilières	5 744,60	7 333,91	8 343,78		8 343,78		8 343,78
arges locatives et de copropriété	101 600,51	29 446,17	38 004,59		38 004,59		38 004,59
retien et réparations sur biens immobiliers	42 918,70	135 192,29	131 318,75		131 318,75		131 318,75
retien et réparations sur biens mobiliers	283 719,23	143 769,19	174 428,68		174 428,68		166 928,68
ntenance	0,00	1 850,00	1 850,00		1 850,00		1 850,00
mes d'assurances	489 456,84	562 331,84	591 041,98		591 041,98		504 235,95
Etudes et recherches							
Divers	13 280,61	24 090,54	24 183,98		24 183,98		24 033,98
Information, publications, relations publiques							
Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00		0,00		0,00
Autres impôts taxes et versements assimilés (administration des impôts)	1 560,00	3 419,78	3 425,54		3 425,54		3 425,54
Autres impôts taxes et versements assimilés (autres organismes)	0,00	1 000,00	1 000,00		1 000,00		1 000,00

Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
		Recor- ductions	Mesures nouvelles	Total		

(6)

	Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Recor- ductions	Mesures nouvelles	Total	Dépenses autorisées	Budget exécutoire
Recettes pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs							
Recettes pour prestations							
Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00		0,00		0,00
Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	226 223,15	251 822,84	339 103,75		339 103,75		217 424,53
Subventions	0,00	0,00	0,00		0,00		0,00
Charges diverses de gestion courante	171 685,19	238 685,98	239 618,62		239 618,62		239 618,62

**CHARGES FINANCIERES**

Charges financières	122 379,19	122 986,80	112 400,22		112 400,22		112 400,22
---------------------	------------	------------	------------	--	------------	--	------------

**CHARGES EXCEPTIONNELLES**





Envoyé en préfecture le 26/10/2023  
 Reçu en préfecture le 26/10/2023  
 Publié le

ID : 031-263101230-20231013-DL46908H1-DE

671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Taxes annulés (sur exercices antérieurs) (établissements publics)	40 247,98	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
675	Autres comptes des éléments d'actif cédés								
678	Charges exceptionnelles	91 707,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS</b>									
	atons aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	579 701,55	593 399,70	609 408,01	609 408,01	609 408,01	609 408,01	609 408,01	609 408,01
	atons aux amortissements des charges d'exploitation à répartir								
	atons aux provisions des charges d'exploitation	170 684,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	atons aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles								
	atons aux dépréciations des actifs circulants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	atons aux amortissements, dépréciations et provisions : charges financières								
	atons aux amortissements, dépréciations et provisions : charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ont dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations								
	ont dotations aux amortissements dérogatoires								
68741	ont dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement								
68742	ont dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immob	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
687461	ont dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif immobilisé (établissements privés)								
687462	ont dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif circulant (établissements privés)								
68748	dont autres								
6876	dont dotations aux dépréciations exceptionnelles								
689	dont dotations à réaliser sur ressources affectées (établissements privés)								
6894	dont engagements à réaliser sur subventions attribuées (établissements privés)								
6895	dont engagements à réaliser sur dons manuels affectés (établissements privés)								
6897	dont engagements à réaliser sur legs et donations affectées (établissements privés)								

<b>TOTAL GROUPE III</b>									
		2 730 888,04	2 532 647,51	2 706 189,33	0,00	2 706 189,33	0,00	2 488 054,08	
<b>TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE I</b>									
		23 465 357,72	22 211 164,70	24 110 324,51	0,00	24 110 324,51	0,00	23 250 576,00	
002	Déficit de la section d'exploitation reporté		RAN n-2	RAN n-1			Report à nouveau n		
		95 875,34	108 983,34	555 888,65		555 888,65		108 983,34	
005	Amortissements comptables excédentaires différés								
<b>TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION</b>									
		23 561 233,06	22 320 148,04	24 666 213,16	0,00	24 666 213,16	0,00	23 359 559,34	

Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le

ID : 031-263101230-20231013-DL46908H1-DE



**GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION ET SIMILES**

	Réd n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé		Total	Dépenses autorisées	Budget exécutoire
			Recon- ductions	Mesures nouvelles			
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
dutis à la charge de l'assurance maladie (hors EHPAD)	7 816 437,51	7 411 884,07	8 243 667,82		8 243 667,82		7 696 063,97
dutis à la charge de l'Etat	3 100 846,45	3 250 722,65	4 150 406,79		4 150 406,79		3 309 508,55
dutis à la charge du département (hors EHPAD)	7 914 052,97	7 541 328,19	7 875 425,23		7 875 425,23		8 035 953,78
dutis à la charge de l'usager (hors EHPAD)	2 201 723,11	2 815 328,20	3 182 401,93		3 182 401,93		2 934 738,31
- Produits des EHPAD - Secteur des personnes âgées	0,00	0,00	0,00		0,00		0,00
ont produits à la charge de l'assurance maladie							
ont produits à la charge du département							
ont produits à la charge de l'usager							
dutis à la charge d'autres financeurs	35 051,03	0,00	0,00		0,00		0,00
<b>TOTAL GROUPE I</b>	<b>21 068 111,07</b>	<b>21 019 263,11</b>	<b>23 451 901,77</b>	<b>0,00</b>	<b>23 451 901,77</b>		<b>21 976 264,61</b>

**GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITA**

	Réd n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé		Total	Dépenses autorisées	Budget exécutoire
			Recon- ductions	Mesures nouvelles			
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
Produits sauf 7082	63 334,06	19 100,00	19 100,00		19 100,00		19 100,00
Participations forfaitaires des usagers							
dont forfaits journaliers							
dont participations des personnes handicapées prévues au quatrième alinéa de l'article L.242-4 du code de l'action sociale et des familles							
dont participations aux frais de repas et de transport dans les établissements et services d'aide par le travail							
dont autres participations forfaitaires des usagers	55 688,10	52 000,00	55 000,00		55 000,00		55 000,00
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation et participations	1 000 041,42	511 750,57	520 641,77		520 641,77		520 641,77
Autres produits de gestion courante	89 593,88	63 000,00	72 000,00		72 000,00		72 000,00
Variation des stocks (en recettes)							
Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats							
Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs							
Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs							
Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	119 390,60	55 000,00	55 000,00		55 000,00		55 000,00
Remboursements sur rémunérations du personnel médical	0,00	0,00	0,00		0,00		0,00
Remboursements sur rémunérations des personnes handicapées							
Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance et sur autres	374 382,80	345 071,81	328 997,62		328 997,62		328 997,62
Fonds de compensation des cessations anticipées d'activité							
Intérêts des emprunts et dettes (en recettes)							
<b>TOTAL GROUPE II</b>	<b>1 702 450,86</b>	<b>1 044 922,38</b>	<b>1 050 739,39</b>	<b>0,00</b>	<b>1 050 739,39</b>		<b>1 050 739,39</b>

CONSOLIDATION ANALESE ETATS HORS EHPAD DE 2023

6611

6489

6459

6439

6429

6419

629

619

609

603

75

74

72

71

70828

70823

70821

7082

70



Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le

ID : 031-263101230-20231013-DL46908H1-DE



**GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON**

	Réal n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
			Recor- ductions	Mesures nouvelles	Total		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
Produits financiers	688,25	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>							
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	571,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Produits annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	626,51	1 600,00	4 500,00	0,00	4 500,00		4 500,00
Produits de cessions d'éléments d'actif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	1 70 273,00	163 773,00	153 072,00	0,00	153 072,00		153 072,00
Autres produits exceptionnels	15 745,25	6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00		6 000,00

**Autres produits**

781	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits financiers)	30 362,36	0,00	0,00	0,00		0,00
786	Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits financiers)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
787	Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits exceptionnels)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78725	dont reprise sur amortissements dérogatoires						
78741	dont reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement						
78742	dont reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations						
787461	dont reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif immobilisé (établissements privés)						
787462	dont reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif circulant (établissements privés)						
78748	dont autres reprises (sur provisions réglementées)						
7876	Reprises sur dépréciations exceptionnelles						
789	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (établissements privés)						
79	Transferts de charges						
791	dont transfert de charges d'exploitation						
796	dont transfert de charges financières						
797	dont transfert de charges exceptionnelles						

<b>TOTAL GROUPE III</b>	218 266,57	171 373,00	163 572,00	0,00	163 572,00	0,00	163 572,00
-------------------------	------------	------------	------------	------	------------	------	------------

<b>TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)</b>	22 988 828,50	22 235 558,49	24 666 213,16	0,00	24 666 213,16		23 190 576,00
--	---------------	---------------	---------------	------	---------------	--	---------------

	RAN n-2	RAN n-1	Report à nouveau n	
Excédent de la section d'exploitation reporté	281 920,47	84 589,55	0,00	0,00
Amortissements comptables excédentaires différés				
<b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION</b>	23 270 748,97	22 320 148,04	24 666 213,16	0,00
			24 666 213,16	23 359 559,34





**CONVENTION PORTANT SUR LE TRANSFERT ANNUEL DE FICHIERS ENTRE**

**LA MAIRIE DE TOULOUSE ET**

**le Centre Communal D'Action Sociale ET**

**LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA HAUTE-GARONNE**

**Entre :**

➤ **La Mairie de Toulouse**

**Sise à l'Hôtel de ville, Place du Capitole 31000 Toulouse  
représenté par son Maire, Jean-Luc MOUDENC**

**désigné par le terme « le partenaire »,**

**et**

➤ **Le Centre Communal d'Action Sociale**

**Sis 2 Bis rue de Belfort 31004 Toulouse Cédex 6  
représenté par sa vice-présidente, Maroua BOUZAIDA SYLLA**

**désigné par le terme « le partenaire »,**

**et**

➤ **la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne  
dont le siège est sis 24, rue Riquet 31046 TOULOUSE CEDEX 9,  
représentée par son Directeur, Jean-Charles PITEAU**

**désigné par le terme « la CAF »,**

**Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril  
2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des  
données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après «  
RGPD ») ;**

**Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers  
et aux libertés ;**

**il a été convenu ce qui suit :**

## **PREAMBULE :**

**Le 30 novembre 2015 une convention relative à la mise à jour des QFCnaf a été signée entre la CAF, la Mairie et le CCAS de Toulouse ;**

**Considérant que cette convention doit être modifiée compte tenu de la refonte du système d'information et de la politique tarifaire des services de la Mairie de Toulouse ;**

**Considérant que la finalité de cette convention s'inscrit dans la simplification des démarches administratives des demandeurs en limitant notamment les déplacements et production de pièces justificatives et la vérification d'éligibilité des demandeurs aux tarifications en cours et aux taux de réductions adéquats grâce à des données fiables et à jour ;**

**Considérant l'accord de la CAF, de la Mairie et du CCAS de Toulouse pour procéder à la dénonciation de ladite convention ;**

**La présente convention annule et remplace la convention d'échange du 30 novembre 2015 et de son avenant du 9 octobre 2020.**

### **Article 1 : Objet et finalités**

**Il est mis en place un échange de fichiers entre les parties pour la fourniture des quotients familiaux et des ressources des familles allocataires demandeuses des services d'accueils de loisirs associés à l'école, d'accueils de loisirs sans hébergement, des Accueils Jeunes et Centres Sociaux et d'accueil de la petite enfance.**

**Cette opération vise à permettre aux agents de la Direction de la Direction Enfance Loisirs, de la Direction de l'Education et de la Direction Petite Enfance, des Accueils Jeunes et Centres Sociaux de :**

- **permettre une facturation des services en fonction des situations familiales et économiques des usagers allocataires ;**
- **appliquer les taux de réduction grâce à des données fiables et à jour ;**
- **simplifier les démarches administratives des demandeurs en limitant notamment déplacements et production de pièces justificatives.**

**Le partenaire s'engage à ne pas utiliser les données transmises par la CAF pour d'autres finalités que celles énoncées supra. Les données ainsi échangées n'ont notamment pas pour finalité des recherches de situations frauduleuses.**

**Le partenaire s'engage à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel. Il procédera notamment à la tenue d'un registre de traitements, conformément à l'article 30 du RGPD.**

### **Article 2 : personnes concernées**

**Les allocataires concernés par cette procédure sont les utilisateurs :**

- **des services proposés par le partenaire et listées à l'article 1 ;**
- **ayant été informés par le partenaire de manière claire et exhaustive des données collectées auprès de la CAF et des finalités poursuivies ;**
- **ayant explicitement et par un acte positif -un consentement par défaut étant irrecevable- consenti à une accession directe, par le partenaire signataire, aux données de leur dossier allocataire consultables sur un fichier informatique. Cet accord peut se faire via un formulaire papier ou par télé service.**

**Le partenaire communique à la CAF, pour validation, le projet de formulaire destiné à informer les familles et à recueillir leur consentement d'excellente qualité au sens du RGPD et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Le formulaire finalisé sera annexé à la convention. Pour information, ci-dessous l'exemple d'une mention conforme :**

**« J'autorise (nom de la collectivité) à recueillir des informations me concernant auprès de ma CAF, dont mes ressources, afin de permettre une facturation spéciale des services en fonction de ma situation et de simplifier mes démarches » associée à une case à cocher.**

**Le partenaire s'engage à informer la CAF sur toutes modifications apportées au formulaire concernant cette mention.**

**Le partenaire aura la responsabilité et la gestion des droits des personnes concernées, conformément à l'article 12 du RGPD, et pour les droits énumérés aux articles 15 à 23 du RGPD, le cas échéant.**

**Il s'engage notamment à suspendre immédiatement toute demande de transmission d'information à la CAF pour un assuré ayant retiré son consentement.**

**La CAF ou la CNAF peut auditer le partenaire pour s'assurer du respect du recueil et de la gestion de ces consentements.**

**Le partenaire est à tout moment, et sur simple demande de la CAF, en capacité de justifier ces accords écrits et les retraits de consentement des familles.**

### **Article 3 : modalités de transmission des fichiers**

**Afin d'optimiser l'efficacité de ces opérations, il est procédé à 1 envoi de fichier par an, en début d'année :**

#### ***Le partenaire :***

**au cours de la semaine 1, les administrateurs du SONUM DGEES (Service Numérique de la Direction Générale Education, Enfance et Sports) envoient au Pôle Etudes et Statistiques de la CAF de Haute-Garonne :**

- **par mail, un fichier xls, protégé avec un mot de passe, avec les champs désignés dans l'article 4 de la présente convention. Ou par mail, un lien vers une plateforme d'échanges sécurisés autorisée par la CNAF.**
- **Par téléphone, le mot de passe permettant d'ouvrir le fichier.**

### **CAF de la Haute-Garonne :**

**dans un délai de 15 jours maximum suivant la réception de ce fichier, le Pôle Etudes et Statistiques de la Caisse d'allocations familiales remet :**

- **Par mail, un fichier xsl protégé avec un mot de passe, complété des informations mises à jour décrites dans l'article 4 de la présente convention. Ou par mail, un lien vers une plateforme d'échanges sécurisés autorisée par la CNAF.**
- **Par téléphone, le mot de passe permettant d'ouvrir le fichier.**

#### **Article 4 : données accessibles**

- **informations transmises par la Mairie de Toulouse à la CAF de Haute-Garonne**
  - **Numéro allocataire exact**
  - **Numéro dossier famille**
  - **Nom, prénom de l'allocataire (responsable 1) pour s'assurer de l'adéquation avec le numéro matricule**
  - **Nom, prénom de l'autre membre du couple (responsable 2)**
- **informations transmises en retour par la CAF de Haute-Garonne à la Mairie de Toulouse**
  - **Ressources annuelles**
  - **Nombre d'enfants à charge (< 20 ans)**
  - **Nouveau quotient familial (QF)**
  - **Date de début et de fin de validité du quotient familial**

**En cas d'incohérences suite aux données transmises par le partenaire, la CAF ne renseignera pas les données.**

#### **Article 5 : utilisateurs finaux**

**Ne pourront accéder à ce fichier, placé sous la seule responsabilité de la Mairie de Toulouse, que :**

- **Le SONUM de la DGEES, en charge du traitement technique du fichier,**
- **les agents des Directions énoncés à l'article 1, dûment habilités à évaluer la participation familiale.**

**Le partenaire s'engage à mettre en œuvre les mesures de sécurité propres à assurer la protection des données personnelles transmises par la CAF, par fichier, et à ne pas transférer ces données à des tiers.**

**Il s'engage plus généralement à respecter avec rigueur les règles en matière de secret professionnel lors de la consultation et de l'utilisation de ces informations.**

**Les parties s'informent mutuellement de toute violation de données à caractère personnel accidentel ou non, dans un délai maximum de 48 heures après en avoir pris connaissance afin que la partie responsable des opérations de traitement lors desquels s'est produite la violation puisse informer la CNIL si besoin.**

**Celle-ci déterminera s'il est nécessaire de réaliser une communication aux personnes concernées, elle pourra demander le concours de l'autre si besoin.**

**La partie concernée par la violation de données personnelles prend toutes les mesures nécessaires pour remédier à la violation, y compris, le cas échéant, les mesures pour en atténuer les éventuelles conséquences négatives.**

#### **Article 6 : conservation des données**

**Une fois ses finalités atteintes et dans un délai maximum de 6 mois, le partenaire purge les données reçues qui ne sont plus nécessaires. A l'issue de chacune de ces opérations, le partenaire adressera l'attestation ci-jointe signée et numérisée à :**

**Elodie FRANCES, responsable adjointe de la Mission d'Appui au pilotage de la CAF de la Haute-Garonne**

**Téléphone : 05-61-99-77-44 - [elodie.frances@caftoulouse.cnafmail.fr](mailto:elodie.frances@caftoulouse.cnafmail.fr)**

**La CAF, de son côté, s'engage à purger sa copie du fichier 6 mois après sa transmission.**

#### **Article 7 : référents au sein de chaque organisme**

##### **□ Pour la CAF de Haute-Garonne :**

✓ **Elodie FRANCES, responsable adjointe de la Mission d'Appui au Pilotage, pour les échanges de fichier**

**Téléphone : 05-61-99-77-44 - [elodie.frances@caftoulouse.cnafmail.fr](mailto:elodie.frances@caftoulouse.cnafmail.fr)**

✓ **Aude-NOMME Responsable de la Mission d'Appui au Pilotage, pour le suivi de la convention**

**Téléphone : 06-11-15-14-82 - [aude.nomme@caf.fr](mailto:aude.nomme@caf.fr)**

##### **□ Pour le partenaire :**

###### **Ville de Toulouse**

✓ **Laetitia Esclamadon, responsable de la mission DUI**

**Téléphone : 05-61-27-45-06**

**Mail : [laetitia.esclamadon@mairie-toulouse.fr](mailto:laetitia.esclamadon@mairie-toulouse.fr)**

✓ **Géraldine Léger Chargée de Projet SI**

**Téléphone : 05-81-91-76-31**

**Mail : [geraldine.leger@toulouse-metropole.fr](mailto:geraldine.leger@toulouse-metropole.fr)**

###### **Centre Communal d'Action Sociale**

✓ **Damien Bacquié, Direction adjoint des finances du CCAS**

**Téléphone : 05.67.72.85.21**

**Mail : [damien.bacquie@ccas-toulouse.fr](mailto:damien.bacquie@ccas-toulouse.fr)**

✓ **Anne Fournier, Régisseuse Petite Enfance**

**Téléphone : 05.67.72.85.43**

**Mail : [anne.fournier@ccas-toulouse.fr](mailto:anne.fournier@ccas-toulouse.fr)**

**Article 8 : durée de la convention**

**La convention est valable 1 an à compter de la date de sa signature.**

**Elle sera renouvelée par tacite reconduction à la date anniversaire de sa signature.**

**La dénonciation par l'un ou l'autre des signataires sera signifiée dans un délai de 3 mois précédant chaque échéance.**

**Article 9 : clauses de résiliation**

**En cas de non-respect de l'un des articles de la présente convention, la CAF se réserve le droit de suspendre immédiatement, et sans préavis, l'envoi des fichiers.**

**Fait à Toulouse, le 1 septembre**

**2023**

**Pour la Mairie de Toulouse,  
Garonne,**

**Pour la CAF de la Haute-**

**Le maire,**

**Le Directeur,**

**Jean-Luc MOUDENC**

**Jean-Charles PITEAU**

**Pour le CCAS de la Mairie de Toulouse**

**La Vice-Présidente,**

**Maroua BOUZAIDA SYLLA**

**PJ : 2 (attestation de destruction des fichiers, formulaire d'information des familles et de recueil de leur consentement).**



**CONVENTION du date signature**  
**PORTANT SUR LE TRANSFERT ANNUEL DE FICHIERS ENTRE**  
**La MAIRIE DE TOULOUSE, Le CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET**  
**LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA HAUTE-GARONNE**

**Je, soussigné(e), .....**

**Fonction : .....**

**certifie avoir détruit :**

**♦ le fichier, le .....**

**contenant les données allocataires pour l'année .....**

**A RETOURNER à : Mme Elodie FRANCES,**  
**CAF de la HAUTE-GARONNE**  
**MISSION D'APPUI AU PILOTAGE POLE ETUDES ET STATISTIQUES**



**CENTRE TOULOUSAIN DES MAISONS DE RETRAITE**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Rapport de la Vice-Présidente

Objet : **Décision Modificative n°5 du CTMR - Année 2023**

**Rapport : 13 octobre 2023 - 005**

**DEL-23-0254**

Mesdames, Messieurs,

La Décision Modificative n°5 du Centre Toulousain des Maisons de Retraite est constituée par l'inscription de crédits sur la section de fonctionnement :

**1. La section de fonctionnement comprend :**

**1.1 Des inscriptions budgétaires en dépenses et en recettes afin de financer les dépenses de personnel sur la fin d'année 2023 des EHPAD du CTMR :**

- Des crédits nouveaux en dépenses d'un montant de 256 000.00€ sur le compte 64111 – Rémunération principal.
- Des crédits nouveaux en recettes d'un montant de 256 000.00€ sur le compte 73531 – Produits à la charge de l'utilisateur pour les EHPAD du CTMR.

**1.2 La révision de crédits budgétaires entre chapitres comptables :**

La révision de la répartition des crédits budgétaires qui apparaissent parfois insuffisants sur certains comptes. Ces virements de crédits tiennent compte des besoins en demeurant dans les limites du budget annuel autorisé.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.



**Décision Modificative n°5 du CTMR - Année 2023**

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Après avoir entendu le rapport, relatif à la décision modificative n°5 ainsi que les explications en réponse aux questions qui lui sont posées d'une part, et considérant d'autre part que les sommes prévues tant en recettes qu'en dépenses sont justifiées pour la bonne marche du CTMR.

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

**ARTICLE 1** : Sont approuvées les inscriptions budgétaires en dépenses et en recettes afin de financer les dépenses de personnel sur la fin d'année 2023 des EHPAD du CTMR :

- Des crédits nouveaux en dépenses d'un montant de 256 000.00€ sur le compte 64111 – Rémunération principal.
- Des crédits nouveaux en recettes d'un montant de 256 000.00€ sur le compte 73531 – Produits à la charge de l'utilisateur pour les EHPAD du CTMR.

**ARTICLE 2** : Sont approuvés pour les sections d'investissement et de fonctionnement les virements de crédits entre chapitres comptables.

**ARTICLE 3** : La Décision Modificative n° 5 de l'exercice 2023 est arrêtée aux totaux ci-après conformément à l'état suivant, détaillé par comptes pour la section d'investissement et de fonctionnement.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAI DA SYLLA

CENTRE TOULOUSAIN DES MAISONS DE RETRAITE

---

**Extrait des Registres  
des Délibérations du Conseil d'Administration**

---

**Séance du 13 octobre 2023**

**005 - Décision Modificative n°5 du CTMR - Année 2023 - DEL-23-0254**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel ROUGE.

Etaient présents :

Madame Aminna ABDOULLAH  
Madame Ginette ARIAS  
Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA  
Madame Danielle CHARRAS  
Monsieur Henri DE LAGOUTINE  
Monsieur Marc GAUBERT  
Madame Isabelle HARDY  
Madame Marine LEFEVRE  
Madame Julienne MUKABUCYANA  
Monsieur Daniel ROUGE  
Madame Nadia SOUSSI

Etaient excusés ou absents :

Madame Hèlène BARROU  
Madame Catherine COUSERGUE  
Madame Caroline HONVAULT  
Madame Catherine MAILLARD  
Monsieur Jean-Luc MOUDENC  
Monsieur François VELLAS

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]**

Déposé au contrôle de légalité le :

Affiché le :

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Rapport de la Vice-Présidente

**Objet : Projet de convention de fonctionnement entre l'Institut Médico - Educatif (IME) Montaudran et le CESDV IJA (Institut des Jeunes Aveugles)**

**Rapport : 13 octobre 2023 - 045**

**DEL-23-0259**

Mesdames, Messieurs,

La délibération DEL-23-0122 adoptée au Conseil d'Administration du 23 juin 2023 doit être rectifiée au nom de la Directrice de l'Institut des Jeunes Aveugles (IJA) qui demande la suppression de la mention : «Unité d'enseignements décentralisé », formulation inexacte.

La présente convention a pour objectif de mettre à disposition et de partager les compétences des professionnels des deux établissements dans le domaine du handicap :

- Visuel et troubles neurovisuels pour le CESDV IJA
- Moteur et polyhandicap pour l'IME de Montaudran

Cette convention est conclue entre le CESDV – INSTITUT DES JEUNES AVEUGLES et le CCAS de Toulouse représentant l'IME Montaudran.

Cette convention régit les droits et engagements de l'IME Montaudran ainsi que le CESDV.

La convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2023. Elle peut être renouvelée de manière tacite par période d'une année.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

**Projet de convention de fonctionnement entre l'Institut Médico - Educatif (IME)  
Montaudran et le CESDV IJA (Institut des Jeunes Aveugles)**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code de l'action sociale et des familles,  
Vu le rapport de la Vice-Présidente,

Considérant qu'une convention de partenariat doit être signée entre le CCAS, gestionnaire de l'IME Montaudran et le CESDV- IJA (Institut des Jeunes Aveugles)

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Le Conseil d'Administration approuve le projet de convention entre le CCAS, gestionnaire de l'IME Montaudran et le CESDV.

**ARTICLE 2** : Le Conseil d'Administration autorise la Vice-Présidente du CCAS de Toulouse et en cas d'empêchement la Directrice Générale à signer ladite convention sans incidence financière et tous les actes et avenants y afférents.

:

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA

**Extrait des Registres  
des Délibérations du Conseil d'Administration**

---

Séance du 13 octobre 2023

**045 - Projet de convention de fonctionnement entre l'Institut Médico - Educatif (IME)  
Montaudran et le CESDV IJA (Institut des Jeunes Aveugles) - DEL-23-0259**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel ROUGE.

Etaient présents :

Madame Aminna ABDOULLAH  
Madame Ginette ARIAS  
Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA  
Madame Danielle CHARRAS  
Monsieur Henri DE LAGOUTINE  
Monsieur Marc GAUBERT  
Madame Isabelle HARDY  
Madame Marine LEFEVRE  
Madame Julienne MUKABUCYANA  
Monsieur Daniel ROUGE  
Madame Nadia SOUSSI

Etaient excusés ou absents :

Madame Hèlène BARROU  
Madame Catherine COUSERGUE  
Madame Caroline HONVAULT  
Madame Catherine MAILLARD  
Monsieur Jean-Luc MOUDENC  
Monsieur François VELLAS

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]**

Déposé au contrôle de légalité le : 24/10/2023  
Affiché le : 27/10/2023

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Rapport de la Vice-Présidente

**Objet : Convention de partenariat pour l'échange de fichiers entre la Mairie de Toulouse, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Toulouse et la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne (CAF 31)**

**Rapport : 13 octobre 2023 - 006**

**DEL-23-0258**

Mesdames, Messieurs,

La présente convention annule et remplace la convention d'échange du 30 novembre 2015 et de son avenant du 9 octobre 2020 concernant le transfert annuel de fichiers entre la Ville de Toulouse, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Toulouse et la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne (CAF 31).

Cette convention de partenariat a pour objectif d'améliorer la qualité du service aux usagers des services municipaux et de la crèche du CCAS allocataires de la CAF 31 et en possession d'un Dossier Unique Interactif (DUI).

Cet échange de données fiables, actualisées et sécurisées est réalisé en début d'année au moment de l'actualisation annuelle du DUI. Il permet l'intégration automatique des ressources des allocataires ayant donné leur consentement.

Il est mis en place un échange de fichiers entre les parties pour la fourniture des quotients familiaux et des ressources des familles allocataires demandeuses des services d'accueils de loisirs associés à l'école, d'accueils de loisirs sans hébergement, des Accueils Jeunes et Centres Sociaux et d'accueil de la petite enfance.

Cette opération vise à permettre aux agents de la Direction Enfance Loisirs, de la Direction de l'Education et de la Direction Petite Enfance, des Accueils Jeunes et Centres Sociaux de :

- permettre une facturation des services en fonction des situations familiales et économiques des usagers allocataires ;
- appliquer les taux de réduction grâce à des données fiables et à jour ;
- simplifier les démarches administratives des demandeurs en limitant notamment déplacements et production de pièces justificatives.

Le partenaire s'engage à ne pas utiliser les données transmises par la CAF pour d'autres finalités que celles énoncées supra. Les données ainsi échangées n'ont notamment pas pour finalité des recherches de situations frauduleuses.

Le partenaire s'engage à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel. Il procédera notamment à la tenue d'un registre de traitements, conformément à l'article 30 du RGPD.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

**Convention de partenariat pour l'échange de fichiers entre la Mairie de Toulouse, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Toulouse et la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne (CAF 31)**

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Après avoir entendu le rapport relatif à l'approbation la convention de partenariat pour l'échange de fichiers entre la Mairie de Toulouse, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Toulouse et la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne (CAF 31).

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

**ARTICLE 1** : Le Conseil d'Administration approuve la convention de transfert annuel de fichiers entre la Mairie de Toulouse, le Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse et la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne, dans le cadre du dispositif Dossier Unique Interactif.

**ARTICLE 2** : Madame la Vice-Présidente du CCAS ou en cas d'empêchement Madame la Directrice Générale du CCAS sont autorisées à signer la convention précitée et tout document y afférent.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE

---

Extrait des Registres  
des Délibérations du Conseil d'Administration

---

Séance du 13 octobre 2023

**006 - Convention de partenariat pour l'échange de fichiers entre la Mairie de Toulouse, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Toulouse et la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne (CAF 31) - DEL-23-0258**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel ROUGE.

Etaient présents :

Madame Aminna ABDOULLAH  
Madame Ginette ARIAS  
Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA  
Madame Danielle CHARRAS  
Monsieur Henri DE LAGOUTINE  
Monsieur Marc GAUBERT  
Madame Isabelle HARDY  
Madame Marine LEFEVRE  
Madame Julienne MUKABUCYANA  
Monsieur Daniel ROUGE  
Madame Nadia SOUSSI

Etaient excusés ou absents :

Madame Hèlène BARROU  
Madame Catherine COUSERGUE  
Madame Caroline HONVAULT  
Madame Catherine MAILLARD  
Monsieur Jean-Luc MOUDENC  
Monsieur François VELLAS

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]**

Déposé au contrôle de légalité le : 26/10/2023  
Affiché le : 27/10/2023

## BAREME APPLICABLE

**Année 2024**

### **DEPÔT DE GARANTIE - CHRS ESE BONNEFOY**

Un montant de 150 euros de caution sera demandé aux hébergés du CHRS Bonnefoy ayant des ressources. Le paiement de cette caution pourra être mensualisé sur les 5 premiers mois de séjour. Celle-ci sera rendue en totalité à la fin du séjour dans le cas où l'appartement ou la chambre mis à disposition par le CHRS aura été restitué dans le même état qu'à l'entrée. Dans le cas contraire une déduction d'une partie de la caution pourra être demandée selon le barème ci-dessous.

	<b>Somme prélevée</b>
<b>Ménage non fait</b> ( <i>qui demande à l'équipe ASH une deuxième journée d'intervention sur le logement</i> )	30 euros
<b>Vaisselle cassée</b> ( <i>possibilité pour les hébergés de remplacer les éléments manquants</i> )	30 euros
<b>Affaires laissées dans le logement</b> ( <i>possibilité de solliciter un dépôt des bagages pendant 1 mois</i> )	30 euros
<b>Dégradation mobilier, électroménager, TV, équipements, bâti.</b>	70 euros
<b>Mise hors service mobilier, électroménager, TV, équipements.</b>	150 euros
<b>Perte des clés</b>	5 euros
<b>Perte du vigik</b>	15 euros



**CENTRE TOULOUSAIN DES MAISONS DE RETRAITE**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Rapport de la Vice-Présidente

Objet : **Budget Exécutoire - CTMR - 2023**

**Rapport : 13 octobre 2023 - 001**

---

**DEL-23-0196**

Mesdames, Messieurs,

La constitution du Budget Exécutoire 2023 permet notamment de mesurer les écarts entre les propositions budgétaires des établissements gérés par le Centre Toulousain des Maisons de Retraite et les tarifs 2023 définitifs fixés après négociations avec les autorités de tarification.

Cet exercice revêt cette année une importance particulière dans le contexte inflationniste actuel. Il est à noter un engagement des tarificateurs pour prendre en compte une partie de la hausse des prix ou des revalorisations salariales.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

**Budget Exécutoire - CTMR - 2023**

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Après avoir entendu le rapport, relatif à l'élaboration du budget exécutoire 2023, du Centre Toulousain des Maisons de Retraite, qui intègre toutes les corrections apportées par les différentes autorités de tarification sur les propositions budgétaires 2023 afin de définir les tarifs 2023 applicables aux établissements gérés par le CTMR.

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

**ARTICLE UNIQUE** : Les membres du Conseil d'Administration approuvent le contenu du rapport relatif au Budget Exécutoire du CTMR et les pièces jointes au présent rapport.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAI DA SYLLA

CENTRE TOULOUSAIN DES MAISONS DE RETRAITE

---

**Extrait des Registres  
des Délibérations du Conseil d'Administration**

---

**Séance du 13 octobre 2023**

**001 - Budget Exécutoire - CTMR - 2023 - DEL-23-0196**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel ROUGE.

Etaient présents :

Madame Aminna ABDOULLAH  
Madame Ginette ARIAS  
Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA  
Madame Danielle CHARRAS  
Monsieur Henri DE LAGOUTINE  
Monsieur Marc GAUBERT  
Madame Isabelle HARDY  
Madame Marine LEFEVRE  
Madame Julienne MUKABUCYANA  
Monsieur Daniel ROUGE  
Madame Nadia SOUSSI

Etaient excusés ou absents :

Madame Hèlène BARROU  
Madame Catherine COUSERGUE  
Madame Caroline HONVAULT  
Madame Catherine MAILLARD  
Monsieur Jean-Luc MOUDENC  
Monsieur François VELLAS

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]**

Déposé au contrôle de légalité le :

Affiché le :



# BUDGET EXECUTOIRE - EPRD

EXERCICE 2023

CENTRE TOULOUSAIN DES MAISONS DE RETRAITE

2, BIS RUE DE BELFORT  
31000-TOULOUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 13/10/2023

Délibération N°

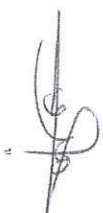
Du 13/10/2023

Transmise le :

Approuvée le :

LA VICE PRESIDENTE

MAROUA BOUZAIDA SYLLA



SIGNATURES DES ADMINISTRATEURS



Compte de résultat prévisionnel participatif à caractère non séquentiel et volontaire d'équilibre

Présentation des charges :

	Real N-2	Anticipé ou real N-1 (1)	Exercice N
<b>ACHATS</b>			
601/602/603 Achats stocks et variation des stocks	0,00 €	0,00 €	0,00 €
606 Achats non stocks de matières et fournitures	520 153,97 €	591 394,99 €	630 115,05 €
607 Achats de marchandises	0,00 €	0,00 €	0,00 €
709 Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
713 Variation des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)	0,00 €	0,00 €	0,00 €

	Real N-2	Anticipé ou real N-1 (1)	Exercice N
<b>SERVICES EXTERIEURS</b>			
6111 Sous-traitance, prestations à caractère médical	78 224,98 €	91 081,73 €	10 100,00 €
6112 Sous-traitance, prestations à caractère médico-social	0,00 €	250,00 €	0,00 €
6118 Sous-traitance, autres prestations de service	0,00 €	0,00 €	0,00 €

	Real N-2	Anticipé ou real N-1 (1)	Exercice N
<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>			
624 Transports de biens, d'usagers et transports collectifs du personnel (autres que c6242)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6242 Transports d'usagers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
625 Déplacements, missions et réceptions	44,80 €	0,00 €	30,00 €
626 Frais postaux et frais de télécommunications	4 699,40 €	6 390,79 €	9 000,00 €
6281 Prestations de blanchissage à l'extérieur	116 451,23 €	126 807,54 €	134 350,73 €
6282 Prestations d'alimentation à l'extérieur	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6283 Prestations de nettoyage à l'extérieur	0,00 €	4 110,00 €	0,00 €
6284 Prestations d'informatic à l'extérieur	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6287/6288 Divers - Remboursements de frais et autres	272 218,14 €	247 884,20 €	237 800,00 €
<b>TOTAL GROUPE I</b>	<b>991 742,62 €</b>	<b>1 068 019,25 €</b>	<b>1 021 395,78 €</b>

GROUPE II. CHARGES AFFERENTES AU PERSONNEL

	Real N-2	Anticipé ou real N-1	Exercice N
621 Personnel extérieur à l'établissement	78 446,44 €	123 526,83 €	90 510,93 €
622 Remunérations d'intermédiaires et honoraires	92,00 €	180,00 €	0,00 €
631 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)	246 651,88 €	257 408,54 €	209 893,65 €
633 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	143 415,40 €	66 375,96 €	100 715,82 €
641 Remunérations du personnel non médical	2 796 284,62 €	2 806 717,98 €	2 800 631,22 €
642 Remunérations du personnel médical	12 875,97 €	21 260,36 €	18 882,47 €
643 Remunération du personnel handicapé	0,00 €	0,00 €	0,00 €
644 Charges de sécurité sociale et de prévoyance	1 100 052,34 €	1 183 891,32 €	779 354,58 €
646 Personnes handicapées	0,00 €	4 192,00 €	0,00 €
647 Autres charges sociales	50 319,01 €	12 026,48 €	39 347,22 €
648 Autres charges de personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL GROUPE II</b>	<b>4 428 137,66 €</b>	<b>4 475 679,87 €</b>	<b>4 037 335,89 €</b>

(1) : Anticipé pour les EPFD établis avant la clôture de l'exercice N-1.

**GROUPE III : CHARGES AFFERENTES A LA STRUCTURE**

	Réel N-2	Anticipé ou réel N-1	Exercice N
612	0,00 €	0,00 €	0,00 €
613	4 717,88 €	4 717,88 €	13 904,01 €
614	0,00 €	0,00 €	0,00 €
615	46 528,85 €	46 456,43 €	54 806,00 €
616	17 640,57 €	6 391,28 €	138 600,00 €
617	0,00 €	0,00 €	0,00 €
618	983,84 €	782,30 €	3 570,00 €
623	0,00 €	0,00 €	1 080,00 €
627	0,00 €	0,00 €	0,00 €
635	0,00 €	0,00 €	0,00 €
637	0,00 €	0,00 €	0,00 €

**AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**

651	0,00 €	0,00 €	0,00 €
653	0,00 €	0,00 €	0,00 €
654	28 628,51 €	0,00 €	0,00 €
655	0,00 €	0,00 €	0,00 €
657	3 510,89 €	0,00 €	0,00 €
658	5,70 €	1,93 €	0,00 €

**CHARGES FINANCIERES**

66	0,00 €	0,00 €	0,00 €
----	--------	--------	--------

**CHARGES EXCEPTIONNELLES**

671	0,00 €	0,00 €	0,00 €
673	44 020,44 €	65 791,75 €	13 000,00 €
675	0,00 €	0,00 €	0,00 €
678	348 000,00 €	4 263,23 €	0,00 €

**DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS, AUX PROVISIONS ET ENGAGEMENTS**

6811	93 574,50 €	94 343,56 €	82 580,10 €
6812	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6815	120 000,00 €	15 700,00 €	0,00 €
6816	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6817	0,00 €	0,00 €	0,00 €
686	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6871	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68725	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68741	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68742	0,00 €	391 270,00 €	0,00 €
68748	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68748	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6876	0,00 €	0,00 €	0,00 €
689			
68921			
68922			
6895			

<b>TOTAL GROUPE III</b>	<b>707 614,18 €</b>	<b>629 718,42 €</b>	<b>307 640,11 €</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>6 127 491,38 €</b>	<b>6 173 317,54 €</b>	<b>5 366 271,78 €</b>
<b>EXCEDENT PREVISIONNEL</b>	<b>69 224,60 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL PRINCIPAL/ANNEXE</b>	<b>6 196 715,98 €</b>	<b>6 173 317,54 €</b>	<b>5 366 271,78 €</b>

Présentation des produits :

GRUPEL I. PRODUITS DE LA TARIFICATION

	Réel N-2	Anticipé ou réel N-1	Exercice N
731	0,00 €	0,00 €	0,00 €
731224/7312			
132			
732	0,00 €	0,00 €	0,00 €
733	0,00 €	0,00 €	0,00 €
733222			
734	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7351	2 354 266,77 €	2 568 207,49 €	2 101 928,40 €
7352	1 440 839,07 €	1 549 893,94 €	729 891,20 €
7353	1 394 793,74 €	1 432 404,15 €	2 337 631,67 €
7358	0,00 €	13 703,44 €	0,00 €
738	3 581,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL GROUPE I</b>	<b>5 193 470,28 €</b>	<b>5 555 199,02 €</b>	<b>5 189 451,27 €</b>

GRUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIS A L'EXPLOITATION

	Réel N-2	Anticipé ou réel N-1	Exercice N
70	15 987,90 €	18 785,90 €	37 000,00 €
70821	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70822	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70823	0,00 €	0,00 €	0,00 €
71	0,00 €	0,00 €	0,00 €
72	9 826,12 €	200 000,00 €	42 710,52 €
74	6 302,97 €	11 396,00 €	0,00 €
75	0,00 €	0,00 €	0,00 €
603	0,00 €	0,00 €	0,00 €
609	0,00 €	0,00 €	0,00 €
619	0,00 €	0,00 €	0,00 €
629	71 789,95 €	48 197,09 €	0,00 €
6419	5 510,88 €	0,00 €	0,00 €
6429	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6439	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6459/ 607/9	103 610,89 €	58 662,87 €	90 023,63 €
6489	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6611	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL GROUPE II</b>	<b>213 028,61 €</b>	<b>337 041,86 €</b>	<b>169 734,15 €</b>

GRUPE III : PRODUITS FINANCIERS, PRODUITS EXCEPTIONNELS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES

	Réel N-2	Anticipé ou réel N-1	Exercice N
76	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			
771	1 190,05 €	2 288,48 €	0,00 €
773	133,37 €	0,00 €	0,00 €
775	0,00 €	0,00 €	0,00 €
777	6 081,70 €	6 081,70 €	6 091,00 €
778	322 182,59 €	59 920,15 €	12 995,36 €
7781			
<b>AUTRES PRODUITS</b>			
7811	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7815	112 629,36 €	120 000,00 €	0,00 €
7816	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7817	0,00 €	0,00 €	0,00 €
786	0,00 €	0,00 €	0,00 €
78725	0,00 €	0,00 €	0,00 €
78741	0,00 €	0,00 €	0,00 €
78742	348 000,00 €	0,00 €	0,00 €
78746	0,00 €	0,00 €	0,00 €
78748	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7876	0,00 €	0,00 €	0,00 €
789	0,00 €	0,00 €	0,00 €
78921			
78922			
7895			
79	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL GROUPE III</b>	<b>790 217,07 €</b>	<b>188 290,33 €</b>	<b>19 096,36 €</b>

TOTAL DES PRODUITS	6 196 715,86 €	6 080 531,21 €	5 358 271,78 €
DEFICIT PREVISIONNEL	0,00 €	92 786,33 €	8 000,00 €
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL PRINCIPAL/ANNEXE	6 196 715,86 €	6 173 317,54 €	5 366 271,78 €
Résultats antérieurs repris dans le cadre de la justification (déficits)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultats antérieurs repris dans le cadre de la justification (excédents)	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
<b>Ratios</b>			
Marge brute d'exploitation	-115 397,63 €	290 291,88 €	68 493,74 €
Produits courants d'exploitation (Comptes 70 à 75 - 6709 et 713)	5 229 367,21 €	5 785 580,92 €	5 249 161,79 €
Taux de marge brute	-2,47%	6,02%	1,30%
Résultat net	69 224,30 €	92 786,33 €	-8 000,00 €
Produits comptes classe 7 - 6709 et 713	6 019 604,34 €	5 973 671,25 €	5 268 248,15 €
Taux de résultat	1,18%	-1,58%	-0,15%
	Réel N-2	Anticipé ou réel N-1	Exercice N

Nota : Les CRPA relevant de l'article R. 314-74 du CASF (dotations non affectées et services industriels et commerciaux des établissements publics sociaux et médico-sociaux autorisés) ne peuvent être présentés qu'en équilibre ou en excédent.



**Tableau de financement prévisionnel**

N° de comptes	Ressources		Réal N-2	Anticipé ou réel N-1 (1)	Exercice N
	Libellés				
	Capacité d'autofinancement				
	<i>Titre 1. Augmentation des capitaux propres.</i>				
10	Fonds associés, Apports, dotations et réserves (ESSMS publics) / Fonds propres et réserves, (ESSMS privés) - (sauf compte 109)	0,00 €	282 445,53 €	21 960,71 €	0,00 €
13	Subventions d'investissement (sauf 139)	0,00 €	21 960,71 €	0,00 €	0,00 €
16	<i>Titre 2. Allocation des dotations financières.</i>				
165	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165 (2))	0,00 €	13 332,00 €	0,00 €	30 000,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus (2)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (ressources) (2)	0,00 €	13 332,00 €	0,00 €	30 000,00 €
17	<i>Titre 3. Autres ressources.</i>				
27	Dettes rattachées à des participations (2)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
775	Autres immobilisations financières (sauf 271, 272, 273 et 2769)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
070	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
070	Annulations de mandats sur exercices clos (3)				
	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>		<b>16 998,00 €</b>	<b>317 738,24 €</b>	<b>98 489,10 €</b>
	<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>		<b>220 280,33 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>8 000,00 €</b>
	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT</b>		<b>246 248,33 €</b>	<b>317 738,24 €</b>	<b>105 489,10 €</b>

N° de comptes	Emplois		Réal N-2	Anticipé ou réel N-1 (1)	Exercice N
	Libellés				
	Insuffisance d'autofinancement				
10	Fonds propres et réserves - Réduction (sauf 109) (2)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16	<i>Titre 1. Remboursement des dettes financières.</i>				
166	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165(2))	16 589,15 €	10 500,00 €	30 000,00 €	0,00 €
17	Dépôts et cautionnements reçus (remboursements aux usagers) (2)	16 589,15 €	10 500,00 €	30 000,00 €	0,00 €
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (emplois) (2)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
20	<i>Titre 2. Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé.</i>				
21	Immobilisations incorporelles	45 747,12 €	129 741,87 €	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	6 972,24 €	2 268,72 €	76 489,10 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	38 774,88 €	127 443,25 €	76 489,10 €	0,00 €
23	- dont terrains				
23	- dont agencements de terrains				
23	- dont constructions				
23	- dont installations techniques, matériel et outillage				
23	- dont autres immobilisations corporelles				
23	Immobilisations en cours	21 048,01 €	45 500,41 €	71 489,10 €	0,00 €
23	Participations et créances rattachées à des participations	17 726,87 €	40 813,36 €	5 000,00 €	0,00 €
23	Autres immobilisations financières (sauf 2709)	0,00 €	41 039,45 €	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23	Autres immobilisations financières (sauf 2709)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
481	Annulation de titres sur exercices clos (3)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
071	TOTAL DES EMPLOIS		<b>246 248,33 €</b>	<b>140 241,97 €</b>	<b>106 489,10 €</b>
	<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>		<b>0,00 €</b>	<b>177 496,27 €</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT</b>		<b>246 248,33 €</b>	<b>317 738,24 €</b>	<b>106 489,10 €</b>

(1) : Anticipé pour les EPICD Matéris au 31 octobre N-1  
 (2) : ESSMS privés seulement  
 (3) : ESSMS publics seulement

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Rapport de la Vice-Présidente

**Objet : Dépôt de garantie pour le C.H.R.S. "Maison des Allées" - ESE Bonnefoy - Exercice 2024**

**Rapport : 13 octobre 2023 - 037**

**DEL-23-0255**

Mesdames, Messieurs,

Le CHRS ESE Bonnefoy accompagne des personnes en difficulté sociale sur un projet d'autonomie visant à lever les freins en vue d'un relogement.

A cet effet, il a été mis en place en 2022, un dépôt de garantie afin de préparer les hébergés à leur future vie sur un logement et de permettre de limiter des dégradations qui ne sont jamais remboursées par les hébergés.

Ainsi, par délibération n°22-0041 du 11 mars 2022, un dépôt de garantie a été instauré pour un montant de 150,00 euros.

Pour rappel, ce montant est restitué à la fin du séjour suite à un état des lieux si l'appartement est rendu dans un état correct. Dans le cas inverse une déduction d'une partie ou de la totalité de la caution est conservée en fonction d'un barème prédéterminé et connu par les hébergés à leur arrivée. (cf. barème en annexe).

Cette caution n'est demandée qu'aux personnes ayant des ressources à leur entrée avec une possibilité d'échelonner le paiement sur 5 mois jusqu'à la date du renouvellement de leur contrat de séjour.

Pour les personnes n'ayant pas de revenus à leur entrée, cette caution n'est demandée que lorsque des ressources se débloquent (travail, minima sociaux).

Il convient, par délibération, de fixer le montant de ce dépôt de garantie pour l'année 2024, il est proposé de maintenir le montant de l'exercice 2023, c'est-à-dire 150.00 euros

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

**Dépôt de garantie pour le C.H.R.S. "Maison des Allées" - ESE Bonnefoy - Exercice 2024**

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

**ARTICLE 1** : Le Conseil d'Administration du CCAS de Toulouse approuve le montant du dépôt de garantie demandé fixé à 150.00€ pour l'année 2024.

**ARTICLE 2** : Le montant de la caution est restitué à la fin du séjour suite à un état des lieux si l'appartement est rendu dans un état correct. Dans le cas inverse une déduction d'une partie ou de la totalité de la caution sera conservée en fonction d'un barème annuel et révisable joint en annexe.

**ARTICLE 3** : La Vice-présidente du CCAS de Toulouse, ou en cas d'empêchement la Directrice Générale du CCAS de Toulouse et Monsieur le Receveur de la Recette des Finances de Toulouse sont chargés de l'application de la présente délibération.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAI DA SYLLA

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE

---

**Extrait des Registres  
des Délibérations du Conseil d'Administration**

---

**Séance du 13 octobre 2023**

**037 - Dépôt de garantie pour le C.H.R.S. "Maison des Allées" - ESE Bonnefoy - Exercice  
2024 - DEL-23-0255**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel ROUGE.

Etaients présents :

Madame Aminna ABDOULLAH  
Madame Ginette ARIAS  
Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA  
Madame Danielle CHARRAS  
Monsieur Henri DE LAGOUTINE  
Monsieur Marc GAUBERT  
Madame Isabelle HARDY  
Madame Marine LEFEVRE  
Madame Julienne MUKABUCYANA  
Monsieur Daniel ROUGE  
Madame Nadia SOUSSI

Etaients excusés ou absents :

Madame Hèlène BARROU  
Madame Catherine COUSERGUE  
Madame Caroline HONVAULT  
Madame Catherine MAILLARD  
Monsieur Jean-Luc MOUDENC  
Monsieur François VELLAS

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]**

Déposé au contrôle de légalité le : 26/10/2023  
Affiché le : 27/10/2023

# DECISION MODIFICATIVE N°5

EXERCICE 2023

CENTRE TOULOUSAIN DES MAISONS DE RETRAITE

2, BIS RUE DE BELFORT  
31000-TOULOUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 13/10/2023

Délibération N°

Du 13/10/2023

Transmise le :

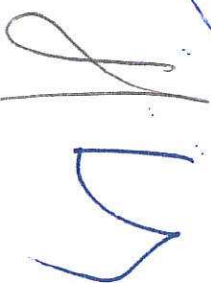
Approuvée le :

LA VICE PRESIDENTE

MAROUA BOUZAIDA SYLLA



SIGNATURES DES ADMINISTRATEURS



DECISION MODIFICATIVE N°5/2023 BUDGET CTMR

Investissement

Nature affect. opérat	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°5
Dépense	003	003	Excédent prévisionnel d'investissement	0,00
	003			0,00
			Somme :	0,00
Nature affect. opérat	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°5
	13	13188	Subventions d'équipement transférables - Autres subventions	0,00
		1391	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - Etat	0,00
		1391 HB	Amortis. subventions d'investis. inscrites au cpte résultat - Etat	0,00
		1392	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - Collectivités et établissements publics (O)	0,00
		1392 HB	Amortis. subventions d'investis. inscrites au cpte de résultat - Collectivités et étab. pub.	0,00
		13988	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - Autres subventions	0,00
		13988 HB	Amortis. subventions d'investi. inscrites au cpte de résultat - Autres subventions	0,00
			Somme :	0,00
Nature affect. opérat	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°5
	14	142	Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00
		142 HB	Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00
		148	Autres provisions réglementées	0,00
			Somme :	0,00
Nature affect. opérat	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°5
	15	1518	Provisions pour risques - Autres provisions pour risques	0,00
		1518 HB	Provisions pour risques et charges	0,00
			Somme :	0,00
Nature affect. opérat	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°5
	16	1641	Emprunts auprès des établissements de crédit - Emprunts en euros	0,00
		165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00
		1678	Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières	0,00
		1681	Autres emprunts et dettes assimilées - Autres emprunts	0,00
			Somme :	0,00



Nature affect. opérat	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°5
	20	2013	Frais d'établissement - Frais d'évaluation	0,00
		205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	0,00
	20		Somme :	0,00
<b>Nature affect. opérat</b>	<b>Code chapitre</b>	<b>Code article</b>	<b>Libellé article</b>	<b>TOTAL DM n°5</b>
21	2135		Constructions sur sol propre - Installations générales : agencements, aménagements des constructions	0,00
	2151		Installations, matériel et outillage techniques - Installations complexes spécialisées	0,00
	2153		Installations, matériel et outillage techniques - Installations à caractère spécifique	0,00
	2154		Installations, matériel et outillage techniques - Matériel et outillage	0,00
	2181		Autres immobilisations corporelles - Installations générales, agencements, aménagements divers	0,00
	2182		Autres immobilisations corporelles - Matériel de transport	0,00
	2183		Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique	0,00
	2184		Autres immobilisations corporelles - Mobilier	0,00
	2188		Autres immobilisations corporelles - Autres immobilisations corporelles	0,00
	21		Somme :	0,00
<b>Nature affect. opérat</b>	<b>Code chapitre</b>	<b>Code article</b>	<b>Libellé article</b>	<b>TOTAL DM n°5</b>
23	2313		Immobilisations corporelles en cours - Constructions sur sol propre	0,00
	238		Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00
	23		Somme :	0,00
<b>Nature affect. opérat</b>	<b>Code chapitre</b>	<b>Code article</b>	<b>Libellé article</b>	<b>TOTAL DM n°5</b>
27	275		Dépôts et cautionnements versés	0,00
	27		Somme :	0,00
<b>Nature affect. opérat</b>	<b>Code chapitre</b>	<b>Code article</b>	<b>Libellé article</b>	<b>TOTAL DM n°5</b>
28	28011		Amortissements des immobilisations incorporelles - Frais de constitution (O)	0,00
	28		Somme :	0,00
<b>Nature affect. opérat</b>	<b>Code chapitre</b>	<b>Code article</b>	<b>Libellé article</b>	<b>TOTAL DM n°5</b>
49	496		Dépréciation des comptes de débiteurs divers	0,00
	49		Somme :	0,00
Dépense				Somme :
				0,00

DECISION MODIFICATIVE N°5/2023 BUDGET CTMR

Investissement

Nature affect. opé	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°5
Recette	001	001	Excédent ou déficit d'investissement reporté	0,00
	001			0,00
			Somme :	
			TOTAL DM n°5	
Nature affect. opé	Code chapitre	Code article	Libellé article	
	10	10222	Dotations et fonds divers - FCTVA1	0,00
		1025	Dotations et fonds divers - Dons et legs en capital	0,00
		10692	Reserves - Excédents affectés à l'investissement	0,00
			Somme :	0,00
			TOTAL DM n°5	
Nature affect. opé	Code chapitre	Code article	Libellé article	
	13	1311	Subventions d'équipement transférables - Etat	0,00
		13188	Subventions d'équipement transférables - Autres subventions	0,00
		1391	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - Etat	0,00
			Somme :	0,00
			TOTAL DM n°5	
Nature affect. opé	Code chapitre	Code article	Libellé article	
	14	142	Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00
			Somme :	0,00
			TOTAL DM n°5	
Nature affect. opé	Code chapitre	Code article	Libellé article	
	15	1518	Provisions pour risques - Autres provisions pour risques	0,00
		1518 HB	Provisions pour risques et charges	0,00
			Somme :	0,00
			TOTAL DM n°5	
Nature affect. opé	Code chapitre	Code article	Libellé article	
	16	1641	Emprunts auprès des établissements de crédit - Emprunts en euros	0,00
		165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00
		1678	Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières	0,00
		1681	Autres emprunts et dettes assésées - Autres emprunts	0,00
			Somme :	0,00
			TOTAL DM n°5	



Nature affect. opé	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°5
	27	275	Depôts et cautionnements versés	0,00
	27		Somme :	0,00
			TOTAL DM n°5	
	28	28011	Amortissements des immobilisations incorporelles - Frais de constitution (O)	0,00
		28013	Amortissements des immobilisations incorporelles - Frais d'évaluation	0,00
		28013 HB	Amortissements des frais d'établissements	0,00
		2805	Amortissements des immobilisations incorporelles - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires (O)	0,00
		2805 HB	Amortis. incorp. - Concessions et droits similaires, brevets	0,00
		28131	Amortissements des immobilisations corporelles - Bâtimts (O)	0,00
		28131 HB	Amortis. immobilisations corporelles - Bâtiment	0,00
		28135	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations générales, agencements, aménagements des constructions (O)	0,00
		28135 HB	Amortis. immobilisations corporelles - I/GAAC	0,00
		28151	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations complexes spécialisées (O)	0,00
		28151 HB	Amortis. immobilisations corporelles - Installations complexes spécialisées	0,00
		28153	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations à caractère spécifique (O)	0,00
		28153 HB	Amortis. immobilisations corporelles - Installations à caractère spécifique	0,00
		28154	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel et outillage (O)	0,00
		28154 HB	Amortis. immobilisations corporelles - Matériels et outillages	0,00
		28181	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations générales : agencements, aménagements divers (O)	0,00
		28181 HB	Amortis. immobilisations corporelles - Installations Gén. agencement et aménagement divers	0,00
		28182	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel de transport (O)	0,00
		28182 HB	Amortis. immobilisations corporelles - Matériel de transport	0,00
		28183	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique (O)	0,00
		28183 HB	Amortis. immobilisations corporelles - Matériel de bureau et informatique	0,00
		28184	Amortissements des immobilisations corporelles - Mobilier (O)	0,00
		28184 HB	Amortis. immobilisations corporelles - Mobilier	0,00
		28188	Amortissements des immobilisations corporelles - Autres immobilisations corporelles (O)	0,00
		28188 HB	Amortis. immobilisations corporelles - Autres immobilisations corporelles	0,00
	28		Somme :	0,00
			TOTAL DM n°5	
	49	496	Dépréciation des comptes de débiteurs divers	0,00
	49		Somme :	0,00
Recette			Somme :	0,00

## Fonctionnement

Groupes Fonctionnel	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°5
	60611	Achats non stockés de matières et fournitures - Eau et assainissement	0,00
	60612	Achats non stockés de matières et fournitures - Énergie, électricité	0,00
	60613	Achats non stockés de matières et fournitures - Chauffage	0,00
	60622	Achats non stockés de matières et fournitures - Produits dentaire	0,00
	60624	Achats non stockés de matières et fournitures - Fournitures administratives	0,00
	60625	Achats non stockés de matières et fournitures - Fournitures scolaires, éducatives et de loisirs	0,00
	606261	Achats non stockés de matières et fournitures - Protections, produits absorbants	0,00
	606268	Achats non stockés de matières et fournitures - Autres fournitures hôtelières	0,00
	60628	Achats non stockés de matières et fournitures - Autres fournitures non stockées	0,00
	6063	Achats non stockés de matières et fournitures - Alimentation	0,00
GRUPE I	6066	Achats non stockés de matières et fournitures - Alimentation	0,00
DEPENSES -	6068	Achats non stockés de matières et fournitures - Fournitures médicales	0,00
afférentes à	61118	Achats non stockés de matières et fournitures - Autres achats non stockés de matières et fournitures	0,00
l'exploitation	61128	Autres - Prestations à caractère médical	0,00
	6251	Autres prestations à caractère médico-social	0,00
	6261	Déplacements, missions et réceptions - Voyages et déplacements	0,00
	6262	Frais d'affranchissements	0,00
	6281	Frais de télécommunication	0,00
	6283	Divers - Prestations de blanchissage à l'extérieur	0,00
	6287	Divers - Prestation de nettoyage à l'extérieur	0,00
	6288	Divers - Remboursement de frais	0,00
		Divers - Autres	0,00
		Somme :	0,00

Code article	Libellé article	TOTAL DM r°s
62113	Personnel extérieur à l'établissement - Personnel médical et paramédical	0,00
62115	Personnel extérieur à l'établissement - Personnel affecté à l'établissement	0,00
62118	Personnel extérieur à l'établissement - Autres personnels extérieurs	0,00
622312	Autres médecins	0,00
6225	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,00
6226	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Honoraires	0,00
6311	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts) - Taxe sur les salaires	0,00
6331	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) - Versement de transport	0,00
6333	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) - Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	0,00
6336	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) - Cotisation au fonds pour l'emploi hospitalier	0,00
64111	Rémunérations du personnel non médical - Rémunération principale	256 000,00
64112	Rémunérations du personnel non médical - NBI, supplément familial de traitement et indemnité de résidence	0,00
64113	Rémunérations du personnel non médical - Prime de service	0,00
64114	Rémunération du personnel non médical - Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)	0,00
64115	Rémunération du personnel non médical - Supplément Familial de Traitement	0,00
64116	Rémunérations du personnel non médical - Indemnités de préavis et de licenciement	0,00
64181	Rémunérations du personnel non médical - Gratifications des stagiaires	0,00
64182	Rémunération du personnel non médical - Complément de Traitement Indiciaire (CTI)	0,00
64183	Rémunération du personnel non médical - Prime Grand Age	0,00
64184	Rémunérations du personnel non médical - Indemnité inflation	0,00
64185	Rémunération du personnel non médical - Majoration horaire pour travail de nuit	0,00
64186	Rémunération du personnel non médical - Indemnités forfaitaires pour travail dimanche et jours fériés	0,00
64188	Rémunérations du personnel non médical - Autres	0,00
6412	Rémunération du personnel non médical - Congés payés des agents recrutés sous contrat de droit privé	0,00
64131	Rémunérations du personnel non médical - Rémunération principale	0,00
64136	Rémunérations du personnel non médical - Indemnités de préavis et de licenciement	0,00
641382	Rémunération du personnel non médical - Complément de Traitement Indiciaire (CTI)	0,00
641383	Rémunération du personnel non médical - Prime Grand Age	0,00
641384	Indemnités inflation	0,00
641385	Rémunération du personnel non médical - Majoration horaire pour travail de nuit	0,00
641386	Rémunération du personnel non médical - Indemnités forfaitaires pour travail dimanche et jours fériés	0,00
641388	Autres	0,00
64151	Rémunérations du personnel non médical - Rémunération principale	0,00
64156	Rémunérations du personnel non médical - Indemnités de préavis et de licenciement	0,00

**GROUPE II**  
**DEPENSES -**  
 Dépenses  
 afférentes au  
 personnel

641582	Rémunération du personnel non médical - Complément de Traitement Indiciaire (CTI)	0,00
641583	Rémunération du personnel non médical - Prime Grand Age	0,00
641584	Indemnité Inflation	0,00
641585	Rémunération du personnel non médical - Majoration horaire pour travail de nuit	0,00
641586	Rémunération du personnel non médical - Indemnités forfaitaires pour travail dimanche et jours fériés	0,00
641588	Autres	0,00
6416	Rémunérations du personnel non médical - Emplois d'insertion	0,00
6417	Rémunérations du personnel non médical - Apprentis	0,00
64178	Autres (apprentis)	0,00
6421	Rémunération du personnel médical - Praticiens	0,00
6422	Rémunération du personnel médical - Congés payés des agents recrutés sous contrat de droit privé	0,00
6428	Rémunération du personnel médical - Autres	0,00
64284	Rémunération du personnel médical - Indemnité Inflation	0,00
64511	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00
64513	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations aux caisses de retraite	0,00
64514	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations à l'A.S.S.E.D.I.C.	0,00
64515	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations à la C.N.R.A.C.L.	0,00
64518	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00
64521	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00
64523	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations aux caisses de retraite	0,00
64524	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations à l'A.S.S.E.D.I.C.	0,00
64525	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations à la C.N.R.A.C.L.	0,00
6468	Personnes handicapées - Autres	0,00
6471	Autres charges sociales - Prestations versées pour le compte du F.N.A.L.L.	0,00
6472	Autres charges sociales - Fonds de solidarité	0,00
64784	Autres charges sociales - Oeuvres sociales	0,00
64789	Autres charges sociales - Autres	0,00
6488	Autres charges de personnel - Autres charges diverses de personnel	0,00
Somme :		256 000,00



Groupe Fonctionnel	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°5
	61358	Autres locations mobilières	0,00
	61521	Bâtiments publics	0,00
	61558	Entretien et réparations - Autres matériels et outillages	0,00
	6161	Primes d'assurances - Multirisques	0,00
	6163	Primes d'assurances - Assurance transport	0,00
	6165	Primes d'assurances - Responsabilité civile	0,00
	61681	Primes d'assurance maladie, maternité et accident de travail	0,00
	6182	Divers - Documentation générale et technique	0,00
	6184	Divers - Concours divers (cotisations...)	0,00
	6188	Divers - Autres frais divers	0,00
	623	Publicité, publications, relations publiques	0,00
	63513	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts) - Autres impôts locaux	0,00
	6354	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts) - Droits de timbre	0,00
	637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	0,00
	6541	Créances admises en non valeur	0,00
	6542	Créances éteintes	0,00
GROUPE III DEPENSES - Dépenses afférentes à la structure	6578	Subventions - Autres subventions	0,00
	6581	Charges diverses de gestion courante - Frais de culte et d'inhumation	0,00
	6582	Charges diverses de gestion courante - Pécule	0,00
	6588	Charges diverses de gestion courante - Autres	0,00
	6718	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion - Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00
	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00
	678	Autres charges exceptionnelles	0,00
	68111	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions : charges d'exploitation - Immobilisations incorporelles	0,00
	68111 M	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions : charges d'exploitation - Immobilisations incorporelles (M)	0,00
	68112	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions : charg d'exploitation-Immobilisations corporelles (O)	0,00
	68112 M	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions : charges d'exploitation - Immobilisations corporelles (M)	0,00
	6815	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions : charges d'exploitation - Dotations aux provisions d'exploitation	0,00
	6815 M	Dotation aux amortissements, aux dépréciations et provisions	0,00
	68174	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions : charges d'exploitation - Créances	0,00
	68742	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions : charges exceptionnelles - Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00
	68742M	Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00
		Somme :	0,00
			0,00
			0,00
			256 000,00
Groupe Fonctionnel	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°5
	002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00
			0,00
			0,00
			256 000,00

## DECISION MODIFICATIVE

N°9/2023 - BUDGET CTMR

## Fonctionnement

Groupes Fonctionnel	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°5
	002	Resultat de fonctionnement reporté	0,00
			0,00
			0,00
Groupes Fonctionnel	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°5
	73171	Tarif Hébergement (EHPAD) - Département	0,00
	73172	Tarif hébergement (EHPAD) - Hébergé	0,00
	7341	Tarif dépendance couvert par l'APA - 2012	0,00
	7342	Participation du résident au tarif dépendance	0,00
	735111	Hébergement permanent des résidents affiliés à un régime obligatoire de la sécurité sociale	0,00
	7351128	CNR-COVID-19	0,00
	735211	Part afférente à l'hébergement	0,00
GRUPE I			
RECETTES -	7352121	Hébergement permanent des résidents	0,00
Produits de la	7352281	Part afférente à l'hébergement-charge département	0,00
tarification	7352282	Hébergement permanent des résidents	0,00
	735311	Tarifs journaliers au socle de prestations	256 000,00
	73532	Part afférente à la dépendance	0,00
	73581	Produits à la charge de la CAF (caisse d'allocations familiales)	0,00
	7361	Dotaton globale de financement soins hors forfait journalier relatif aux frais de transport en accueil de jour (EHPAD)	0,00
	7381	Produits à la charge de la CAF	0,00
			256 000,00

Groupe Fonctionnel	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°5
	6419	Remunérations du personnel non médical - Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	0,00
	6429	Rémunération du personnel médical - Remboursements sur rémunérations du personnel médical	0,00
	6459	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	0,00
	7081	Produits des services exploités dans l'intérêt du personnel	0,00
	7085	Prestations délivrées aux usagers, accompagnants et autres tiers	0,00
GROUPE II RECETTES - Autres produits relatifs à l'exploitation	7088	Produits des activités annexes - Autres produits d'activités annexes	0,00
	7481	Autres subventions et participations - Fonds pour l'emploi hospitalier	0,00
	7488	Autres subventions et participations - Autres	0,00
	7548	Remboursements de frais - Autres remboursements de frais	0,00
	7588	Produits divers de gestion courante - Autres produits divers de gestion courante	0,00
			0,00
Groupe Fonctionnel	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°5
	7718	Produits exceptionnels sur opérations de gestion - Autres	0,00
	773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	0,00
	777	Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice (O)	0,00
	777 M	Quote part des subventions d'investissements virées au résultat d'exercice (M)	0,00
GROUPE III RECETTES - Produits financiers et produits non encaissables	778	Autres produits exceptionnels	0,00
	7811	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits d'exploitation) - Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00
	7815	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits d'exploitation) - Reprises sur provisions d'exploitation	0,00
	7815 M	Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions - Mixte	0,00
	78742 MIX	Reprise sur dépréciation et provisions	0,00
	78748	Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits exceptionnels) - Autres	0,00
			256 000,00



Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le

ID : 031-263101230-20231013-DL46966H1-DE



# DECISION MODIFICATIVE N°5 BUDGET ANNEXE ESMS Hors EPRD C4

EXERCICE 2023

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE

2, BIS RUE DE BELFORT  
31000-TOULOUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 13/10/2023

Délibération N°

Du 13/10/2023

Transmise le :

Approuvée le :

LA VICE PRESIDENTE

MAROUA BOUZAIDA SYLLA

SIGNATURES DES ADMINISTRATEURS



DECISION MODIFICATIVE N°5/2023 - CCAS - BUDGET ANNEXE ESMS HORS EPRD CA

Investissement

Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libelle article	TOTAL DM n°5
Depense	001	001	Excédent ou déficit d'investissement reporté	0,00
	001			0,00
			Somme :	
			TOTAL DM n°5	0,00
Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libelle article	TOTAL DM n°5
	003	003	Excédent prévisionnel d'investissement	0,00
	003			0,00
			Somme :	
			TOTAL DM n°5	0,00
Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libelle article	TOTAL DM n°5
	10	10692	Réserves - Excédents affectés à l'investissement	0,00
	10			0,00
			Somme :	
			TOTAL DM n°5	0,00
Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libelle article	TOTAL DM n°5
	13	1311	Subventions d'équipement transférables - Etat	0,00
		13188	Subventions d'équipement transférables - Autres subventions	0,00
		1391	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - Etat	0,00
		1392	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - Collectivités et établissements publics (O)	0,00
		13981	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - Produits des versements libératoires ouvrant droit à l'exonération de la taxe d'apprentissage	0,00
		13988	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - Autres subventions	0,00
			Somme :	
			TOTAL DM n°5	0,00
Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libelle article	TOTAL DM n°5
	14	142	Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00
	14			0,00
			Somme :	
			TOTAL DM n°5	0,00
Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libelle article	TOTAL DM n°5
	15	1518	Provisions pour risques - Autres provisions pour risques	0,00
		1572	Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices - Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions (PGE)	0,00
	15			0,00
			Somme :	
			TOTAL DM n°5	0,00
Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libelle article	TOTAL DM n°5
	16	1641	Emprunts auprès des établissements de crédit - Emprunts en euros	0,00
		166	Dépôts et cautionnements reçus	0,00
		1678	Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières	0,00
		1681	Autres emprunts et dettes assimilées - Autres emprunts	0,00
	16			0,00
			Somme :	
			TOTAL DM n°5	0,00
Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libelle article	TOTAL DM n°5
	18	181	Compte de liaison : affectation à...	0,00
	18			0,00
			Somme :	
			TOTAL DM n°5	0,00
Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libelle article	TOTAL DM n°5
	20	2013	Frais d'établissement : Frais d'évaluation	0,00
		2031	Frais d'études, de recherche et de développement et d'insertion - Frais d'études	0,00
		205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	0,00
	20			0,00
			Somme :	
			TOTAL DM n°5	0,00





Nature affect. opér	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°5
	21	2135	Constructions sur sol propre - Installations générales ; agencements ; aménagements des constructions	0,00
		2151	Installations, matériel et outillage techniques - Installations complexes spécialisées	0,00
		2153	Installations, matériel et outillage techniques - Installations à caractère spécifique	0,00
		2154	Installations, matériel et outillage techniques - Matériel et outillage	0,00
		2181	Autres immobilisations corporelles - Installations générales, agencements, aménagements divers	0,00
		2182	Autres immobilisations corporelles - Matériel de transport	0,00
		2183	Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique	0,00
		2184	Autres immobilisations corporelles - Mobilier	0,00
		2188	Autres immobilisations corporelles - Autres immobilisations corporelles	0,00
	21		Somme :	0,00
			TOTAL DM n°5	0,00
	23	2313	Immobilisations corporelles en cours - Constructions sur sol propre	0,00
		238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00
	23		Somme :	0,00
			TOTAL DM n°5	0,00
	27	275	Dépôts et cautions versés	0,00
	27		Somme :	0,00
			TOTAL DM n°5	0,00
	28	28011	Amortissements des immobilisations incorporelles - Frais de constitution (O)	0,00
		2805	Amortissements des immobilisations incorporelles - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires (O)	0,00
		28131	Amortissements des immobilisations corporelles - Bâtements (O)	0,00
		28135	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations générales, agencements, aménagements des constructions (O)	0,00
		28151	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations complexes spécialisées (O)	0,00
		28153	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations à caractère spécifique (O)	0,00
		28154	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel et outillage (O)	0,00
		28181	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations générales ; agencements ; aménagements divers (O)	0,00
		28182	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel de transport (O)	0,00
		28183	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique (O)	0,00
		28184	Amortissements des immobilisations corporelles - Mobilier (O)	0,00
		28188	Amortissements des immobilisations corporelles - Autres immobilisations corporelles (O)	0,00
	28		Somme :	0,00
			TOTAL DM n°5	0,00
	49	495	Dépréciation des comptes de débiteurs divers	0,00
	49		Somme :	0,00
			Somme :	0,00
			Somme :	0,00

Depense





DECISION MODIFICATIVE N°5/2023 - CCAS - BUDGET ANNEXE ESMS HORS EPRD C4

Investissement

Nature affect. opé/Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°5
Receite	001	Excédent ou déficit d'investissement reporté	0,00
	001		Somme : 0,00
			TOTAL DM n°5
Nature affect. opé/Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°5
	003	Excédent prévisionnel d'investissement	0,00
	003		Somme : 0,00
			TOTAL DM n°5
Nature affect. opé/Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°5
	007	Déficit prévisionnel d'investissement	0,00
	007		Somme : 0,00
			TOTAL DM n°5
Nature affect. opé/Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°5
	10	Dotations et fonds divers - FCTVA1	0,00
	1025	Dotations et fonds divers - Dons et legs en capital	0,00
	10692	Réserves - Excédents affectés à l'investissement	0,00
	10		Somme : 0,00
			TOTAL DM n°5
Nature affect. opé/Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°5
	13	Subventions d'équipement transférables - Etat	0,00
	1312	Subventions d'équipement transférables - Collectivités et établissements publics	0,00
	13181	Subventions d'équipement transférables - Versements libératoires ouvrant droit à l'exonération de la taxe d'apprentissage	0,00
	13188	Subventions d'équipement transférables - Autres subventions	0,00
	1392	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - Collectivités et établissements publics (O)	0,00
	13		Somme : 0,00
			TOTAL DM n°5
Nature affect. opé/Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°5
	14	Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00
	14		Somme : 0,00
			TOTAL DM n°5
Nature affect. opé/Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°5
	15	Provisions pour risques - Autres provisions pour risques	0,00
	1518		Somme : 0,00
	15		Somme : 0,00
			TOTAL DM n°5
Nature affect. opé/Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°5
	16	Emprunts auprès des établissements de crédit - Emprunts en euros	0,00
	1641	Dépôts et cautionnements reçus	0,00
	165	Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières	0,00
	1678	Autres emprunts et dettes assimilées - Autres emprunts	0,00
	1681	Autres emprunts et dettes assimilées - Intérêts courus	0,00
	1698	Autres emprunts et dettes assimilées - Intérêts courus	0,00
	16		Somme : 0,00
			TOTAL DM n°5



Nature affect.	opér	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°5
		18	181	Compte de liaison : affectation à...	0,00
				Somme :	0,00
				<b>TOTAL DM n°5</b>	
Nature affect.	opér	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°5
		21	2135	Constructions sur soi propre - Installations générales ; agencements ; aménagements des constructions	0,00
				Somme :	0,00
				<b>TOTAL DM n°5</b>	
Nature affect.	opér	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°5
		23	2313	Immobilisations corporelles en cours - Constructions sur soi propre	0,00
			238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00
				Somme :	0,00
				<b>TOTAL DM n°5</b>	
Nature affect.	opér	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°5
		27	275	Dépôts et cautionnements versés	0,00
				Somme :	0,00
				<b>TOTAL DM n°5</b>	
Nature affect.	opér	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°5
		28	28011	Amortissements des immobilisations incorporelles - Frais de constitution (O)	0,00
			28013	Amortissements des immobilisations incorporelles - Frais d'évaluation	0,00
			28031	Amortissements des immobilisations incorporelles - Frais d'études	0,00
			2805	Amortissements des immobilisations incorporelles - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires (O)	0,00
			28131	Amortissements des immobilisations corporelles - Bâtements (O)	0,00
			28135	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations générales, agencements, aménagements des constructions (O)	0,00
			28151	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations complexes spécialisées (O)	0,00
			28153	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations à caractère spécifique (O)	0,00
			28154	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel et outillage (O)	0,00
			28181	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations générales ; agencements, aménagements divers (O)	0,00
			28182	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel de transport (O)	0,00
			28183	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique (O)	0,00
			28184	Amortissements des immobilisations corporelles - Mobilier (O)	0,00
			28188	Amortissements des immobilisations corporelles - Autres immobilisations corporelles (O)	0,00
				Somme :	0,00
				<b>TOTAL DM n°5</b>	
Nature affect.	opér	Code chapitre	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°5
		49	496	Dépréciation des comptes de débiteurs divers	0,00
				Somme :	0,00
				<b>TOTAL DM n°5</b>	
Recette					
				Somme :	0,00
				<b>TOTAL DM n°5</b>	



Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le

ID : 031-263101230-20231013-DL46966H1-DE



DECISION MODIFICATIVE N°5/2023 - CCAS - BUDGET ANNEXE ESMS HORS EPRD C4

Fonctionnement

Groupes Fonctionnel	Code article	Libellé article	TOTAL D.M.n.°5
	60611	Achats non stockés de matières et fournitures - Eau et assainissement	0,00
	60612	Achats non stockés de matières et fournitures - Énergie, électricité	0,00
	60613	Achats non stockés de matières et fournitures - Chauffage	0,00
	60621	Achats non stockés de matières et fournitures - Combustibles et carburants	0,00
	60622	Achats non stockés de matières et fournitures - Produits d'entretien	0,00
	60624	Achats non stockés de matières et fournitures - Fournitures administratives	0,00
	60625	Achats non stockés de matières et fournitures - Fournitures scolaires, éducatives et de loisirs	0,00
	606261	Achats non stockés de matières et fournitures - Protections, produits absorbants	0,00
	606268	Achats non stockés de matières et fournitures - Autres fournitures hôtelières	0,00
	60628	Achats non stockés de matières et fournitures - Autres fournitures non stockées	0,00
	6063	Achats non stockés de matières et fournitures - Alimentation	0,00
	6066	Achats non stockés de matières et fournitures - Fournitures médicales	0,00
GRUPE I	6068	Achats non stockés de matières et fournitures - Autres achats non stockés de matières et fournitures	0,00
DENISES -	61118	Autres - Prestations à caractère médical	0,00
Dépenses afférentes à l'exploitation	61128	Autres prestations à caractère médico-social	0,00
	6185	Divers - Frais de colloques, séminaires, conférences	0,00
	62428	Transports d'usagers - Autres transports d'usagers	0,00
	6251	Déplacements, missions et réceptions - Voyages et déplacements	0,00
	6256	Déplacements, missions et réceptions - Missions	0,00
	6257	Déplacements, missions et réceptions - Réceptions	0,00
	6261	Frais d'affranchissements	0,00
	6262	Frais de télécommunication	0,00
	6281	Divers - Prestations de blanchissage à l'extérieur	0,00
	6282	Divers - Prestations d'alimentation à l'extérieur	0,00
	6283	Divers - Prestation de nettoyage à l'extérieur	0,00
	6287	Divers - Remboursement de frais	0,00
	6288	Divers - Autres	0,00
		Somme :	0,00

Groupes Fonctionnel	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°4
	62113	Personnel extérieur à l'établissement - Personnel médical et paramédical	0,00
	62115	Personnel extérieur à l'établissement - Personnel affecté à l'établissement	0,00
	62118	Personnel extérieur à l'établissement - Autres personnels extérieurs	0,00
	623312	Autres médecins	0,00
	6226	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Honoraires	0,00
	6227	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Frais d'actes et de contentieux	0,00
	6331	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) - Versement de transport	0,00
	6333	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) - Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	0,00
	6336	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) - Cotisation au fonds pour l'emploi hospitalier	0,00
	64111	Rémunérations du personnel non médical - Rémunération principale	196 000,00
	64112	Rémunérations du personnel non médical - NBI, supplément familial de traitement et indemnité de résidence	0,00
	64113	Rémunérations du personnel non médical - Prime de service	0,00
	64114	Rémunération du personnel non médical - Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)	0,00
	64115	Rémunération du personnel non médical - Supplément Familial de Traitement	0,00
	64116	Rémunérations du personnel non médical - Indemnités de préavis et de licenciement	0,00
	641181	Rémunérations du personnel non médical - Gratifications des stagiaires	0,00
	641182	Rémunération du personnel non médical - Complément de Traitement Indiciaire (CTI)	0,00
	641183	Rémunération du personnel non médical - Prime Grand Age	0,00
	641184	Rémunérations du personnel non médical - Indemnité inflation	0,00
	641185	Rémunération du personnel non médical - Majoration horaire pour travail de nuit	0,00
	641186	Rémunération du personnel non médical - Indemnités forfaitaires pour travail dimanche et jours fériés	0,00
	641188	Rémunérations du personnel non médical - Autres	0,00
	6412	Rémunération du personnel non médical - Congés payés des agents recrutés sous contrat de droit privé	0,00
	64131	Rémunérations du personnel non médical - Rémunération principale	0,00
	64136	Rémunérations du personnel non médical - Indemnités de préavis et de licenciement	0,00
	641382	Rémunération du personnel non médical - Complément de Traitement Indiciaire (CTI)	0,00
	641383	Rémunération du personnel non médical - Prime Grand Age	0,00
	641384	Indemnités inflation	0,00
	641385	Rémunération du personnel non médical - Majoration horaire pour travail de nuit	0,00
	641386	Rémunération du personnel non médical - Indemnités forfaitaires pour travail dimanche et jours fériés	0,00
	641388	Autres	0,00
GROUPES II DEPENSES - Niveau 6	64151	Rémunérations du personnel non médical - Rémunération principale	0,00

Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le

ID : 031-263101230-20231013-DL46966H1-DE



Dépenses		
64156	Rémunérations du personnel non médical - Indemnités de préavis et de licenciement	0,00
641582	Rémunération du personnel non médical - Complément de Traitement Indiciaire (CTI)	0,00
641583	Rémunération du personnel non médical - Prime Grand Age	0,00
641584	Indemnité inflation	0,00
641585	Rémunération du personnel non médical - Majoration horaire pour travail de nuit	0,00
641586	Rémunération du personnel non médical - Indemnités forfaitaires pour travail dimanche et jours fériés	0,00
641588	Autres	0,00
6416	Rémunérations du personnel non médical - Emplois d'insertion	0,00
64164	Indemnité inflation (emplois insertions)	0,00
64168	Autres (emplois d'insertion)	0,00
6417	Rémunérations du personnel non médical - Apprentis	0,00
64178	Autres (apprentis)	0,00
6421	Rémunération du personnel médical - Praticiens	0,00
6422	Rémunération du personnel médical - Congés payés des agents recrutés sous contrat de droit privé	0,00
6428	Rémunération du personnel médical - Autres	0,00
64284	Rémunération du personnel médical - Indemnité inflation	0,00
64511	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00
64513	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations aux caisses de retraite	0,00
64514	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations à l'A.S.S.E.D.I.C.	0,00
64515	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations à la C.N.R.A.C.L.	0,00
64518	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00
64521	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00
64523	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations aux caisses de retraite	0,00
64524	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations à l'A.S.S.E.D.I.C.	0,00
64525	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations à la C.N.R.A.C.L.	0,00
6468	Personnes handicapées - Autres	0,00
6471	Autres charges sociales - Prestations versées pour le compte du F.N.A.L.	0,00
6472	Autres charges sociales - Fonds de solidarité	0,00
64784	Autres charges sociales - Oeuvres sociales	0,00
64788	Autres charges sociales - Autres	0,00
6488	Autres charges de personnel - Autres charges diverses de personnel	0,00
Somme :		196 000,00



Groupes Fonctionnel	Codé article	Libellé article	TOTAL DM n°9
	6125	Redevances de crédit-bail - Crédit-bail immobilier	0,00
	6132	Locations - Locations immobilières	0,00
	61358	Autres locations mobilières	0,00
	614	Charges locatives et de copropriété	0,00
	61521	Bâtiments publics	0,00
	61598	Entretien et réparations - Autres matériels et outillages	0,00
	61561	Entretien et réparations - Informatique	0,00
	6161	Primes d'assurances - Multirisques	0,00
	6163	Primes d'assurances - Assurance transport	0,00
	6165	Primes d'assurances - Responsabilité civile	0,00
	61681	Prime d'assurance maladie, maternité et accident de travail	0,00
	6192	Divers - Documentation générale et technique	0,00
	6184	Divers - Concours divers (cotisations...)	0,00
	6188	Divers - Autres frais divers	0,00
	627	Services bancaires et assimilés	0,00
	63512	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts) - Taxes foncières	0,00
	63513	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts) - Autres impôts locaux	0,00
GROUPE III	6354	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts) - Droits d'enregistrement et de timbre	0,00
DEPENSES -	637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	0,00
	6541	Créances admises en non valeur	0,00
afférentes à la	6558	Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun - Quote-part de résultat sur opérations faites dans le cadre d'un autre groupement	0,00
structure	6578	Subventions - Autres subventions	0,00
	6582	Charges diverses de gestion courante - Pécule	0,00
	6586	Charges diverses de gestion courante - Fonds de solidarité	0,00
	6588	Charges diverses de gestion courante - Autres	0,00
	6611	Charges d'intérêts - Intérêts des emprunts et dettes	0,00
	6711	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion - Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	0,00
	6712	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion - Pénalités, amendes fiscales et pénales	0,00
	6718	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion - Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00
	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00
	678	Autres charges exceptionnelles	0,00
	68111	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions : charges d'exploitation - Immobilisations incorporelles	0,00
	68112	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions :chang d'exploitation-Immobilisations corporelles (O)	0,00
	6815	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions : charges d'exploitation - Dotations aux provisions d'exploitation	0,00
	68174	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions : charges d'exploitation - Créances	0,00
	68742	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions : charges exceptionnelles - Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00
		Somme :	0,00
Groupes Fonctionnel	Codé article	Libellé article	TOTAL DM n°5
	002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00
		Somme :	0,00
		Somme :	196 000,00



Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le

ID : 031-263101230-20231013-DL46966H1-DE



DECISION MODIFICATIVE

N°5/2023 - CCAS - BUDGET ANNEXE ESMS HORS EPRD C4

Fonctionnement  
 Recette

Groupe Fonctionnel	Code article	Libelle article	TOTAL DM n°5
	002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00
		Somme :	0,00

Groupe Fonctionnel	Code article	Libelle article	TOTAL DM n°5
	7311121	SSIAD - Forfait global de soins	55 000,00
	7311131	Forfait global hors crédits de prise en charge des frais de transport	0,00
	7311132	Forfait de prise en charge des frais de transport	0,00
	731118	Autres établissements, services sociaux et médico-sociaux	0,00
	73118	Autres - Forfait global de soins	0,00
	7312131	Dotation globale hors prise en charge au titre de l'article L.242-4 du CASF	80 000,00
	731221	Établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du 2° du I de l'article L.312-1 du CASF	0,00
	731224	Prise en charge au titre des dispositions de l'&#217;article L.242-4 CASF	0,00
	731228	Autres établissements et services sociaux et médico-sociaux	0,00
	7313	Produits des tarifications relevant de l'article L. 312-1 du CASF - Prix de journée (établissements relevant de l'article L.312-1 sauf le 6°)	0,00
	73151	Produits des tarifications relevant de l'article L. 312-1 du CASF - Dotation globale soins SSIAD personnes âgées	0,00
	7316	Produits des tarifications relevant de l'article L. 312-1 du CASF - Dotation globale des établissements relevant de l'art L.312-1 du CASF	0,00
	73172	Tarif hébergement (EHPAD) - Hébergé	0,00
GROUPE I RECETTES - Produits de la tarification	7318	Autres produits des établissements relevant de la loi sociale	30 000,00
	73212	CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale)	0,00
	73213	services mandataires judiciaires à la protection des majeurs	0,00
	73313	Prix de journée	0,00
	73318	Autres modes de tarification	0,00
	73332	Autres modes de tarification	25 000,00
	7341	Tarif dépendance couvert par l'APA - 2012	0,00
	73418	Autres établissements et services sociaux et médico-sociaux	6 000,00
	7342	Participation du résident au tarif dépendance	0,00
	7348	Autres secteurs	0,00
	7381	Produits à la charge de la CAF	0,00
	7388	Produits à la charge d'autres financeurs - Autres	0,00
		Somme :	196 000,00

Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le

ID : 031-263101230-20231013-DL46966H1-DE



Groupe Fonctionnel	Code article	Libellé article	TOTAL DM n°5
	6419	Rémunérations du personnel non médical - Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	0,00
	6429	Rémunération du personnel médical - Remboursements sur rémunérations du personnel médical	0,00
	6459	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	0,00
	7081	Produits des services exploités dans l'intérêt du personnel	0,00
	70821	Produits des activités annexes - Forfaits journaliers	0,00
	70828	Produits des activités annexes - Autres participations forfaitaires des usagers	0,00
	7085	Prestations délivrées aux usagers, accompagnants et autres tiers	0,00
	744	FCTVA	0,00
GROUPE II RECETTES - Autres produits relatifs à l'exploitation	7481	Autres subventions et participations - Fonds pour l'emploi hospitalier	0,00
	7483	Forfait autonomie	0,00
	7488	Autres subventions et participations - Autres	0,00
	7548	Remboursements de frais - Autres remboursements de frais	0,00
	7588	Produits divers de gestion courante - Autres produits divers de gestion courante	0,00
		Somme :	0,00
		TOTAL DM n°5	0,00
	764	Revenus des valeurs mobilières de placement	0,00
	7718	Produits exceptionnels sur opérations de gestion - Autres	0,00
	773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	0,00
	775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00
GROUPE III RECETTES - Produits financiers et produits non encaissables	777	Quote-part des subventions d'investissement versées au résultat de l'exercice (O)	0,00
	778	Autres produits exceptionnels	0,00
	7811	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits d'exploitation) - Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00
	7815	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits d'exploitation) - Reprises sur provisions d'exploitation	0,00
	7817	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits d'exploitation) - Reprises sur dépréciations des actifs circulants	0,00
		Somme :	0,00
		Somme :	196 000,00

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Rapport de la Vice-Présidente

**Objet : Dépôts de garantie du Centre Maternel Sainte Lucie - Exercice 2024**

**Rapport : 13 octobre 2023 - 040**

**DEL-23-0256**

Mesdames, Messieurs,

Un dépôt de garantie est demandé aux résidentes du Centre Maternel à titre éducatif afin de préparer l'insertion des jeunes femmes après le passage dans l'établissement.

Selon le souhait de l'équipe éducative, il est proposé de fixer des montants différents suivant le type de logement (studio en établissement ou appartement extérieur) ainsi qu'avant et après la reconstruction du Centre Maternel sur le site de l'ancien EHPAD Les Tourelles.

Les montants des tarifs ont été travaillés avec les services du Centre Maternel, il est donc proposé :

- Un montant de 138 euros pour un studio en établissement sur le site actuel.
- Un montant de 150 euros pour un appartement extérieur avec le fonctionnement actuel.
- Un montant de 200 euros pour un studio en établissement sur le site de l'ancien EHPAD Les Tourelles.
- Un montant de 250 euros pour un appartement extérieur après l'ouverture du nouveau Centre Maternel.

Les montants des dépôts de garantie sont restitués à la sortie du logement si l'état de ce dernier le permet, après un état des lieux avec les équipes éducatives.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

**Dépôts de garantie du Centre Maternel Sainte Lucie - Exercice 2024**

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

**ARTICLE 1** : Les montants des dépôts de garantie sont fixés, pour l'année 2024, comme suit :

- Un montant de 138 euros pour un studio en établissement sur le site actuel.
- Un montant de 150 euros pour un appartement extérieur avec le fonctionnement actuel.
- Un montant de 200 euros pour un studio en établissement sur le site de l'ancien EHPAD Les Tourelles.
- Un montant de 250 euros pour un appartement extérieur après l'ouverture du nouveau Centre Maternel.

**ARTICLE 2** : Les montants des dépôts de garantie sont restitués à la sortie du logement si l'état de ce dernier le permet après un état des lieux par l'équipe éducative.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAI DA SYLLA

**Extrait des Registres  
des Délibérations du Conseil d'Administration**

---

**Séance du 13 octobre 2023**

**040 - Dépôts de garantie du Centre Maternel Sainte Lucie - Exercice 2024 - DEL-23-0256**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel ROUGE.

Etaient présents :

Madame Aminna ABDOULLAH  
Madame Ginette ARIAS  
Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA  
Madame Danielle CHARRAS  
Monsieur Henri DE LAGOUTINE  
Monsieur Marc GAUBERT  
Madame Isabelle HARDY  
Madame Marine LEFEVRE  
Madame Julienne MUKABUCYANA  
Monsieur Daniel ROUGE  
Madame Nadia SOUSSI

Etaient excusés ou absents :

Madame Hèlène BARROU  
Madame Catherine COUSERGUE  
Madame Caroline HONVAULT  
Madame Catherine MAILLARD  
Monsieur Jean-Luc MOUDENC  
Monsieur François VELLAS

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]**

Déposé au contrôle de légalité le : 26/10/2023

Affiché le : 27/10/2023

# BUDGET EXECUTOIRE - EPRD - BUDGET ANNEXE

EXERCICE 2023

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE

2, BIS RUE DE BELFORT  
31000-TOULOUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 13/10/2023

Du 13/10/2023

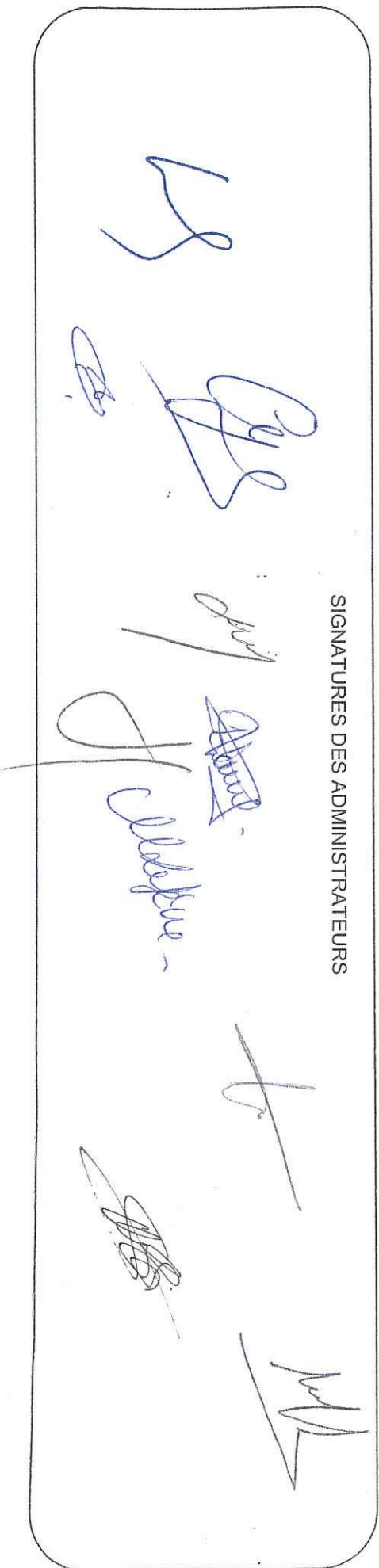
Délibération N°  
Transmise le :  
Approuvée le :

LA VICE PRESIDENTE

MAROUA BOUZAIDA SYLLA



SIGNATURES DES ADMINISTRATEURS







Raison sociale :	Budget exécutoire 2023 du Budget annexe ESMS C2
FINESS ET :	310783022

Compte de résultat prévisionnel principal/annexe non soumis à l'obligation d'équilibre

Présentation des charges :

	GROUPE I : CHARGES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE			
	Réel N-2	Anticipé ou réel N-1 (1)	Exercice N	
<b>ACHATS</b>				
601/602/603 Achats stockés et variation des stocks	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
606 Achats non stockés de matières et fournitures	2 120 446,14 €	2 439 361,73 €	2 719 592,29 €	0,00 €
607 Achats de marchandises	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
708 Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
713 Variation des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>SERVICES EXTERIEURS</b>				
6111 Sous-traitance prestations à caractère médical	183 455,01 €	224 563,11 €	103 924,63 €	
6112 Sous-traitance prestations à caractère médico-social	385,00 €	3 180,00 €	11 010,00 €	
6118 Sous-traitance autres prestations de service	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>				
624 Transports de biens, d'usagers et transports collectifs du personnel (autres que c/6242)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6242 Transports d'usagers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
625 Déplacements, missions et réceptions	61,80 €	161,45 €	100,00 €	
626 Frais postaux et frais de télécommunications	33 112,27 €	34 022,05 €	49 506,40 €	
6281 Prestations de blanchissage à l'extérieur	468 296,08 €	484 664,13 €	592 107,32 €	
6282 Prestations d'alimentation à l'extérieur	420 000,00 €	406 175,57 €	428 000,00 €	
6283 Prestations de nettoyage à l'extérieur	0,00 €	105 356,24 €	108 800,00 €	
6284 Prestations d'entretien à l'extérieur	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
6287/6298 Divers - Remboursements de frais et autres	546 660,21 €	322 046,85 €	335 116,00 €	
<b>TOTAL GROUPE I</b>	<b>3 772 419,51 €</b>	<b>4 019 633,16 €</b>	<b>4 347 246,61 €</b>	
<b>GROUPE II : CHARGES AFFERENTES AU PERSONNEL</b>				
	Réel N-2	Anticipé ou réel N-1	Exercice N	
621 Personnel extérieur à l'établissement	1 557 121,66 €	1 187 282,68 €	963 552,97 €	
622 Rémunérations dimidiées et honoraires	0,00 €	573,20 €	0,00 €	
631 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)	477 732,90 €	486 571,12 €	1 508,32 €	
633 Rémunérations du personnel non médical	13 651 491,73 €	14 165 077,06 €	1 655 960,05 €	
641 Rémunérations du personnel médical	106 992,64 €	98 701,46 €	320 128,03 €	
642 Rémunération du personnel handicapé	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
643 Charges de sécurité sociale et de prévoyance	5 192 365,21 €	5 192 750,37 €	4 536 134,09 €	
645 Pensions handicapées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
646 Autres charges sociales	224 152,95 €	250 076,20 €	177 912,58 €	
647 Autres charges de personnel	0,00 €	210,00 €	0,00 €	
<b>TOTAL GROUPE II</b>	<b>21 219 666,09 €</b>	<b>21 381 244,09 €</b>	<b>20 600 336,43 €</b>	

(1) : Anticipé pour les EPRD établis avant la clôture de l'exercice N-1.



**GROUPE III : CHARGES AFFERENTES A LA STRUCTURE**

	Réel N-2	Anticipé ou réel N-1	Exercice N
612 Redevances de crédit-bail	0,00 €	0,00 €	0,00 €
613 Locations	17 033,62 €	16 247,31 €	35 893,00 €
614 Charges locatives et de copropriété	0,00 €	0,00 €	0,00 €
615 Entretien et réparations	458 037,65 €	310 004,60 €	422 808,91 €
616 Primes d'assurances	520 731,70 €	575 160,27 €	615 253,91 €
617 Etudes et restaurations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
618 Divers	3 117,69 €	3 121,72 €	5 050,00 €
623 Informations, publications, relations publiques	0,00 €	0,00 €	500,00 €
627 Services techniques et assimilés (administration des impôts)	0,00 €	3 500,21 €	0,00 €
635 Autres impôts taxes et versements assimilés (autres organismes)	3 470,00 €	0,00 €	2 400,00 €
637	0,00 €	10 930,00 €	6 640,00 €

**AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**

651 Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires	0,00 €	0,00 €	0,00 €
653 Contribution versée au groupement hospitalier de territoire	0,00 €	0,00 €	0,00 €
654 Pertes sur créances irrécouvrables	48 720,00 €	10 972,58 €	0,00 €
655 Quoties-parts de résultat sur opérations faites en commun	0,00 €	0,00 €	0,00 €
657 Subventions	1 073,17 €	0,00 €	0,00 €
656 Charges diverses de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €

**CHARGES FINANCIERES**

66 Charges financières	435 220,74 €	468 307,30 €	661 325,16 €
------------------------	--------------	--------------	--------------

**CHARGES EXCEPTIONNELLES**

671 Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	137,83 €	80,00 €	22 074,80 €
672 Titres annulés (sur exercices antérieurs) (ESSMS publics)	523 310,91 €	163 199,42 €	96 510,00 €
675 Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00 €	0,00 €	0,00 €
676 Autres charges exceptionnelles	318 518,22 €	59 626,15 €	0,00 €

**DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS, AUX PROVISIONS ET ENGAGEMENTS**

6811 Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	1 009 512,55 €	1 181 799,66 €	1 964 872,06 €
6812 Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à repartir	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6815 Dotations aux provisions des charges d'exploitation	600 794,00 €	209 316,00 €	0,00 €
6816 Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6817 Dotations aux dépréciations des actifs circulants	0,00 €	0,00 €	0,00 €
686 Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions : charges financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6871 Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68725 Dotations aux amortissements dérogatoires	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68725 Dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68741 Dotations aux provisions réglementées pour renouveaulement des immobilisations	348 000,00 €	0,00 €	0,00 €
68742 Dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68748 Autres dotations aux provisions réglementées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6876 Dotations aux dépréciations exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
689 Reports en fonds dédiés (sauf c/6892 et c/6895) (ESSMS privés)			
68921 Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)			
68922 Reports en fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)			
6895 Reports en fonds dédiés sur contribution financière d'autres organismes (ESSMS privés)			

<b>TOTAL GROUPE III</b>	<b>4 287 678,08 €</b>	<b>3 020 865,24 €</b>	<b>3 833 327,56 €</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>29 279 955,68 €</b>	<b>28 421 642,51 €</b>	<b>28 780 914,60 €</b>
<b>EXCEDENT PREVISIONNEL</b>	<b>916 967,58 €</b>	<b>748 632,23 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL PRINCIPALIANNEE</b>	<b>30 196 923,26 €</b>	<b>29 170 274,74 €</b>	<b>28 780 914,60 €</b>

Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le

ID : 031-263101230-20231013-DL46965H1-DE



Présentation des produits :

GRUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION

	Réel N-2	Anticipé ou réel N-1	Exercice N
731	0,00 €	0,00 €	0,00 €
731224/7312			
Produits à la charge de l'assurance maladie (hors EHPAD) (autres que c/731224 et c/7312132)			
132			
Prise en charge au titre des dispositions de l'article L.242-4 du CASF	0,00 €	0,00 €	0,00 €
732			
Produits à la charge de l'Etat	0,00 €	0,00 €	0,00 €
733			
Produits à la charge du département (hors EHPAD) (autres que c/733222)	0,00 €	2 745,36 €	0,00 €
733222			
Prise en charge au titre des dispositions de l'article L.242-4 du CASF	0,00 €	0,00 €	0,00 €
734			
Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7351			
Produits des EHPAD à la charge de l'assurance maladie	11 971 835,23 €	10 607 028,11 €	10 424 892,81 €
7352			
Produits des EHPAD à la charge du département	8 763 238,52 €	8 893 662,72 €	9 310 973,92 €
7353			
Produits des EHPAD à la charge de l'usager	7 311 881,44 €	7 427 605,99 €	7 770 533,62 €
7358			
Produits des EHPAD à la charge d'autres financeurs	11 186,00 €	110 408,32 €	0,00 €
738			
Produits à la charge d'autres financeurs	69 700,09 €	15 854,00 €	0,00 €
<b>TOTAL GROUPE I</b>	<b>28 127 841,28 €</b>	<b>27 057 102,50 €</b>	<b>27 506 392,40 €</b>



Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le

ID : 031-263101230-20231013-DL46965H1-DE



GRUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION

	Réel N-2	Anticipé ou réel N-1	Exercice N
70	5 376,20 €	12 243,80 €	107 880,00 €
70821	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70822	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70823	0,00 €	0,00 €	0,00 €
71	0,00 €	0,00 €	0,00 €
72	0,00 €	0,00 €	0,00 €
74	134 116,33 €	205 867,37 €	87 581,60 €
75	- 1 939,26 €	159 249,45 €	0,00 €
603	0,00 €	0,00 €	0,00 €
609	0,00 €	0,00 €	0,00 €
618	0,00 €	0,00 €	0,00 €
629	137 797,07 €	0,00 €	0,00 €
6419	165 434,04 €	0,00 €	0,00 €
6429	17 010,00 €	0,00 €	0,00 €
6439	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6459/6879	674 239,06 €	689 869,32 €	531 337,93 €
6489	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6911	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL GROUPE II</b>	<b>970 877,94 €</b>	<b>1 232 763,98 €</b>	<b>726 799,53 €</b>

**GRUPE III : PRODUITS FINANCIERS, PRODUITS EXCEPTIONNELS ET PRODUIS NON ENCAISSABLES**

	Réel N-2	Anticipé ou réel N-1	Exercice N
76 Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			
771 Produits exceptionnels sur opérations de gestion	947,80 €	920,19 €	0,00 €
773 Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la échéance quadriennale (ESSMS publics)	361,70 €	25,74 €	96 510,00 €
775 Produits des cessations d'éléments d'actif	0,00 €	0,00 €	0,00 €
777 Quote-part des subventions d'investissement vides au résultat de l'exercice	32 517,00 €	59 167,00 €	218 527,67 €
778 Autres produits exceptionnels (autres que c/7 81)	723 404,52 €	27 835,33 €	0,00 €
7781 Quote-part d'éléments du fonds associatif vides au compte de résultat (ESSMS privés)	0,00 €		

**AUTRES PRODUITS**

7811 Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7816 Reprises sur provisions d'exploitation	226 616,02 €	645 194,00 €	105 825,00 €
7816 Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7817 Reprises sur dépréciations des actifs circulants	0,00 €	0,00 €	0,00 €
786 Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits financiers)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7825 Reprises sur amortissements dérogatoires	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7825 Reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
78741 Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	114 757,00 €	147 266,00 €	97 050,00 €
78746 Reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
78748 Autres reprises sur provisions réglementées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7876 Reprises sur dépréciations exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
789 Utilisation des fonds dédiés et des fonds reportés (sauf c/78921, 78922, 7899) (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
78921 Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS	0,00 €		
78922 Utilisation des fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	0,00 €		
7885 Utilisation des fonds dédiés sur ressources financières d'autres financeurs (ESSMS privés)	0,00 €		
78 Transferts de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €

<b>TOTAL GROUPE III</b>	<b>1 098 604,04 €</b>	<b>880 408,26 €</b>	<b>518 022,67 €</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>30 186 923,26 €</b>	<b>29 170 274,74 €</b>	<b>28 751 214,50 €</b>
<b>DEFICIT PREVISIONNEL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>29 700,00 €</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL PRINCIPAL/ANNEXE</b>	<b>30 186 923,26 €</b>	<b>29 170 274,74 €</b>	<b>28 780 914,50 €</b>
Résultats antérieurs repris dans le cadre de la vérification (détails)	3 928,00 €	15 311,90 €	
Résultats antérieurs repris dans le cadre de la vérification (excédents)	42 700,00 €	152 700,00 €	29 700,00 €

	Réel N-2	Anticipé ou réel N-1	Exercice N
Marge brute d'exploitation	3 053 957,79 €	1 959 152,52 €	2 197 059,37 €
Produits courants d'exploitation (Comptes 70 à 75 - c/709 et 713)	28 269 273,07 €	27 434 563,12 €	27 701 894,00 €
Taux de marge brute	10,80%	7,14%	7,93%
Résultat net	916 967,59 €	748 632,23 €	-29 700,00 €
Produits comptes classe 7 - c/709 et 713	29 367 977,11 €	28 314 971,38 €	28 219 876,67 €
Taux de résultat	3,12%	2,64%	-0,11%

Nota : Les CRPA, relevant de l'article R. 314-74 du CASF (dotations non affectées et services industriels et commerciaux des établissements publics sociaux et médico-sociaux autonomes) ne peuvent être présentés qu'en équilibre ou en excédent.



**Tableau de financement prévisionnel**

N° de comptes	Ressources		Réal N-2	Anticipé ou réel N-1 (1)	Exercice N
	Libellés				
	Capacité d'autofinancement		2 501 384,11 €	1 298 720,91 €	1 513 659,38 €
10	<b>Titre 1. Augmentation des capitaux propres :</b>		888 798,88 €	1 42 820,53 €	1 004 219,89 €
	Fonds associatifs, Apports, dotations et réserves (ESSMS publics) / Fonds propres et réserves (ESSMS privés) - (sauf compte 105)		48 788,69 €	39 076,35 €	1 004 219,98 €
13	Subventions d'investissement (sauf 139)		840 000,00 €	103 744,18 €	0,00 €
16	<b>Titre 2. Augmentation des dettes financières :</b>		68 143,00 €	59 116,00 €	120 000,00 €
155	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165 (2))		0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Dépôts et cautionnements reçus (2)		68 143,00 €	59 116,00 €	120 000,00 €
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (ressources) (2)		0,00 €	0,00 €	0,00 €
17	<b>Titre 3. Autres ressources :</b>		3 999,37 €	0,00 €	0,00 €
27	Dettes rattachées à des participations (2)		0,00 €	0,00 €	0,00 €
775	Autres immobilisations financières (sauf 271, 272, 279 et 2788)		0,00 €	0,00 €	4 000,00 €
070	Produits des cessions d'éléments d'actif		0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Annulations de mandats sur exercices clos (3)		3 999,37 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL DES RESSOURCES		3 480 315,16 €	1 500 657,44 €	2 641 879,35 €
	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT		0,00 €	578 805,99 €	29 700,00 €
	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT		3 480 315,16 €	2 079 263,43 €	2 671 579,35 €
	N° de comptes				
	Libellés				
10	Insuffisance d'autofinancement				
	Fonds propres et réserves - Réduction (sauf 109) (2)		1 242 841,81 €	1 231 012,02 €	1 304 210,24 €
16	<b>Titre 1. Remboursement des dettes financières :</b>		1 184 210,24 €	1 184 210,26 €	1 184 210,24 €
165	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165(2))		58 431,57 €	46 801,76 €	120 000,00 €
17	Dépôts et cautionnements reçus (remboursements aux usagers) (2)		0,00 €	0,00 €	0,00 €
18	Dettes rattachées à des participations (2)		0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Comptes de liaison affectés à l'investissement (emplois) (2)		674 327,30 €	848 251,41 €	710 637,45 €
20	<b>Titre 2. Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé :</b>		57 531,88 €	20 342,24 €	100 000,00 €
21	Immobilisations incorporelles		392 768,24 €	790 438,89 €	610 637,45 €
	Immobilisations corporelles		0,00 €	0,00 €	0,00 €
	- dont terrains				
	- dont agencements de terrains				
	- dont constructions		188 713,19 €	566 150,68 €	604 637,45 €
	- dont installations techniques, matériel et outillage		127 723,10 €	141 015,59 €	6 000,00 €
	- dont autres immobilisations corporelles		76 329,95 €	83 270,62 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours		223 923,18 €	37 472,28 €	652 731,66 €
28	Participations et créances rattachées à des participations		0,00 €	0,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières (sauf 2765)		0,00 €	0,00 €	4 000,00 €
	<b>Titre 3. Autres emplois :</b>				
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)				
071	Annulation de titres sur exercices clos (3)		1 916 869,11 €	2 079 263,43 €	2 671 579,35 €
	TOTAL DES EMPLOIS		1 500 657,44 €	1 500 657,44 €	2 671 579,35 €
	APPORT AU FONDS DE ROULEMENT		1 543 446,05 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT		3 480 315,16 €	2 079 263,43 €	2 671 579,35 €

(1) : Anticipé pour les EPRD établis au 31 octobre N-1  
 (2) : ESSMS privés seulement  
 (3) : ESSMS publics seulement

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Rapport de la Vice-Présidente

**Objet : Décision Modificative n°5 du Budget Annexe ESMS HORS EPRD - Année 2023**

**Rapport : 13 octobre 2023 - 044**

**DEL-23-0253**

Mesdames, Messieurs,

La Décision Modificative N°5-2023 du budget annexe ESMS HORS EPRD du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse est constituée par l'inscription de crédits à la section de fonctionnement :

**1 La section de fonctionnement comprend :**

**1.1 Des inscriptions budgétaires en dépenses et en recettes afin de financer les dépenses de personnel sur la fin de l'année 2023 :**

- Des crédits nouveaux en dépenses d'un montant de 196 000.00 € sur le compte 64111 – Rémunération principale.
- Des crédits nouveaux en recettes sur les comptes de tarification pour un montant de 196 000.00 €.

**1.2 La révision de crédits budgétaires entre groupes fonctionnels :**

- La révision de la répartition des crédits budgétaires qui apparaissent parfois insuffisants sur certains comptes. Ces virements de crédits tiennent compte des besoins en demeurant dans les limites du budget annuel autorisé.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

**Décision Modificative n°5 du Budget Annexe ESMS HORS EPRD - Année 2023**

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Après avoir entendu le rapport, relatif à la décision modificative n°5 ainsi que les explications en réponse aux questions qui lui sont posées d'une part, et considérant d'autre part que les sommes prévues tant en recettes qu'en dépenses sont justifiées pour la bonne marche du budget annexe ESMS HORS EPRD du Centre Communal d'Action Sociale,

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

**ARTICLE 1** : Sont approuvées des inscriptions budgétaires en dépenses et en recettes afin de financer les dépenses de personnel sur la fin de l'année 2023 :

- Des crédits nouveaux en dépenses d'un montant de 196 000.00 € sur le compte 64111 – Rémunération principale.
- Des crédits nouveaux en recettes sur les comptes de tarification pour un montant de 196 000.00 €.

**ARTICLE 2** : Sont approuvés pour les sections d'investissement et de fonctionnement les virements de crédits entre chapitres comptables.

**ARTICLE 3** : La Décision Modificative N° 5 de l'exercice 2023 est arrêtée aux totaux ci-après conformément à l'état suivant, détaillé par comptes pour la section d'investissement et de fonctionnement.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAI DA SYLLA

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE

---

**Extrait des Registres  
des Délibérations du Conseil d'Administration**

---

**Séance du 13 octobre 2023**

**044 - Décision Modificative n°5 du Budget Annexe ESMS HORS EPRD - Année 2023 - DEL-23-0253**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel ROUGE.

Etaient présents :

Madame Aminna ABDOULLAH  
Madame Ginette ARIAS  
Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA  
Madame Danielle CHARRAS  
Monsieur Henri DE LAGOUTINE  
Monsieur Marc GAUBERT  
Madame Isabelle HARDY  
Madame Marine LEFEVRE  
Madame Julienne MUKABUCYANA  
Monsieur Daniel ROUGE  
Madame Nadia SOUSSI

Etaient excusés ou absents :

Madame Hèlène BARROU  
Madame Catherine COUSERGUE  
Madame Caroline HONVAULT  
Madame Catherine MAILLARD  
Monsieur Jean-Luc MOUDENC  
Monsieur François VELLAS

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]**

Déposé au contrôle de légalité le : 26/10/2023

Affiché le : 27/10/2023

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Rapport de la Vice-Présidente

**Objet : Participation forfaitaire des pensionnaires du Centre Maternel Sainte Lucie - Exercice 2024**

**Rapport : 13 octobre 2023 - 038**

**DEL-23-0257**

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 14/10/2022, il a été décidé de fixer le montant mensuel de la participation forfaitaire des pensionnaires du Centre Maternel à 143.00 euros pour l'exercice 2023.

Selon le souhait de l'équipe éducative, il est proposé de différencier cette participation selon le logement utilisé et d'avoir des participations différentes avant et après le déménagement sur le site de l'ancien EHPAD Les Tourelles dans le quartier de Lardenne.

Ainsi, il est proposé de maintenir cette participation financière à 143 euros pour une personne accueillie dans un studio et d'augmenter cette participation à 145 euros à compter du déménagement du Centre Maternel sur le site des Tourelles.

Pour une personne accueillie en appartement extérieur, il est proposé de fixer en 2024, une participation de 150 euros jusqu'à l'ouverture du nouvel établissement et d'augmenter cette participation à 153 euros à compter de l'ouverture du nouveau site.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.



**Participation forfaitaire des pensionnaires du Centre Maternel Sainte Lucie - Exercice 2024**

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

**ARTICLE UNIQUE** : Les montants de la participation versée pour les pensionnaires du Centre Maternel, sont fixés de la manière suivante :

- 143.00 euros pour l'année 2024 pour une personne accueillie en studio sur le site actuel du Centre Maternel ;
- 145 euros pour l'année 2024 pour une personne accueillie en studio sur le site du nouvel établissement ;
- 150.00 euros pour l'année 2024 pour une personne accueillie en appartement extérieur jusqu'au déménagement de l'établissement sur le site des Tourelles ;
- 153 euros pour l'année 2024 pour une personne accueillie en appartement extérieur à l'ouverture du nouvel établissement.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAI DA SYLLA

**Extrait des Registres  
des Délibérations du Conseil d'Administration**

---

**Séance du 13 octobre 2023**

**038 - Participation forfaitaire des pensionnaires du Centre Maternel Sainte Lucie - Exercice  
2024 - DEL-23-0257**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel ROUGE.

Etaients présents :

Madame Aminna ABDOULLAH  
Madame Ginette ARIAS  
Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA  
Madame Danielle CHARRAS  
Monsieur Henri DE LAGOUTINE  
Monsieur Marc GAUBERT  
Madame Isabelle HARDY  
Madame Marine LEFEVRE  
Madame Julienne MUKABUCYANA  
Monsieur Daniel ROUGE  
Madame Nadia SOUSSI

Etaients excusés ou absents :

Madame Hèlène BARROU  
Madame Catherine COUSERGUE  
Madame Caroline HONVAULT  
Madame Catherine MAILLARD  
Monsieur Jean-Luc MOUDENC  
Monsieur François VELLAS

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]**

Déposé au contrôle de légalité le : 26/10/2023  
Affiché le : 27/10/2023

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Rapport de la Vice-Présidente

**Objet : Aides financières accordées aux pensionnaires du Centre Maternel Sainte Lucie - Exercice 2024**

**Rapport : 13 octobre 2023 - 039**

**DEL-23-0251**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du fonctionnement du Centre Maternel Sainte Lucie, une aide financière peut être attribuée aux résidentes démunies de ressources :

- soit en attente d'ouverture ou réouverture de droits
- soit n'ayant pas de droits ouverts

L'aide financière est destinée à subvenir aux besoins quotidiens (alimentation, achat de couches pour les enfants, déplacements...).

Le rythme d'attribution de cette aide est hebdomadaire et le montant est variable en fonction des revenus, et selon qu'il s'agit :

- d'une femme enceinte
- d'une femme avec un enfant
- d'une femme avec deux enfants
- d'une femme avec un enfant accueillis en appartement extérieur
- d'une femme avec deux enfants accueillis en appartement extérieur

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

**Aides financières accordées aux pensionnaires du Centre Maternel Sainte Lucie - Exercice 2024**

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

**ARTICLE UNIQUE** : Les montants des aides financières hebdomadaires, attribuées aux résidentes du Centre Maternel Sainte Lucie démunies de ressources, sont fixés respectivement, comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>en %</b>
- femme enceinte	86.50 €	88.00 €	1.73
- femme avec un enfant	130.00 €	132.00 €	1.54
- femme avec deux enfants	161.00 €	163.00 €	1.24
- femme avec un enfant			
- accueillis en appartement extérieur	145.00 €	147.00 €	1.38
- femme avec deux enfants			
accueillis en appartement extérieur	167.00 €	170.00 €	1.80

La Vice Présidente

Maroua BOUZAI DA SYLLA

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE

---

Extrait des Registres  
des Délibérations du Conseil d'Administration

---

Séance du 13 octobre 2023

**039 - Aides financières accordées aux pensionnaires du Centre Maternel Sainte Lucie -  
Exercice 2024 - DEL-23-0251**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel ROUGE.

Etaient présents :

Madame Aminna ABDOULLAH  
Madame Ginette ARIAS  
Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA  
Madame Danielle CHARRAS  
Monsieur Henri DE LAGOUTINE  
Monsieur Marc GAUBERT  
Madame Isabelle HARDY  
Madame Marine LEFEVRE  
Madame Julienne MUKABUCYANA  
Monsieur Daniel ROUGE  
Madame Nadia SOUSSI

Etaient excusés ou absents :

Madame Hèlène BARROU  
Madame Catherine COUSERGUE  
Madame Caroline HONVAULT  
Madame Catherine MAILLARD  
Monsieur Jean-Luc MOUDENC  
Monsieur François VELLAS

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]**

Déposé au contrôle de légalité le : 26/10/2023  
Affiché le : 27/10/2023



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Rapport de la Vice-Présidente

**Objet : Aides financières accordées aux pensionnaires du C.H.R.S. "Maison des Allées" accueillis en appartements - Exercice 2024**

**Rapport : 13 octobre 2023 - 036**

**DEL-23-0198**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du fonctionnement du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) « Maison des Allées » une aide financière peut être attribuée aux résidents démunis de ressources, accueillis en appartements.

L'aide financière est destinée à subvenir aux besoins quotidiens (alimentation, hygiène...). Son rythme d'attribution est hebdomadaire et son montant est variable en fonction des revenus, et selon qu'il s'agit :

- d'une personne isolée,
- d'un adulte avec un enfant,
- d'un adulte avec deux enfants.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

**Aides financières accordées aux pensionnaires du C.H.R.S. "Maison des Allées" accueillis en appartements - Exercice 2024**

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

**ARTICLE UNIQUE** : A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, les montants des aides financières mensuelles attribuées aux pensionnaires du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) « Maison des Allées » accueillis en appartements, sont fixés conformément au barème joint à la présente délibération.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAI DA SYLLA

**Extrait des Registres  
des Délibérations du Conseil d'Administration**

---

**Séance du 13 octobre 2023**

**036 - Aides financières accordées aux pensionnaires du C.H.R.S. "Maison des Allées"  
accueillis en appartements - Exercice 2024 - DEL-23-0198**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel ROUGE.

Etaients présents :

Madame Aminna ABDOULLAH  
Madame Ginette ARIAS  
Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA  
Madame Danielle CHARRAS  
Monsieur Henri DE LAGOUTINE  
Monsieur Marc GAUBERT  
Madame Isabelle HARDY  
Madame Marine LEFEVRE  
Madame Julienne MUKABUCYANA  
Monsieur Daniel ROUGE  
Madame Nadia SOUSSI

Etaients excusés ou absents :

Madame Hèlène BARROU  
Madame Catherine COUSERGUE  
Madame Caroline HONVAULT  
Madame Catherine MAILLARD  
Monsieur Jean-Luc MOUDENC  
Monsieur François VELLAS

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]**

Déposé au contrôle de légalité le : 26/10/2023  
Affiché le : 27/10/2023

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Rapport de la Vice-Présidente

Objet : **Budget Exécutoire du Budget Annexe ESMS - Année 2023**

**Rapport : 13 octobre 2023 - 007**

**DEL-23-0252**

Mesdames, Messieurs,

La constitution du Budget Exécutoire 2023 permet notamment de mesurer les écarts entre les propositions budgétaires des établissements gérés par le CCAS de Toulouse et les tarifs 2023 définitifs fixés après négociations avec les autorités de tarification.

Cet exercice revêt cette année une importance particulière dans le contexte inflationniste actuel. Il est à noter un engagement des tarificateurs pour prendre en compte une partie de la hausse des prix ou des revalorisations salariales.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

**Budget Exécutoire du Budget Annexe ESMS - Année 2023**

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Après avoir entendu le rapport, relatif à l'élaboration du Budget Exécutoire 2023, du Budget Annexe ESMS du CCAS de Toulouse, qui intègre toutes les corrections apportées par les différentes autorités de tarification sur les propositions budgétaires 2023 afin de définir les tarifs 2023 applicables aux établissements gérés par le CCAS de Toulouse.

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

**ARTICLE UNIQUE** : Les membres du Conseil d'administration approuvent le contenu du rapport relatif au Budget Exécutoire du Budget Annexe ESMS du CCAS de Toulouse et les pièces jointes au présent rapport.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA



**Extrait des Registres  
des Délibérations du Conseil d'Administration**

---

**Séance du 13 octobre 2023**

**007 - Budget Exécutoire du Budget Annexe ESMS - Année 2023 - DEL-23-0252**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel ROUGE.

Etaient présents :

Madame Aminna ABDOULLAH  
Madame Ginette ARIAS  
Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA  
Madame Danielle CHARRAS  
Monsieur Henri DE LAGOUTINE  
Monsieur Marc GAUBERT  
Madame Isabelle HARDY  
Madame Marine LEFEVRE  
Madame Julienne MUKABUCYANA  
Monsieur Daniel ROUGE  
Madame Nadia SOUSSI

Etaient excusés ou absents :

Madame Hèlène BARROU  
Madame Catherine COUSERGUE  
Madame Caroline HONVAULT  
Madame Catherine MAILLARD  
Monsieur Jean-Luc MOUDENC  
Monsieur François VELLAS

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]**

Déposé au contrôle de légalité le : 26/10/2023

Affiché le : 27/10/2023

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Rapport de la Vice-Présidente

**Objet : Emplois vacataires - Forfait dérogatoire IDEL - Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse**

**Rapport : 13 octobre 2023 - 048**

**DEL-23-0250**

Mesdames, Messieurs,

Face à la difficulté d'assurer la continuité des soins infirmiers dans les Etablissements pour Personnes Agées du Centre Communal d'Action Sociale de la Mairie de Toulouse et eu égard au dispositif mis en place par l'Agence Régionale de Santé Occitanie, il est proposé de pouvoir recruter des vacataires.

En effet, l'article 1er du décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de droit public, définit les vacataires comme des agents engagés pour une tâche précise, ponctuelle et limitée à l'exécution d'actes déterminés.

Le vacataire est une personne recrutée pour exercer un acte qui doit être déterminé, discontinu dans le temps et dont la rémunération est liée à cet acte.

Ainsi, trois conditions caractérisent cette notion :

- la spécificité dans l'exécution de l'acte : l'agent est engagé pour une mission précise, pour un acte déterminé ;
- la discontinuité dans le temps : les missions concernées correspondent à un besoin ponctuel de la collectivité ;
- La rémunération est liée à l'acte pour lequel l'agent a été recruté. Cette rémunération est déterminée par la présente délibération.

C'est donc dans ce cadre exclusif, qu'il est proposé au titre de l'année 2023, de recourir à des infirmiers libéraux vacataires (IDEL) ou salariés de centre de soins infirmiers s'intégrant dans le dispositif de renfort Ressources Humaines dans les ESMS (Etablissements Sociaux et Médico Sociaux), mis en œuvre par l'Agence Régionale de Santé Occitanie dans le cadre d'un forfait dérogatoire « COVID IDEL » issu notamment des dispositions de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

**Emplois vacataires - Forfait dérogatoire IDEL - Centre Communal d'Action Sociale de  
Toulouse**

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

**ARTICLE 1** : Le Conseil d'Administration décide de recourir à des infirmiers libéraux vacataires (IDEL) ou salariés de centre de soins infirmiers au titre de l'année 2023 pour participer dans le cadre de vacations à la continuité des soins infirmiers dans les établissements pour personnes âgées.

**ARTICLE 2** : La vacation est rémunérée forfaitairement à hauteur de 220€ par demi-journée, soit 55€ de l'heure si présence de moins de 4h. Les week-ends et les jours fériés, la vacation forfaitaire est portée à 240€ la demi-journée, soit 60€ de l'heure si présence de moins de 4h. Le forfait est exclusif de toute cotation à l'acte.

**ARTICLE 3** : Madame la Vice-Présidente du C.C.A.S de la Mairie de Toulouse, ou en cas d'empêchement Madame la Directrice Générale du C.C.A.S, sont autorisées à prendre toutes les décisions portant application de la présente délibération.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE

---

**Extrait des Registres  
des Délibérations du Conseil d'Administration**

---

**Séance du 13 octobre 2023**

**048 - Emplois vacataires - Forfait dérogatoire IDEL - Centre Communal d'Action Sociale de  
Toulouse - DEL-23-0250**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel ROUGE.

Etaient présents :

Madame Aminna ABDOULLAH  
Madame Ginette ARIAS  
Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA  
Madame Danielle CHARRAS  
Monsieur Henri DE LAGOUTINE  
Monsieur Marc GAUBERT  
Madame Isabelle HARDY  
Madame Marine LEFEVRE  
Madame Julienne MUKABUCYANA  
Monsieur Daniel ROUGE  
Madame Nadia SOUSSI

Etaient excusés ou absents :

Madame Hèlène BARROU  
Madame Catherine COUSERGUE  
Madame Caroline HONVAULT  
Madame Catherine MAILLARD  
Monsieur Jean-Luc MOUDENC  
Monsieur François VELLAS

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]**

Déposé au contrôle de légalité le : 24/10/2023  
Affiché le : 27/10/2023

## CONVENTION DE COLLABORATION ENTRE LA PHARMACIE DE LA VACHE ET L'EHPAD LES MINIMES

Vu la loi n°2002-303 du 04 Mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé

Vu le Code de la santé Publique et notamment les articles L 5126-6-1, L5126-6 et R 5126-1

Vu le Code de Déontologie des pharmaciens transposé dans le Code de la Santé Publique et notamment les articles R 4235-18, R 4235-48 et R 4235-60,

Vu l'article 40 de la directive 2001/83 portant Code Communautaire du médicament,

Vu le rapport IGAS 2005 relatif à la dispensation du médicament dans les maisons de retraites,

Vu les recommandations ordinales de bonnes pratiques de la préparation des doses à administrer de 2004

Entre

**Le Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse** (pour le compte de son Établissement d'Hébergement pour Personnes Dépendantes LES MINIMES, 5 rue Bobillot à Toulouse), représenté par la Vice Présidente de son Conseil d'Administration, Mme BOUZAIDA Maroua,

**Et la pharmacie d'officine DE LA VACHE**, sise 138 avenue de Fronton à Toulouse, prise en la personne de son pharmacien titulaire, **Mme FIDAN Alexia**

Il est convenu les dispositions suivantes :

### Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour but d'assurer aux résidents de l'EHPAD qui le demandent et qui ont mandaté l'EHPAD à cette fin, l'organisation d'une prestation ayant pour objet la fourniture en médicaments par préparation éventuelle des doses à administrer par la pharmacie d'officine signataire de la présente convention. Cette prestation qualifiée a pour objet la sécurisation du parcours du médicament au sein de l'établissement, ainsi que le bon usage des produits de santé par une formation et/ou une information pertinentes.

Cette convention constitue un acte de coopération à caractère non onéreux passé dans l'intérêt des résidents. Elle ne suppose, ni n'implique, le versement d'un quelconque prix ou rémunération de la part de l'EHPAD à la pharmacie d'officine ou la renonciation de l'EHPAD à des recettes au profit de la pharmacie d'officine. L'intérêt des parties



contractantes réside dans le développement d'une relation durable, fondée sur des exigences socio-sanitaires des résidents selon des standards opposables de qualité élevée et de traçabilité totale, définis dans le code de la santé publique ou par la Haute Autorité de Santé, et proposés par l'officine.

La convention organise ces rapports dans les limites des compétences légales des parties, dans le respect du libre choix et de la dignité du résident, ainsi que dans le respect de l'indépendance professionnelle du pharmacien titulaire. Elle est conclue dans le respect du Code de déontologie des pharmaciens, et transmise au conseil régional de l'Ordre des pharmaciens compétent.

En cas de modification des obligations législatives, réglementaires ou conventionnelles de l'une ou l'autre des parties, la présente convention sera adaptée par avenant, ou résiliée dans les conditions définies à son article 32.

## **Article 2 : Absence de rémunération par l'EHPAD**

La présente convention de fournitures de médicaments avec préparation éventuelle des doses à administrer n'ouvre aucun droit à rémunération de la pharmacie d'officine par l'EHPAD que ce soit sous forme d'un prix, d'une rémunération tirée de l'exploitation du service ou d'un abandon de recettes de l'EHPAD au profit de la pharmacie d'officine.

La pharmacie d'officine se rémunère sur le prix des médicaments.

## **TITRE 1<sup>er</sup> : ORGANISATION DE LA COORDINATION : ETABLISSEMENT-PHARMACIEN**

### **Chapitre 1 : organisation et permanence des prestations pharmaceutiques**

#### **Article 3 : Déontologie**

---

La pharmacie d'officine et son personnel exercent leur activité dans le respect de la réglementation en vigueur et notamment des règles de déontologie des pharmaciens, conformément aux articles R 4235-1 et suivants du code de la santé publique.

#### **Article 4 : Contenu de la prestation pharmaceutique**



---

La pharmacie d'officine s'engage à l'accomplissement dans son intégralité, sous l'autorité du pharmacien titulaire, de l'acte de dispensation, conformément à l'article R.4235-48 du Code de la santé publique, ainsi qu'à toutes les dispositions du Code de déontologie et aux bonnes pratiques applicables aux pharmaciens exerçant dans les officines et les pharmacies à usage intérieur.

En application de ces dispositions, l'acte de dispensation du médicament comprend :

- 1° l'analyse pharmaceutique de l'ordonnance médicale si elle existe
- 2° la préparation éventuelle des doses à administrer
- 3° la mise à disposition des informations et des conseils nécessaires au bon usage du médicament.

La pharmacie d'officine s'engage à dispenser aux résidents concernés tous les médicaments, produits ou objets mentionnés à l'article L.4211-1 du Code de la santé publique, sur demande du résident, de son représentant légal et/ou de son médecin traitant exprimée par écrit, et dans les conditions de qualité et de traçabilité totale décrites ci-après :

-  médicaments non soumis à prescription et non remboursables,
-  médicaments soumis à prescription et remboursables ou non remboursables.

La pharmacie d'officine s'engage à proposer à l'EHPAD les conditions d'une bonne organisation de la dispensation aux résidents (périodicité des commandes, mode de transmission des commandes, disponibilité des ordonnances originales nominatives, respect de la chaîne du froid ...).

La pharmacie d'officine proposera à l'EHPAD les autres produits et prestations de santé qu'elle est en mesure de fournir pour les résidents, sur prescription médicale (hors dispositifs médicaux, à la charge directe de l'EHPAD).

La pharmacie d'officine s'engage à fournir les produits et prestations remboursables les moins onéreux parmi ceux adaptés au résident. Elle s'engage à pratiquer systématiquement le tiers payant quelle que soit la mutuelle du résident sous réserve des droits ouverts et de l'acceptation du tiers payant par la dite mutuelle.

Les produits de santé sont tarifés conformément aux LPP sans dépassement de prix dans la mesure du possible pour le résident. En cas de dépassement de prix d'un montant supérieur à 10€, uniquement lorsque ce dépassement n'est pas pris en charge par la mutuelle santé ou l'assurance santé du résident ou tout autre assurance complémentaire, (bas de contention sur mesure par exemple,...) un devis préalable sera établi, accepté ou non par le résident ou son représentant légal. En tout état de cause, la pharmacie d'officine s'engage à communiquer une liste des prix pratiqués pour les produits de santé en dépassement ou non remboursés.

### **Article 5 – Respect de la liberté de choix du résident.**

---

L'EHPAD s'engage à respecter le libre choix par le résident de son pharmacien et de ses produits de santé.

Il s'engage à présenter et expliquer, auprès des résidents et de leurs médecins traitants, la politique de qualification de la prestation pharmaceutique sécurisée.

L'équipe soignante de l'EHPAD recueille pour ceux des résidents qui le désirent, les prescriptions médicales et autres commandes de produits de santé, remises à la personne dédiée définie à l'article 11, en vue de leur dispensation par la pharmacie d'officine. Lorsque les copies des ordonnances sont transmises, les originaux doivent être présentés lors de la livraison pour l'apposition des mentions réglementaires.

L'EHPAD s'engage à tout mettre en œuvre pour que les factures des résidents soient régulièrement acquittées à la pharmacie d'officine.

### **Article 6 – Organisation de la substitution des médicaments**

---

Dans le cadre de la bonne adaptation du coût des produits délivrés, la pharmacie d'officine s'engage à promouvoir l'utilisation des médicaments génériques.

La pharmacie d'officine s'engage dans ce cadre, en application de l'article L.5125-23 du code de la sécurité sociale et des engagements conventionnels avec l'Assurance Maladie, à substituer des médicaments génériques aux spécialités princeps lorsque le prescripteur ne s'y est pas opposé pour des raisons tirées de l'intérêt du résident. La substitution est assurée selon un référentiel fixé en accord avec le médecin coordonnateur et mis à la disposition de l'EHPAD.

L'EHPAD s'engage à solliciter le concours de la pharmacie d'officine pour élaborer la liste préférentielle de prescription des médicaments, avec le médecin coordonnateur. L'EHPAD s'engage à intégrer le pharmacien d'officine dans son comité du médicament, lorsqu'un tel comité existe.








La pharmacie d'officine s'engage à établir un bilan d'activité de dispensation adressé au médecin coordonnateur et au représentant légal de l'établissement sur la base des données de consommation en médicaments des résidents. Ce

bilan est annuel et doit permettre d'avoir une vision de la consommation médicamenteuse par produits ou classe thérapeutique et par résident ainsi que de son évolution tant en volume qu'en terme de dépense.

## Article 7 – Continuité de l'approvisionnement en produits de santé

La pharmacie d'officine s'engage à réceptionner les ordonnances des résidents de 8 heures à 18 heures tous les jours ouvrables.



La pharmacie d'officine s'engage à assurer la continuité de la prestation comme suit :

-  **Traitement continu sans urgence** : la livraison s'effectue dans les 24H suivant la transmission des ordonnances des résidents. Les ordonnances de renouvellement sont envoyées à la pharmacie d'officine 8 jours avant la fin du traitement continu par groupes de résidents, à jour fixe arrêté par la pharmacie d'officine et l'EHPAD.
-  **En cas de traitement intercurrent ou changement de traitement** : la pharmacie d'officine s'engage à livrer le résident dans la journée pour toute prescription transmise avant 14h, du lundi au samedi.
-  **Pour les spécialités dispensées par une pharmacie hospitalière** : la pharmacie d'officine s'engage à livrer le résident dans les 24 heures suivant la réception de l'original de l'ordonnance ainsi que de sa carte vitale.
-  **En urgence** : la proximité de la pharmacie permet d'assurer la livraison dans les meilleurs délais. En effet, la livraison s'effectue dans les quatre heures de la transmission par télécopie de la prescription médicale du résident si les médicaments liés aux besoins en soins urgents stockés dans l'EHPAD ne répondent pas au besoin pharmaceutique et sous réserve de l'approvisionnement par le grossiste.
-  **Le dimanche, nuit et les jours fériés** : la pharmacie d'officine s'engage à fournir et ce annuellement le tableau de garde produit par le syndicat des Pharmaciens de Haute-Garonne.
-  **En cas de congés**, la pharmacie d'officine informe l'établissement par écrit au moins 1 mois avant la date de congés, et définit par écrit la procédure pour assurer la continuité de l'approvisionnement en médicaments.
-  **En cas de fermeture exceptionnelle**, la pharmacie d'officine informe l'établissement dans les meilleurs délais et définit par écrit la procédure pour assurer la continuité de l'approvisionnement en médicaments.

**1.1. En cas de panne du système automatisé de Préparation des Doses à Administrer** : la pharmacie d'officine s'engage à assurer la continuité du service en faisant appel à une autre officine équipée du même dispositif ; cette officine est la Pharmacie Lafayette REVEILLON représentée par M. Xavier DAUTEZAC sise 48 Av. Général de Gaulle à ALBI. La pharmacie informe dans ce cas sans délai l'EHPAD de la sous-traitance momentanée du service et reste responsable du service effectué par son sous-traitant.

## Article 8 – Dotations en médicaments pour soins urgents

La pharmacie d'officine s'engage à fournir l'EHPAD en médicaments, produits ou objets précités dans les cas particuliers suivants, prévus par le Code de la santé publique :

-  Besoins généraux pour soins urgents, avec une dotation dont le contenu maximal est validé par les Conseils compétents de l'Ordre des médecins et de l'Ordre des pharmaciens (articles L5126-6 et R.5126-113).
-  Besoins particuliers en soins urgents, dispensés sur prescription individuelle sous la responsabilité du médecin.

La livraison de médicaments pour soins urgents s'effectue selon une procédure écrite, élaborée et mise en place par le personnel soignant, sous l'autorité du médecin coordonnateur, approuvée par le directeur et par la pharmacie d'officine.

La pharmacie d'officine assure, par l'intermédiaire du personnel dédié ci-après de fois par an des dates de péremption et de conservation des médicaments détenus par l'EHPAD aux fins de soins urgents.

## Article 9 – Liberté de jugement professionnel

---

L'EHPAD s'engage à ce que les dispositions nécessaires soient mises en place pour que la pharmacie d'officine et son personnel puissent accomplir leurs missions et veille à préserver la liberté de leur jugement professionnel dans l'exercice de leurs fonctions pharmaceutiques.

L'EHPAD s'engage à ne pas aliéner l'indépendance de la pharmacie d'officine.

## Chapitre 2 : Transmissions des informations

### Article 10 – Modalités de circulation des informations entre l'EHPAD et l'officine

---

Les parties signataires de la présente convention s'engagent à

- formaliser les échanges entre le médecin coordonnateur, l'infirmier référent, le personnel soignant et le ou les pharmaciens signataires de la présente convention. Chaque semestre, à une date à convenir entre eux, le responsable de l'EHPAD et le pharmacien titulaire se réunissent en vue d'examiner l'apport de la présente convention en matière de qualité, de sécurité du parcours du médicament et de prévention des risques iatrogéniques. Ils font le point sur le niveau des dépenses pharmaceutiques et des politiques de substitution mises en place pour les médicaments prescrits, grâce au rapport global de suivi des consommations cité à l'article 16. Ils identifient les problèmes éventuels et s'attachent à les résoudre.  
Par ailleurs, le pharmacien d'officine s'engage à participer une fois par an à la commission de coordination gériatrique qui regroupe l'ensemble des médecins intervenant dans l'EHPAD.
- Organiser les transmissions sécurisées de toutes les informations nécessaires à la bonne prise en charge des patients. A ce titre, la pharmacie indiquera à l'EHPAD les coordonnées d'un fax dédié pour transmission des dites informations.

Pour répondre à l'objectif mentionné ci dessus, l'EHPAD et l'officine s'engagent également à mettre en place au minimum, un cahier de liaison pour répondre aux obligations de suivi régulier et d'intervention de proximité de la pharmacie d'officine, telles qu'imposées par l'acte de dispensation.

Ce cahier est constitué d'une zone d'échange d'informations puis d'une zone précisant pour chaque échange, la date et le signataire. Il permet d'assurer un suivi et de recueillir les éventuelles observations du personnel soignant en ce qui concerne les différents traitements mis en œuvre. Ce cahier de liaison intègre toutes les informations nécessaires au bon suivi pharmaceutique, est consultable librement et à tout moment par la pharmacie d'officine, est mis à jour par l'équipe soignante, en coordination avec le médecin coordonnateur de l'EHPAD et la direction.

- Organiser la transmission des ordonnances des patients de l'établissement à la pharmacie d'officine. Lorsque les copies des ordonnances sont transmises, les originaux doivent être présentés lors de la livraison pour l'apposition des mentions réglementaires.
- Organiser la transmission de la carte Vitale des patients de l'établissement à la pharmacie d'officine pendant le temps nécessaire à la facturation des médicaments à l'assurance maladie.
- Vérifier que la corrélation entre la prescription et les médicaments préparés est réalisée : dans la pharmacie d'officine, le pharmacien contrôle l'ordonnance et contrôle la conformité de la PDA à cette ordonnance. Les

feuilles d'administration et de dispensation des médicaments sont transmises à l'infirmière référente (sous forme papier ou de fichier informatique ).

- L'EHPAD signale à la pharmacie d'officine les entrées et sorties des résidents par fax ou mail.
- L'EHPAD s'engage à informer la pharmacie d'officine de l'entrée tout nouveau résident dans les plus brefs délais ne pouvant excéder 48H à compter de son admission.

## **Article 11 – Désignation d'un personnel dédié par la pharmacie d'officine**

La pharmacie d'officine s'engage, après validation pharmaceutique de l'ordonnance et préparation des traitements sous l'autorité du pharmacien, à ce que les produits et les informations nécessaires à leur bon usage soient délivrés par un de ses employés spécialement formé aux problématiques et besoins des résidents et de l'EHPAD.

La personne désignée placée sous la seule autorité du pharmacien titulaire possède la qualification de pharmacien (art. L.5015-20), de préparateur en pharmacie (art. L.4241-1) ou d'étudiant en pharmacie inscrit en 3<sup>ème</sup> année (art. L.4241-10). Elle assure l'interface pharmaceutique avec l'EHPAD et s'interdit toute démarche non déontologique (le pharmacien titulaire ou tout membre de l'officine répondant aux critères précités).

La personne dédiée a une fonction technique (délivrance des produits, conseils pharmaceutique adaptés, gestion des besoins en soins, entretien des matériel, etc.), commerciale (connaissance des prix, gestion des demandes en matériels, formation réglementaire et technique, etc.) et administrative (suivi du dossier résident, suivi des règlements, etc.).

Elle applique les modalités et les procédures de dispensation des médicaments définies par le pharmacien titulaire, en accord avec l'établissement.

### Identification de la personne dédiée :

Fabienne BENCE

Fonction : préparateur en pharmacie

La pharmacie d'officine s'engage, en cas d'absence du personnel dédié habituel, à assurer la continuité de ce service en dépêchant auprès de l'EHPAD une autre personne munie des compétences nécessaires à l'exécution de ces tâches. En cas de changement, le pharmacien titulaire notifiera les coordonnées de la nouvelle personne dédiée par tout moyen écrit à archiver avec la convention.

La pharmacie d'officine s'engage à privilégier l'utilisation d'un logiciel d'aide à la dispensation à l'officine compatible avec le ou les logiciels de soins utilisés dans l'établissement.

La pharmacie d'officine s'engage à observer des règles strictes de discrétion et secret professionnel à l'égard de l'organisation et du mode de fonctionnement de l'EHPAD

## **Article 12 – Désignation d'un personnel dédié par l'EHPAD**

L'EHPAD s'engage à faciliter les liens entre la pharmacie d'officine, le pharmacien titulaire et l'équipe soignante sous la responsabilité du médecin coordonnateur, afin d'assurer la qualité et la continuité des soins par la mise à disposition puis la mise en œuvre des informations nécessaires au bon usage du médicament, à la lutte contre la iatrogénie et au suivi du résident.

L'EHPAD s'engage à désigner un ou des personnels dédiés qualifiés pour organiser la réception au nom des résidents (l'infirmière référente au sein de l'équipe), des médicaments et produits de santé, l'ouverture des paquets scellés, le



Envoyé en préfecture le 24/10/2023

Reçu en préfecture le 24/10/2023

Publié le

ID : 031-263101230-20231013-DL46962H1-DE



rangement des sachets dose et médicaments non conditionnés en sachet dose  
pour informer la pharmacie d'officine d'un changement de traitement d'un résident dans les meilleurs délais.

En cas de changement, l'EHPAD notifiera les coordonnées de la nouvelle personne dédiée par tout moyen écrit.

## **TITRE II : ORGANISATION DE LA COORDINATION : PHARMACIEN, ÉQUIPE SOIGNANTE**

### **Chapitre 1 : Bon usage du médicament et lutte contre la iatrogénie**

#### **Article 13 – Contacts avec les résidents**

---

La pharmacie d'officine s'engage à établir un contact individualisé par la visite du pharmacien titulaire obligatoirement lors de la première dispensation et ultérieurement selon les besoins.

#### **Article 14 – Obligation de conseil**

---

Le pharmacien d'officine s'engage à délivrer les conseils et les informations sur le bon usage du médicament à l'équipe soignante et aux patients, auxquels il convient de conserver autant que possible leur autonomie.

Il met à la disposition des personnels et des résidents la notice des médicaments sous forme de Vidal régulièrement mis à jour. Tout résident peut demander copie de la notice sur simple demande à l'infirmière référente.

#### **Article 15 – Dossier pharmaceutique**

---

La pharmacie d'officine tient, conformément aux articles L1111-14 et suivants du code de la sécurité sociale « le dossier pharmaceutique » de chaque résident ayant consenti à sa création. Ce dossier permet en outre de lutter contre la iatrogénie.

#### **Article 16 – Logiciel d'aide à la dispensation**

---

La pharmacie d'officine s'engage à privilégier l'utilisation d'un logiciel d'aide à la dispensation compatible avec le ou les logiciels de soins utilisés dans l'EHPAD. Afin de faciliter l'exécution de la présente convention, la pharmacie d'officine met à disposition de l'EHPAD un logiciel dans les conditions pré citées.

L'établissement s'engage à s'équiper d'une liaison Internet afin de permettre les mises à jour informatiques entre l'officine et l'ordinateur détenu dans l'établissement.

### **Chapitre 2 : circuit du médicament**

#### **Article 17 – Circuit du médicament**

---

La pharmacie d'officine s'engage à suivre les alertes sanitaires et les retraits de lots, et si nécessaire, mettre en œuvre toute mesure utile en lien avec le médecin coordonnateur et la direction dans les meilleurs délais.

### **Chapitre 3 : Préparation éventuelle des doses à administrer (PDA)**

#### **Article 18 – Obligation de la prescription**

---

La préparation éventuelle des doses à administrer s'effectue sur prescription médicale uniquement et dans le respect de l'autonomie des personnes.

Toutefois, les résidents peuvent également solliciter la pharmacie d'officine pour la PDA pour des médicaments non soumis à prescription médicale et non remboursables dans les conditions de l'article 21 de la présente convention.

## Article 19 – Lieu de d'exécution de la PDA

La préparation éventuelle des doses à administrer s'effectue au sein de l'officine de manière automatisée.

## Article 20 – Reconditionnement des médicaments en sachets-doses

Les parties constatent que le reconditionnement à l'avance des médicaments en sachets-dose individualisés nominatifs, dans des conditions pharmaceutiques parfaitement contrôlées et totalement traçables, accompagnés de toute l'information nécessaire et donnant lieu à un suivi individualisé des consommations, est un facteur décisif de sécurisation du parcours du médicament au sein de l'EHPAD. Il permet de lutter contre la iatrogénie, de faciliter la compréhension, l'administration, l'observance et l'évaluation du traitement.

## Article 21 – Conditions formelles du reconditionnement des médicaments

La demande de préparation éventuelle des doses à administrer (PDA) par le résident doit prendre la forme d'un document spécifique signé par le résident ou son représentant légal autorisant la PDA après due information quant au système utilisé par le pharmacien, permettant de garantir la sécurité et la traçabilité totale des médicaments.

L'EHPAD s'engage à transmettre à la pharmacie d'officine la demande du résident signée et la prescription médicale demandant la préparation éventuelle des doses à administrer. Ces documents demandant la PDA sont classés dans le dossier du résident au sein de l'officine et conservés en double par l'établissement.

Le résident ou son représentant légal peut également sur demande expresse solliciter de la pharmacie d'officine la mise en place de la PDA pour les médicaments non soumis à prescription et non remboursables.

## Article 22 – Conditions matérielles du reconditionnement des médicaments

La pharmacie d'officine assure la préparation éventuelle des doses à administrer pour les médicaments dont les caractéristiques et le schéma posologique autorisent le reconditionnement, telles que définies dans les propositions de recommandations relatives à la préparation éventuelle des doses à administrer (Bulletin de l'Ordre n°383, juillet 2004).

🇫🇷 La pharmacie d'officine s'assure que la forme galénique autorise le reconditionnement.

Ne peuvent pas faire à ce titre faire l'objet d'un reconditionnement en sachet-dose individualisé nominatif :

- Les formes solides sensibles à l'humidité (comprimés effervescents, orodispersibles, bioadhésifs, lyocs, capsules molles ...),
- Tous les médicaments dont la stérilité est requise jusqu'à l'administration,
- Tous les médicaments faisant l'objet de précautions de conservation ou de durée de conservation hors du conditionnement primaire inférieur à 7 jours,
- Tous les médicaments dont la durée de stabilité hors de son conditionnement primaire, est inférieure à 7 jours,
- Les formes liquides (gouttes,...), injectables, ou les sachets ne sont pas concernés par le reconditionnement

🇫🇷 La pharmacie d'officine s'assure également de la stabilité du schéma posologique du médicament sur la période de reconditionnement.

**Ne peuvent être reconditionnés en sachet-dose tous les médicaments dont la posologie dépend d'une valeur biologique (AVK et INR) ou plus largement tous les médicaments pouvant potentiellement faire l'objet d'un changement inopiné de posologie.**

- La pharmacie d'officine s'assure, en fonction des spécificités de certaines molécules (mono ou multi-spécialités) le mieux adapté. Ne doivent pas être reconditionnés en sachet-dose multi-spécialités les médicaments, de type allergène, en fonction du risque potentiel de contamination croisée qu'ils pourraient induire ; dans ce cas le reconditionnement mono-spécialité sera préféré.

- Enfin, les médicaments stupéfiants ne sont pas reconditionnés en sachets-dose.

La PDA est effectuée pour une durée de 7 jours au préparatoire ou à défaut, dans un local de la pharmacie d'officine garantissant les conditions de sécurité sanitaire, la qualité d'exécution et le contrôle de la préparation. Le local doit être immédiatement accessible à l'Inspecteur régional de la pharmacie.

### Article 23 – Matériel utilisé pour le reconditionnement

La pharmacie d'officine s'engage à reconditionner les médicaments en sachets-dose individualisés, nominatifs, à usage unique, résistants à la chaleur, à la lumière et dont les caractéristiques assurent hygiène, sécurité et résistance. Le matériel utilisé répond aux exigences américaines USP classe B, garantissant une protection contre l'humidité, la chaleur et les gaz. Les médicaments en sachets doses sont livrés avec le matériel adéquat pour la distribution.

Les notices de médicaments sont fournies sous la forme d'un Vidal avec mise à jour pluri annuelle.

### Article 24 – Médicaments non reconditionnés

S'agissant des médicaments non reconditionnables en sachets doses, ils sont délivrés par la pharmacie d'officine dans leurs conditionnements originels dans des bacs individuels au nom de chaque patient.

Afin de limiter le risque d'erreur ou d'oubli par l'équipe en charge de la distribution, ils font l'objet d'une émission d'un sachet dose témoin vide afin de rappeler qu'il convient de distribuer ce médicament non reconditionné.

### Article 25 – Suivi pharmaceutique individualisé du résident

La pharmacie d'officine s'engage au suivi du résident en lien avec l'équipe soignante afin d'optimiser l'analyse pharmaceutique de l'ordonnance dans une optique clinique, et afin de permettre dans le meilleur délai l'adaptation éventuelle des traitements en concertation avec les médecins prescripteur et coordonnateur.

La pharmacie d'officine s'engage notamment à utiliser le cahier de liaison mis en place par l'EHPAD ( cf article 9) en le complétant et en l'émergeant conformément aux obligations de suivi régulier et d'intervention de proximité de la pharmacie d'officine, telles qu'imposées par l'acte de dispensation.

La pharmacie d'officine s'engage à tenir à jour le dossier du résident contenant les informations suivantes (sous réserve d'une liste à jour des résidents) :

- Identification du résident : photos, âge, sexe, attestations de sécurité sociale et de mutuelle, nom et coordonnées du représentant légal, etc.,
- Prescription et/ou autorisation de la PDA par le résident ou son représentant légal,
- Historique des prescriptions et des délivrances de produits de santé au résident,
- Historique et détail des médicaments non utilisés lors de la Préparation des Doses à Administrer
- Bon de livraison signé par l'EHPAD et le pharmacien qui trace la délivrance des traitements des résidents,
- Étiquetage des sachets-doses et des boîtes délivrées au résident comprenant : les données descriptives du résident, le jour, le moment de prise, l'identification des médicaments (avec numéro de lots) leur posologie et les éventuels commentaires associés, la date et le lieu de production,
- Les documents légaux de suivi informatisés du résident : en particulier la feuille d'administration des prises de médicaments, la fiche de traçabilité reprenant le n° de lot et la date de péremption pour chaque production, la

feuille d'alerte sur les renouvellements éventuels pour le suivi par l'infirmière des traitements du résident pour le médecin coordonnateur en relation avec le médecin traitant.

Ces données doivent pouvoir le cas échéant être transférées sur le dossier pharmaceutique dans la limite des informations pouvant être contenues dans ce dossier (article R1111-20-3 et suivants du CSP)

Enfin, la pharmacie d'officine s'engage à récupérer les médicaments et les sachets-dose non utilisés lors de l'administration au résident en vue de les détruire selon la réglementation applicable aux MNU.

### **Article 26 – Livraison sous paquets scellés totalement tracés**

---

La pharmacie d'officine s'engage à livrer les traitements emballés sous paquets scellés indiquant le nom et l'adresse du résident, la date de l'ordonnance et de sa délivrance, le n° du relevé des médicaments et la durée du traitement, le nom du médecin traitant et son n° d'immatriculation, le nom de la pharmacie, et ce, en conformité avec les dispositions de l'article L.5125-25 du code de la santé publique.

Tout paquet endommagé, ouvert ou de contenu manifestement non-conforme devra être signalé dès réception par l'EHPAD à l'officine qui devra prendre toute mesure corrective dans la journée.

La pharmacie d'officine s'engage à reporter sur chaque boîte de médicament et/ou sur chaque sachet-dose individualisé nominatif les informations de traçabilité nécessaire à la sécurisation de la dispensation, à modifier un traitement simplement ou à rappeler un produit si besoin.

### **Article 27 – Stockage à l'EHPAD**

---

L'EHPAD s'engage à disposer d'un local fermé à clé réservé à la réception et au stockage des médicaments préparés ou non, permettant d'assurer leur conservation et sécurité, accessibles aux seuls médecins et infirmiers et personnels de la pharmacie d'officine, sous la seule responsabilité de l'EHPAD et contrôlable par le référent pharmaceutique.

Les piluliers dont le contenu n'aurait pas été totalement utilisé sont remis à l'officine par le personnel référent de l'EHPAD pour destruction.

### **Article 28 – Stockage à l'officine**

---

La pharmacie d'officine s'engage au stockage nominatif avec traçabilité totale dans un espace dédié en son sein, des boîtes entamées des résidents.

Ces boîtes sont utilisées au profit exclusif des résidents auxquels elles ont été délivrées pour les traitements des semaines suivantes. Pour les traitements continus, la durée de ce stockage est limitée à 06 mois. Les médicaments non utilisés à l'issue du traitement sont remis à la destruction.

### **Article 29 – Responsabilité de l'officine**

---

La pharmacie d'officine est responsable de la validation de la prescription médicale, de la bonne préparation éventuelle des doses à administrer, de la conformité de la délivrance, de la destruction des médicaments non utilisés à l'issue du traitement ou en cours de traitement, de la gestion des péremptions, de la mise à disposition des informations nécessaires au bon usage du médicament au résident ou à l'équipe soignante, de la traçabilité ( de la transmission de l'ordonnance jusqu'à la livraison à l'établissement).

### **Article 30 – Responsabilité de l'EHPAD**

---



L'EHPAD est responsable de la transmission à la pharmacie d'officine des informations relatives au résident, nécessaires à la bonne dispensation du médicament (ordonnances, allergies connues...)

Dès la signature du bon de délivrance par le personnel référent de l'EHPAD, ce dernier est responsable de la bonne conservation et de la bonne administration aux résidents des produits préparés ou non.

Dans l'établissement, l'infirmière référente contrôle avant distribution l'adéquation entre l'ordonnance et les feuilles d'administration et de dispensation des médicaments fournies par le pharmacien. Elle prépare pour chaque résident les médicaments non livrés en sachets doses (sachets, gouttes...)

Lors de la distribution du médicament, un contrôle visuel du médicament administré et de la prescription doit être possible à tout moment par l'agent chargé de la distribution.

## **TITRE III : DUREE ET RESILIATION DE LA CONVENTION**

### **Article 31 – Durée et reconduction de la convention**

---

La présente convention est conclue pour une période initiale de 1 an à compter de la date de sa signature. Elle est renouvelable par reconduction tacite, à la date d'échéance de la convention par période supplémentaire de 1 année.

Toute évolution des obligations législatives, réglementaires ou conventionnelles de l'une ou l'autre des parties pourra faire l'objet d'un avenant daté et signé par les parties puis annexé à la présente convention.

Si l'une ou l'autre des parties ne souhaite pas reconduire la présente convention, son représentant légal devra adresser une lettre de non renouvellement de la convention par lettre recommandée à l'autre partie, trois mois avant la date d'échéance de la présente convention.

### **Article 32 – Résiliation anticipée de la convention**

---

En cas de manquements d'un contractant aux dispositions de la présente convention, le co-contractant doit par lettre recommandée avec accusé de réception mettre en demeure l'autre partie d'y remédier dans un délai maximum d'un mois.

Si cette mise en demeure reste sans effet, le co-contractant insatisfait peut résilier sans délai la présente convention.

Toutefois, lorsque l'initiative de la résiliation provient de la pharmacie d'officine, cette dernière ne peut résilier la convention sans avoir mis à même, au préalable l'EHPAD de s'opposer à la rupture des relations contractuelles pour un motif d'intérêt général.

Dans l'hypothèse où un changement de législation, de réglementation ou du mode de conventionnement de l'EHPAD (notamment en cas de réintroduction des médicaments dans le forfait soins de l'EHPAD), rendrait inapplicable l'application de la présente convention, celle-ci peut être résiliée par l'une ou l'autre des deux parties dans le délai d'un mois après information par lettre recommandée de l'autre partie signataire.

### Article 13 – Cession de la convention

---

La présente convention étant ne pourra en aucun cas être cédée ou transmise à une autre société ou personne morale ou physique sans l'accord écrit de l'EHPAD.

**Fait en 3 exemplaires  
originaux à :**

, le :

| |

Toutes les pages paraphées, tampon et signature des parties en présence, précédé de la mention « bon pour accord, lu et approuvé ».

<b>Pour L'EHPAD</b>	<b>Pour LA PHARMACIE D'OFFICINE</b>

## DEMANDE DU RESIDENT PREPARATION EVENTUELLE DES DOSES A ADMINISTRER

L'établissement LES MINIMES a signé une convention de collaboration avec la pharmacie d'officine suivante :

*Désignation de la pharmacie :* PHARMACIE DE LA VACHE

*Représentant de la  
pharmacie* DR FIDAN ALEXIA

*Adresse de la pharmacie :* 138 avenue de Fronton

*Code Postal :* 31200 *Ville :* TOULOUSE

Cette convention a pour but d'assurer aux résidents de l'EHPAD qui le demandent et qui ont mandaté l'EHPAD à cette fin, l'organisation d'une prestation ayant pour objet la fourniture en médicament avec préparation éventuelle des doses à administrer par la pharmacie d'officine choisie. Cette prestation qualifiée a pour finalité la sécurisation du parcours du médicament au sein de l'établissement, ainsi que le bon usage des produits de santé pour se mettre en conformité avec les recommandations de la Haute Autorité de Santé et le Code de la Santé Publique.

Cette convention constitue un acte de coopération à caractère non onéreux passé dans l'intérêt des résidents. Elle n'ouvre aucun droit à rémunération sous la forme d'une recette tirée de l'exploitation du service ou d'un abandon de recettes de l'EHPAD au profit de la pharmacie d'officine.

Par cette convention, **l'officine s'engage à :**

### - préparer les piluliers des résidents et sécuriser le circuit du médicament:

Pour ce faire, L'EHPAD et la pharmacie d'officine ont choisi un système de Préparation des doses à Administrer (PDA) qui propose un service complet, **automatisé et sécurisé**, permettant un suivi individualisé des résidents depuis la préparation en pharmacie jusqu'à la distribution dans l'établissement.

Ce système de dispensation intègre la préparation éventuelle des doses à administrer (piluliers) et sécurise l'administration des médicaments au résident, tout en **assurant la traçabilité des produits**.

Dans le cadre de ce service, les informations concernant les prescriptions de médicaments **font l'objet d'un traitement informatisé**. Les destinataires de ces données sont le personnel de l'EHPAD et de la pharmacie d'officine. Le système de PDA centralise les données relatives aux consommations de médicaments par l'établissement et réalise des études statistiques anonymes à des fins d'amélioration de la qualité. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le résident ou son représentant bénéficie d'un droit d'accès et

de rectification aux informations qui le concernent, il doit alors s'adresser au directeur de l'EHPAD et au titulaire de la pharmacie d'officine.

- **promouvoir l'utilisation des médicaments génériques**
- **lutter avec l'établissement et le médecin coordonnateur contre la iatrogénie et promouvoir le bon usage du médicament**

Il est rappelé au résident que ce dernier dispose du droit fondamental de choisir librement sa pharmacie pour la fourniture de médicaments. Il en résulte, que le résident peut à tout moment, procéder à la modification de son choix de pharmacie.

Il est également rappelé qu'une liste de prix des médicaments de la pharmacie partenaire est librement consultable.

En outre, le résident est informé que les produits de santé sont tarifés conformément aux LPP sans dépassement de prix dans la mesure du possible pour le résident.

En cas de dépassement de prix d'un montant supérieur à 10 euros, et uniquement si ce dépassement n'est pas pris en charge par la mutuelle santé ou l'assurance santé du résident, restant donc à la charge directe du résident, un devis préalable sera établi, accepté ou non par le résident ou son représentant légal.

En tout état de cause, la pharmacie partenaire s'engage à communiquer une liste de prix pratiqués pour les produits de santé en dépassement ou non remboursés.

Le résident peut sous réserve d'une demande expresse formulée par ses soins ou par l'intermédiaire de son représentant légal, solliciter également la préparation éventuelle des doses à administrer pour les médicaments non soumis à prescription et non remboursables.

**En conséquence des informations qui précèdent, le résident ou son représentant légal déclare:**

- avoir été informé (e) de l'engagement de l'EHPAD dans une démarche conventionnelle de qualité et de traçabilité du médicament avec mise en place de la préparation éventuelle des doses à administrer par la pharmacie d'officine partenaire
- avoir été informé (e) que l'EHPAD tient à disposition la liste des prix pratiqués par la pharmacie d'officine

**En conséquence de quoi, je, sous signé, .....(résident de l'EHPAD ou représentant légal de M.....- rayer la mention inutile) demande :**

- la dispensation des médicaments par la pharmacie d'officine partenaire de l'EHPAD**
- la préparation éventuelle des doses à administrer sur prescription du médecin traitant ou du médecin coordonnateur dans le cadre d'une procédure automatisée par pilulier nominatif à usage unique**
- la destruction des médicaments non utilisés selon les procédures standards**

**Et autorise**

- le traitement des données me concernant ou concernant le résident par le système de PDA.**

**Ou**

- choisit une autre pharmacie d'officine, n'ayant pas conclu de convention de collaboration avec l'EHPAD.**

Le résident est informé que dans ce cas, il doit s'assurer auprès de cette pharmacie, qu'elle assure les livraisons du médicament y compris en urgence.

Dans l'hypothèse où sur avis du médecin coordonnateur de l'EHPAD, le résident ne peut gérer son traitement seul, celui-ci doit également s'assurer que la pharmacie choisie assure la préparation des doses à administrer et garantit la sécurité et la traçabilité du circuit du médicament.

Ce choix est donc subordonné à un engagement en ce sens de la pharmacie choisie :

PHARMACIE CHOISIE :

**Fait en 3 exemplaires  
originaux à :**

, le :

--	--	--

LE RESIDENT	LE REPRESENTANT LEGAL
Mr – Mme - Melle	Mr – Mme – Melle
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Date naissance :	Lien de parenté avec le résidant :
<b>Signature précédée de la mention bon pour acceptation, lu et approuvé :</b>	<b>Signature : précédée de la mention bon pour acceptation, lu et approuvé</b>



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Rapport de la Vice-Présidente

Objet : **Tarification du Centre d'accueil de Jour d'Asnières - Exercice 2024**

**Rapport : 13 octobre 2023 - 029**

**DEL-23-0245**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement et du décret d'application 2016-1814 du 21 décembre 2016, sont proposés les tarifs suivants pour le Centre d'accueil de jour d'Asnières :

**- Tarifs journaliers prévisionnels « Hébergement » 2024 :**

	2023 Accordé	2024 Proposé	Ecart en %
▪ Pour un accueil de jour	38,65 €	40,45 €	4,66

**- Tarifs journaliers prévisionnels « Dépendance » 2024 :**

	2023 Accordé	2024 Proposé	Ecart en %
▪ GIR 1-2 :	26,57 €	27,41 €	3,16
▪ GIR 3-4 :	18,77 €	19,36 €	3,14

**- Forfait Soins pérenne**

	2023 Accordé	2024 Proposé	Ecart en %
	186 159,34 €	191 200,00 €	2,71

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

**Tarification du Centre d'accueil de Jour d'Asnières - Exercice 2024**

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

**ARTICLE UNIQUE** : Sont proposés pour l'année 2024, les tarifs ci-après :

**- Tarifs journaliers prévisionnels « Hébergement » 2024 :**

	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Ecart en %</b>
	<b>Accordé</b>	<b>Proposé</b>	
Pour un accueil de jour	38,65 €	40,45 €	4,66

**- Tarifs journaliers prévisionnels « Dépendance » 2024 :**

	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Ecart en %</b>
	<b>Accordé</b>	<b>Proposé</b>	
▪ GIR 1-2 :	26,57 €	27,41 €	3,16
▪ GIR 3-4 :	18,77 €	19,36 €	3,14

**- Forfait Soins pérenne**

	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Ecart en %</b>
	<b>Accordé</b>	<b>Proposé</b>	
	186 159,34 €	191 200,00 €	2,71

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA

**Extrait des Registres  
des Délibérations du Conseil d'Administration**

---

**Séance du 13 octobre 2023**

**029 - Tarification du Centre d'accueil de Jour d'Asnières - Exercice 2024 - DEL-23-0245**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel ROUGE.

Etaient présents :

Madame Aminna ABDOULLAH  
Madame Ginette ARIAS  
Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA  
Madame Danielle CHARRAS  
Monsieur Henri DE LAGOUTINE  
Monsieur Marc GAUBERT  
Madame Isabelle HARDY  
Madame Marine LEFEVRE  
Madame Julienne MUKABUCYANA  
Monsieur Daniel ROUGE  
Madame Nadia SOUSSI

Etaient excusés ou absents :

Madame Hèlène BARROU  
Madame Catherine COUSERGUE  
Madame Caroline HONVAULT  
Madame Catherine MAILLARD  
Monsieur Jean-Luc MOUDENC  
Monsieur François VELLAS

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]**

Déposé au contrôle de légalité le : 26/10/2023

Affiché le : 27/10/2023

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Rapport de la Vice-Présidente

**Objet : Tarification des Foyers restaurants Olivier et Tounis - Exercice 2024**

**Rapport : 13 octobre 2023 - 002**

**DEL-23-0243**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la politique de maintien à domicile, les foyers restaurants Olivier et Tounis gérés par le Centre Communal d'Action Sociale, proposent une restauration chaude aux personnes âgées des quartiers.

Le prix des repas 2024 est proposé à 8,80 € soit 1.11% de hausse par rapport à 2023.

Comme les années précédentes, afin de tenir compte de la composition améliorée des menus offerts les dimanches, jours fériés et jours de fête, des prix distincts sont proposés, à savoir :

- dimanche et jours férié.....12,00 € soit 0.9% de hausse par rapport à 2023
- jour de fête.....17,00 € soit 1.1% de hausse par rapport à 2023.

Il est à noter que depuis 2022 les tarifs n'avaient pas variés malgré la forte hausse du coût de l'alimentation et des fluides.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

**Tarification des Foyers restaurants Olivier et Tounis - Exercice 2024**

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

**ARTICLE UNIQUE** : Les prix de repas pour les personnes âgées en Foyer Restaurant sont fixés pour l'exercice 2024 à :

	<b>2023</b>	<b>2024</b>
<b>Prix du repas semaine</b>	8,70 €	8,80 €
<b>Prix du repas dimanche et jours fériés</b>	11,00 €	12,00 €
<b>Prix du repas jours de fête</b>	15,40 €	17,00 €

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA

**Extrait des Registres  
des Délibérations du Conseil d'Administration**

---

**Séance du 13 octobre 2023**

**002 - Tarification des Foyers restaurants Olivier et Tounis - Exercice 2024 - DEL-23-0243**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel ROUGE.

Etaient présents :

Madame Aminna ABDOULLAH  
Madame Ginette ARIAS  
Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA  
Madame Danielle CHARRAS  
Monsieur Henri DE LAGOUTINE  
Monsieur Marc GAUBERT  
Madame Isabelle HARDY  
Madame Marine LEFEVRE  
Madame Julienne MUKABUCYANA  
Monsieur Daniel ROUGE  
Madame Nadia SOUSSI

Etaient excusés ou absents :

Madame Hèlène BARROU  
Madame Catherine COUSERGUE  
Madame Caroline HONVAULT  
Madame Catherine MAILLARD  
Monsieur Jean-Luc MOUDENC  
Monsieur François VELLAS

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]**

Déposé au contrôle de légalité le : 26/10/2023

Affiché le : 27/10/2023



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Rapport de la Vice-Présidente

Objet : **Tarification des Résidences Autonomie Sept Deniers et Tounis - Exercice 2024**

**Rapport : 13 octobre 2023 - 026**

**DEL-23-0244**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015, relative à l'adaptation de la société au vieillissement et des décrets d'application 2016-1815 du 21 décembre 2016 et 2016-696 du 27 mai 2016 sont proposés les tarifs suivants pour les Résidences Autonomie Sept Deniers et Tounis :

- **Tarifs journaliers prévisionnels « Services collectifs »**

**Personnes âgées de plus de 60 ans :**

	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Ecart en %</b>
	<b>Accordé</b>	<b>Proposé</b>	
en logement pour une personne seule	23,06 €	24,48 €	6,16
en logement pour couple/personne	17,29 €	18,36 €	6,19

- **Tarifs journaliers prévisionnels « Dépendance » :**

	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Ecart en %</b>
	<b>Accordé</b>	<b>Proposé</b>	
GIR 1-2	15,57 €	15,80 €	1,48
GIR 3-4	9,84 €	9,96 €	1,22

- **Forfait Soins**

	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Ecart en %</b>
	<b>Accordé</b>	<b>Proposé</b>	
	236 108,58 €	295 505,66 €	25,16

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

**Tarification des Résidences Autonomie Sept Deniers et Tounis - Exercice 2024**

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Après examen et discussion des dépenses prévisionnelles entrant dans le calcul des prix de revient et des tarifs pour l'année 2024, les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

**ARTICLE UNIQUE** : Sont proposés pour l'année 2024, les tarifs ci-après :

- **Tarifs journaliers prévisionnels « Services collectifs »**

**Personnes âgées de plus de 60 ans :**

	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Ecart en %</b>
	<b>Accordé</b>	<b>Proposé</b>	
en logement pour une personne seule	23,06 €	24,48 €	6,16
en logement pour couple/personne	17,29 €	18,36 €	6,19

- **Tarifs journaliers prévisionnels « Dépendance » :**

	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Ecart en %</b>
	<b>Accordé</b>	<b>Proposé</b>	
GIR 1-2	15,57 €	15,80 €	1,48
GIR 3-4	9,84 €	9,96 €	1,22

- **Forfait Soins**

	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Ecart en %</b>
	<b>Accordé</b>	<b>Proposé</b>	
	236 108,58 €	295 505,66 €	25,16

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE

---

**Extrait des Registres  
des Délibérations du Conseil d'Administration**

---

**Séance du 13 octobre 2023**

**026 - Tarification des Résidences Autonomie Sept Deniers et Tounis - Exercice 2024 - DEL-  
23-0244**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel ROUGE.

Etaient présents :

Madame Aminna ABDOULLAH  
Madame Ginette ARIAS  
Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA  
Madame Danielle CHARRAS  
Monsieur Henri DE LAGOUTINE  
Monsieur Marc GAUBERT  
Madame Isabelle HARDY  
Madame Marine LEFEVRE  
Madame Julienne MUKABUCYANA  
Monsieur Daniel ROUGE  
Madame Nadia SOUSSI

Etaient excusés ou absents :

Madame Hèlène BARROU  
Madame Catherine COUSERGUE  
Madame Caroline HONVAULT  
Madame Catherine MAILLARD  
Monsieur Jean-Luc MOUDENC  
Monsieur François VELLAS

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]**

Déposé au contrôle de légalité le : 26/10/2023

Affiché le : 27/10/2023

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Rapport de la Vice-Présidente

**Objet : Convention entre le Centre Communal d'Action Sociale (pour l'EHPAD les Minimes) et la pharmacie de la Vache, 138 avenue de Fronton à Toulouse (31200)**

**Rapport : 13 octobre 2023 - 049**

**DEL-23-0249**

Mesdames, Messieurs,

En 2017, afin de sécuriser le circuit du médicament, l'EHPAD Les Minimes a passé une convention avec la pharmacie de la Vache pour la préparation de ses doses à administrer à partir du système ROBOTIK.

Le pharmacien, propriétaire de la pharmacie La Vache a pris sa retraite et a cédé sa pharmacie, à Mme le Dr FIDAN Alexia.

La convention signée en 2017 doit donc tenir compte de ce changement de propriétaire.

La prestation de service est identique, à l'exception de la pharmacie de Back Up (pharmacie de secours en cas de panne du système). La nouvelle pharmacienne étant adhérente du réseau Lafayette, c'est un pharmacien du même réseau et équipé du même dispositif ROBOTIK situé à Albi qui assurera la préparation des doses à administrer en cas de panne.

Aucun surcoût (notamment de livraison) ne sera facturé au CCAS ou au résident dans cette hypothèse.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

**Convention entre le Centre Communal d'Action Sociale (pour l'EHPAD les Minimes) et la pharmacie de la Vache, 138 avenue de Fronton à Toulouse (31200)**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** le Code d'Action Sociale et des Familles,  
**Vu** le Code de la santé publique,  
Vu le code de la sécurité sociale,  
**Vu** le Rapport de Monsieur le Vice-président du CCAS,  
Vu la convention de collaboration jointe en annexe

Après discussion des membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

**ARTICLE UNIQUE** : Le Conseil d'Administration autorise la Vice-Présidente du CCAS et/ou en cas d'empêchement la Directrice Générale à signer la convention de collaboration entre l'EHPAD LES MINIMES et la pharmacie de la VACHE représentée désormais par le Dr Alexia FIDAN.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE

---

Extrait des Registres  
des Délibérations du Conseil d'Administration

---

Séance du 13 octobre 2023

**049 - Convention entre le Centre Communal d'Action Sociale (pour l'EHPAD les Minimes)  
et la pharmacie de la Vache, 138 avenue de Fronton à Toulouse (31200) - DEL-23-0249**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel ROUGE.

Etaient présents :

Madame Aminna ABDOULLAH  
Madame Ginette ARIAS  
Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA  
Madame Danielle CHARRAS  
Monsieur Henri DE LAGOUTINE  
Monsieur Marc GAUBERT  
Madame Isabelle HARDY  
Madame Marine LEFEVRE  
Madame Julienne MUKABUCYANA  
Monsieur Daniel ROUGE  
Madame Nadia SOUSSI

Etaient excusés ou absents :

Madame Hèlène BARROU  
Madame Catherine COUSERGUE  
Madame Caroline HONVAULT  
Madame Catherine MAILLARD  
Monsieur Jean-Luc MOUDENC  
Monsieur François VELLAS

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]**

Déposé au contrôle de légalité le : 24/10/2023  
Affiché le : 27/10/2023



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Rapport de la Vice-Présidente

**Objet : Tarification de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes  
Louis Douste-Blazy - Exercice 2024**

**Rapport : 13 octobre 2023 - 017**

**DEL-23-0242**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement et du décret d'application 2016-1814 du 21 décembre 2016, sont proposés les tarifs suivants pour l'EHPAD Louis Douste-Blazy :

- **Tarif journalier prévisionnel « Hébergement » – Personnes âgées de + de 60 ans :**

	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Ecart en %</b>
	<b>Accordé</b>	<b>Proposé</b>	
▪ En chambre à 1 lit	74,94 €	77,38 €	3,26

Suite à la réforme de la tarification, le financement de la dépendance s'effectue depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, par le versement d'une dotation globale dépendance et par la facturation du ticket modérateur pour les résidents dont le domicile de secours est sur le territoire de la Haute Garonne. Pour les résidents dont le domicile de secours est hors territoire de la Haute-Garonne, la tarification au prix de journée est maintenue pour tous les GIR.

- **Tarification « Dépendance » pour les résidents dont le domicile de secours est en Haute-Garonne :**

	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Ecart en %</b>
	<b>Accordé</b>	<b>Proposé</b>	
▪ DGF Dépendance	404 576,00 €	404 576,00 €	0,00

- **Le forfait global de soins pérenne qui s'élevait en 2023 à 1 211 864,40 € est proposé à 1 242 161,01 € soit 2,50 % d'évolution.**

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

**Tarification de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Louis  
Douste-Blazy - Exercice 2024**

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Après examen et discussion des dépenses prévisionnelles entrant dans le calcul des prix de revient et des tarifs pour l'année 2024, les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

**ARTICLE 1** : Sont adoptés pour l'année 2024 les tarifs ci-après :

**-Tarif journalier prévisionnel « Hébergement » – Personnes âgées de + de 60 ans :**

	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Ecart en %</b>
	<b>Accordé</b>	<b>Proposé</b>	
- en chambre à 1 lit	74,94 €	77,38 €	3,26

**ARTICLE 2** : Est adoptée pour l'année 2024, la dotation ci-après pour les résidents dont le domicile de secours est sur le territoire de la Haute-Garonne :

**- Tarification « Dépendance » :**

	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Ecart en %</b>
	<b>Accordé</b>	<b>Proposé</b>	
- Dépendance	404 576,00 €	404 576,00 €	0,00

**ARTICLE 3** : Le forfait global de soins pérenne qui s'élevait en 2023 à 1 211 864,40 € est proposé à **1 242 161,01 €** soit 2,50 % d'évolution.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA

**Extrait des Registres  
des Délibérations du Conseil d'Administration**

---

**Séance du 13 octobre 2023**

**017 - Tarification de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes  
Louis Douste-Blazy - Exercice 2024 - DEL-23-0242**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel ROUGE.

Etaient présents :

Madame Aminna ABDOULLAH  
Madame Ginette ARIAS  
Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA  
Madame Danielle CHARRAS  
Monsieur Henri DE LAGOUTINE  
Monsieur Marc GAUBERT  
Madame Isabelle HARDY  
Madame Marine LEFEVRE  
Madame Julienne MUKABUCYANA  
Monsieur Daniel ROUGE  
Madame Nadia SOUSSI

Etaient excusés ou absents :

Madame Hèlène BARROU  
Madame Catherine COUSERGUE  
Madame Caroline HONVAULT  
Madame Catherine MAILLARD  
Monsieur Jean-Luc MOUDENC  
Monsieur François VELLAS

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]**

Déposé au contrôle de légalité le : 26/10/2023  
Affiché le : 27/10/2023

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Rapport de la Vice-Présidente

**Objet : Tarification de la journée restauration pour les personnes extérieures accueillies au CCAS de Toulouse dans le cadre de formations - Exercice 2024**

**Rapport : 13 octobre 2023 - 003**

**DEL-23-0241**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des formations organisées pour des personnes extérieures au CCAS de Toulouse, des petits déjeuners et des repas pourront être fournis.

Ces repas ayant un coût pour le CCAS, il convient de les facturer en retour aux organisateurs ou aux personnes extérieures au CCAS participantes.

Compte tenu des charges le coût d'un petit déjeuner est fixé à 2,00 euros et le coût d'un repas à 13,00 euros, soit une journée restauration à 15,00 euros pour 2024.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

**Tarification de la journée restauration pour les personnes extérieures accueillies au CCAS de Toulouse dans le cadre de formations - Exercice 2024**

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

**ARTICLE 1** : Le montant tarification de la journée restauration pour les personnes extérieures accueillies au CCAS de Toulouse dans le cadre de formations, est fixé à 2,00 euros pour un petit déjeuner et 13,00 euros pour un repas en 2024.

**ARTICLE 2** : La Vice-Présidente du CCAS et Monsieur le Receveur de la Recette des Finances de Toulouse sont chargés de l'application de la présente délibération.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAI DA SYLLA

**Extrait des Registres  
des Délibérations du Conseil d'Administration**

---

**Séance du 13 octobre 2023**

**003 - Tarification de la journée restauration pour les personnes extérieures accueillies au  
CCAS de Toulouse dans le cadre de formations - Exercice 2024 - DEL-23-0241**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel ROUGE.

Etaient présents :

Madame Aminna ABDOULLAH  
Madame Ginette ARIAS  
Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA  
Madame Danielle CHARRAS  
Monsieur Henri DE LAGOUTINE  
Monsieur Marc GAUBERT  
Madame Isabelle HARDY  
Madame Marine LEFEVRE  
Madame Julienne MUKABUCYANA  
Monsieur Daniel ROUGE  
Madame Nadia SOUSSI

Etaient excusés ou absents :

Madame Hèlène BARROU  
Madame Catherine COUSERGUE  
Madame Caroline HONVAULT  
Madame Catherine MAILLARD  
Monsieur Jean-Luc MOUDENC  
Monsieur François VELLAS

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]**

Déposé au contrôle de légalité le : 26/10/2023  
Affiché le : 27/10/2023



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Rapport de la Vice-Présidente

**Objet : Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (M.J.P.M) du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse - Liste des personnes habilitées**

**Rapport : 13 octobre 2023 - 050**

**DEL-23-0248**

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 17 mars 2023, le Conseil d'administration du C.C.A.S de Toulouse avait actualisé la liste des personnes physiques, salariées du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, étant habilitées à assurer la mise en œuvre des mesures de protection pour lesquelles le C.C.A.S. de Toulouse est désigné en qualité de Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs.

Depuis, des mouvements de personnel dans le service nécessitent une nouvelle actualisation de la liste des personnes habilitées.

Madame Sabine HINSINGER, est recrutée comme agent contractuel à partir du 16 octobre 2023 pour exercer des fonctions de Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs en remplacement de Mr Jean-Yves BARRALIS qui quitte le service pour disponibilité.

Monsieur Yves BOUCHE en remplacement d'un agent titulaire a quitté le service le 31 août 2023.

Il est précisé que les agents recrutés, qu'ils soient contractuels ou titulaires de leur poste, remplissent tous les conditions de compétences et de qualifications requises par la réglementation régissant l'activité du service.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

**Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (M.J.P.M) du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse - Liste des personnes habilitées**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** la Code de l'Action Sociale et des Familles,  
**Vu** la loi du 5 mars 2007 portant réforme sur la protection juridique des majeurs,  
**Vu** l'arrêté Préfectoral du 30/05/2011,  
**Vu** le rapport de Madame la Vice-présidente du C.C.A.S.

Considérant la nécessité de faire valider par le Conseil d'Administration du C.C.A.S. la liste des personnes physiques, salariées du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, étant habilitées à assurer la mise en œuvre des mesures pour lesquelles le C.C.A.S. de Toulouse est désigné en qualité de Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs ;

Après discussion, les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

**ARTICLE 1** : Les personnes physiques, salariées du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, étant habilitées, à assurer la mise en œuvre des mesures de protection pour lesquelles le C.C.A.S de Toulouse est désigné en qualité de Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs **à compter du 16 octobre 2023** sont :

<b>Nelly DENIS-REMIS (responsable du service)</b>	née	le 05 / 07 / 1967
Pierre BAYLE (agent administratif)	né	le 17 / 08 / 1966
Andrée ROUGE (agent administratif)	née	le 01 / 12 / 1963
Aline SAUNARD (agent administratif)	née	le 10 / 02 / 1958
Marie-Pierre SOULE SIMON (agent administratif)	née	le 05 / 10 / 1973
Jean-Yves BARRALIS (mandataire judiciaire)	né	le 29 / 09 / 1967
Sabine HINSINGER (mandataire judiciaire)	née	le 13 / 09 / 1963
Magali CAUCHI (mandataire judiciaire)	née	le 31 / 08 / 1973
Florence JACQUEMOUD QUEVAL (mandataire judiciaire)	née	le 07 / 03 / 1965
Aurélie LABAT (mandataire judiciaire)	née	le 26 / 04 / 1992
Emilie RESTAGNO (mandataire judiciaire)	née	le 04 / 04 / 1980
Clotilde SARRAILLER (mandataire judiciaire)	née	le 29 / 01 / 1973
Delphine SOCCOL (mandataire judiciaire)	née	le 25 / 08 / 1974

Précision faite que M. Jean-Yves BARRALIS ne fera plus partie des personnes habilitées **à compter du 6 novembre 2023**.

**ARTICLE 2** : La liste des personnes habilitées peut évoluer en fonction des mouvements des agents du service étant entendu qu'une nouvelle liste pourra être établie et présentée à l'un des Conseils d'Administration du trimestre suivant l'arrivée ou le départ d'un agent.

**ARTICLE 3** : Dans l'attente de l'habilitation du Conseil d'Administration du trimestre suivant l'arrivée d'un agent, le ou les nouveaux agents exerçant dans le service, pourront faire valoir leur dernier arrêté de situation ou leur contrat de travail ainsi que leur pièce d'identité comme justificatif de leur légitimité à mettre en œuvre les mesures de protection pour lesquelles le C.C.A.S. de Toulouse est désigné.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE

---

Extrait des Registres  
des Délibérations du Conseil d'Administration

---

Séance du 13 octobre 2023

**050 - Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (M.J.P.M) du Centre  
Communal d'Action Sociale de Toulouse - Liste des personnes habilitées - DEL-23-0248**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel ROUGE.

Etaient présents :

Madame Aminna ABDOULLAH  
Madame Ginette ARIAS  
Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA  
Madame Danielle CHARRAS  
Monsieur Henri DE LAGOUTINE  
Monsieur Marc GAUBERT  
Madame Isabelle HARDY  
Madame Marine LEFEVRE  
Madame Julienne MUKABUCYANA  
Monsieur Daniel ROUGE  
Madame Nadia SOUSSI

Etaient excusés ou absents :

Madame Hèlène BARROU  
Madame Catherine COUSERGUE  
Madame Caroline HONVAULT  
Madame Catherine MAILLARD  
Monsieur Jean-Luc MOUDENC  
Monsieur François VELLAS

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]**

Déposé au contrôle de légalité le : 24/10/2023  
Affiché le : 27/10/2023

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Rapport de la Vice-Présidente

**Objet : Tarification pour les agents du CCAS de Toulouse accueillis dans le cadre de formations - Exercice 2024**

**Rapport : 13 octobre 2023 - 004**

**DEL-23-0240**

Mesdames, Messieurs,

Les formations organisées pour les agents du CCAS de Toulouse dans les locaux mis à disposition par nos établissements sont l'occasion de rencontres et d'échanges entre collègues dont le repas pris en commun est souvent le prolongement.

Cependant ces formations sont aussi une charge de travail supplémentaire pour l'établissement et représente un coût, qui fait que certains y renoncent.

Il est donc proposé de favoriser cet accueil en finançant les services fournis par nos établissements dans ce cadre.

Cette recette supplémentaire sera utilisée ensuite par l'établissement comme contre partie du coût ou bien pour des actions d'animation.

Ainsi, le cadre des formations organisées pour les agents du CCAS de Toulouse, des petits déjeuners et des repas pourront être fournis dans les établissements d'accueils, de même un forfait pour la fourniture de matériel pourra être demandé au CCAS.

Compte tenu des charges, le coût d'un petit déjeuner est fixé à 2,00 euros et le coût d'un repas à 8,80 euros, soit une journée restauration à 10.80 euros pour 2024.

Afin de maintenir une égalité de traitement entre les agents il est proposé de maintenir cette participation au coût d'un chèque déjeuner (soit 3.80€) pour le repas, à encaisser par le CCAS.

Le reste à charge étant prélevé sur le budget de formation qui bénéficiera d'un compte spécifique.

Sont proposées les services suivants :

Services	Petit Déjeuner par jour	Repas par jour	Fournitures par session
CCAS Formation	2,00€	5,00€	30,00€
Agents		3,80€	
Total	2,00€	8,80€	30,00€

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

**Tarification pour les agents du CCAS de Toulouse accueillis dans le cadre de formations -  
Exercice 2024**

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

**ARTICLE 1** : Le montant Tarification pour les agents du CCAS de Toulouse dans le cadre de formations internes jusqu'au 31/12/2024 est fixé à :

	<b>Petit Déjeuner</b> <i>par jour</i>	<b>Repas</b> <i>par jour</i>	<b>Fournitures</b> <i>par session</i>
CCAS Formation :	2.00€	5.00€	30.00€
Agents :	-	3.80€	-
Total :	2.00€	8.80€	30.00€

**ARTICLE 2** : La Vice-Présidente du CCAS et Monsieur le Receveur de la Recette des Finances de Toulouse sont chargés de l'application de la présente délibération.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA

**Extrait des Registres  
des Délibérations du Conseil d'Administration**

---

**Séance du 13 octobre 2023**

**004 - Tarification pour les agents du CCAS de Toulouse accueillis dans le cadre de  
formations - Exercice 2024 - DEL-23-0240**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel ROUGE.

Etaient présents :

Madame Aminna ABDOULLAH  
Madame Ginette ARIAS  
Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA  
Madame Danielle CHARRAS  
Monsieur Henri DE LAGOUTINE  
Monsieur Marc GAUBERT  
Madame Isabelle HARDY  
Madame Marine LEFEVRE  
Madame Julienne MUKABUCYANA  
Monsieur Daniel ROUGE  
Madame Nadia SOUSSI

Etaient excusés ou absents :

Madame Hèlène BARROU  
Madame Catherine COUSERGUE  
Madame Caroline HONVAULT  
Madame Catherine MAILLARD  
Monsieur Jean-Luc MOUDENC  
Monsieur François VELLAS

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]**

Déposé au contrôle de légalité le : 26/10/2023  
Affiché le : 27/10/2023



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Rapport de la Vice-Présidente

Objet : **Tarification - Résidence Autonomie Jolimont - Exercice 2024**

**Rapport : 13 octobre 2023 - 023**

**DEL-23-0239**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015, relative à l'adaptation de la société au vieillissement et des décrets d'application 2016-1815 du 21 décembre 2016 et 2016-696 du 27 mai 2016, sont proposés les tarifs suivants pour la Résidence Autonomie Jolimont :

- **Tarifs journaliers prévisionnels personnes âgées de + de 60 ans » :**

	<b>2023 Accordé</b>	<b>2024 Proposé</b>	<b>Ecart en %</b>
- T1	57,69 €	61,48 €	6,57

- **Tarifs journaliers prévisionnels « Dépendance » :**

	<b>2023 Accordé</b>	<b>2024 Proposé</b>	<b>Ecart en %</b>
- GIR 3-4 :	24,12 €	25,16 €	4,31

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

**Tarification - Résidence Autonomie Jolimont - Exercice 2024**

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Après examen et discussion des dépenses prévisionnelles entrant dans le calcul des prix de revient et des tarifs pour l'année 2024

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

**ARTICLE UNIQUE** : Sont proposés pour l'année 2024, les tarifs ci-après :

•	<b>Tarifs journaliers prévisionnels personnes âgées de + de 60 ans »</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Ecart en %</b>
		<b>Accordé</b>	<b>Proposé</b>	
	T1	57,69 €	61,48 €	6,57
•	<b>Tarifs journaliers prévisionnels « Dépendance » :</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Ecart en %</b>
		<b>Accordé</b>	<b>Proposé</b>	
	GIR 3-4 :	24,12 €	25,16 €	4,31

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA

**Extrait des Registres  
des Délibérations du Conseil d'Administration**

---

**Séance du 13 octobre 2023**

**023 - Tarification - Résidence Autonomie Jolimont - Exercice 2024 - DEL-23-0239**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel ROUGE.

Etaient présents :

Madame Aminna ABDOULLAH  
Madame Ginette ARIAS  
Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA  
Madame Danielle CHARRAS  
Monsieur Henri DE LAGOUTINE  
Monsieur Marc GAUBERT  
Madame Isabelle HARDY  
Madame Marine LEFEVRE  
Madame Julienne MUKABUCYANA  
Monsieur Daniel ROUGE  
Madame Nadia SOUSSI

Etaient excusés ou absents :

Madame Hèlène BARROU  
Madame Catherine COUSERGUE  
Madame Caroline HONVAULT  
Madame Catherine MAILLARD  
Monsieur Jean-Luc MOUDENC  
Monsieur François VELLAS

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]**

Déposé au contrôle de légalité le : 26/10/2023

Affiché le : 27/10/2023

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Rapport de la Vice-Présidente

**Objet : Remboursement des frais de restauration des personnes accompagnant aux sorties des personnes âgées - Exercice 2024**

**Rapport : 13 octobre 2023 - 019**

**DEL-23-0238**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des sorties des personnes âgées, il est fait appel à des accompagnants issus des établissements ou à des bénévoles afin d'assurer le transport et la sécurité des résidents.

Conformément à l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission, le taux de remboursement forfaitaire des frais supplémentaires de repas est fixé à 15,25 euros par repas. Les accompagnants sont donc remboursés à hauteur de ce montant. Cette situation crée une disparité entre les résidents et les accompagnants, mais également des tensions lors des sorties. Les personnes âgées ne comprennent pas qu'un repas différent soit servi aux accompagnants.

En vertu de l'article 7-1 du décret 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics, modifié par le décret 2007-23 du 05 janvier 2007, il est possible de fixer des règles dérogatoires aux taux d'indemnités : « Le Conseil d'Administration fixe, pour une durée limitée lorsque l'intérêt du service l'exige et peut tenir compte de situations particulières, des règles dérogatoires aux taux des indemnités de missions. Elles ne pourront en aucun cas conduire à rembourser une somme supérieure à celle effectivement engagée ».

En conséquence, afin de préserver la réussite de ces sorties qui doivent rester un moment de convivialité pour tous, il est proposé au Conseil d'Administration du CCAS, que le montant du remboursement des frais de restauration des accompagnants soit identique au montant du repas fixé pour la sortie des résidents du secteur personnes âgées, soit un montant maximum de 30,00 euros par repas, et ce jusqu'au 31 décembre 2024.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

**Remboursement des frais de restauration des personnes accompagnant aux sorties des personnes âgées - Exercice 2024**

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le décret n°2007-23 du 5 janvier 2007 modifiant le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

**ARTICLE 1** : Le montant du remboursement des frais de restauration des accompagnants est identique au montant du repas fixé pour chaque sortie des résidents du secteur personnes âgées du CCAS de Toulouse, soit un montant maximum de 30 euros, et ce jusqu'au 31 décembre 2024.

**ARTICLE 2** : La Vice-Présidente du CCAS et Monsieur le Receveur de la Recette des Finances de Toulouse sont chargés de l'application de la présente délibération.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA

**Extrait des Registres  
des Délibérations du Conseil d'Administration**

---

**Séance du 13 octobre 2023**

**019 - Remboursement des frais de restauration des personnes accompagnant aux sorties  
des personnes âgées - Exercice 2024 - DEL-23-0238**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel ROUGE.

Etaients présents :

Madame Aminna ABDOULLAH  
Madame Ginette ARIAS  
Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA  
Madame Danielle CHARRAS  
Monsieur Henri DE LAGOUTINE  
Monsieur Marc GAUBERT  
Madame Isabelle HARDY  
Madame Marine LEFEVRE  
Madame Julienne MUKABUCYANA  
Monsieur Daniel ROUGE  
Madame Nadia SOUSSI

Etaients excusés ou absents :

Madame Hèlène BARROU  
Madame Catherine COUSERGUE  
Madame Caroline HONVAULT  
Madame Catherine MAILLARD  
Monsieur Jean-Luc MOUDENC  
Monsieur François VELLAS

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]**

Déposé au contrôle de légalité le : 26/10/2023  
Affiché le : 27/10/2023



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Rapport de la Vice-Présidente

Objet : **Service de Soins Infirmiers à Domicile - Forfait soins - Exercice 2024**

**Rapport : 13 octobre 2023 - 030**

**DEL-23-0237**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015, relative à l'adaptation de la société au vieillissement et du décret d'application 2016-1815 du 21 décembre 2016, est proposé le forfait soins suivant pour le Service de Soins Infirmiers à Domicile :

<b>SSIAD</b>	<b>2023 accordé</b>	<b>2024 proposé</b>	<b>Variation en %</b>
<b>Dotation pérenne</b>	1 749 105,49 €	2 028 059,64 €	15,95 %

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

**Service de Soins Infirmiers à Domicile - Forfait soins - Exercice 2024**

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Après examen et discussion des dépenses prévisionnelles entrant dans le calcul des prix de revient et des forfaits soins pour 2024, les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante

**ARTICLE UNIQUE** : Est adopté pour l'année 2024 le forfait soins ci-après :

<b>2023 accordé</b>	<b>2024 proposé</b>	<b>Variation en %</b>
1 749 105,49 €	2 028 059,64 €	15,95 %

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE

---

**Extrait des Registres  
des Délibérations du Conseil d'Administration**

---

**Séance du 13 octobre 2023**

**030 - Service de Soins Infirmiers à Domicile - Forfait soins - Exercice 2024 - DEL-23-0237**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel ROUGE.

Etaient présents :

Madame Aminna ABDOULLAH  
Madame Ginette ARIAS  
Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA  
Madame Danielle CHARRAS  
Monsieur Henri DE LAGOUTINE  
Monsieur Marc GAUBERT  
Madame Isabelle HARDY  
Madame Marine LEFEVRE  
Madame Julienne MUKABUCYANA  
Monsieur Daniel ROUGE  
Madame Nadia SOUSSI

Etaient excusés ou absents :

Madame Hèlène BARROU  
Madame Catherine COUSERGUE  
Madame Caroline HONVAULT  
Madame Catherine MAILLARD  
Monsieur Jean-Luc MOUDENC  
Monsieur François VELLAS

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]**

Déposé au contrôle de légalité le : 26/10/2023

Affiché le : 27/10/2023

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Rapport de la Vice-Présidente

**Objet : Pécule "Cantine" accordé aux pensionnaires du collectif de la M.E.C.S. "Ramel" -  
Exercice 2024**

**Rapport : 13 octobre 2023 - 043**

**DEL-23-0233**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du fonctionnement de la Maison d'Enfants à Caractère Social « RAMEL », une allocation est attribuée pour les enfants et les jeunes qui résident sur le collectif de la MECS Ramel et qui n'ont pas accès à une cantine au sein de leur établissement scolaire.

En effet, certains enfants et jeunes n'ont pas accès à un service de restauration scolaire, compte tenu soit de l'absence de ce type de service dans leurs établissements, soit de leur présence en stage en milieu professionnel.

Il est proposé d'attribuer de façon hebdomadaire une « allocation cantine » de 35 € (7 euros par repas) pour les jeunes se trouvant uniquement dans ces deux situations.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

13 octobre 2023 - 043

**Pécule "Cantine" accordé aux pensionnaires du collectif de la M.E.C.S. "Ramel" - Exercice 2024**

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

**ARTICLE UNIQUE** : Est approuvé le versement d'une allocation « cantine » hebdomadaire pour les enfants et les jeunes du collectif de la MECS RAMEL d'un montant de 35 euros à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA

**Extrait des Registres  
des Délibérations du Conseil d'Administration**

---

**Séance du 13 octobre 2023**

**043 - Pécule "Cantine" accordé aux pensionnaires du collectif de la M.E.C.S. "Ramel" -  
Exercice 2024 - DEL-23-0233**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel ROUGE.

Etaient présents :

Madame Aminna ABDOULLAH  
Madame Ginette ARIAS  
Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA  
Madame Danielle CHARRAS  
Monsieur Henri DE LAGOUTINE  
Monsieur Marc GAUBERT  
Madame Isabelle HARDY  
Madame Marine LEFEVRE  
Madame Julienne MUKABUCYANA  
Monsieur Daniel ROUGE  
Madame Nadia SOUSSI

Etaient excusés ou absents :

Madame Hèlène BARROU  
Madame Catherine COUSERGUE  
Madame Caroline HONVAULT  
Madame Catherine MAILLARD  
Monsieur Jean-Luc MOUDENC  
Monsieur François VELLAS

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]**

Déposé au contrôle de légalité le : 26/10/2023  
Affiché le : 27/10/2023

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Rapport de la Vice-Présidente

**Objet : Minimum garanti par la ville de Toulouse en faveur des personnes âgées - Exercice 2024**

**Rapport : 13 octobre 2023 - 005**

**DEL-23-0231**

Mesdames, Messieurs,

Le montant de l'allocation complémentaire du minimum vieillesse garanti à Toulouse en faveur des personnes âgées pour l'année 2024 est égal à 45 € par mois pour une personne seule et 90 € par mois pour un couple.

Cette allocation avait pour but de permettre la garantie d'un « minimum vieillesse » par la Ville de Toulouse, pour des personnes âgées à très faibles revenus. Le nombre résiduel de bénéficiaires s'élève à 15 personnes à ce jour, le dispositif n'étant plus actif.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.



**Minimum garanti par la ville de Toulouse en faveur des personnes âgées - Exercice 2024**

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

**ARTICLE 1** : Le montant de l'allocation complémentaire du minimum vieillesse garanti à Toulouse en faveur des personnes âgées pour l'année 2024 est fixé à

**45 €**, par mois pour une **personne seule**

**90 €**, par mois pour un **couple**.

**ARTICLE 2** : Pourront bénéficier de cet avantage :

- A **taux plein**, les personnes âgées dont les ressources sont égales ou inférieures au minimum vieillesse.
- Au **taux différentiel**, les personnes âgées dont les ressources sont comprises entre le minimum vieillesse et le minimum garanti par la Ville de Toulouse.

**ARTICLE 3** : Lorsque l'allocation différentielle est inférieure à 45 € par an ou à 11,25 € par trimestre, elle donne lieu à un seul versement annuel.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE

---

**Extrait des Registres  
des Délibérations du Conseil d'Administration**

---

**Séance du 13 octobre 2023**

**005 - Minimum garanti par la ville de Toulouse en faveur des personnes âgées - Exercice  
2024 - DEL-23-0231**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel ROUGE.

Etaients présents :

Madame Aminna ABDOULLAH  
Madame Ginette ARIAS  
Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA  
Madame Danielle CHARRAS  
Monsieur Henri DE LAGOUTINE  
Monsieur Marc GAUBERT  
Madame Isabelle HARDY  
Madame Marine LEFEVRE  
Madame Julienne MUKABUCYANA  
Monsieur Daniel ROUGE  
Madame Nadia SOUSSI

Etaients excusés ou absents :

Madame Hèlène BARROU  
Madame Catherine COUSERGUE  
Madame Caroline HONVAULT  
Madame Catherine MAILLARD  
Monsieur Jean-Luc MOUDENC  
Monsieur François VELLAS

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]**

Déposé au contrôle de légalité le : 26/10/2023  
Affiché le : 27/10/2023

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Rapport de la Vice-Présidente

Objet : **Fixation des redevances locatives dans les Résidences Autonomie - Exercice 2024**

**Rapport : 13 octobre 2023 - 027**

**DEL-23-0229**

Mesdames, Messieurs,

Le montant des loyers dans les Résidences Autonomie, grâce à des PLS, retenu pour l'année 2024 tient compte de l'évolution des prix et services dans le secteur locatif. Les redevances locatives sont fixées, comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>%</b>
<b><u>RA LA COLOMBETTE :</u></b>			
T1 loyer :	468 €	474 €	1,3
T1 bis personne seule :	715 €	725 €	1,3
T1 bis + couple :	770 €	780 €	1,2
<b><u>RA JOLIMONT :</u></b>			
T1 loyer :	400 €	405 €	1,2
<b><u>RA L'ORMEAU :</u></b>			
T1 loyer :	385 €	389 €	1,05
T1' loyer :	495 €	500 €	1,02
T1 <sup>bis</sup> loyer :	595 €	600 €	1,02
<b><u>RA SAINT-LOUIS :</u></b>			
T1 loyer :	471 €	476 €	1,07
<b><u>RA SEPT DENIERS :</u></b>			
T1bis loyer :	422 €	437 €	3,5
<b><u>RA TOUNIS :</u></b>			
T1 loyer :	410 €	630 €	Réhabilitation

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

**Fixation des redevances locatives dans les Résidences Autonomie - Exercice 2024**

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

**ARTICLE UNIQUE** : Les montants des redevances locatives pour les Résidences Autonomie sont fixés, comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>%</b>
<b><u>RA LA COLOMBETTE</u> :</b>			
T1 loyer :	468 €	474 €	1,3
T1 bis personne seule :	715 €	725 €	1,3
T1 bis + couple :	770 €	780 €	1,2
<b><u>RA JOLIMONT</u> :</b>			
T1 loyer :	400 €	405 €	1,2
<b><u>RA L'ORMEAU</u> :</b>			
T1 loyer :	385 €	389 €	1,05
T1' loyer :	495 €	500 €	1,02
T1bis loyer :	595 €	600 €	1,02
<b><u>RA SAINT-LOUIS</u> :</b>			
T1 loyer :	471 €	476 €	1,07
<b><u>RA SEPT DENIERS</u> :</b>			
T1bis loyer :	422 €	437 €	3,5
<b><u>RA TOUNIS</u> :</b>			
T1 loyer :	410 €	630 €	Réhabilitation

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE

---

**Extrait des Registres  
des Délibérations du Conseil d'Administration**

---

**Séance du 13 octobre 2023**

**027 - Fixation des redevances locatives dans les Résidences Autonomie - Exercice 2024 -**

*DEL-23-0229*

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel ROUGE.

Etaient présents :

Madame Aminna ABDOULLAH  
Madame Ginette ARIAS  
Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA  
Madame Danielle CHARRAS  
Monsieur Henri DE LAGOUTINE  
Monsieur Marc GAUBERT  
Madame Isabelle HARDY  
Madame Marine LEFEVRE  
Madame Julienne MUKABUCYANA  
Monsieur Daniel ROUGE  
Madame Nadia SOUSSI

Etaient excusés ou absents :

Madame Hèlène BARROU  
Madame Catherine COUSERGUE  
Madame Caroline HONVAULT  
Madame Catherine MAILLARD  
Monsieur Jean-Luc MOUDENC  
Monsieur François VELLAS

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]**

Déposé au contrôle de légalité le : 26/10/2023

Affiché le : 27/10/2023

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Rapport de la Vice-Présidente

Objet : **Tarification - Résidence Autonomie – Saint-Louis - Exercice 2024**

**Rapport : 13 octobre 2023 - 024**

**DEL-23-0228**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015, relative à l'adaptation de la société au vieillissement et des décrets d'application 2016-1815 du 21 décembre 2016 et 2016-696 du 27 mai 2016, sont proposés les tarifs suivants pour la Résidence Autonomie Saint-Louis :

- **Tarifs journaliers prévisionnels personnes âgées de + de 60 ans :**

	<b>2023 Accordé</b>	<b>2024 Proposé</b>	<b>Ecart en %</b>
T1	62,61 €	67,70 €	8,13

- **Tarifs journaliers prévisionnels « Dépendance » :**

	<b>2023 Accordé</b>	<b>2024 Proposé</b>	<b>Ecart en %</b>
GIR 3-4 :	23,87 €	25,10 €	5,15

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

**Tarification - Résidence Autonomie – Saint-Louis - Exercice 2024**

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Après examen et discussion des dépenses prévisionnelles entrant dans le calcul des prix de revient et des tarifs pour l'année 2024,

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

**ARTICLE UNIQUE** : Sont adoptés pour l'année 2024, les tarifs ci-après :

-	<b>Tarifs journaliers prévisionnels personnes âgées de + de 60 ans :</b>			
		<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Ecart en %</b>
		<b>Accordé</b>	<b>Proposé</b>	
	T1	62,61 €	67,70 €	8,13
-	<b>Tarifs journaliers prévisionnels « Dépendance » :</b>			
		<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Ecart en %</b>
		<b>Accordé</b>	<b>Proposé</b>	
	GIR 3-4 :	23,87 €	25,10 €	5,15

La Vice Présidente

Maroua BOUZAI DA SYLLA



**Extrait des Registres  
des Délibérations du Conseil d'Administration**

---

**Séance du 13 octobre 2023**

**024 - Tarification - Résidence Autonomie – Saint-Louis - Exercice 2024 - DEL-23-0228**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel ROUGE.

Etaient présents :

Madame Aminna ABDOULLAH  
Madame Ginette ARIAS  
Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA  
Madame Danielle CHARRAS  
Monsieur Henri DE LAGOUTINE  
Monsieur Marc GAUBERT  
Madame Isabelle HARDY  
Madame Marine LEFEVRE  
Madame Julienne MUKABUCYANA  
Monsieur Daniel ROUGE  
Madame Nadia SOUSSI

Etaient excusés ou absents :

Madame Hèlène BARROU  
Madame Catherine COUSERGUE  
Madame Caroline HONVAULT  
Madame Catherine MAILLARD  
Monsieur Jean-Luc MOUDENC  
Monsieur François VELLAS

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]**

Déposé au contrôle de légalité le : 26/10/2023

Affiché le : 27/10/2023

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Rapport de la Vice-Présidente

**Objet : Demande de Dotation Globale de Financement - C.H.R.S Maison des Allées - Exercice 2024**

**Rapport : 13 octobre 2023 - 034**

**DEL-23-0225**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du décret 2016-1815 du 21 décembre 2016, la demande de dotation globale de financement pour le CHRS Maison des Allées en 2024 s'établit comme suit :

	<b>2023</b> <b>Accordée</b>	<b>2024</b> <b>Demandée</b>	<b>Ecart en %</b>
▪ <b>C.H.R.S. Maison des Allées</b>	2 706 492.45 €	3 978 419.23€	46.99

La variation entre les exercices 2023 et 2024 s'explique par l'intégration d'une partie du déficit 2022 au BP 2024, les revalorisations des comptes des fluides et d'alimentation du fait du contexte inflationniste et l'intégration en année pleine des mesures de revalorisations salariales. Ces intégrations font augmenter la dotation globale de l'établissement afin de couvrir l'ensemble des dépenses du CHRS Maison des Allées.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

**Demande de Dotation Globale de Financement - C.H.R.S Maison des Allées - Exercice 2024**

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Après examen et discussion des dépenses prévisionnelles entrant dans le calcul de la demande de dotation globale de financement pour l'année 2024 du C.H.R.S. «Maison des Allées »,

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

**ARTICLE 1** : Pour l'exercice 2024, la demande de dotation globale de financement du CHRS « Maison des Allées » s'établit comme suit :

	<b>2023 Accordée</b>	<b>2024 Proposée</b>	<b>Ecart en %</b>
▪ CHRS	2 706 492.45	3 978 419.23	46.99

**ARTICLE 2** : Le Conseil d'Administration du CCAS de Toulouse approuve les propositions budgétaires 2024 pour le C.H.R.S. « Maison des Allées » conformément à la dotation globale de financement indiquée à l'article 1.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE

---

**Extrait des Registres  
des Délibérations du Conseil d'Administration**

---

**Séance du 13 octobre 2023**

**034 - Demande de Dotation Globale de Financement - C.H.R.S Maison des Allées - Exercice  
2024 - DEL-23-0225**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel ROUGE.

Etaients présents :

Madame Aminna ABDOULLAH  
Madame Ginette ARIAS  
Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA  
Madame Danielle CHARRAS  
Monsieur Henri DE LAGOUTINE  
Monsieur Marc GAUBERT  
Madame Isabelle HARDY  
Madame Marine LEFEVRE  
Madame Julienne MUKABUCYANA  
Monsieur Daniel ROUGE  
Madame Nadia SOUSSI

Etaients excusés ou absents :

Madame Hèlène BARROU  
Madame Catherine COUSERGUE  
Madame Caroline HONVAULT  
Madame Catherine MAILLARD  
Monsieur Jean-Luc MOUDENC  
Monsieur François VELLAS

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]**

Déposé au contrôle de légalité le : 26/10/2023  
Affiché le : 27/10/2023

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Rapport de la Vice-Présidente

**Objet : Argent de poche accordé aux pensionnaires de la M.E.C.S. "Ramel" - Exercice 2024**

**Rapport : 13 octobre 2023 - 041**

**DEL-23-0224**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du fonctionnement de la Maison d'Enfants à Caractère Social « Ramel », l'argent de poche est accordé aux enfants et aux adolescents accueillis dans l'établissement. Sont définis également les montants des budgets consacrés aux cadeaux d'anniversaire et de Noël.

Un barème a été établi par la Direction et l'équipe éducative en fonction de l'âge des enfants ou des adolescents :

- de 2 à 7 ans,
- de 8 à 12 ans,
- de 13 à 15 ans,
- de 16 à 18 ans.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

**Argent de poche accordé aux pensionnaires de la M.E.C.S. "Ramel" - Exercice 2024**

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

**ARTICLE UNIQUE** : Est approuvé le barème suivant pour le versement de l'argent de poche mensuel et le montant des cadeaux pour les enfants de la MECS Ramel pour l'exercice 2024 :

**Montant de l'argent de poche des enfants accueillis :**

2-6 ans :	10 € par enfant
7-12 ans :	20 € par enfant
13-15 ans :	30 € par enfant
16-18 ans :	40 € par jeune

**Montant du budget des cadeaux d'anniversaire des enfants accueillis :**

Pour les 3-15 ans :	20 € par enfant
Pour les 16-18 ans :	30 € par jeune

**Montant du budget des cadeaux de Noël des enfants accueillis :**

Pour tous :	30 €
-------------	------

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE

---

**Extrait des Registres  
des Délibérations du Conseil d'Administration**

---

**Séance du 13 octobre 2023**

**041 - Argent de poche accordé aux pensionnaires de la M.E.C.S. "Ramel" - Exercice 2024 -  
DEL-23-0224**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel ROUGE.

Etaient présents :

Madame Aminna ABDOULLAH  
Madame Ginette ARIAS  
Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA  
Madame Danielle CHARRAS  
Monsieur Henri DE LAGOUTINE  
Monsieur Marc GAUBERT  
Madame Isabelle HARDY  
Madame Marine LEFEVRE  
Madame Julienne MUKABUCYANA  
Monsieur Daniel ROUGE  
Madame Nadia SOUSSI

Etaient excusés ou absents :

Madame Hèlène BARROU  
Madame Catherine COUSERGUE  
Madame Caroline HONVAULT  
Madame Catherine MAILLARD  
Monsieur Jean-Luc MOUDENC  
Monsieur François VELLAS

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]**

Déposé au contrôle de légalité le : 26/10/2023  
Affiché le : 27/10/2023



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Rapport de la Vice-Présidente

**Objet : Demande de Dotation Globale de financement - Service des Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs - Exercice 2024**

**Rapport : 13 octobre 2023 - 035**

**DEL-23-0226**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du décret 2016-1815 du 21 décembre 2016, la demande de dotation globale de financement pour le service des Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs, s'établit comme suit :

Etablissements	Demande de dotation globale de financement		
	Accordée 2023	Proposée 2024	Variation en %
Service des mandataires judiciaires à la protection des majeurs	603 016.10 €	620 486.87 €	2.90 %

La variation entre les exercices 2023 et 2024 s'explique par l'augmentation des besoins, suite à la revalorisation du point d'indice de 1.5% en juillet 2023 et par diverses mesures règlementaires à destination du personnel (revalorisation indemnité transport).

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

**Demande de Dotation Globale de financement - Service des Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs - Exercice 2024**

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Après examen et discussion des dépenses prévisionnelles entrant dans le calcul de la demande de dotation globale de financement pour l'année 2024 du service des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et après discussion les membres du Conseil d'Administration adoptent la délibération suivante :

**ARTICLE UNIQUE** : Pour l'exercice 2024, la demande de dotation globale de financement s'établit comme suit :

	<b>2023</b> <b>Proposée</b>	<b>2024</b> <b>Proposée</b>	<b>Ecart en %</b>
▪ DGF Service des Mandataires Judiciaires à la protection des majeurs	603 016.10 €	620 486.87 €	2,90

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA

**Extrait des Registres  
des Délibérations du Conseil d'Administration**

---

**Séance du 13 octobre 2023**

**035 - Demande de Dotation Globale de financement - Service des Mandataires Judiciaires  
à la Protection des Majeurs - Exercice 2024 - DEL-23-0226**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel ROUGE.

Etaients présents :

Madame Aminna ABDOULLAH  
Madame Ginette ARIAS  
Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA  
Madame Danielle CHARRAS  
Monsieur Henri DE LAGOUTINE  
Monsieur Marc GAUBERT  
Madame Isabelle HARDY  
Madame Marine LEFEVRE  
Madame Julienne MUKABUCYANA  
Monsieur Daniel ROUGE  
Madame Nadia SOUSSI

Etaients excusés ou absents :

Madame Hèlène BARROU  
Madame Catherine COUSERGUE  
Madame Caroline HONVAULT  
Madame Catherine MAILLARD  
Monsieur Jean-Luc MOUDENC  
Monsieur François VELLAS

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]**

Déposé au contrôle de légalité le : 26/10/2023  
Affiché le : 27/10/2023

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Rapport de la Vice-Présidente

Objet : **Tarification du Centre d'Hébergement Temporaire le Repos - Exercice 2024**

**Rapport : 13 octobre 2023 - 009**

**DEL-23-0222**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015, relative à l'adaptation de la société au vieillissement et du décret d'application du 21 décembre 2016, sont proposés les tarifs suivants pour le Centre d'hébergement Temporaire le Repos :

- **Tarif journalier prévisionnel « Hébergement » – Personnes âgées de plus de 60 ans :**

	<b>2023 Accordé</b>	<b>2024 Proposé</b>	<b>Ecart en %</b>
▪ en chambre à un lit	71,56 €	74,19 €	3,68

Pour un séjour dépassant 90 jours, les tarifs hébergement prévisionnels égalent les tarifs hébergement de l'EHPAD le Repos.

- **Tarifs journaliers prévisionnels « Dépendance » :**

	<b>2023 Accordé</b>	<b>2024 Proposé</b>	<b>Ecart en %</b>
▪ GIR 1-2 :	26,09 €	26,55 €	1,76
▪ GIR 3-4 :	16,54 €	16,84 €	1,81

Pour un séjour dépassant 90 jours, les tarifs dépendance prévisionnels égalent les tarifs dépendance de l'EHPAD le Repos.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

## Tarification du Centre d'Hébergement Temporaire le Repos - Exercice 2024

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Après examen et discussion des dépenses prévisionnelles entrant dans le calcul des prix de revient et des tarifs pour l'année 2024, les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

**ARTICLE UNIQUE** : Sont proposés pour l'année 2024, les tarifs ci-après :

- **Tarif journalier prévisionnel « Hébergement » – Personnes âgées de plus de 60 ans :**

**Pour un séjour maximum de 90 jours :**

	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Ecart en %</b>
	<b>Accordé</b>	<b>Proposé</b>	
▪ en chambre à un lit	71,56 €	74,19 €	3,68

Pour un séjour dépassant 90 jours, les tarifs hébergement prévisionnels égalent les tarifs hébergement de l'EHPAD le Repos.

- **Tarifs journaliers prévisionnels « Dépendance » :**

	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Ecart en %</b>
	<b>Accordé</b>	<b>Proposé</b>	
▪ GIR 1-2 :	26,09 €	26,55 €	1,76
▪ GIR 3-4 :	16,54 €	16,84 €	1,81

Pour un séjour dépassant 90 jours, les tarifs dépendance prévisionnels égalent les tarifs dépendance de l'EHPAD le Repos.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA

**Extrait des Registres  
des Délibérations du Conseil d'Administration**

---

**Séance du 13 octobre 2023**

**009 - Tarification du Centre d'Hébergement Temporaire le Repos - Exercice 2024 - DEL-23-0222**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel ROUGE.

Etaient présents :

Madame Aminna ABDOULLAH  
Madame Ginette ARIAS  
Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA  
Madame Danielle CHARRAS  
Monsieur Henri DE LAGOUTINE  
Monsieur Marc GAUBERT  
Madame Isabelle HARDY  
Madame Marine LEFEVRE  
Madame Julienne MUKABUCYANA  
Monsieur Daniel ROUGE  
Madame Nadia SOUSSI

Etaient excusés ou absents :

Madame Hèlène BARROU  
Madame Catherine COUSERGUE  
Madame Caroline HONVAULT  
Madame Catherine MAILLARD  
Monsieur Jean-Luc MOUDENC  
Monsieur François VELLAS

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]**

Déposé au contrôle de légalité le : 26/10/2023  
Affiché le : 27/10/2023

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Rapport de la Vice-Présidente

Objet : **Allocation "Mineurs en appartements" accordée aux pensionnaires de la M.E.C.S.  
"Ramel" - Exercice 2024**

**Rapport : 13 octobre 2023 - 042**

**DEL-23-0223**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du fonctionnement de la Maison d'Enfants à Caractère Social « RAMEL », une allocation est accordée aux adolescents faisant partie de l'établissement mais logés en appartement afin de couvrir l'ensemble de leurs frais.

Cette allocation a été calculée en annualisant la base mensuelle suivante :

- Argent de poche : 40 € / mois.
- Coût mensuel de la recharge de la carte TISSEO (actuellement 13,10 €/ mois).
- Recharge de téléphone : 15 € / mois.
- Hygiène (coiffeur, produits d'hygiène...) : 30 € / mois.
- Produits d'entretien : 10 € / mois.
- Alimentation : 60 €/ mois pour les petits déjeuners et goûters.
  - 5 € / pour les repas du soir en semaine et pour les repas du week-end.
  - 5 €/ repas extérieurs en semaine le midi si le jeune n'a pas accès à une cantine.

L'éducateur en charge de l'adolescent reçoit l'argent et remet un montant hebdomadaire ou mensuel au jeune, selon son niveau d'autonomie.

Du fait de la situation des adolescents de la MECS Ramel, deux catégories d'allocation sont prévues, chaque jeune appartenant à une seule catégorie en fonction de sa situation.

Un changement de situation peut intervenir en cours d'année (ex : vacances scolaires où la demi-pension n'est pas assurée).

Le budget alimentation est calculé au prorata du nombre de repas pris sur les appartements.



Les deux catégories sont les suivantes :

**1<sup>ère</sup> catégorie : Jeunes en appartement autonome/semi-autonome et externes dans leurs établissements scolaires.** L'allocation pour cette catégorie s'élève à 448.10 € et comprend :

- Argent de poche : 40 € / mois
- Coût mensuel de la recharge de la carte TISSEO (Actuellement 13,10€/ mois).
- Recharge de téléphone : 15€ / mois
- Hygiène (coiffeur, produits d'hygiène...) : 30€ / mois
- Produits d'entretien : 10€ / mois
- Alimentation : 60€/ mois pour les petits déjeuners et goûters  
5€ / pour les repas du soir en semaine et pour les repas du week-end  
5€/ repas extérieur en semaine le midi si le jeune n'a pas accès à une cantine.  
[Soit 70€ /semaine (14 repas à 5€)]

**2<sup>ème</sup> catégorie : Les jeunes en appartement autonome/semi-autonome et qui sont demi-pensionnaires dans leurs établissements scolaires.** L'allocation pour cette catégorie s'élève à 348.10 € et comprend :

- Argent de poche : 40 € / mois
- Coût mensuel de la recharge de la carte TISSEO (Actuellement 13,10 €/ mois).
- Recharge de téléphone : 15€ / mois
- Hygiène (coiffeur, produits d'hygiène...) : 30€ / mois
- Produits d'entretien : 10€ / mois
- Alimentation : 240€/mois comprenant :  
60€/ mois pour les petits déjeuners et goûters  
5€/ pour les repas du soir en semaine et pour les repas du week-end  
[Soit 45€ /semaine (9 repas à 5€)]

**Chaque situation est étudiée au cas par cas. Le pécule sera calculé au prorata en fonction de la date d'arrivée du jeune. Chaque repas fourni par le service sera décompté du pécule (-5€ par repas).**

**Les jeunes mineurs accueillis** percevant des revenus (apprentissage, emplois divers, formation rémunérées...) n'ouvriront droit qu'à la partie alimentation de l'allocation (340€ ou 240€ selon la situation du jeune, externe ou demi-pensionnaire).

**Les jeunes majeurs accueillis sur dérogation de Conseil départemental** percevant des revenus, n'ouvriront droit à aucune allocation.

La différence entre les jeunes en appartement autonome et en appartement semi-autonome s'entend sur le critère de l'accompagnement éducatif, plus ou moins renforcé selon le niveau d'autonomie du jeune.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

**Allocation "Mineurs en appartements" accordée aux pensionnaires de la M.E.C.S. "Ramel"  
- Exercice 2024**

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

**ARTICLE UNIQUE** : Est approuvé le barème suivant pour le versement d'une allocation « mineurs en appartement » mensuelle pour les enfants de la MECS RAMEL à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

Montant du pécule :

	<b>2024</b>
- Catégorie n°1, jeune sans restauration scolaire :	448,10 €
- Catégorie n°2, jeune avec restauration scolaire :	348,10 €

La Vice Présidente

Maroua BOUZAI DA SYLLA

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE

---

Extrait des Registres  
des Délibérations du Conseil d'Administration

---

Séance du 13 octobre 2023

**042 - Allocation "Mineurs en appartements" accordée aux pensionnaires de la M.E.C.S.  
"Ramel" - Exercice 2024 - DEL-23-0223**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel ROUGE.

Etaient présents :

Madame Aminna ABDOULLAH  
Madame Ginette ARIAS  
Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA  
Madame Danielle CHARRAS  
Monsieur Henri DE LAGOUTINE  
Monsieur Marc GAUBERT  
Madame Isabelle HARDY  
Madame Marine LEFEVRE  
Madame Julienne MUKABUCYANA  
Monsieur Daniel ROUGE  
Madame Nadia SOUSSI

Etaient excusés ou absents :

Madame Hèlène BARROU  
Madame Catherine COUSERGUE  
Madame Caroline HONVAULT  
Madame Catherine MAILLARD  
Monsieur Jean-Luc MOUDENC  
Monsieur François VELLAS

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]**

Déposé au contrôle de légalité le : 26/10/2023  
Affiché le : 27/10/2023

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Rapport de la Vice-Présidente

Objet : **Tarification du Centre d'Hébergement Temporaire Olivier - Exercice 2024**

**Rapport : 13 octobre 2023 - 010**

**DEL-23-0221**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement et du décret d'application du 21 décembre 2016, sont proposés les tarifs suivants pour le CHT Olivier :

- **Tarifs journaliers prévisionnels « Hébergement » – Personnes âgées de plus de 60 ans :**

	<b>2023 Accordé</b>	<b>2024 Proposé</b>	<b>Ecart en %</b>
▪ en chambre à un lit	69,71 €	71,88 €	3,11
▪ en chambre à deux lits	62,74 €	64,69 €	3,11

- **Tarifs journaliers prévisionnels « Dépendance » :**

	<b>2023 Accordé</b>	<b>2024 Proposé</b>	<b>Ecart en %</b>
▪ GIR 1-2 :	26,50 €	26,59 €	0,34
▪ GIR 3-4 :	17,38 €	17,43 €	0,29

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

## Tarification du Centre d'Hébergement Temporaire Olivier - Exercice 2024

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Après examen et discussion des dépenses prévisionnelles entrant dans le calcul des prix de revient et des tarifs pour l'année 2024, les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

**ARTICLE UNIQUE** : Sont adoptés pour l'année 2024, les tarifs ci-après :

– **Tarifs journaliers prévisionnels « Hébergement » – Personnes âgées de plus de 60 ans :**

	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Ecart en %</b>
	<b>Accordé</b>	<b>Proposé</b>	
▪ en chambre à un lit	69,71 €	71,88 €	3,11
▪ en chambre à deux lits	62,74 €	64,69 €	3,11

- **Tarifs journaliers prévisionnels « Dépendance » :**

	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Ecart en %</b>
	<b>Accordé</b>	<b>Proposé</b>	
▪ GIR 1-2 :	26,50 €	26,59 €	0,34
▪ GIR 3-4 :	17,38 €	17,43 €	0,29

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE

---

**Extrait des Registres  
des Délibérations du Conseil d'Administration**

---

**Séance du 13 octobre 2023**

**010 - Tarification du Centre d'Hébergement Temporaire Olivier - Exercice 2024 - DEL-23-0221**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel ROUGE.

Etaient présents :

Madame Aminna ABDOULLAH  
Madame Ginette ARIAS  
Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA  
Madame Danielle CHARRAS  
Monsieur Henri DE LAGOUTINE  
Monsieur Marc GAUBERT  
Madame Isabelle HARDY  
Madame Marine LEFEVRE  
Madame Julienne MUKABUCYANA  
Monsieur Daniel ROUGE  
Madame Nadia SOUSSI

Etaient excusés ou absents :

Madame Hèlène BARROU  
Madame Catherine COUSERGUE  
Madame Caroline HONVAULT  
Madame Catherine MAILLARD  
Monsieur Jean-Luc MOUDENC  
Monsieur François VELLAS

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]**

Déposé au contrôle de légalité le : 26/10/2023

Affiché le : 27/10/2023



**CENTRE TOULOUSAIN DES MAISONS DE RETRAITE**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Rapport de la Vice-Présidente

Objet : **Tarification EHPAD Pierre Ducis et Docteur Marie - Exercice 2024**

**Rapport : 13 octobre 2023 - 003**

**DEL-23-0220**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement et du décret d'application 2016-1814 du 21 décembre 2016, sont proposés les tarifs suivants pour les EHPAD Pierre Ducis et Docteur Marie :

- **Tarifs journaliers « Hébergement » pour les personnes de + de 60 ans :**

	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Ecart en %</b>
	<b>Accordé</b>	<b>Proposé</b>	
- en chambre à un lit	<b>64,51</b>	<b>70,93</b>	<b>9,95</b>

Suite à la réforme de la tarification, le financement de la dépendance s'effectue depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 par le versement d'une dotation globale dépendance et par la facturation du ticket modérateur pour les résidents dont le domicile de secours est sur le territoire de la Haute-Garonne. Pour les résidents dont le domicile de secours est hors territoire de la Haute-Garonne la tarification au prix de journée est maintenue pour tous les GIR.

- **Tarification « Dépendance » résidents dont le domicile de secours est en Haute Garonne :**

	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Ecart en %</b>
	<b>Accordé</b>	<b>Proposé</b>	
- DGF Dépendance	<b>729 891,20 €</b>	<b>729 891,20</b>	<b>0,00</b>

- **Le forfait global de soins pérenne qui s'élevait en 2023 à 2 101 928,40 € est proposé à 2 154 476,61 € soit 2,50 % d'évolution.**

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

**Tarification EHPAD Pierre Ducis et Docteur Marie - Exercice 2024**

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Après examen et discussion des dépenses prévisionnelles entrant dans le calcul des prix de revient et des tarifs pour l'année 2024, les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

**ARTICLE 1** : Sont adoptés pour l'année 2024, les tarifs ci-après :

	2023	2024	Ecart en %
	Accordé	Proposé	
• <b>Tarifs journaliers prévisionnels « Hébergement » pour les personnes de + de 60 ans :</b>			
- en chambre à un lit	64,51 €	70,93 €	9,95

**ARTICLE 2** : Est adoptée pour l'année 2024, la dotation ci-après pour les résidents dont le domicile de secours est le territoire de la Haute-Garonne :

	2023	2024	Ecart en %
	Accordé	Proposé	
• <b>Tarification « Dépendance » :</b>			
- DGF Dépendance :	729 891,20 €	729 891,20 €	0,00

**ARTICLE 3** : Le forfait global de soins pérenne qui s'élevait en 2023 à 2 101 928,40 € est proposé à 2 154 476,61 €, soit 2,50 % d'évolution.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAI DA SYLLA



CENTRE TOULOUSAIN DES MAISONS DE RETRAITE

---

**Extrait des Registres  
des Délibérations du Conseil d'Administration**

---

**Séance du 13 octobre 2023**

**003 - Tarification EHPAD Pierre Ducis et Docteur Marie - Exercice 2024 - DEL-23-0220**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel ROUGE.

Etaient présents :

Madame Aminna ABDOULLAH  
Madame Ginette ARIAS  
Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA  
Madame Danielle CHARRAS  
Monsieur Henri DE LAGOUTINE  
Monsieur Marc GAUBERT  
Madame Isabelle HARDY  
Madame Marine LEFEVRE  
Madame Julienne MUKABUCYANA  
Monsieur Daniel ROUGE  
Madame Nadia SOUSSI

Etaient excusés ou absents :

Madame Hèlène BARROU  
Madame Catherine COUSERGUE  
Madame Caroline HONVAULT  
Madame Catherine MAILLARD  
Monsieur Jean-Luc MOUDENC  
Monsieur François VELLAS

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]**

Déposé au contrôle de légalité le :

Affiché le :

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Rapport de la Vice-Présidente

**Objet : Avenant N°1 - Accord cadre relatif à la mise en œuvre, l'hébergement, la maintenance, l'acquisition de licences et de nouveaux modules pour une solution de gestion de dossiers médicaux.**

**Rapport : 13 octobre 2023 - 047**

**DEL-23-0219**

Mesdames, Messieurs,

En date du 08 décembre 2020, le CCAS de Toulouse et CEGEDIM ont conclu un accord-cadre relatif à la mise en œuvre, l'hébergement, la maintenance, l'acquisition de licences et de nouveaux modules pour une solution de gestion des dossiers médicaux.

L'accord cadre a été conclu pour une période initiale d'un an à partir de la date de notification. Il est tacitement reconductible par période successive d'un an, pour une durée maximale de reconduction de 3 ans, sans que leur durée totale d'exécution n'excède 4 ans.

Par correspondance en date du 25 septembre 2023, le CCAS de Toulouse a été informé par la société CEGEDIM des changements du numéro SIRET et adresse postale.

Compte tenu de ce qui précède, et pour assurer la continuité dans l'exécution de l'accord-cadre conclu avec la société CEGEDIM, il y a lieu de conclure l'avenant N°1.

En conséquence, il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver les termes du projet d'avenant n°1 et d'autoriser le représentant de l'acheteur à le signer.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

**Avenant N°1 - Accord cadre relatif à la mise en œuvre, l'hébergement, la maintenance, l'acquisition de licences et de nouveaux modules pour une solution de gestion de dossiers médicaux.**

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,  
Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Commande Publique,  
Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : Le Conseil d'Administration approuve les termes du projet d'avenant n°1 relatif à l'accord cadre relatif à la mise en œuvre, l'hébergement, la maintenance, l'acquisition de licences et de nouveaux modules pour une solution de gestion des dossiers médicaux.

**ARTICLE 2** : Le Conseil d'Administration autorise la Vice-Présidente du CCAS de Toulouse et la Directrice Générale en cas d'empêchement à signer ledit avenant, sans incidence financière, ainsi que tous les actes y afférents aux effets ci-dessus.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA

**Extrait des Registres  
des Délibérations du Conseil d'Administration**

---

Séance du 13 octobre 2023

**047 - Avenant N°1 - Accord cadre relatif à la mise en œuvre, l'hébergement, la maintenance, l'acquisition de licences et de nouveaux modules pour une solution de gestion de dossiers médicaux. - DEL-23-0219**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel ROUGE.

Etaient présents :

Madame Aminna ABDOULLAH  
Madame Ginette ARIAS  
Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA  
Madame Danielle CHARRAS  
Monsieur Henri DE LAGOUTINE  
Monsieur Marc GAUBERT  
Madame Isabelle HARDY  
Madame Marine LEFEVRE  
Madame Julienne MUKABUCYANA  
Monsieur Daniel ROUGE  
Madame Nadia SOUSSI

Etaient excusés ou absents :

Madame Hèlène BARROU  
Madame Catherine COUSERGUE  
Madame Caroline HONVAULT  
Madame Catherine MAILLARD  
Monsieur Jean-Luc MOUDENC  
Monsieur François VELLAS

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]**

Déposé au contrôle de légalité le : 24/10/2023  
Affiché le : 27/10/2023

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Rapport de la Vice-Présidente

Objet : **Tarification de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes  
le Repos - Exercice 2024**

**Rapport : 13 octobre 2023 - 014**

**DEL-23-0215**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement et du décret d'application 2016-1814 du 21 décembre 2016, sont proposés les tarifs suivants pour l'EHPAD le Repos :

- **Tarif journalier prévisionnel « Hébergement » – Personnes âgées de + de 60 ans :**

	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Ecart en %</b>
	<b>Accordé</b>	<b>Proposé</b>	
▪ en chambre à 1 lit	65,55 €	68,17 €	4,00
▪ en chambre à 2 lits	59,00 €	61,35 €	3,98

Suite à la réforme de la tarification, le financement de la dépendance s'effectue depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 par le versement d'une dotation globale dépendance et par la facturation du ticket modérateur pour les résidents dont le domicile de secours est sur le territoire de la Haute-Garonne. Pour les résidents dont le domicile de secours est hors territoire de la Haute Garonne, la tarification au prix de journée est maintenue pour tous les GIR.

- **Tarification « Dépendance » pour les résidents dont le domicile de secours est le territoire de la Haute Garonne :**

	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Ecart en %</b>
	<b>Accordé</b>	<b>Proposé</b>	
▪ DGF Dépendance	641 983,26 €	641 983,26 €	0,00

- **Le forfait global de soins pérenne qui s'élevait en 2023 à 1 788 031,09 € est proposé à 1 832 731,87 € soit 2,50 % d'évolution.**

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

**Tarification de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes le  
Repos - Exercice 2024**

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Après examen et discussion des dépenses prévisionnelles entrant dans le calcul des prix de revient et des tarifs pour l'année 2024, les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

**ARTICLE 1** : Sont proposés pour l'année 2024, les tarifs ci-après :

**- Tarif journalier prévisionnel « Hébergement » – Personnes âgées de + de 60 ans :**

	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Ecart en %</b>
	<b>Accordé</b>	<b>Proposé</b>	
chambre à 1 lit	65,55 €	68,17 €	4,00
chambre à 2 lits	59,00 €	61,35 €	3,98

**ARTICLE 2** : Est adoptée pour l'année 2024, la dotation ci-après pour les résidents dont le domicile de secours est le territoire de la Haute-Garonne :

**- Tarification « Dépendance » :**

	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Ecart en %</b>
	<b>Accordé</b>	<b>Proposé</b>	
DGF Dépendance	641 983,26 €	641 983,26 €	0,00

**ARTICLE 3** : Le forfait global de soins pérenne qui s'élevait en 2023 à 1 788 031,09 € est proposé à **1 832 731,87 €** soit 2,50 % d'évolution.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAI DA SYLLA

**Extrait des Registres  
des Délibérations du Conseil d'Administration**

---

**Séance du 13 octobre 2023**

**014 - Tarification de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes  
le Repos - Exercice 2024 - DEL-23-0215**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel ROUGE.

Etaient présents :

Madame Aminna ABDOULLAH  
Madame Ginette ARIAS  
Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA  
Madame Danielle CHARRAS  
Monsieur Henri DE LAGOUTINE  
Monsieur Marc GAUBERT  
Madame Isabelle HARDY  
Madame Marine LEFEVRE  
Madame Julienne MUKABUCYANA  
Monsieur Daniel ROUGE  
Madame Nadia SOUSSI

Etaient excusés ou absents :

Madame Hèlène BARROU  
Madame Catherine COUSERGUE  
Madame Caroline HONVAULT  
Madame Catherine MAILLARD  
Monsieur Jean-Luc MOUDENC  
Monsieur François VELLAS

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]**

Déposé au contrôle de légalité le : 26/10/2023  
Affiché le : 27/10/2023

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Rapport de la Vice-Présidente

Objet : **Tarification de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes les Minimés - Exercice 2024**

**Rapport : 13 octobre 2023 - 016**

**DEL-23-0217**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015, relative à l'adaptation de la société au vieillissement et du décret d'application 2016-1814 du 21 décembre 2016, sont proposés les tarifs suivants pour l'EHPAD les Minimés :

- **Tarifs journaliers prévisionnels « Hébergement » – Personnes âgées de + de 60 ans :**

	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Ecart en %</b>
	<b>Accordé</b>	<b>Proposé</b>	
▪ T1 bis	65,19 €	69,09 €	5,98
▪ Grand T1 bis	69,75 €	73,92 €	5,98

Suite à la réforme de la tarification le financement de la dépendance s'effectue depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 par le versement d'une dotation globale dépendance et par la facturation du ticket modérateur pour les résidents dont le domicile de secours est sur le territoire de la Haute Garonne. Pour les résidents dont le domicile de secours est hors territoire de la Haute-Garonne la tarification au prix de journée est maintenue pour tous les GIR.

- **Tarification « Dépendance » pour les résidents dont le domicile de secours est sur le territoire de la Haute-Garonne :**

	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Ecart en %</b>
	<b>Accordé</b>	<b>Proposé</b>	
▪ DGF Dépendance :	260 492,80 €	262 892,80 €	0,92

- **Le forfait global de soins pérenne qui s'élevait en 2023 à 742 312,57 € est proposé à 760 870,39 € soit 2,50 % d'évolution.**

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.



**Tarification de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes les  
Minimes - Exercice 2024**

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Après examen et discussion des dépenses prévisionnelles entrant dans le calcul des prix de revient et des tarifs pour l'année 2024, les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

**ARTICLE 1** : Sont proposés pour l'année 2024, les tarifs ci-après :

**- Tarifs journaliers prévisionnels « Hébergement » – Personnes âgées de + de 60 ans :**

	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Ecart en %</b>
	<b>Accordé</b>	<b>Proposé</b>	
T1 bis	65,19 €	69,09 €	5,98
Grand T1 bis	69,75 €	73,92 €	5,98

**ARTICLE 2** : Est adoptée pour l'année 2024, la dotation ci-après pour les résidents dont le domicile de secours est le territoire de la Haute-Garonne :

**- Tarification « Dépendance » pour les résidents dont le domicile de secours est sur le territoire de la Haute-Garonne :**

	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Ecart en %</b>
	<b>Accordé</b>	<b>Proposé</b>	
DGF Dépendance :	260 492,80 €	262 892,80 €	0,92

**ARTICLE 3** : Le forfait global de soins pérenne qui s'élevait en 2023 à 742 312,57 € est proposé à **760 870,39 €** soit 2,50 % d'évolution.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA

**Extrait des Registres  
des Délibérations du Conseil d'Administration**

---

**Séance du 13 octobre 2023**

**016 - Tarification de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes  
les Minimales - Exercice 2024 - DEL-23-0217**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel ROUGE.

Etaient présents :

Madame Aminna ABDOULLAH  
Madame Ginette ARIAS  
Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA  
Madame Danielle CHARRAS  
Monsieur Henri DE LAGOUTINE  
Monsieur Marc GAUBERT  
Madame Isabelle HARDY  
Madame Marine LEFEVRE  
Madame Julienne MUKABUCYANA  
Monsieur Daniel ROUGE  
Madame Nadia SOUSSI

Etaient excusés ou absents :

Madame Hèlène BARROU  
Madame Catherine COUSERGUE  
Madame Caroline HONVAULT  
Madame Catherine MAILLARD  
Monsieur Jean-Luc MOUDENC  
Monsieur François VELLAS

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]**

Déposé au contrôle de légalité le : 26/10/2023  
Affiché le : 27/10/2023

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Rapport de la Vice-Présidente

Objet : **Tarification de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes  
Françoise de Veyrinas - Exercice 2024**

**Rapport : 13 octobre 2023 - 012**

**DEL-23-0213**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015, relative à l'adaptation de la société au vieillissement et du décret d'application 2016-1814 du 21 décembre 2016 sont proposés les tarifs suivants pour l'EHPAD Françoise de VEYRINAS :

- **Tarif journalier prévisionnel « Hébergement » – Personnes âgées de + de 60 ans :**

	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Ecart en %</b>
	<b>Accordé</b>	<b>Proposé</b>	
<b>Personne seule</b>	<b>69,17 €</b>	<b>76,68 €</b>	<b>10,86</b>

Suite à la réforme de la tarification, le financement de la dépendance s'effectue depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 par le versement d'une dotation globale dépendance et par la facturation du ticket modérateur pour les résidents dont le domicile de secours est sur le territoire de la Haute Garonne. Pour les résidents dont le domicile de secours est hors territoire de la Haute-Garonne, la tarification au prix de journée est maintenue pour tous les GIR.

- **Tarification « Dépendance » pour les résidents dont le domicile de secours est le territoire de la Haute-Garonne :**

	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Ecart en %</b>
	<b>Accordé</b>	<b>Proposé</b>	
<b>DGF Dépendance</b>	<b>519 932,80 €</b>	<b>519 932,80 €</b>	<b>0,00</b>

**Le forfait global de soins pérenne qui s'élevait en 2023 à 1 599 419,99 € est proposé à 1 636 768,99 € soit 2,34 % d'évolution.**

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

**Tarification de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes  
Françoise de Veyrinas - Exercice 2024**

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Après examen et discussion des dépenses prévisionnelles entrant dans le calcul des prix de revient et des tarifs pour l'année 2024, les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

**ARTICLE 1** : Sont proposés pour l'année 2024, les tarifs ci-après :

**Tarif journalier prévisionnel « Hébergement » – Personnes âgées de + de 60 ans :**

	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Ecart en %</b>
	<b>Accordé</b>	<b>Proposé</b>	
- Personne seule	69,17 €	76,68 €	10,86

**ARTICLE 2** : Est adoptée pour l'année 2024, la dotation ci-après pour les résidents dont le domicile de secours est le territoire de la Haute Garonne :

<b>Tarification « Dépendance » :</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Ecart en%</b>
	<b>Accordé</b>	<b>Proposé</b>	
- DGF Dépendance	519 932,80 €	519 932,80 €	0,00

**ARTICLE 3** : Le forfait global de soins pérenne qui s'élevait en 2023 à 1 599 419,99 € est proposé à **1 636 768,99 €** soit 2,34 % d'évolution.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA

**Extrait des Registres  
des Délibérations du Conseil d'Administration**

---

**Séance du 13 octobre 2023**

**012 - Tarification de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes  
Françoise de Veyrinas - Exercice 2024 - DEL-23-0213**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel ROUGE.

Etaient présents :

Madame Aminna ABDOULLAH  
Madame Ginette ARIAS  
Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA  
Madame Danielle CHARRAS  
Monsieur Henri DE LAGOUTINE  
Monsieur Marc GAUBERT  
Madame Isabelle HARDY  
Madame Marine LEFEVRE  
Madame Julienne MUKABUCYANA  
Monsieur Daniel ROUGE  
Madame Nadia SOUSSI

Etaient excusés ou absents :

Madame Hèlène BARROU  
Madame Catherine COUSERGUE  
Madame Caroline HONVAULT  
Madame Catherine MAILLARD  
Monsieur Jean-Luc MOUDENC  
Monsieur François VELLAS

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]**

Déposé au contrôle de légalité le : 26/10/2023  
Affiché le : 27/10/2023

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Rapport de la Vice-Présidente

Objet : **Tarification de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes  
Gaubert - Exercice 2024**

**Rapport : 13 octobre 2023 - 013**

**DEL-23-0214**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015, relative à l'adaptation de la société au vieillissement et du décret d'application 2016-1814 du 21 décembre 2016, sont proposés les tarifs suivants pour l'EHPAD Gaubert :

- **Tarifs journaliers prévisionnels « Hébergement » – Personnes âgées de + de 60 ans :**

	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Ecart en %</b>
	<b>Accordé</b>	<b>Proposé</b>	
▪ Personne seule	69,22 €	76,37 €	10,33

Suite à la réforme de la tarification, le financement de la dépendance s'effectue depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 par le versement d'une dotation globale dépendance et par la facturation du ticket modérateur pour les résidents dont le domicile de secours est sur le territoire de la Haute Garonne. Pour les résidents dont le domicile de secours est hors territoire de la Haute Garonne, la tarification au prix de journée est maintenue pour tous les GIR.

- **Tarification prévisionnelle « Dépendance » pour les résidents dont le domicile de secours est en Haute-Garonne :**

	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Ecart en %</b>
	<b>Accordé</b>	<b>Proposé</b>	
▪ DGF Dépendance :	440 672,00 €	440 672,00 €	0,00

- **Le forfait global de soins pérenne qui s'élevait en 2023 à 1 265 377,71 € est proposé à 1 294 512,18 € soit 2,30 % d'évolution.**

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

**Tarification de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes  
Gaubert - Exercice 2024**

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Après examen et discussion des dépenses prévisionnelles entrant dans le calcul des prix de revient et des tarifs pour l'année 2024, les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

**ARTICLE 1** : Sont adoptés pour l'année 2024, les tarifs ci-après :

- **Tarifs journaliers prévisionnels « Hébergement » – Personnes âgées de + de 60 ans :**

	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Ecart en %</b>
	<b>Accordé</b>	<b>Proposé</b>	
Personne seule	69,22 €	76,37€	10,33

**ARTICLE 2** : Est adoptée pour l'année 2024, la dotation ci-après pour les résidents dont le domicile de secours est sur le territoire de la Haute Garonne :

- **Tarification prévisionnelle « Dépendance » :**

	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Ecart en %</b>
	<b>Accordé</b>	<b>Proposé</b>	
DGF Dépendance :	440 672,00 €	440 672,00 €	0,00

**ARTICLE 3** : Le forfait global de soins pérenne qui s'élevait en 2023 à 1 265 377,71 € est proposé à **1 294 512,18 €** soit 2,30 % d'évolution.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA

**Extrait des Registres  
des Délibérations du Conseil d'Administration**

---

**Séance du 13 octobre 2023**

**013 - Tarification de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes  
Gaubert - Exercice 2024 - DEL-23-0214**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel ROUGE.

Etaient présents :

Madame Aminna ABDOULLAH  
Madame Ginette ARIAS  
Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA  
Madame Danielle CHARRAS  
Monsieur Henri DE LAGOUTINE  
Monsieur Marc GAUBERT  
Madame Isabelle HARDY  
Madame Marine LEFEVRE  
Madame Julienne MUKABUCYANA  
Monsieur Daniel ROUGE  
Madame Nadia SOUSSI

Etaient excusés ou absents :

Madame Hèlène BARROU  
Madame Catherine COUSERGUE  
Madame Caroline HONVAULT  
Madame Catherine MAILLARD  
Monsieur Jean-Luc MOUDENC  
Monsieur François VELLAS

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]**

Déposé au contrôle de légalité le : 26/10/2023  
Affiché le : 27/10/2023



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Rapport de la Vice-Présidente

Objet : **Tarification de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes les Fontaines - Exercice 2024**

**Rapport : 13 octobre 2023 - 015**

**DEL-23-0216**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015, relative à l'adaptation de la société au vieillissement et du décret d'application 2016-1814 du 21 décembre 2016, sont proposés les tarifs suivants pour l'EHPAD les Fontaines :

- **Tarifs journaliers prévisionnels « Hébergement » Personnes âgées de + de 60 ans :**

	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Ecart en %</b>
	<b>Accordé</b>	<b>Proposé</b>	
▪ en chambre à un lit	65,12 €	67,68 €	3,93
▪ en chambre à deux lits	58,61 €	60,92 €	3,94

Suite à la réforme de la tarification, le financement de la dépendance s'effectue depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, par le versement d'une dotation globale dépendance et par la facturation du ticket modérateur pour les résidents dont le domicile de secours est sur le territoire de la Haute Garonne. Pour les résidents dont le domicile de secours est hors territoire de la Haute-Garonne, la tarification au prix de journée est maintenue pour tous les GIR.

- **Tarifications prévisionnelles « Dépendance » pour les résidents dont le domicile de secours est en Haute-Garonne :**

	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Ecart en %</b>
	<b>Accordé</b>	<b>Proposé</b>	
▪ DGF Dépendance :	650 480,00 €	650 480,00 €	0,00

- **Le forfait global de soins pérenne qui s'élevait en 2023 à 1 781 426,68 € est proposé à 1 825 962,35 € soit 2,50 % d'évolution.**

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

**Tarification de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes les Fontaines - Exercice 2024**

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Après examen et discussion des dépenses prévisionnelles entrant dans le calcul des prix de revient et des tarifs pour l'année 2024 les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

**ARTICLE 1** : Sont proposés pour l'année 2024, les tarifs ci-après :

- **Tarifs journaliers prévisionnels « Hébergement » Personnes âgées de + de 60 ans :**

	<b>2023 Accordé</b>	<b>2024 Proposé</b>	<b>Ecart en %</b>
Chambre à un lit	65,12 €	67,68 €	3,93
Chambre à deux lits	58,61 €	60,92 €	3,94

**ARTICLE 2** : Est adoptée pour l'année 2024 la dotation ci-après pour les résidents dont le domicile de secours est le territoire de la Haute Garonne :

- **Tarifications prévisionnelles « Dépendance » :**

	<b>2023 Accordé</b>	<b>2024 Proposé</b>	<b>Ecart en%</b>
DGF Dépendance :	650 480,00 €	650 480,00 €	0,00

**ARTICLE 3** : Le forfait global de soins pérenne qui s'élevait en 2023 à 1 781 426,68 € est proposé à **1 825 962,35 €** soit 2,50 % d'évolution.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA

**Extrait des Registres  
des Délibérations du Conseil d'Administration**

---

**Séance du 13 octobre 2023**

**015 - Tarification de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes  
les Fontaines - Exercice 2024 - DEL-23-0216**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel ROUGE.

Etaient présents :

Madame Aminna ABDOULLAH  
Madame Ginette ARIAS  
Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA  
Madame Danielle CHARRAS  
Monsieur Henri DE LAGOUTINE  
Monsieur Marc GAUBERT  
Madame Isabelle HARDY  
Madame Marine LEFEVRE  
Madame Julienne MUKABUCYANA  
Monsieur Daniel ROUGE  
Madame Nadia SOUSSI

Etaient excusés ou absents :

Madame Hèlène BARROU  
Madame Catherine COUSERGUE  
Madame Caroline HONVAULT  
Madame Catherine MAILLARD  
Monsieur Jean-Luc MOUDENC  
Monsieur François VELLAS

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]**

Déposé au contrôle de légalité le : 26/10/2023  
Affiché le : 27/10/2023

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Rapport de la Vice-Présidente

Objet : **Tarification de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes  
Antoine de Saint Exupéry - Exercice 2024**

**Rapport : 13 octobre 2023 - 011**

**DEL-23-0212**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015, relative à l'adaptation de la société au vieillissement et du décret d'application 2016-1814 du 21 décembre 2016, sont proposés les tarifs suivants pour l'EHPAD Antoine de SAINT-EXUPERY :

- **Tarif journalier prévisionnel « Hébergement » – Personnes âgées de + de 60 ans :**

	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Ecart en %</b>
	<b>Accordé</b>	<b>Proposé</b>	
▪ En chambre à 1 lit	74,78 €	79,84€	6,77

Suite à la réforme de la tarification, le financement de la dépendance s'effectue depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 par le versement d'une dotation globale dépendance et par la facturation du ticket modérateur pour les résidents dont le domicile de secours est sur le territoire de la Haute Garonne. Pour les résidents dont le domicile de secours est hors territoire de la Haute Garonne, la tarification au prix de journée est maintenue pour tous les GIR.

- **Tarification « Dépendance » pour les résidents dont le domicile de secours est le territoire de la Haute Garonne :**

	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Ecart en</b>
	<b>Accordé</b>	<b>Proposé</b>	
▪ DGF Dépendance	608 518,40 €	608 518,40 €	0,00

- **Le forfait global de soins pérenne qui s'élevait en 2023 à 2 036 450,34 € est proposé à 2 079 289,60 € soit 2,10 % d'évolution.**

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

**Tarification de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes  
Antoine de Saint Exupéry - Exercice 2024**

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Après examen et discussion des dépenses prévisionnelles entrant dans le calcul des prix de revient et des tarifs pour l'année 2024, les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

**ARTICLE 1** : Sont proposés pour l'année 2024, les tarifs ci-après :

**Tarif journalier prévisionnel « Hébergement » – Personnes âgées de + de 60 ans :**

	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Ecart en %</b>
	<b>Accordé</b>	<b>Proposé</b>	
en chambre à 1 lit	74,78 €	79,84 €	6,77

**ARTICLE 2** : Est adoptée pour l'année 2024, la dotation ci-après pour les résidents dont le domicile de secours est le territoire de la Haute Garonne :

**Tarification « Dépendance » :**

	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Ecart en %</b>
	<b>Accordé</b>	<b>Proposé</b>	
DGF Dépendance	608 518,40 €	608 518,40 €	0,00

**ARTICLE 3** : Le forfait global de soins pérenne qui s'élevait en 2023 à 2 036 450,34 € est proposé à **2 079 289,60 €** soit 2,10 % d'évolution.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA

**Extrait des Registres  
des Délibérations du Conseil d'Administration**

---

**Séance du 13 octobre 2023**

**011 - Tarification de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes  
Antoine de Saint Exupéry - Exercice 2024 - DEL-23-0212**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel ROUGE.

Etaient présents :

Madame Aminna ABDOULLAH  
Madame Ginette ARIAS  
Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA  
Madame Danielle CHARRAS  
Monsieur Henri DE LAGOUTINE  
Monsieur Marc GAUBERT  
Madame Isabelle HARDY  
Madame Marine LEFEVRE  
Madame Julienne MUKABUCYANA  
Monsieur Daniel ROUGE  
Madame Nadia SOUSSI

Etaient excusés ou absents :

Madame Hèlène BARROU  
Madame Catherine COUSERGUE  
Madame Caroline HONVAULT  
Madame Catherine MAILLARD  
Monsieur Jean-Luc MOUDENC  
Monsieur François VELLAS

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]**

Déposé au contrôle de légalité le : 26/10/2023  
Affiché le : 27/10/2023

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Rapport de la Vice-Présidente

**Objet : Prévisions budgétaires 2024 - Budget Annexe ESMS hors EPRD**

**Rapport : 13 octobre 2023 - 021**

**DEL-23-0205**

Mesdames, Messieurs,

Lors du Conseil d'Administration du 22 septembre 2023, les membres du Conseil d'Administration ont débattu des orientations budgétaires concernant les budgets des établissements du CCAS pour l'exercice 2024.

Le CCAS de la Ville de Toulouse, qui est gestionnaire d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux, doit approuver le budget annexe prévisionnel au plus tard le 31 octobre de l'année précédant l'exercice concerné.

Ce budget se compose des budgets des établissements suivants :

- La Résidence autonomie Jolimont
- La Résidence autonomie l'Ormeau
- La Résidence autonomie Saint Louis
- La Résidence autonomie Colombette
- La Résidence autonomie Sept Deniers
- La Résidence autonomie Tounis
- L'Accueil de Jour Asnières
- L'IME Montaudran
- La MECS Ramel
- Le Centre Maternel Sainte-Lucie
- Le CHRS "Maison des Allées"
- Le Service de Soins Infirmiers à Domicile
- Le Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (MJPM)

A partir des objectifs exposés lors de cette séance, un projet de budget annexe prévisionnel pour l'exercice 2024 a été élaboré.

Au vu de ces éléments, le projet du budget prévisionnel 2024 du budget annexe ESMS hors EPRD est soumis à l'adoption du Conseil d'administration après avoir été présenté par la Vice-Présidente.

Le budget annexe prévisionnel 2024 détaillé du CCAS est joint à la présente délibération.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

**Prévisions budgétaires 2024 - Budget Annexe ESMS hors EPRD**

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Après présentation par la Direction des dépenses et des recettes prévisionnelles inscrites à la section d'investissement et d'exploitation,

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

**ARTICLE 1** : Conformément aux états de développement par groupes budgétaires en dépense et en recette pour la section d'investissement et d'exploitation, les prévisions budgétaires 2024 du Budget annexe ESMS hors EPRD du CCAS s'établissent conformément au document joint à la présente délibération.

**ARTICLE 2** : Le Conseil d'Administration adopte le budget prévisionnel du budget annexe ESMS hors EPRD du CCAS, pour l'année 2024.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAI DA SYLLA



**Extrait des Registres  
des Délibérations du Conseil d'Administration**

---

**Séance du 13 octobre 2023**

**021 - Prévisions budgétaires 2024 - Budget Annexe ESMS hors EPRD - DEL-23-0205**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel ROUGE.

Etaient présents :

Madame Aminna ABDOULLAH  
Madame Ginette ARIAS  
Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA  
Madame Danielle CHARRAS  
Monsieur Henri DE LAGOUTINE  
Monsieur Marc GAUBERT  
Madame Isabelle HARDY  
Madame Marine LEFEVRE  
Madame Julienne MUKABUCYANA  
Monsieur Daniel ROUGE  
Madame Nadia SOUSSI

Etaient excusés ou absents :

Madame Hèlène BARROU  
Madame Catherine COUSERGUE  
Madame Caroline HONVAULT  
Madame Catherine MAILLARD  
Monsieur Jean-Luc MOUDENC  
Monsieur François VELLAS

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]**

Déposé au contrôle de légalité le : 26/10/2023

Affiché le : 27/10/2023



# BUDGET PREVISIONNEL BUDGET ANNEXE ESMS HORS EPRD

EXERCICE 2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE

2, BIS RUE DE BELFORT  
31000-TOULOUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 13/10/2023

Délibération N°

Du 13/10/2023

Transmise le :

Approuvée le :

LA VICE PRESIDENTE

MAROUA BOUZAIDA SYLLA

SIGNATURES DES ADMINISTRATEURS

Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le

ID : 031-263101230-20231013-DL46916H1-DE



**BUDGET PREVISIONNEL 2024 BUDGET ANNEXE ESMS HORS EPRD**  
**Section d'investissement : emplois**

	Réel n-2	Budget exécutoire n-1	budget prévisionnel n
<b>Réduction des fonds propres ou reprise sur apports</b>			
10 Fonds associés, apports, dotations et réserves	3 093,37	0,00	0,00
116/ Amortissements comptables excédentaires différés	163 773,00	153 072,00	148 572,00
13 Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables			
<b>Reprises</b>			
14 Provisions réglementées (sauf compte 1412 : provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR - dont :	0,00	0,00	0,00
15 Provisions	170 684,12	0,00	0,00
<b>Remboursement des dettes financières</b>			
16 Emprunts et dettes assimilées	235 002,03	273 172,54	267 417,66
17 Dettes rattachées à des participations			
<b>Compte de liaison investissement</b>			
18 Comptes de liaison investissements	0,00	0,00	0,00
<b>Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé</b>			
20 Immobilisations incorporelles	18 382,35	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	469 161,35	296 454,04	958 066,30
22 Immobilisations reçues en affectation			
23 Immobilisations en cours	1 084 676,30	0,00	0,00
24 Immobilisations affectées, concédées ou mises à disposition			
26 Participations et créances rattachées à des participations			
27 Autres immobilisations financières	0,00	6 000,00	6 000,00
<b>Autres</b>			
28 Amortissements des immobilisations (reprises)	0,00	0,00	0,00
29 Dépréciation des immobilisations (reprises)			
39 Dépréciation de stocks et en-cours			
48/1 Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)			
49 Dépréciation des comptes de tiers (reprises)	0,00	0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (reprises)			
001 Résultat d'investissement cumulé antérieur (déficit)			
004 Amortissements comptables excédentaires différés			
003 Excédent prévisionnel d'investissement			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 144 772,52</b>	<b>728 698,58</b>	<b>1 380 055,96</b>

Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le

ID : 031-263101230-20231013-DL46916H1-DE



Section d'investissement : ressources

	Réel n-2	Budget exécutoire n-1	budget prévisionnel n
<b>Augmentation des fonds propres</b>	34 398,05	63 290,57	441 674,42
10 Fonds associés, apports, dotations et réserves			
1161 Amortissements comptables excédentaires différés	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables			
<b>Dotations aux provisions</b>	0,00	0,00	0,00
14 Provisions réglementées (sauf compte 1412 : provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR - dotati- Provisions	0,00	0,00	0,00
15 <b>Augmentation des dettes financières</b>			
16 Emprunts et dettes assimilées	12 833,00	50 000,00	50 000,00
17 Dettes rattachées à des participations			
<b>Compte de liaison</b>			
18 Comptes de liaison investissements	0,00	0,00	0,00
<b>Immobilisations (sorties)</b>			
20 Immobilisations incorporelles			
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation			
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
24 Immobilisations affectées, concédées ou mises à disposition			
26 Participations et créances rattachées à des participations			
27 Autres immobilisations financières	0,00	6 000,00	6 000,00
<b>Autres</b>			
28 Amortissements des immobilisations (dotations)	584 819,73	609 408,01	882 381,54
29 Dépréciation des immobilisations (dotations)			
39 Dépréciation de stocks et en-cours			
481 Charges à répartir sur plusieurs exercices (diminution)			
49 Dépréciation des comptes de tiers (dotations)	0,00	0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (dotations)			
<b>001 Résultat d'investissement cumulé antérieur (excédent)</b>			
<b>004 Amortissements comptables excédentaires différés</b>			
<b>007 Déficit prévisionnel d'investissement</b>			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>632 050,78</b>	<b>728 698,58</b>	<b>1 380 055,96</b>



ANALYSE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES



Envoyé en préfecture le 26/10/2023  
Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le 26/10/2023  
ID : 031263101230-20231013-DL46916H1

	Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
			Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
ATS							
Stockés de matières premières et de fournitures							
Stockés - autres approvisionnements							
Stockés - autres approvisionnements							
Stockés - autres approvisionnements							
Stockés - autres approvisionnements							
Achats non stockés de matières et fournitures	1 389 091,54	1 286 562,59	1 466 636,80		1 466 636,80		
Achats de marchandise							
Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement							
Variations des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)							

SERVICES EXTERIEURS

Sous-traitance: prestations à caractère médical	35 730,68	67 934,43	70 425,65		70 425,65		
Sous-traitance: prestations à caractère médico-social	231 197,65	220 925,54	217 011,01		217 011,01		
Sous-traitance: autres prestations de service							

AUTRES SERVICES EXTERIEURS

Transports de biens							
Transports d'usagers	333 142,61	257 672,17	272 554,60		272 554,60		
Transports collectifs du personnel							
Transports divers							
Déplacements, missions et réceptions	13 446,01	8 089,42	15 662,66		15 662,66		
Frais postaux et frais de télécommunications	40 726,79	50 902,95	50 791,47		50 791,47		
Prestations de blanchissage à l'extérieur	83 339,47	104 860,86	112 350,73		112 350,73		
Prestations de blanchiment à l'extérieur	640 608,56	432 666,26	626 757,56		626 757,56		
Prestations de nettoyage à l'extérieur	0,00	0,00	0,00		0,00		
Prestations d'informatic à l'extérieur							
Remboursements de frais	18 467,69	30 538,11	31 027,63		31 027,63		
Autres prestations	414 016,02	430 821,70	546 247,26		546 247,26		

<b>TOTAL GROUPE I</b>	<b>3 199 767,02</b>	<b>2 890 974,03</b>	<b>3 409 465,37</b>	<b>0,00</b>	<b>3 409 465,37</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
-----------------------	---------------------	---------------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	-------------



Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le  
ID : 031-263101230-20231013-DL46916H1-DE

**GROUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL**

	Réel n-2 (1)	Budget exécutoire n-1 (2)	Budget prévisionnel proposé		Total (5)=(3)+(4)	Dépenses autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
			Recor- ductions (3)	Mesures nouvelles (4)			
Personnel extérieur à l'établissement	362 459,71	383 167,21	380 146,83		380 146,83		
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	6 793,16	2 000,00	2 000,00		2 000,00		
Salaires, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des hôpitaux, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes))	346 098,52	454 362,55	455 796,54		455 796,54		
Rémunération du personnel non médical	12 957 645,05	13 035 497,23	14 956 446,36		14 956 446,36		
Rémunération du personnel médical	72 452,37	68 020,43	68 020,43		68 020,43		
Rémunération du personnel handicapé							
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	5 010 059,46	3 722 740,36	3 753 820,41		3 753 820,41		
Personnes handicapées	0,00	2 050,00	2 132,00		2 132,00		
Autres charges sociales	227 666,50	203 710,11	204 518,11		204 518,11		
Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00		0,00		
<b>TOTAL GROUPE II</b>	<b>18 963 174,57</b>	<b>17 871 547,89</b>	<b>19 822 880,68</b>	<b>0,00</b>	<b>19 822 880,68</b>		<b>0,00</b>



Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

ID : 031-263101230-20231013-DL46916H1-DE

**GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE**

	Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Total	Dépenses autorisées	Budget exécutoire
			Recorrections	Mesures nouvelles				
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)=(3)+(4)	(6)	(7)	
Primes de crédit bail	0,00	0,00	0,00		0,00			
Primes immobilières	398 856,65	425 061,43	440 442,72		440 442,72			
Primes mobilières	5 420,44	8 343,78	8 343,78		8 343,78			
Charges locatives et de copropriété	139 014,69	38 004,59	41 044,00		41 044,00			
Entretien et réparations sur biens immobiliers	96 601,75	131 318,75	137 382,60		137 382,60			
Entretien et réparations sur biens mobiliers	93 719,00	166 928,68	163 428,68		163 428,68			
Primes d'assurance	6 607,43	1 850,00	7 037,50		7 037,50			
Etudes et recherches	560 171,51	504 235,95	601 892,26		601 892,26			
Divers	8 408,09	24 033,98	25 423,98		25 423,98			
Information, publications, relations publiques								
Services bancaires et assimilés	3 001,45	0,00	0,00		0,00			
Autres impôts taxes et versements assimilés (administration des impôts)	0,00	3 423,54	3 200,54		3 200,54			
Autres impôts taxes et versements assimilés (autres organismes)	2 286,00	1 000,00	1 000,00		1 000,00			

**AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**

	Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Total	Dépenses autorisées	Budget exécutoire
			Recorrections	Mesures nouvelles				
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)=(3)+(4)	(6)	(7)	
Recettes pour concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs								
Pertes sur créances irrécouvrables	8,42	0,00	0,00		0,00			
Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	251 822,84	217 424,53	369 715,47		369 715,47			
Subventions	0,00	0,00	0,00		0,00			
Charges diverses de gestion courante	146 697,55	239 618,62	263 794,56		263 794,56			
<b>CHARGES FINANCIERES</b>								
Charges financières	115 654,07	112 400,22	236 908,15		236 908,15			

**CHARGES EXCEPTIONNELLES**

--	--	--	--	--	--	--	--





Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le

ID : 031-263101230-20231013-DL46916H1-DE

61	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63	Titres annulés (sur exercices antérieurs) (établissements publics)	8 779,27	5 000,00	5 000,00		5 000,00	
65	Charges exceptionnelles des éléments d'actif cédés						
68	Charges exceptionnelles	14 517,64	0,00	0,00		0,00	

**ATTIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS**

68720	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	584 819,73	609 408,01	882 381,54		882 381,54	
68721	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir						
68742	Dotations aux provisions des charges d'exploitation	0,00	0,00	0,00		0,00	
687461	Dotations aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles						
68748	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	0,00	0,00	0,00		0,00	
68749	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions : charges financières						
68750	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions : charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00		0,00	
68723	Dotations aux amortissements dérogatoires						
68741	Dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement						
68742	Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00	0,00	0,00		0,00	
687461	Dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif immobilisé (établissements privés)						
687462	Dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif circulant (établissements privés)						
68748	Dotations autres						
68748	Dotations aux dépréciations exceptionnelles						
689	Engagements à réaliser sur ressources affectées (établissements privés)						
6894	Engagements à réaliser sur subventions attribuées (établissements privés)						
6895	Engagements à réaliser sur dons manuels affectés (établissements privés)						
6897	Engagements à réaliser sur legs et donations affectés (établissements privés)						

**TOTAL GROUPE III**

2 436 386,53	2 488 054,08	3 186 995,78	0,00	3 186 995,78	0,00	
--------------	--------------	--------------	------	--------------	------	--

**TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE I)**

24 599 328,12	23 250 576,00	26 419 341,83	0,00	26 419 341,83	0,00	
---------------	---------------	---------------	------	---------------	------	--

	RAN n-2	RAN n-1				Report à nouveau n
--	---------	---------	--	--	--	--------------------

002	Déficit de la section d'exploitation reporté	108 983,34	108 983,34	1 242 087,26		1 242 087,26
005	Amortissements comptables excédentaires différés					
	<b>TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION</b>	24 708 311,46	23 350 559,34	27 661 429,09	0,00	27 661 429,09







Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le 01-12-2023  
ID : 031-263101230-20231013-DL46916H1-DE

	Réal n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel			Total	Dépenses autorisées	Budget exécutoire
			Recon- ductions	Mesures nouvelles				
Produits financiers	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)	
	760,78	0,00	0,00	0,00	0,00			
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>								
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
Produits annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la échéance quadriennale	0,00	4 500,00	4 500,00	0,00	4 500,00			
Produits de cessions d'éléments d'actif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
Part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	163 773,00	153 072,00	148 572,00	148 572,00	148 572,00			
Produits exceptionnels	3 762,68	6 000,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00			

**AUTRES PRODUITS**

Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits financiers)	170 684,12	0,00	0,00	0,00	0,00		
Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits financiers)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits exceptionnels)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Reprises sur amortissements dérogatoires							
Reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement							
Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations							
Reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif immobilisé (établissements privés)							
Reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif circulant (établissements privés)							
Reprises sur provisions réglementées (dont autres reprises)							
Reprises sur dépréciations exceptionnelles							
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (établissements privés)							
Transferts de charges							
dont transfert de charges d'exploitation							
dont transfert de charges financières							
dont transfert de charges exceptionnelles							

<b>TOTAL GROUPE III</b>	338 980,58	163 572,00	159 072,00	0,00	159 072,00	0,00	0,00
-------------------------	------------	------------	------------	------	------------	------	------

<b>TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)</b>	23 090 802,84	23 190 576,00	27 661 429,09	0,00	27 661 429,09		0,00
--	---------------	---------------	---------------	------	---------------	--	------

	RAN n-2	RAN n-1			Report à nouveau n	
Excédent de la section d'exploitation reporté	22 720,42	168 983,34	0,00		0,00	
Amortissements comptables excédentaires différés						
<b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION</b>	23 113 523,26	23 359 550,34	27 661 429,09	0,00	27 661 429,09	0,00

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Rapport de la Vice-Présidente

Objet : **Tarification - Résidence Autonomie - L'Ormeau - Exercice 2024**

**Rapport : 13 octobre 2023 - 025**

**DEL-23-0211**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement et des décrets d'application 2016-1815 du 21 décembre 2016 et 2016-696 du 27 mai 2016, sont proposés les tarifs suivants pour la Résidence Autonomie l'Ormeau :

- **Tarifs journaliers prévisionnels personnes âgées de + de 60 ans :**

	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Ecart en %</b>
	<b>Accordé</b>	<b>Proposé</b>	
- T1	53,27 €	58,13 €	9,12
- T1 BIS	56,99 €	62,20 €	9,14

- **Tarifs journaliers prévisionnels « Dépendance » :**

	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Ecart en %</b>
	<b>Accordé</b>	<b>Proposé</b>	
- GIR 3-4 :	21,25 €	22,29 €	4,89

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

**Tarification - Résidence Autonomie - L'Ormeau - Exercice 2024**

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Après examen et discussion des dépenses prévisionnelles entrant dans le calcul des prix de revient et des tarifs pour l'année 2024, les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

**ARTICLE UNIQUE** : Sont adoptés pour l'année 2024, les tarifs ci-après :

-	<b>Tarifs journaliers prévisionnels personnes âgées de + de 60 ans :</b>			
		<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Ecart en %</b>
		<b>Accordé</b>	<b>Proposé</b>	
	T1	53,27 €	58,13 €	9,12
	T1 BIS	56,99 €	62,20 €	9,14
-	<b>Tarifs journaliers prévisionnels « Dépendance » :</b>			
		<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Ecart en %</b>
		<b>Accordé</b>	<b>Proposé</b>	
	GIR 3-4	21,25 €	22,29 €	4,89

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE

---

**Extrait des Registres  
des Délibérations du Conseil d'Administration**

---

**Séance du 13 octobre 2023**

**025 - Tarification - Résidence Autonomie - L'Ormeau - Exercice 2024 - DEL-23-0211**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel ROUGE.

Etaient présents :

Madame Aminna ABDOULLAH  
Madame Ginette ARIAS  
Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA  
Madame Danielle CHARRAS  
Monsieur Henri DE LAGOUTINE  
Monsieur Marc GAUBERT  
Madame Isabelle HARDY  
Madame Marine LEFEVRE  
Madame Julienne MUKABUCYANA  
Monsieur Daniel ROUGE  
Madame Nadia SOUSSI

Etaient excusés ou absents :

Madame Hèlène BARROU  
Madame Catherine COUSERGUE  
Madame Caroline HONVAULT  
Madame Catherine MAILLARD  
Monsieur Jean-Luc MOUDENC  
Monsieur François VELLAS

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]**

Déposé au contrôle de légalité le : 26/10/2023

Affiché le : 27/10/2023

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Rapport de la Vice-Présidente

Objet : **Prix de journée prévisionnel - M.E.C.S "Ramel" - Exercice 2024**

**Rapport : 13 octobre 2023 - 033**

**DEL-23-0207**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du décret 2016-1815 du 21 décembre 2016, sont proposés les prix de journée inscrits ci-dessous, applicables au 1er janvier 2024, dans l'attente de la fixation des tarifs par Monsieur le Président du Conseil départemental.

	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Ecart en %</b>
	<b>Accordé</b>	<b>Proposé</b>	
▪ <b>MECS Ramel</b>	244.72 €	313.27 €	28.01
▪ <b>Placement à domicile (18 places)</b>	70.53 €	72.42 €	2.68

Les fortes variations entre les exercices 2023 et 2024 sur la MECS Ramel, s'expliquent par la reprise du déficit 2022 de l'établissement, par la prise en compte de la hausse de 1.5% du point d'indice intervenue en juillet 2023 et par la revalorisation de certains postes budgétaires du fait de l'inflation actuelle. Ces intégrations font augmenter les prix de journée de l'établissement afin de couvrir l'ensemble des dépenses de la MECS RAMEL.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

**Prix de journée prévisionnel - M.E.C.S "Ramel" - Exercice 2024**

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Après examen et discussion des dépenses prévisionnelles entrant dans le calcul des prix de revient et des prix de journée pour l'année 2024,

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

**ARTICLE UNIQUE** : Sont adoptées pour l'année 2024 les propositions de prix de journée inscrites, ci-dessous, applicables au 1er janvier 2024, dans l'attente de la fixation des tarifs par Monsieur le Président du Conseil Départemental :

	<b>Accordé 2023</b>	<b>Proposé 2024</b>	<b>Variations en %</b>
<b>MECS RAMEL</b>	244.72	313.27	+ 28.01
<b>Placement à domicile (18 places)</b>	70.53	72.42	+ 2.68

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA

**Extrait des Registres  
des Délibérations du Conseil d'Administration**

---

**Séance du 13 octobre 2023**

**033 - Prix de journée prévisionnel - M.E.C.S "Ramel" - Exercice 2024 - DEL-23-0207**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel ROUGE.

Etaient présents :

Madame Aminna ABDOULLAH  
Madame Ginette ARIAS  
Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA  
Madame Danielle CHARRAS  
Monsieur Henri DE LAGOUTINE  
Monsieur Marc GAUBERT  
Madame Isabelle HARDY  
Madame Marine LEFEVRE  
Madame Julienne MUKABUCYANA  
Monsieur Daniel ROUGE  
Madame Nadia SOUSSI

Etaient excusés ou absents :

Madame Hèlène BARROU  
Madame Catherine COUSERGUE  
Madame Caroline HONVAULT  
Madame Catherine MAILLARD  
Monsieur Jean-Luc MOUDENC  
Monsieur François VELLAS

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]**

Déposé au contrôle de légalité le : 26/10/2023

Affiché le : 27/10/2023



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Rapport de la Vice-Présidente

Objet : **Tarification - Résidence Autonomie - La Colombette - Exercice 2024**

**Rapport : 13 octobre 2023 - 022**

**DEL-23-0210**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement et des décrets d'application 2016-1815 du 21 décembre 2016 et 2016-696 du 27 mai 2016, sont proposés les tarifs suivants pour la Résidence Autonomie la Colombette :

- **Tarifs journaliers prévisionnels personnes âgées de + de 60 ans »**

	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Ecart en %</b>
	<b>Accordé</b>	<b>Proposé</b>	
- T1	61,18 €	64,05 €	4,69
- T1 bis	69,74 €	73,02 €	4,70
- T1 bis couple/personne	48,95 €	51,24 €	4,68

- **Tarifs journaliers prévisionnels « Dépendance »**

	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Ecart en %</b>
	<b>Accordé</b>	<b>Proposé</b>	
- GIR 3-4 :	20,83 €	21,56 €	3,50

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

**Tarification - Résidence Autonomie - La Colombette - Exercice 2024**

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Après examen et discussion des dépenses prévisionnelles entrant dans le calcul des prix de revient et des tarifs pour l'année 2024, les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

**ARTICLE UNIQUE** : Sont adoptés pour l'année 2024, les tarifs ci-après :

• <b>Tarifs journaliers prévisionnels personnes âgées de + de 60 ans » :</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Ecart en %</b>	
	<b>Accordé</b>	<b>Proposé</b>		
	T1	61,18 €	64,05 €	4,69
	T1 bis	69,74 €	73,02 €	4,70
T1 bis couple/personne	48,95 €	51,24 €	4,68	
• <b>Tarifs journaliers prévisionnels « Dépendance » :</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Ecart en %</b>	
	<b>Accordé</b>	<b>Proposé</b>		
	GIR 3-4 :	20,83 €	21,56 €	3,50

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA

**Extrait des Registres  
des Délibérations du Conseil d'Administration**

---

**Séance du 13 octobre 2023**

**022 - Tarification - Résidence Autonomie - La Colombette - Exercice 2024 - DEL-23-0210**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel ROUGE.

Etaient présents :

Madame Aminna ABDOULLAH  
Madame Ginette ARIAS  
Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA  
Madame Danielle CHARRAS  
Monsieur Henri DE LAGOUTINE  
Monsieur Marc GAUBERT  
Madame Isabelle HARDY  
Madame Marine LEFEVRE  
Madame Julienne MUKABUCYANA  
Monsieur Daniel ROUGE  
Madame Nadia SOUSSI

Etaient excusés ou absents :

Madame Hèlène BARROU  
Madame Catherine COUSERGUE  
Madame Caroline HONVAULT  
Madame Catherine MAILLARD  
Monsieur Jean-Luc MOUDENC  
Monsieur François VELLAS

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]**

Déposé au contrôle de légalité le : 26/10/2023

Affiché le : 27/10/2023

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Rapport de la Vice-Présidente

Objet : **Prix de journée prévisionnel - Centre Maternel - Exercice 2024**

**Rapport : 13 octobre 2023 - 032**

**DEL-23-0206**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du décret 2016-1815 du 21 décembre 2016, est proposé, pour le Centre Maternel, le prix de journée inscrit ci-dessous, applicable au 1er janvier 2024, dans l'attente de la fixation des tarifs par Monsieur le Président du Conseil départemental.

	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Ecart en %</b>
	<b>Accordé</b>	<b>Proposé</b>	
▪ Centre Maternel	188.91 €	191.80 €	1.53

Le tarif proposé en 2024 correspond au tarif validé par les services du Conseil départemental de la Haute-Garonne suite à la reconstruction du Centre Maternel sur le site de l'ancien EHPAD Les Tourelles dont l'ouverture est prévue courant 2024.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

**Prix de journée prévisionnel - Centre Maternel - Exercice 2024**

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Après examen et discussion des dépenses prévisionnelles entrant dans le calcul des prix de revient et des prix de journée pour l'année 2024 les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

**ARTICLE UNIQUE** : Est adoptée pour l'année 2024, la proposition de prix de journée inscrite, ci-dessous, applicable au 1er janvier 2024, dans l'attente de la fixation du tarif par Monsieur le Président du Conseil Départemental :

	<b>2023 Accordé</b>	<b>2024 Proposé</b>	<b>Ecart en %</b>
Centre Maternel	188.91 €	191.80 €	1.53

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA

**Extrait des Registres  
des Délibérations du Conseil d'Administration**

---

**Séance du 13 octobre 2023**

**032 - Prix de journée prévisionnel - Centre Maternel - Exercice 2024 - DEL-23-0206**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel ROUGE.

Etaient présents :

Madame Aminna ABDOULLAH  
Madame Ginette ARIAS  
Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA  
Madame Danielle CHARRAS  
Monsieur Henri DE LAGOUTINE  
Monsieur Marc GAUBERT  
Madame Isabelle HARDY  
Madame Marine LEFEVRE  
Madame Julienne MUKABUCYANA  
Monsieur Daniel ROUGE  
Madame Nadia SOUSSI

Etaient excusés ou absents :

Madame Hèlène BARROU  
Madame Catherine COUSERGUE  
Madame Caroline HONVAULT  
Madame Catherine MAILLARD  
Monsieur Jean-Luc MOUDENC  
Monsieur François VELLAS

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]**

Déposé au contrôle de légalité le : 26/10/2023

Affiché le : 27/10/2023



**CENTRE TOULOUSAIN DES MAISONS DE RETRAITE**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Rapport de la Vice-Présidente

**Objet : Remboursement des frais de restauration des accompagnants aux sorties des personnes âgées - CTMR - Exercice 2024**

**Rapport : 13 octobre 2023 - 004**

**DEL-23-0209**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des sorties personnes âgées, il est fait appel à des accompagnants issus des établissements ou à des bénévoles afin d'assurer le transport et la sécurité des résidents.

Conformément à l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission, le taux de remboursement forfaitaire des frais supplémentaires de repas est fixé à 15.25 euros par repas. Les accompagnants sont donc remboursés à hauteur de ce montant. Cette situation crée une disparité entre les résidents et les accompagnants, mais également des tensions lors des sorties. Les personnes âgées ne comprennent pas qu'un repas différent soit servi aux accompagnants.

En vertu de l'article 7-1 du décret 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics, modifié par le décret 2007-23 du 05 janvier 2007, il est possible de fixer des règles dérogatoires aux taux d'indemnités : « Le Conseil d'Administration fixe, pour une durée limitée lorsque l'intérêt du service l'exige et peut tenir compte de situations particulières, des règles dérogatoires aux taux des indemnités de missions. Elles ne pourront en aucun cas conduire à rembourser une somme supérieure à celle effectivement engagée ».

En conséquence, afin de préserver la réussite de ces sorties qui doivent rester un moment de convivialité pour tous, il est proposé au Conseil d'Administration du CCAS, que le montant du remboursement des frais de restauration des accompagnants soit identique au montant du repas fixé pour la sortie des résidents du secteur personnes âgées, soit un montant maximum de 30 euros par repas, et ce jusqu'au 31 décembre 2024.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

**Remboursement des frais de restauration des accompagnants aux sorties des personnes âgées - CTMR - Exercice 2024**

**Vu** le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles

**Vu** le décret n°2007-23 du 5 janvier 2007 modifiant le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements

**Vu** le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

**ARTICLE 1** : Le montant du remboursement des frais de restauration des accompagnants est identique au montant du repas fixé pour chaque sortie des résidents du secteur personnes âgées du CCAS de Toulouse, soit un montant maximum de 30 euros, et ce jusqu'au 31 décembre 2024.

**ARTICLE 2** : Madame la Vice-Présidente du CCAS et Monsieur le Receveur de la Recette des Finances de Toulouse sont chargés de l'application de la présente délibération.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA



**Extrait des Registres  
des Délibérations du Conseil d'Administration**

---

**Séance du 13 octobre 2023**

**004 - Remboursement des frais de restauration des accompagnants aux sorties des  
personnes âgées - CTMR - Exercice 2024 - DEL-23-0209**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel ROUGE.

Etaients présents :

Madame Aminna ABDOULLAH  
Madame Ginette ARIAS  
Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA  
Madame Danielle CHARRAS  
Monsieur Henri DE LAGOUTINE  
Monsieur Marc GAUBERT  
Madame Isabelle HARDY  
Madame Marine LEFEVRE  
Madame Julienne MUKABUCYANA  
Monsieur Daniel ROUGE  
Madame Nadia SOUSSI

Etaients excusés ou absents :

Madame Hèlène BARROU  
Madame Catherine COUSERGUE  
Madame Caroline HONVAULT  
Madame Catherine MAILLARD  
Monsieur Jean-Luc MOUDENC  
Monsieur François VELLAS

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]**

Déposé au contrôle de légalité le :  
Affiché le :

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Rapport de la Vice-Présidente

**Objet : Prestation restauration des Résidences Autonomie Sept Deniers et Tounis - Exercice 2024**

**Rapport : 13 octobre 2023 - 028**

**DEL-23-0204**

Mesdames, Messieurs,

Au nombre des prestations fournies aux personnes âgées logées dans les Résidences Autonomie Sept Deniers et Tounis, gérées par le Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, figure la prestation de service « Restauration », comprenant les repas de midi et du soir, servis en salle à manger dans chaque établissement.

Les tarifs restauration de midi à 8,00 € et du soir à 3,90 € en 2023 sont portés respectivement à 8,25 € et 4,00 € en 2024, compte tenu de l'évolution des prix des fournitures et services composant cette prestation dans les deux établissements précités.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

**Prestation restauration des Résidences Autonomie Sept Deniers et Tounis - Exercice 2024**

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

**ARTICLE UNIQUE :** Les tarifs restauration des Résidences Autonomie SEPT-DENIERS et TOUNIS sont fixés, à compter du 1er janvier 2024, comme suit :

-> 8,25 € pour le repas de midi contre 8,00 € en 2023, soit une évolution de 3,13 %.

-> 4,00 € pour le repas du soir contre 3,90 € en 2023, soit une évolution de 2,56 %.

Globalement le tarif restauration s'élève à 12,25 € en 2024 contre 11,90 € en 2023 soit une évolution de 2,94 %.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA

**Extrait des Registres  
des Délibérations du Conseil d'Administration**

---

**Séance du 13 octobre 2023**

**028 - Prestation restauration des Résidences Autonomie Sept Deniers et Tounis - Exercice  
2024 - DEL-23-0204**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel ROUGE.

Etaients présents :

Madame Aminna ABDOULLAH  
Madame Ginette ARIAS  
Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA  
Madame Danielle CHARRAS  
Monsieur Henri DE LAGOUTINE  
Monsieur Marc GAUBERT  
Madame Isabelle HARDY  
Madame Marine LEFEVRE  
Madame Julienne MUKABUCYANA  
Monsieur Daniel ROUGE  
Madame Nadia SOUSSI

Etaients excusés ou absents :

Madame Hèlène BARROU  
Madame Catherine COUSERGUE  
Madame Caroline HONVAULT  
Madame Catherine MAILLARD  
Monsieur Jean-Luc MOUDENC  
Monsieur François VELLAS

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]**

Déposé au contrôle de légalité le : 26/10/2023  
Affiché le : 27/10/2023

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Rapport de la Vice-Présidente

Objet : **Fixation redevances locatives des EHPAD - Exercice 2024**

**Rapport : 13 octobre 2023 - 018**

**DEL-23-0203**

Mesdames, Messieurs,

Le montant des loyers retenu pour l'année 2024 dans les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes, financés grâce à des PLS, tient compte de l'évolution des prix et services dans le secteur locatif. Les redevances locatives sont fixées comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Ces bases servent également de dépôt de garantie aux établissements :

	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>%</b>
<b><u>EHPAD LOUIS DOUSTE-BLAZY :</u></b>			
<b>T1 :</b>	<b>539 €</b>	<b>545 €</b>	<b>1,1</b>
<b><u>EHPAD ANTOINE DE SAINT-EXUPERY :</u></b>			
<b>T1 :</b>	<b>539 €</b>	<b>545 €</b>	<b>1,1</b>
<b><u>EHPAD FRANÇOISE DE VEYRINAS :</u></b>			
<b>T1 :</b>	<b>429€</b>	<b>434 €</b>	<b>1,1</b>
<b><u>EHPAD LES MINIMES:</u></b>			
<b>T1bis :</b>	<b>539 €</b>	<b>545 €</b>	<b>1,1</b>
<b>Grand T1bis :</b>	<b>590 €</b>	<b>597 €</b>	<b>1,1</b>
<b><u>EHPAD GAUBERT:</u></b>			
<b>T1bis :</b>	<b>410 €</b>	<b>414 €</b>	<b>1,1</b>
<b><u>EHPAD LES FONTAINES:</u></b>			
<b>T1bis :</b>	<b>410 €</b>	<b>414 €</b>	<b>1,1</b>
<b><u>EHPAD LE REPOS:</u></b>			
<b>T1bis :</b>	<b>410 €</b>	<b>414 €</b>	<b>1,1</b>

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

### Fixation redevances locatives des EHPAD - Exercice 2024

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

**ARTICLE UNIQUE** : Les montants des redevances locatives et des dépôts de garantie dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes sont fixés comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

	2023	2024	%
<b><u>EHPAD LOUIS DOUSTE-BLAZY :</u></b>			
T1 :	539 €	545 €	1,1
<b><u>EHPAD ANTOINE DE SAINT-EXUPERY :</u></b>			
T1 :	539 €	545 €	1,1
<b><u>EHPAD FRANÇOISE DE VEYRINAS :</u></b>			
T1 :	429€	434 €	1,1
<b><u>EHPAD LES MINIMES:</u></b>			
T1bis :	539 €	545 €	1,1
Grand T1bis :	590 €	597 €	1,1
<b><u>EHPAD GAUBERT:</u></b>			
T1bis :	410 €	414 €	1,1
<b><u>EHPAD LES FONTAINES:</u></b>			
T1bis :	410 €	414 €	1,1
<b><u>EHPAD LE REPOS:</u></b>			
T1bis :	410 €	414 €	1,1

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA

**Extrait des Registres  
des Délibérations du Conseil d'Administration**

---

**Séance du 13 octobre 2023**

**018 - Fixation redevances locatives des EHPAD - Exercice 2024 - DEL-23-0203**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel ROUGE.

Etaient présents :

Madame Aminna ABDOULLAH  
Madame Ginette ARIAS  
Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA  
Madame Danielle CHARRAS  
Monsieur Henri DE LAGOUTINE  
Monsieur Marc GAUBERT  
Madame Isabelle HARDY  
Madame Marine LEFEVRE  
Madame Julienne MUKABUCYANA  
Monsieur Daniel ROUGE  
Madame Nadia SOUSSI

Etaient excusés ou absents :

Madame Hèlène BARROU  
Madame Catherine COUSERGUE  
Madame Caroline HONVAULT  
Madame Catherine MAILLARD  
Monsieur Jean-Luc MOUDENC  
Monsieur François VELLAS

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]**

Déposé au contrôle de légalité le : 26/10/2023

Affiché le : 27/10/2023

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Rapport de la Vice-Présidente

**Objet : Demande de dotation globalisée - Institut Médico-Educatif Montaudran - Exercice 2024**

**Rapport : 13 octobre 2023 - 031**

**DEL-23-0202**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du décret 2016-1815 du 21 décembre 2016 et avec le passage à une dotation globalisée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, la demande de dotation globalisée pour l'IME Montaudran en 2024 s'établit comme suit :

	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Ecart en %</b>
	<b>Accordée</b>	<b>Demandée</b>	
▪ <b>IME Montaudran</b>	5 524 519.13 €	6 061 508.81 €	9.72

La forte variation entre les exercices 2023 et 2024 s'explique par le renouvellement des demandes de création de 15.75 ETP pour faire face à l'accueil croissant d'enfants polyhandicapés et pour permettre à l'établissement de continuer à assurer la qualité de la prise en charge des enfants accueillis.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.



**Demande de dotation globalisée - Institut Médico-Educatif Montaudran - Exercice 2024**

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Après examen et discussion des dépenses prévisionnelles entrant dans le calcul de la demande de dotation globalisée pour l'année 2024 de l'IME Montaudran,

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

**ARTICLE 1** : Pour l'exercice 2024, dans l'attente de la fixation de la dotation globalisée par Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé, la demande de dotation globalisée de l'IME Montaudran s'établit comme suit :

	<b>2023</b> <b>Accordée</b>	<b>2024</b> <b>Demandée</b>	<b>Ecart en %</b>
IME MONTAUDRAN	5 524 519.13€	6 061 508.81€	9.72

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA

**Extrait des Registres  
des Délibérations du Conseil d'Administration**

---

**Séance du 13 octobre 2023**

**031 - Demande de dotation globalisée - Institut Médico-Educatif Montaudran - Exercice  
2024 - DEL-23-0202**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel ROUGE.

Etaients présents :

Madame Aminna ABDOULLAH  
Madame Ginette ARIAS  
Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA  
Madame Danielle CHARRAS  
Monsieur Henri DE LAGOUTINE  
Monsieur Marc GAUBERT  
Madame Isabelle HARDY  
Madame Marine LEFEVRE  
Madame Julienne MUKABUCYANA  
Monsieur Daniel ROUGE  
Madame Nadia SOUSSI

Etaients excusés ou absents :

Madame Hèlène BARROU  
Madame Catherine COUSERGUE  
Madame Caroline HONVAULT  
Madame Catherine MAILLARD  
Monsieur Jean-Luc MOUDENC  
Monsieur François VELLAS

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]**

Déposé au contrôle de légalité le : 26/10/2023  
Affiché le : 27/10/2023

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**CCAS : CCAS Toulouse (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 26310123000013

POSTE COMPTABLE : Receveur des finances

**M. 57**

**Budget primitif**

**Voté par nature**

BUDGET : Budget principal C1 (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

## Sommaire

### I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

### II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

### III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	38

### IV - Annexes

#### A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	40
A1.01 - Opérations non ventilables	43
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	44
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	47
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	48
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	49
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	52
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	55
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	58
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	59
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	62
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	64
A1.908 - Fonction 8 - Transports	67
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	71
A2.01 - Opérations non ventilables	73
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	74
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	77
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	78
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	79
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	82
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	85
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	90
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	91
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	92
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	95
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	97
A2.938 - Fonction 8 - Transports	100

#### B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	104
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	105
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	109
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	110

## CCAS Toulouse - Budget principal C1 - BP - 2024

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	111
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	113
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	114
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	115
B3.1 - Etat des provisions constituées	116
B3.2 - Etalement des provisions	118
B4 - Etat des charges transférées	119
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	120
B6 - Prêts	121
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	122
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	123
B7.3 - Etat des emprunts garantis	124
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	125
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	126
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	127
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	128
B7.8 - Autres engagements donnés	129
B7.9 - Autres engagements reçus	130
B8 - Subventions versées	131
B9 - Etat du personnel	132
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	134
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	135
B11.2 - Liste des établissements publics créés	136
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	137
<b>C - Annexes budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	138
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	139
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	141
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	142
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	143
D3 - Décisions en matière de taux	145
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	146
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	147
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	149
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	150
<b>V - Arrêté et signatures</b>	
A - Arrêté et signatures	151

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;  
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)



**I – INFORMATIONS GENERALES**  
**INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES**

	I
	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0.00

Informations financières – ratios	
	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	0.00
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	0.0%
3 Dépenses d'équipement brut / population	0.00
4 Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5 DGF / population	0.0%
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.0%
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0.0%
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.0%
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.0%
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0.0%

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

**I – INFORMATIONS GENERALES**  
**MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

I  
B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
  - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
  - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
  - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :  
- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

**I – INFORMATIONS GENERALES**

**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)**

	<b>I</b>
	<b>C1</b>

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	A1 0,00
Investissement	0,00	0,00 (3)	A2 0,00
Fonctionnement	0,00	0,00 (4)	A3 0,00

RESTES A REALISER N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II	III + IV	B1 0,00
Investissement	I	III	B2 0,00
Fonctionnement	II	IV	B3 0,00

	A1 + B1	A2 + B2	A3 + B3
TOTAL	0,00	0,00	0,00
Investissement	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)

(1) Etat à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.



<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>0,00</b>
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES</b>	<b>C3</b>

## DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS**

				II	
				A	
		DEPENSES	+	RECETTES	
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	921 215,50	+	921 215,50	
+					
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00		0,00	
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	0,00		(si solde positif) 0,00	
=					
Total de la section d'investissement (2)		921 215,50		921 215,50	
+					
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	32 211 485,62	+	32 211 485,62	
+					
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00		0,00	
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00		(si excédent) 0,00	
=					
Total de la section de fonctionnement (3)		32 211 485,62		32 211 485,62	
=					
<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>		<b>33 132 701,12</b>		<b>33 132 701,12</b>	

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>PRESENTATION DES AP VOTEES</b>		<b>B1</b>

Numéro	Libellé	Chapitre(s)	Montant
<b>AUTORISATION DE PROGRAMME (1)</b>			
<b>TOTAL</b>			
<b>« AP de dépenses imprévues » (2)</b>			0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.  
 (2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>PRESENTATION DES AE VOTEES</b>		<b>B2</b>

Numéro	Libellé	Chapitre(s)	Montant
<b>AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)</b>			
<b>TOTAL</b>			
		022	0,00
<b>« AE de dépenses imprévues » (2)</b>			
			0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>			
			<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.  
 (2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	872 936,04	872 936,04	872 936,04
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>872 936,04</b>	<b>872 936,04</b>	<b>872 936,04</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	4 725,00	4 725,00	4 725,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 725,00</b>	<b>4 725,00</b>	<b>4 725,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>877 661,04</b>	<b>877 661,04</b>	<b>877 661,04</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		43 554,46	43 554,46	43 554,46
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>43 554,46</b>	<b>43 554,46</b>	<b>43 554,46</b>

<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>921 215,50</b>	<b>921 215,50</b>	<b>921 215,50</b>
+					
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>					<b>0,00</b>
=					
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>					<b>921 215,50</b>

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	124 008,50	124 008,50	124 008,50
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>124 008,50</b>	<b>124 008,50</b>	<b>124 008,50</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>124 008,50</b>	<b>124 008,50</b>	<b>124 008,50</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		797 207,00	797 207,00	797 207,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>797 207,00</b>	<b>797 207,00</b>	<b>797 207,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>921 215,50</b>	<b>921 215,50</b>	<b>921 215,50</b>
--------------	-------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>921 215,50</b>
---	-------------------

## Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)</b>
--

<b>753 652,54</b>
-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.


(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

**CCAS Toulouse - Budget principal C1 - BP - 2024**

Envoyé en préfecture le 26/10/2023  
Reçu en préfecture le 26/10/2023  
Publié le  
ID : 031-263101230-20231013-DL46912H1-DE



(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

II  
C2

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	0,00	0,00	5 599 370,53	5 599 370,53	5 599 370,53
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	13 963 158,09	13 963 158,09	13 963 158,09
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	11 862 750,00	11 862 750,00	11 862 750,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>31 425 278,62</b>	<b>31 425 278,62</b>	<b>31 425 278,62</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>31 425 278,62</b>	<b>31 425 278,62</b>	<b>31 425 278,62</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		786 207,00	786 207,00	786 207,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>786 207,00</b>	<b>786 207,00</b>	<b>786 207,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>32 211 485,62</b>	<b>32 211 485,62</b>	<b>32 211 485,62</b>
--------------	-------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>32 211 485,62</b>
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	226 921,53	226 921,53	226 921,53
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	5 388 516,37	5 388 516,37	5 388 516,37
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	20 377 035,31	20 377 035,31	20 377 035,31
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	6 181 496,95	6 181 496,95	6 181 496,95
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>32 173 970,16</b>	<b>32 173 970,16</b>	<b>32 173 970,16</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	4 961,00	4 961,00	4 961,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>32 178 931,16</b>	<b>32 178 931,16</b>	<b>32 178 931,16</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		32 554,46	32 554,46	32 554,46
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>32 554,46</b>	<b>32 554,46</b>	<b>32 554,46</b>

<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>32 211 485,62</b>	<b>32 211 485,62</b>	<b>32 211 485,62</b>
--------------	-------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>32 211 485,62</b>
--	----------------------

#### Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>753 652,54</b>	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.



**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**BALANCE GENERALE – DEPENSES**
**II**  
**D1**
**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	32 554,46	32 554,46
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	4 725,00	0,00	4 725,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	872 936,04	0,00	872 936,04
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	11 000,00	11 000,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>877 661,04</b>	<b>43 554,46</b>	<b>921 215,50</b>

**D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE**
**0,00**
**TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**
**921 215,50**
**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	5 599 370,53		5 599 370,53
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	13 963 158,09		13 963 158,09
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	11 862 750,00	0,00	11 862 750,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	786 207,00	786 207,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>31 425 278,62</b>	<b>786 207,00</b>	<b>32 211 485,62</b>

**D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE**
**0,00**
**TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**
**32 211 485,62**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.


(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

**CCAS Toulouse - Budget principal C1 - BP - 2024**

Envoyé en préfecture le 26/10/2023  
Reçu en préfecture le 26/10/2023  
Publié le   
ID : 031-263101230-20231013-DL46912H1-DE

- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### BALANCE GENERALE – RECETTES

II  
D2

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	124 008,50	0,00	124 008,50
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	11 000,00	11 000,00
28	Amortissement des immobilisations		786 207,00	786 207,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>124 008,50</b>	<b>797 207,00</b>	<b>921 215,50</b>
+				
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE				0,00
+				
R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT				0,00
=				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				921 215,50

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	226 921,53		226 921,53
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	5 388 516,37		5 388 516,37
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	20 377 035,31		20 377 035,31
75	Autres produits de gestion courante (8)	6 181 496,95	0,00	6 181 496,95
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	4 961,00	32 554,46	37 515,46
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>32 178 931,16</b>	<b>32 554,46</b>	<b>32 211 485,62</b>
+				
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				0,00
=				
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				32 211 485,62



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>		<b>A</b>

**DEPENSES**

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL	0,00	0,00	921 215,50	921 215,50	921 215,50	0,00	921 215,50	921 215,50
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	872 936,04	872 936,04	0,00	872 936,04	872 936,04
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>872 936,04</b>	<b>872 936,04</b>	<b>872 936,04</b>	<b>0,00</b>	<b>872 936,04</b>	<b>872 936,04</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	4 725,00	4 725,00	0,00	4 725,00	4 725,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 725,00</b>	<b>4 725,00</b>	<b>4 725,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 725,00</b>	<b>4 725,00</b>
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>877 661,04</b>	<b>877 661,04</b>	<b>877 661,04</b>	<b>0,00</b>	<b>877 661,04</b>	<b>877 661,04</b>
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00	0,00	0,00	43 554,46	43 554,46	0,00	43 554,46	43 554,46
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>43 554,46</b>	<b>43 554,46</b>	<b>43 554,46</b>	<b>0,00</b>	<b>43 554,46</b>	<b>43 554,46</b>
<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)</b>								<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>								<b>921 215,50</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

CCAS Toulouse - Budget principal C1 - BP - 2024

- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le



ID : 031-263101230-20231013-DL46912H1-DE



**III – VOTE DU BUDGET**

**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES**

**RECETTES**

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>921 215,50</b>	<b>921 215,50</b>	<b>921 215,50</b>
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	124 008,50	124 008,50	124 008,50
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>124 008,50</b>	<b>124 008,50</b>	<b>124 008,50</b>
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>124 008,50</b>	<b>124 008,50</b>	<b>124 008,50</b>
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)</i>	0,00		797 207,00	797 207,00	797 207,00
041 <i>Opérations patrimoniales (6)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>		<b>797 207,00</b>	<b>797 207,00</b>	<b>797 207,00</b>
<b>R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)</b>					<b>0,00</b>
<b>Affectation au compte 1068 (8)</b>					<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>					<b>921 215,50</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

**CCAS Toulouse - Budget principal C1 - BP - 2024**

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le



ID : 031-263101230-20231013-DL46912H1-DE



**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE**

**III**  
**A1**

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>921 215,50</b>	<b>921 215,50</b>	<b>0,00</b>	<b>921 215,50</b>	<b>921 215,50</b>
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	872 936,04	872 936,04	0,00	872 936,04	872 936,04
21351 Bâtiments publics	0,00	0,00		867 436,04	867 436,04	0,00	867 436,04	867 436,04
2158 Autres inst., matériel, outill. techniques	0,00	0,00		5 500,00	5 500,00	0,00	5 500,00	5 500,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>872 936,04</b>	<b>872 936,04</b>	<b>0,00</b>	<b>872 936,04</b>	<b>872 936,04</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		4 725,00	4 725,00		4 725,00	4 725,00
1678 Autres emprunts et dettes	0,00	0,00		4 725,00	4 725,00		4 725,00	4 725,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 725,00</b>	<b>4 725,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 725,00</b>	<b>4 725,00</b>
45... Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>877 661,04</b>	<b>877 661,04</b>	<b>0,00</b>	<b>877 661,04</b>	<b>877 661,04</b>
040 Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			43 554,46	43 554,46		43 554,46	43 554,46

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Reprise sur autofinancement antérieur	0,00	I		43 554,46	II		43 554,46	43 554,46
13912 Subv. transf. Régions	0,00			11 629,46	11 629,46		11 629,46	11 629,46
13918 Autres subventions d'équipement transf.	0,00			20 925,00	20 925,00		20 925,00	20 925,00
2748 Autres prêts	0,00			11 000,00	11 000,00		11 000,00	11 000,00
Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>			<b>43 554,46</b>	<b>43 554,46</b>		<b>43 554,46</b>	<b>43 554,46</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.1</b>

**Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
<b>TOTAL</b>			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.





<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

Cet état ne contient pas d'information.



III – VOTE DU BUDGET							III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE							A3
Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	III = I + II	
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>921 215,50</b>	<b>921 215,50</b>	<b>921 215,50</b>	<b>921 215,50</b>	
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204 Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21 Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22 Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	124 008,50	124 008,50	124 008,50	124 008,50	
10222 FCTVA	0,00	0,00	124 008,50	124 008,50	124 008,50	124 008,50	
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>124 008,50</b>	<b>124 008,50</b>	<b>124 008,50</b>	<b>124 008,50</b>	
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>124 008,50</b>	<b>124 008,50</b>	<b>124 008,50</b>	<b>124 008,50</b>	
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00		797 207,00	797 207,00	797 207,00	797 207,00	
2748 Autres prêts	0,00		11 000,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00	
2805 Licences, logiciels, droits similaires	0,00		27 007,00	27 007,00	27 007,00	27 007,00	
28128 Autres aménagements de terrains	0,00		300,00	300,00	300,00	300,00	
281318 Autres bâtiments publics	0,00		234 000,00	234 000,00	234 000,00	234 000,00	
281351 Bâtiments publics	0,00		270 000,00	270 000,00	270 000,00	270 000,00	
28158 Autres inst. matériel, outill. techniques	0,00		130 000,00	130 000,00	130 000,00	130 000,00	
28181 Installations générales, aménagt divers	0,00		6 700,00	6 700,00	6 700,00	6 700,00	
281828 Autres matériels de transport	0,00		36 000,00	36 000,00	36 000,00	36 000,00	
281838 Autre matériel informatique	0,00		9 000,00	9 000,00	9 000,00	9 000,00	
281848 Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00		70 000,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00	
28188 Autres immo. corporelles	0,00		3 200,00	3 200,00	3 200,00	3 200,00	
041 Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>		<b>797 207,00</b>	<b>797 207,00</b>	<b>797 207,00</b>	<b>797 207,00</b>	

## CCAS Toulouse - Budget principal C1 - BP - 2024

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Sauf 165, 166 et 16449.
- (4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le



ID : 031-263101230-20231013-DL46912H1-DE



**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE**

**III**

**B**

**DEPENSES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>32 211 485,62</b>	<b>32 211 485,62</b>	<b>0,00</b>	<b>32 211 485,62</b>	<b>32 211 485,62</b>
011	Charges à caractère général (3)	0,00	0,00	0,00	5 599 370,53	5 599 370,53	0,00	5 599 370,53	5 599 370,53
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	13 963 158,09	13 963 158,09	0,00	13 963 158,09	13 963 158,09
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	11 862 750,00	11 862 750,00	0,00	11 862 750,00	11 862 750,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>31 425 278,62</b>	<b>31 425 278,62</b>	<b>0,00</b>	<b>31 425 278,62</b>	<b>31 425 278,62</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>31 425 278,62</b>	<b>31 425 278,62</b>	<b>0,00</b>	<b>31 425 278,62</b>	<b>31 425 278,62</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	786 207,00	786 207,00	0,00	786 207,00	786 207,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>786 207,00</b>	<b>786 207,00</b>	<b>0,00</b>	<b>786 207,00</b>	<b>786 207,00</b>
	<b>D002 Résultat reporté ou anticipé (5)</b>								<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>								<b>32 211 485,62</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

CCAS Toulouse - Budget principal C1 - BP - 2024

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le

ID : 031-263101230-20231013-DL46912H1-DE



<b>III</b>
<b>B</b>

**III – VOTE DU BUDGET**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE**

**RECETTES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>32 211 485,62</b>	<b>32 211 485,62</b>	<b>32 211 485,62</b>
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	226 921,53	226 921,53	226 921,53
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	5 388 516,37	5 388 516,37	5 388 516,37
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	20 377 035,31	20 377 035,31	20 377 035,31
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	6 181 496,95	6 181 496,95	6 181 496,95
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>32 173 970,16</b>	<b>32 173 970,16</b>	<b>32 173 970,16</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	4 961,00	4 961,00	4 961,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 961,00</b>	<b>4 961,00</b>	<b>4 961,00</b>
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>32 178 931,16</b>	<b>32 178 931,16</b>	<b>32 178 931,16</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	32 554,46	32 554,46	32 554,46
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>32 554,46</b>	<b>32 554,46</b>	<b>32 554,46</b>
	<b>R002 Résultat reporté ou anticipé (7)</b>					<b>0,00</b>

**Total des recettes de fonctionnement cumulées**

**32 211 485,62**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.  
 (2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.  
 (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = D / 040).

(4) Les comptes 76 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.  
 (5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.



**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE**

III  
B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>									
011	Charges à caractère général (4)	0,00	0,00	0,00	32 211 485,62	32 211 485,62	0,00	32 211 485,62	32 211 485,62
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	17 339,04	17 339,04	0,00	17 339,04	17 339,04
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	54 499,60	54 499,60	0,00	54 499,60	54 499,60
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	88 011,24	88 011,24	0,00	88 011,24	88 011,24
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	60 827,04	60 827,04	0,00	60 827,04	60 827,04
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	953 342,00	953 342,00	0,00	953 342,00	953 342,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	148 433,56	148 433,56	0,00	148 433,56	148 433,56
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	21 355,11	21 355,11	0,00	21 355,11	21 355,11
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	140 578,23	140 578,23	0,00	140 578,23	140 578,23
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	10 830,87	10 830,87	0,00	10 830,87	10 830,87
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	22 832,43	22 832,43	0,00	22 832,43	22 832,43
60661	Médicaments	0,00	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
6067	Fournitures scolaires	0,00	0,00	0,00	802,22	802,22	0,00	802,22	802,22
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	367 914,05	367 914,05	0,00	367 914,05	367 914,05
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	208 519,69	208 519,69	0,00	208 519,69	208 519,69
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	20 686,77	20 686,77	0,00	20 686,77	20 686,77
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	3 300,00	3 300,00	0,00	3 300,00	3 300,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	49 852,00	49 852,00	0,00	49 852,00	49 852,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	93 541,41	93 541,41	0,00	93 541,41	93 541,41
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	141 469,38	141 469,38	0,00	141 469,38	141 469,38
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	829,50	829,50	0,00	829,50	829,50
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	99 443,05	99 443,05	0,00	99 443,05	99 443,05
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	19 595,26	19 595,26	0,00	19 595,26	19 595,26
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	25 803,10	25 803,10	0,00	25 803,10	25 803,10
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	86,42	86,42	0,00	86,42	86,42
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	27 100,00	27 100,00	0,00	27 100,00	27 100,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	2 580,60	2 580,60	0,00	2 580,60	2 580,60
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	40 277,92	40 277,92	0,00	40 277,92	40 277,92
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	23 329,94	23 329,94	0,00	23 329,94	23 329,94
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	65 395,82	65 395,82	0,00	65 395,82	65 395,82
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	81 199,88	81 199,88	0,00	81 199,88	81 199,88
62872	Remb. frais budgets annexes et régies	0,00	0,00	0,00	1 931 215,65	1 931 215,65	0,00	1 931 215,65	1 931 215,65
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	858 577,67	858 577,67	0,00	858 577,67	858 577,67



Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
63512 637	Taxes foncières Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00 0,00	0,00 0,00		2 929,00 7 872,08	2 929,00 7 872,08	0,00 0,00	2 929,00 7 872,08	2 929,00 7 872,08
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00	13 963 158,09	13 963 158,09	13 963 158,09		13 963 158,09	13 963 158,09
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	105 008,00	105 008,00	105 008,00		105 008,00	105 008,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	127 689,92	127 689,92	127 689,92		127 689,92	127 689,92
6333	Particip. employeurs format. prof. cont.	0,00	0,00	66 458,84	66 458,84	66 458,84		66 458,84	66 458,84
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	40 667,08	40 667,08	40 667,08		40 667,08	40 667,08
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	5 345 010,44	5 345 010,44	5 345 010,44		5 345 010,44	5 345 010,44
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	151 248,47	151 248,47	151 248,47		151 248,47	151 248,47
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	1 432 838,78	1 432 838,78	1 432 838,78		1 432 838,78	1 432 838,78
64131	Rémunérations	0,00	0,00	2 226 976,24	2 226 976,24	2 226 976,24		2 226 976,24	2 226 976,24
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	230 345,79	230 345,79	230 345,79		230 345,79	230 345,79
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	1 449 271,62	1 449 271,62	1 449 271,62		1 449 271,62	1 449 271,62
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	1 656 411,65	1 656 411,65	1 656 411,65		1 656 411,65	1 656 411,65
6454	Cotisations aux A.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	71 326,51	71 326,51	71 326,51		71 326,51	71 326,51
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	981,45	981,45	981,45		981,45	981,45
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	0,00	11 798,96	11 798,96	11 798,96		11 798,96	11 798,96
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	60 610,98	60 610,98	60 610,98		60 610,98	60 610,98
6471	Presta. versées pour le compte du FNAL	0,00	0,00	33 247,10	33 247,10	33 247,10		33 247,10	33 247,10
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	0,00	0,00	109 774,19	109 774,19	109 774,19		109 774,19	109 774,19
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	814 220,71	814 220,71	814 220,71		814 220,71	814 220,71
6488	Autres	0,00	0,00	29 271,36	29 271,36	29 271,36		29 271,36	29 271,36
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	0,00	0,00	11 862 750,00	11 862 750,00	11 862 750,00		11 862 750,00	11 862 750,00
65133	Secours d'urgence	0,00	0,00	55 000,00	55 000,00	55 000,00		55 000,00	55 000,00
65134	Aides	0,00	0,00	11 750 000,00	11 750 000,00	11 750 000,00		11 750 000,00	11 750 000,00
65138	Autres secours	0,00	0,00	36 000,00	36 000,00	36 000,00		36 000,00	36 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	750,00	750,00	750,00		750,00	750,00
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
65888	Autres	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00



Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	II		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>31 425 278,62</b>	<b>31 425 278,62</b>	<b>0,00</b>	<b>31 425 278,62</b>	<b>31 425 278,62</b>
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00			0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00			0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00			0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des charges financières et spécifiques</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>31 425 278,62</b>	<b>31 425 278,62</b>	<b>0,00</b>	<b>31 425 278,62</b>	<b>31 425 278,62</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00			0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00			786 207,00	786 207,00		786 207,00	786 207,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	0,00			786 207,00	786 207,00		786 207,00	786 207,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>	<b>786 207,00</b>		<b>786 207,00</b>	<b>786 207,00</b>		<b>786 207,00</b>	<b>786 207,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.



**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE**

**III**

**B2**

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I		II	
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>32 211 485,62</b>	<b>32 211 485,62</b>	<b>32 211 485,62</b>
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	226 921,53	226 921,53	226 921,53
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	68 597,09	68 597,09	68 597,09
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	158 324,44	158 324,44	158 324,44
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	5 388 516,37	5 388 516,37	5 388 516,37
706888	Autres	0,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
70872	Remb.frais par budgets annexes et régions	0,00	0,00	4 933 516,37	4 933 516,37	4 933 516,37
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	365 000,00	365 000,00	365 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	20 377 035,31	20 377 035,31	20 377 035,31
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	32 350,00	32 350,00	32 350,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	11 290 000,00	11 290 000,00	11 290 000,00
747888	Autres	0,00	0,00	267 000,00	267 000,00	267 000,00
74888	Autres	0,00	0,00	8 787 685,31	8 787 685,31	8 787 685,31
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	6 181 496,95	6 181 496,95	6 181 496,95
75738	Autres	0,00	0,00	6 001 496,95	6 001 496,95	6 001 496,95
75888	Autres	0,00	0,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>32 173 970,16</b>	<b>32 173 970,16</b>	<b>32 173 970,16</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	4 961,00	4 961,00	4 961,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	4 961,00	4 961,00	4 961,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>32 178 931,16</b>	<b>32 178 931,16</b>	<b>32 178 931,16</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00	32 554,46	32 554,46	32 554,46
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	0,00	0,00	32 554,46	32 554,46	32 554,46
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>32 554,46</b>	<b>32 554,46</b>	<b>32 554,46</b>

**Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfisalisées » (compte 73121) (8)**

Montant brut

Compensation

0,00

0,00

Montant net	0,00
-------------	------

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	<b>DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>877 661,04</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 725,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	872 936,04	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	<b>124 008,50</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	124 008,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)**

**IV**

**A1**

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	<b>DEPENSES</b>						
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		877 661,04
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		4 725,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		872 936,04
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	<b>RECETTES</b>						
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		124 008,50
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



CCAS Toulouse - Budget principal C1 - BP - 2024

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le



ID : 031-263101230-20231013-DL46912H1-DE

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>		<b>A1.01</b>

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES		
Article / compte nature (1)	Libellé	01
	OPERATIONS non ventilables	0,00
	DEPENSES	124 008,50
	RECETTES	124 008,50
102	Dotations et fonds d'investissement	124 008,50

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.900</b>

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	02 Administration générale							
	020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.900</b>

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	03 Conseils						038 Autres instances
	031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éducat., env.	034 Conseil éco.soc.,environ.,culture,éduc. 0341 Section éco., sociale et environnement.		0342 Section culture, éducation et sports	
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>		<b>A1.900</b>

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop. décent. act <sup>e</sup> interrég. eur. intern.				TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES						
						0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.900-5</b>

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>		<b>A1.901</b>

**FONCTION 1 – Sécurité**

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>		<b>A1.902</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage**

Article / compte nature (1)	Libelle	20 Services communs			21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré		
		211	212	213	211	212	213	221	222	223
		Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés			
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1). Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.902</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle					26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>		<b>A1.902</b>

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes				29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1). Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>		<b>A1.903</b>

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs		31 Culture							
				311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.903</b>

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	32 Sports (autres que scolaires)					
	321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>		<b>A1.903</b>

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs		34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes		
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>		<b>A1.904</b>

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)**

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
167	Emprunts dettes conditions particulières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.904</b>

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale										
		420 Services communs			421 Famille et enfance			422 Petite enfance			4228 Autres actions pour la petite enfance	
		4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil					
	<b>DEPENSES</b>	10 225,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
167	Emprunts détes conditions particulières	4 725,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	5 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>		<b>A1.904</b>

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées		424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	TOTAL		
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention						
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	867 436,04	877 661,04	
167	Emprunts dettes conditions particulières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 725,00	
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	867 436,04	867 436,04	
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00	
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>		<b>A1.904-4</b>

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.905</b>

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	50		51				
	Services communs		Aménagement et services urbains				
Libellé	510	511	512	513	514	515	518
		Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.905</b>

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	55						
		52	53	54	Habitat (Logement)			
	Politique de la ville	Agglomérations et villes moyennes	Espace rural et autres espaces de dev.	551	552	553	554	555
				Parc privé de la collectivité	Aide au secteur locatif	Aide à l'accession à la propriété	Aire d'accueil des gens du voyage	Logement social
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>		<b>A1.905</b>

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral		57 Techno. de l'information et de la comm.		58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
						581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
		0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
	DEPENSES	0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
	RECETTES								
		0,00		0,00		0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>		<b>A1.906</b>

**FONCTION 6 – Action économique**

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs		61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles		
						631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire	632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.906</b>

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70		71		72					
		Services communs		Actions transversales		720		721		722	
						Services communs collectes et propreté		Collecte et traitement des déchets		Propreté urbaine	
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES										
	RECETTES										

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.907</b>

**FONCTION 7 – Environnement (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux				74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>		<b>A1.907</b>

**FONCTION 7 – Environnement (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>RECETTES</b>					0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.908</b>

**FUNCTION 8 – Transports**

Article / compte nature (1)	82 Transports publics de voyageurs									
	80 Services communs	81 Transports scolaires	820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports	
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.908</b>

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.908</b>

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	84 Voie							
	841 Voie nationale	842 Voie régionale	843 Voie départementale	844 Voie métropolitaine	845 Voie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voie	849 Sécurité routière
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>		<b>A1.908</b>

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES									

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



## IV – ANNEXES

IV

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
	<b>DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>14 179 819,86</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 245 458,76</b>	<b>0,00</b>
011	Charges à caractère général	0,00	5 035 641,11	0,00	0,00	0,00	0,00	563 729,42	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	9 143 178,75	0,00	0,00	0,00	0,00	4 819 979,34	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 861 750,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	<b>1 113 739,43</b>	<b>14 604 517,86</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>16 460 673,87</b>	<b>0,00</b>
013	Atténuations de charges	0,00	106 169,94	0,00	0,00	0,00	0,00	120 751,59	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	298 250,00	5 090 266,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	815 489,43	4 848 030,65	0,00	0,00	0,00	0,00	14 713 515,23	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	4 560 050,90	0,00	0,00	0,00	0,00	1 621 446,05	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 961,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)**

**A2**

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	<b>DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>31 425 278,62</b>
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 599 370,53
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 963 158,09
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 862 750,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>32 178 931,96</b>
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	226 921,53
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 388 516,37
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 377 035,31
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 181 496,95
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 961,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>		<b>A2.01</b>

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES		01	Opérations non ventilables	0,00
Article / compte nature (1)	Libellé			
	<b>DEPENSES</b>			
	<b>RECETTES</b>			
706	Prestations de services			90 000,00
708	Autres produits			208 250,00
747	Participations			267 000,00
748	Autres attributions et participations			548 489,43
				<b>1 113 739,43</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale									
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux		
	<b>DEPENSES</b>	<b>14 179 819,86</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 830 900,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	273 870,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	25 083,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	44 798,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	2 580,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	30 277,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	20 329,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	127 495,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	2 649 502,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	134 060,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	2 929,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	7 872,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	6 037 887,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	1 984 867,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	907 842,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	28 521,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	<b>14 604 517,86</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
641	Rémunérations du personnel	30 157,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	76 012,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	5 090 266,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	4 848 030,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
757	Subventions	4 535 050,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.930**

**03**

**Conseils**

**034**

**Conseil éco., soc., environ., culture, éducat.,**

**0341**

**Section éco., sociale et**

**environnement.**

**0342**

**Section culture,**

**éducation et sports**

**033**

**Conseil cult., éducat.,**

**env.**

**032**

**Conseil éco., social**

**région./Conseil dév.**

**031**

**Assemblée délibérante**

**035**

**Conseil de territoire**

**038**

**Autres instances**

Article / compte nature (1)	Libellé	03						035 Conseil de territoire	038 Autres instances
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco., social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éducat., env.	034 Conseil éco., soc., environ., culture, éducat.,	0341 Section éco., sociale et environnement.	0342 Section culture, éducation et sports		
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
757	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**  
**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**  
**IV**  
**A2.930**

**FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent..act* interrég.,eur.intern.				TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	
	<b>DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14 179 819,86</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	1 830 900,55
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	273 870,79
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	25 083,85
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	44 798,36
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	2 580,60
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	30 277,92
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	20 329,94
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	127 495,70
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	2 649 502,32
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	134 060,14
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	2 929,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	7 872,08
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	6 037 887,75
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	1 984 867,46
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	907 842,04
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	28 521,36
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14 604 517,86</b>
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	30 157,09
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	76 012,85
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	5 090 266,37
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	4 848 030,65
757	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	4 535 050,90
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>		<b>A2.930-5</b>

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>		<b>A2.931</b>

**FONCTION 1 – Sécurité**

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>		<b>A2.932</b>

**FUNCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage**

Article / compte nature (1)	Libellé	20		21			22		
		Services communs		Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré		
		211	212	213	221	222	223		
		Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>		<b>A2.932</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle					26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires		
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.932</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes				29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>		<b>A2.933</b>

**FUNCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs		31 Culture							
				311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.933</b>

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	32 Sports (autres que scolaires)					
	321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>		<b>A2.933</b>

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>							

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934</b>

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé						
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres établissements sanitaires	418 Autres actions	
	<b>DEPENSES</b>							
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges interven* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>							
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
757	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A2.934**

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)**

Article / compte nature (1)	42 Action sociale									
	420 Services communs	421 Familie et enfance			4214 Adolescence		422 Petite enfance		4228 Autres actions pour la petite enfance	
	4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil				
<b>DEPENSES</b>										
606	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>264 159,54</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RECETTES</b>										
641	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
757	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	264 159,54	0,00	0,00
773	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1) Détailler les comptes à trois chiffres.





IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées		424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	TOTAL DU CHAPITRE	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention					
	<b>DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 245 458,76</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 245 458,76</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	62 864,84	0,00	0,00	62 864,84
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	208 519,69	0,00	0,00	208 519,69
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	20 686,77	0,00	0,00	20 686,77
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	14 292,00	0,00	0,00	14 292,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	75 186,70	0,00	0,00	75 186,70
618	Divers	0,00	0,00	0,00	600,00	0,00	0,00	600,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	55 008,00	0,00	0,00	55 008,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	7 186,42	0,00	0,00	7 186,42
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	19 100,00	0,00	0,00	19 100,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	140 291,00	0,00	0,00	140 291,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	100 755,70	0,00	0,00	100 755,70
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	3 348 531,97	0,00	0,00	3 348 531,97
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	1 265 533,71	0,00	0,00	1 265 533,71
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	49 399,96	0,00	0,00	49 399,96
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	750,00	0,00	0,00	750,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	11 841 000,00	0,00	0,00	11 841 000,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	750,00	0,00	0,00	750,00
657	Charges interven* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>16 196 514,33</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>16 196 514,33</b>
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	38 440,00	0,00	0,00	38 440,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	82 311,59	0,00	0,00	82 311,59
747	Participations	0,00	0,00	0,00	11 322 350,00	0,00	0,00	11 322 350,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	3 391 165,23	0,00	0,00	3 391 165,23
757	Subventions	0,00	0,00	0,00	1 202 286,51	0,00	0,00	1 466 446,05
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	155 000,00	0,00	0,00	155 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	4 961,00	0,00	0,00	4 961,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le

ID : 031-263101230-20231013-DL46912H1-DE







<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934-3</b>

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>		<b>A2.934-4</b>

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>		<b>A2.935</b>

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat**

Article / compte nature (1)	Libellé	51 Aménagement et services urbains							
		50 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>		<b>A2.935</b>

**FUNCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral		57 Techno. de l'information et de la comm.		58 Autres actions		59 Sécurité		TOTAL DU CHAPITRE
						581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement			
	DEPENSES	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
	RECETTES	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.936**

**FONCTION 6 – Action économique**

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs		61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
						631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat		633 Développement touristique
						6311 Laboratoire	6312 Autres			
		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	<b>DEPENSES</b>	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>		<b>A2.936</b>

**FONCTION 6 – Action économique (suite)**

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintenance et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs		71 Actions transversales		72 Actions déchets et propreté urbaine				
						721 Collecte et traitement des déchets		722 Propreté urbaine		
						7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoielement
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.937</b>

**FONCTION 7 – Environnement (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux				74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>		<b>A2.937</b>

**FONCTION 7 – Environnement (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie				76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique				
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES								

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>		<b>A2.938</b>

**FONCTION 8 – Transports**

Article / compte nature (1)	82 Transports publics de voyageurs									
	80 Services communs	81 Transports scolaires	820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports	
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>		<b>A2.938</b>

**FONCTION 8 – Transports (suite 1)**

Article / compte nature (1)	83 Transports de marchandises							
	830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports	
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>		<b>A.2.938</b>

**FUNCTION 8 – Transports (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et atèas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>		<b>A2.938</b>

**FONCTION 8 – Transports (suite 3)**

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

IV

B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Circulaire n° NOR : INTB890071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.



**IV – ANNEXES**

**IV**

**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE**

**B1.2**

**B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
							Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>				0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>				0,00									
1641 Emprunts en euros (total)				0,00									
1643 Emprunts en devises (total)				0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)				0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>				0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>				0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)				0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)				0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)				0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)				0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)				0,00									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>				0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)				0,00									

Emprunts et dettes à l'origine du contrat



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00								
1687 Autres dettes (total)					0,00								
<b>Total général</b>					<b>0,00</b>								

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts



IV

B1.2

**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE**

**B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)		
											Capital	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locaux-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



**CCAS Toulouse - Budget principal C1 - BP - 2024**

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le

ID : 031-263101230-20231013-DL46912H1-DE



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant du au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.



**IV – ANNEXES**  
**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS**

**IV**  
**B1.4**

**B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Structure	Indices sous-jacents						(6) Autres indices
	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6)	
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swapion)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le

ID : 031-263101230-20231013-DL46912H1-DE

S<sup>2</sup>LOW

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV

B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture						Primes éventuelles		
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/07/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, turndel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>		<b>B1.5</b>

**B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert		Effet de l'instrument de couverture				Catégorie d'emprunt (8)	
	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
					Charges c/668	Produits c/768		
Taux fixe (total)					0,00	0,00	0,00	
Taux variable simple (total)					0,00	0,00	0,00	
Taux complexe (total) (2)					0,00	0,00	0,00	
<b>Total</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

IV  
B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Après des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Après des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

**B1.7 – AUTRES DETTES**  
(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)



**IV – ANNEXES**

**IV**  
**B2**

**ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS**

**METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS**

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délibération du
Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 0.00 €	Durée (en années)	0.00
Catégories de biens amortis		

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

IV

B3.1

## PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)</b>						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES (2)</b>						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

- (1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.
- (2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.
- (3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

**B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.





**IV – ANNEXES**  
**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

IV  
B4

**ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
	<b>TOTAL</b>			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = | - (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
	<b>TOTAL</b>			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = | - (II + III).



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>B5</b>

**CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.





<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS</b>		<b>B6</b>

**Prêts (compte 274)**

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**IV**

**B7.1**

**ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES**

Article	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés		
	Marchés de partenariat (4)	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**IV**  
**B7.2**

**ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)**

Article	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	0,00	0,00	0,00
8027	0,00	0,00	0,00
8028			
	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV

B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant du au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>										<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**IV**  
**B7.4**

**CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

	Valeur en euros
<b>Calcul du ratio (1)</b>	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C 0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D</b> <b>0,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b> <b>0,00</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)</b>	<b>I / II</b> <b>0,00</b>

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.



**IV – ANNEXES**  
**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**IV**  
**B7.5**

**ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)**

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					Total (1)
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	
Crédits-bails mobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

**IV – ANNEXES**  
**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**IV**  
**B7.6**

**ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Part investissement			TOTAL I + II + III
									Part totale (2)	Dont part nette (3) I	Part fonctionnement II	
TOTAL				0			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (1)

(1) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N.

(2) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N.

(3) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>		<b>B7.7</b>

**ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**

**Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale**

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
<b>Total</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**IV**

**B7.8**

**ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00
8017	Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des délégations de service public				0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.9</b>

**ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
	<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00
8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00



<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES</b>		<b>B8</b>

**SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
					0,00
					0,00
<b>INVESTISSEMENT (total)</b>					<b>0,00</b>
<b>FONCTIONNEMENT (total)</b>					<b>0,00</b>

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
- (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
- (3) Objet pour lequel est versée la subvention.



IV - ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN LEPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>EMPLOIS NON CITES (l) (5)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :  
ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

	IV
	B9

D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
TECH : Technique.  
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.  
MS : Médico-social.  
MT : Médico-technique.  
SP : Sportif.  
CULT : Culturel.  
ANIM : Animation.  
POL : Police.  
POMIP : Sapeurs-pompiers.  
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1\* : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.  
332-23-2\* : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.  
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.  
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.  
332-14 : Vacances temporaire d'un emploi.  
332-8-1\* : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
332-8-2\* : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.  
332-8-3\* : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.  
332-8-4\* : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.  
332-8-5\* : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
332-8-6\* : Emplois des communes (< 2 000 hab.) et des groupements de communes (< 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.  
332-10 : Contrats territoriaux sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.  
332-11 : Contrats territoriaux sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins en application de l'article L. 332-9 avec un agent contractuel territorial qui remplit avant l'expiration de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.  
332-12 : Contrats territoriaux sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire territorial qui remplit avant l'expiration de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.  
333-1-343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnaires de cabinet).  
333-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet.  
333-12 : Collaborateurs de groupes d'étus.  
A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats adaptés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES**

**LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

	<b>IV</b>
	<b>B10</b>

**LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à 0.00 (1).  
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT</b>		<b>B11.1</b>

**LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE**

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES</b>	<b>B11.2</b>

**LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES**

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissements publics et doivent être recensées dans cet état.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>B11.3</b>

**LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.





<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES</b>	<b>C1.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>37 279,46</b>	<b>37 279,46</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>4 725,00</b>	<b>4 725,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	4 725,00	4 725,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>32 554,46</b>	<b>32 554,46</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	32 554,46	32 554,46

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>37 279,46</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>37 279,46</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES</b>	
<b>EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES</b>	<b>C1.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>921 215,50</b>	<b>III</b> <b>921 215,50</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>124 008,50</b>	<b>124 008,50</b>
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	124 008,50	124 008,50
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (4)</b>		<b>797 207,00</b>	<b>797 207,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
2748	Autres prêts	11 000,00	11 000,00
28...	Amortissement des immobilisations		
2805	Licences, logiciels, droits similaires	27 007,00	27 007,00
28128	Autres aménagements de terrains	300,00	300,00
281318	Autres bâtiments publics	234 000,00	234 000,00
281351	Bâtiments publics	270 000,00	270 000,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	130 000,00	130 000,00
28181	Installations générales, aménagt divers	6 700,00	6 700,00
281828	Autres matériels de transport	36 000,00	36 000,00
281838	Autre matériel informatique	9 000,00	9 000,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	70 000,00	70 000,00
28188	Autres immo. corporelles	3 200,00	3 200,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6) (7)	Solde d'exécution R001 (6) (7)	Affectation R1068 (6)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>921 215,50</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>921 215,50</b>

	<b>Montant</b>
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>II 37 279,46</b>

<b>Ressources propres disponibles</b>	IV	<b>921 219,50</b>
<b>Solde</b>	<b>V = IV - II (8)</b>	<b>883 936,04</b>

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
- (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
- (3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.
- (5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.
- (6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
- (7) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.
- (8) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b>	<b>D1</b>

**LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**



**IV – ANNEXES**

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION  
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET**

	<b>IV</b>
	<b>D2.1</b>

**VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)**

DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	Chapitre	FONCTIONNEMENT	Chapitre
	Montant		Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC	0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation	0,00
Autres	0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat	0,00
		Matériel	0,00
<b>Sous-total Fonctionnement</b>	<b>0,00</b>	<b>Sous-total Fonctionnement</b>	<b>0,00</b>

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant
Matériel		0,00
Autres		0,00
<b>Sous-total Investissement</b>		<b>0,00</b>

<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
-----------------------	-------------	-------------

TOTAL RECETTES (B + C)



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION</b>	
<b>SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION</b>	<b>D2.2</b>

**Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n° LBL/B103/10082/C du 11 décembre 2003)**

<b>Produits d'exploitation courante :</b>	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>0,00</b>
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
<b>Total produits d'exploitation courante</b>	<b>0,00</b>

<b>Charges d'exploitation courante :</b>	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
<b>Total charges d'exploitation courante</b>	<b>0,00</b>

<b>Facturations majeures :</b>	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
<b>Total facturations majeures</b>	<b>0,00</b>
<b>Prestations de main d'œuvre inter-domaines :</b>	
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00
<b>Total facturations internes</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL CHARGES (2)</b>	<b>0,00</b>

Contributions aux ECE	0,00
-----------------------	------





<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)</b>	<b>0,00</b>
Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
<b>Total dotations, reprises, transferts et autres</b>	<b>0,00</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (4)</b>	<b>0,00</b>
Résultat financier	0,00
<b>RESULTAT COURANT (5)</b>	<b>0,00</b>
Résultat spécifique	0,00
<b>RESULTAT NET (6)</b>	<b>0,00</b>

- (1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».
- (2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.
- (3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.
- (4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.
- (5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.
- (6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

**IV – ANNEXES**  
**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS**

**IV**

**D3**

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
<b>Part régionale des ressources</b>						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part départementale des ressources</b>						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part communale des ressources</b>						
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM</b>		<b>D4.1</b>

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

**SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES**

DEPENSES (1)		Montant
Article (2)	Libellé (2)	
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

**SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES**

RECETTES (1)		Montant
Article (2)	Libellé (2)	
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.



**IV – ANNEXES**

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM**

**IV**  
**D4.2**

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES**

Article (2)	Libellé (2)	Montant
<b>DEPENSES (1)</b>		
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>0,00</b>
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
023	<i>Virement à la section d'investissement (4)</i>	<i>0,00</i>
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES**

Article (2)	Libellé (2)	Montant
<b>RECETTES (1)</b>		
<b>Recettes issues de la TEOM</b>		
<b>Dotations et participations reçues</b>		
<b>Autres recettes de fonctionnement éventuelles</b>		
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>0,00</b>
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>

- (1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.
- (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.
- (3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.
- (4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>D5.1</b>

Cet état ne contient pas d'information.





<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>D5.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.



V - ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 17  
Nombre de membres présents : 11  
Nombre de suffrages exprimés : 11

VOTES :  
Pour : 11  
Contre :  
Abstentions :

Date de convocation : le 13/10/2023

Présenté par (1). Madame Maroua BOUZAÏDA SYLLA, Vice-Présidente du CCAS  
A, le Toulouse, le 13/10/2023

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session  
A, le Toulouse, le 13/10/2023  
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le . et de la publication le

A, le

- (1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».  
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...  
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Toulouse, le 13/10/2023



La Vice-Présidente du CCAS

Maroua BOUZAÏDA SYLLA

# PROPOSITION BUDGETAIRE 2024

## BUDGET PRINCIPAL - BUDGETS ANNEXES



# Introduction Générale BP 2024

## BUDGET PRIMITIF 2024

Intégration des **mesures légales** obligatoires  
et **conventionnelles** avec les tarificateurs

Eléments du **DOB** du 22/09/2023

Intégration des **résultats 2022** votés

## SOMMAIRE

- Présentation de l'équilibre général du **Budget prévisionnel 2024**
- Présentation détaillée du **Budget Principal**
- Présentation détaillée des **Budgets Annexes**

# PRESENTATION DE L'EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET PRIMITIF

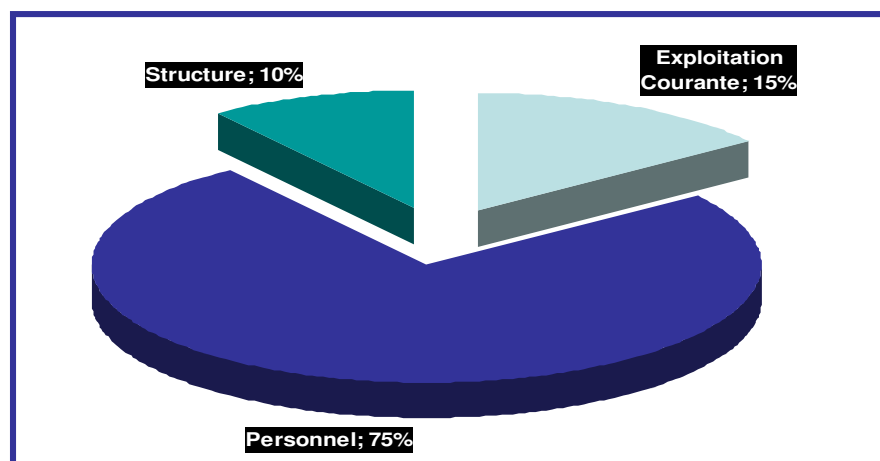
## LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

### Dépenses de personnel + 4 %

- Mesures du **GVT, PPCR** et **RIFSEEP** (SMIC, Valeur point indice, Ségur social)
- Dont augmentation d'indices et de valeur de Juillet 2023 et Janvier 2024.
- **Injection des dotations soins** issues de la ventilation du PATHOS sur le secteur PA (attention crédits bloqués sur 2 ans)
- Demandes de **créations postes** auprès des tarificateurs

### Autres dépenses de 4% en moyenne

- Transfert de la Crèche Sainte Lucie à la Mairie au 1/09/2024.
- Forte hausse des Fluides +10%, contrats en groupement de commande Mairie prévu à +40% depuis 2021
- baisse progressive du bouclier tarifaire de d'Etat.
- Intégration de la **subvention ville à 5,4% net** essentiellement sur le personnel et Fluides
- Une forte hausse inflationniste des dépenses alimentaires et d'entretien des locaux. +5%





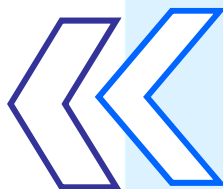
# BP 2024 : MESURES PHARES

Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le

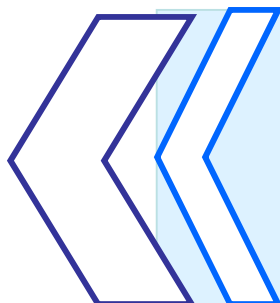
ID : 031-263101230-20231013-DL46912H1-DE



**Transfert de la Crèche Sainte Lucie du CCAS à la Mairie de Toulouse au 1<sup>er</sup> Septembre 2024.**

**Restructuration et ouverture du Centre Parental sur le site de Lardenne avec une mini crèche dédiée premier semestre 2024.**

**Application de la nouvelle subvention CCAS-Mairie Toulouse**  
Ajustement annuel de l'enveloppe dont 5,4% net pour 2024.

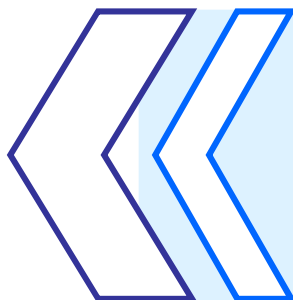


**Suite au « Ségur de la Santé - Social », l'accord prévoit, entre autre, une revalorisation de 49 points par agent titulaire ou contractuel par mois soit 4500€ brut par an en année pleine pour les travailleurs sociaux.**

**Une revalorisation de la valeur du point et des grilles indiciaires en année pleine.**

**Hausse du SMIC**

**Hausse des taux d'intérêts**



**L'année 2024 sera préparatoire à la mise en place des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens dans les EHPAD.**

**Handicap, les établissements de ce secteur devront intégrer un CPOM et répondre à la logique EPRD.**

**Les investissements fonctions supports sont contraints par le montant des ventes de patrimoines afin de préserver l'épargne pour les établissements et services au public.**

# BP 2023 : Présentation Budgétaire

## BUDGET PRINCIPAL « C1 » Etablissements non ESMS:

- Aide et Action Sociale
- Petite Enfance
- Fonctions supports
- Pôle Séniors

## BUDGET ANNEXE « C2 » tous ESMS:

- Personnes Âgées
- Insertion
- Handicap
- Enfance et mères

## BUDGET ANNEXE « C2 » ESMS pour Personnes Âgées soumis au CPOM

- EHPAD
- PUV

## BUDGET ANNEXE « C4 » ESMS non encore soumis au CPOM

## BUDGET PRINCIPAL « C3 » : ESMS du CTMR soumis au CPOM

# DEPENSES ET RECETTES BUDGET CCAS GLOBAL

## Dépense

GROUPE FONCTIONNELS	CA 2022	BP 2023	BE 2023	BP 2024	Ecart Autorisé/Demandé
1- Exploitation Courante	5 836 410,01	5 037 600,82	5 037 600,82	5 599 370,53	11,15%
2-Personnel	28 816 974,14	13 367 798,31	13 367 798,31	13 963 158,09	4,45%
<b>3-Structure</b>	<b>12 056 123,33</b>	<b>8 268 051,66</b>	<b>8 268 051,66</b>	<b>12 648 957,00</b>	<b>52,99%</b>
GROUPE I DEPENSES - Dépenses afférentes à l'exploitation	7 219 300,20	7 220 642,43	7 238 222,64	7 942 074,72	9,72%
GROUPE II DEPENSES - Dépenses afférentes au personnel	40 344 418,66	38 683 750,11	38 471 886,32	41 072 880,53	6,76%
GROUPE III DEPENSES - Dépenses afférentes à la structure	5 457 251,77	6 453 148,89	6 321 381,64	7 210 579,13	14,07%
GROUPE III RECETTES - Produits financiers et produits non encaissables	0,00		0	0,00	
Résultats reportés	0,00	555 888,65	142 918,928	1 242 087,26	877,64%
Somme :	99 730 478,11	80 086 880,87	78 847 860,31	89 679 107,26	13,74%

## Recette

GROUPE FONCTIONNELS	CA 2022	BP 2023	BE 2023	BP 2024	Ecart Autorisé/Demandé
1-Participations					
Établissements et Usagers	8 409 919,81	4 452 071,09	4 452 071,09	5 388 516,37	21,03%
2-Remb Personnel	284 405,98	264 269,98	264 269,98	226 921,53	-14,13%
<b>3-Subventions et Participations Coll.</b>	<b>36 916 796,76</b>	<b>21 829 855,26</b>	<b>21 829 855,26</b>	<b>26 558 532,26</b>	<b>21,66%</b>
4-Autres dont prévoyance	1 136 001,15	127 254,46	127 254,46	37 515,46	-70,52%
GROUPE III RECETTES - Produits financiers et produits non encaissables	1 219 388,84	681 594,67	681 594,67	600 917,67	-11,84%
GROUPE II RECETTES - Autres produits relatifs à l'exploitation	2 661 682,68	1 738 298,92	1 777 538,92	1 828 402,22	2,86%
GROUPE I RECETTES - Produits de la tarification	48 392 939,06	50 980 836,49	49 516 592,59	55 025 601,75	11,13%
Résultats reportés	0,00	12 700,00	198 683,34	12 700,00	-93,61%
Somme :	99 021 134,28	80 086 880,87	78 847 860,31	89 679 107,26	13,74%

### Remarques :

Une croissance globale de 13,74% dont 7,59% hors MIAE (contre 5,4% en 2022).

- **Intégration du marché de nuitées d'hôtels au budget principal.**
- **Augmentation du marché à 11 000 000€ au lieu de 7,5 Millions en 2022.**
- **Intégration de la subvention Mairie à 5,4% corrigé au budget principal.**
- Stabilisation des recettes issues des évaluations pathos 2019 pour les EHPAD. Et leurs dépenses de personnel correspondants.
- Intégration des reprises de résultats 2022 large déficit sur le titre IV
- Ajustement de la participation des établissements aux services communs
- Ces chiffres seront détaillés par budget.

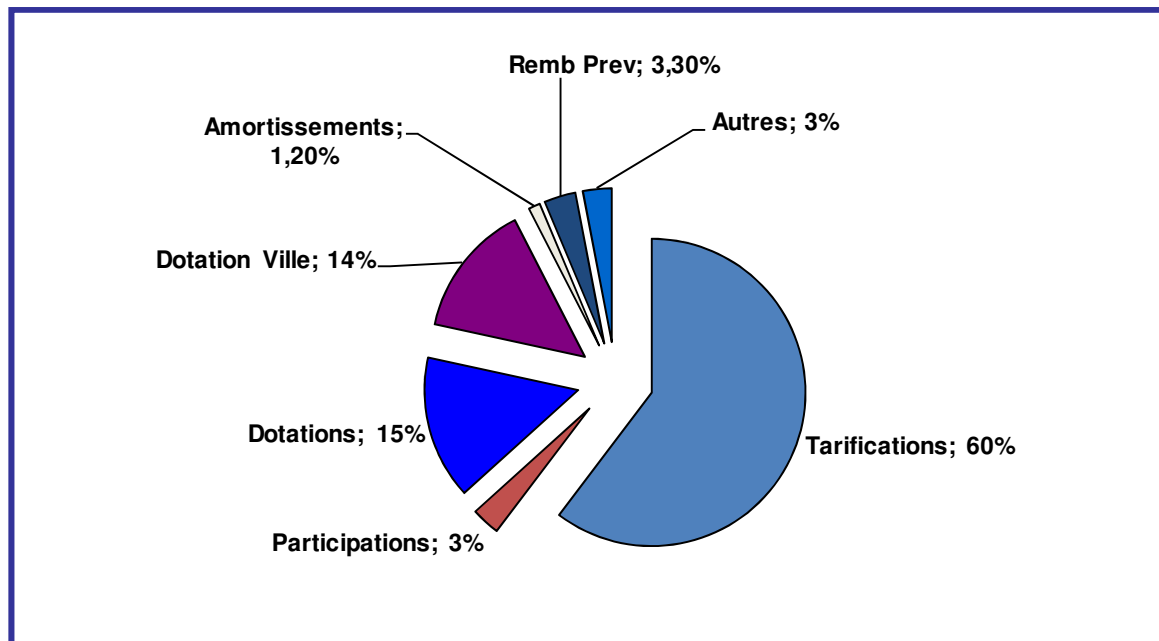
## LES RECETTES DE FONTIONNEMENT

**Prépondérance des recettes de tarification** pour

les budgets annexes et la quasi disparition des participations familiales et PSU du fait du transfert des crèches.

Prépondérance de **la subvention Ville** sur le budget principal (47% du Budget Principal et 14% du

pour **12 945 000 euros soit +5,4% hors prestation numérique**)



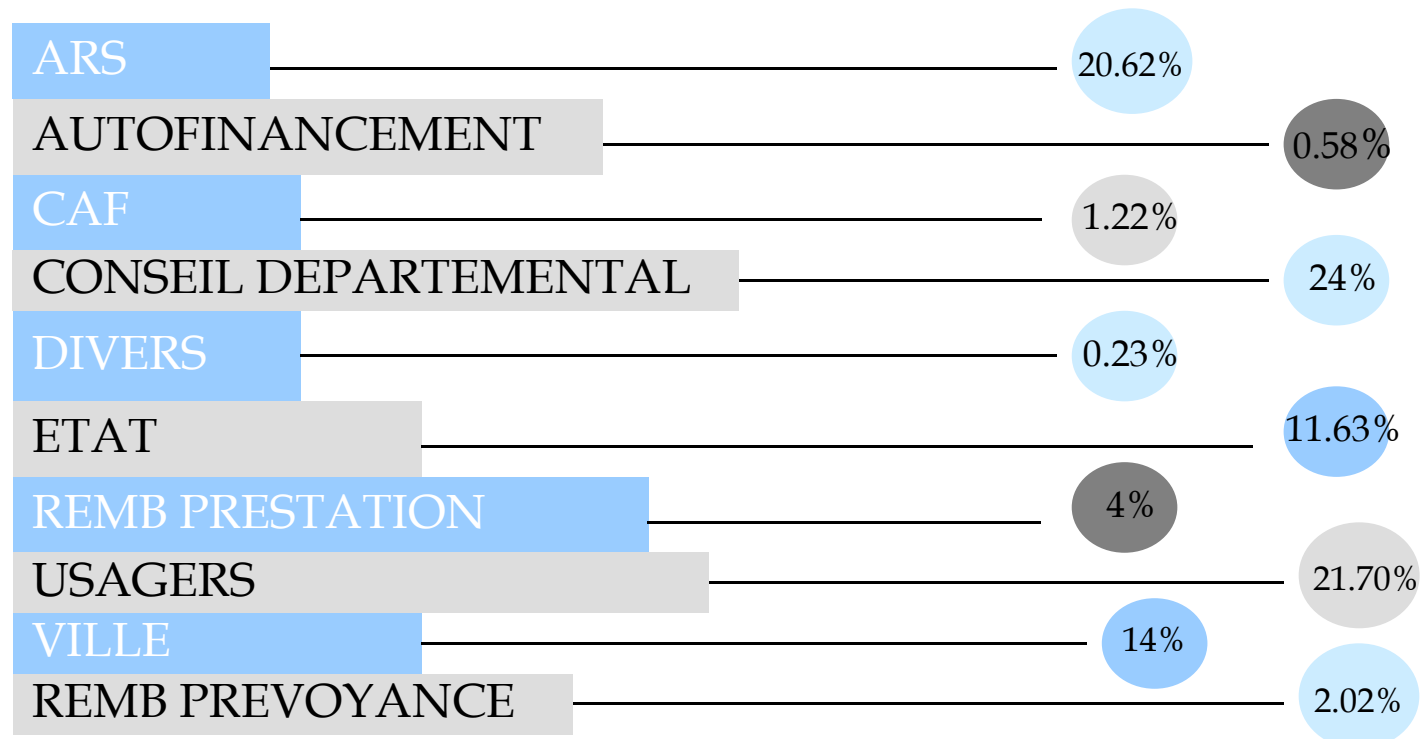
## LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

### LES PARTS DEMANDEES PAR FINANCEURS

À noter une prévision de diminution nouvelle répartition des financements Mairie avec le transfert des crèches

Maintien des financements des autres tarificateurs ( notamment Etat/ SIAO)

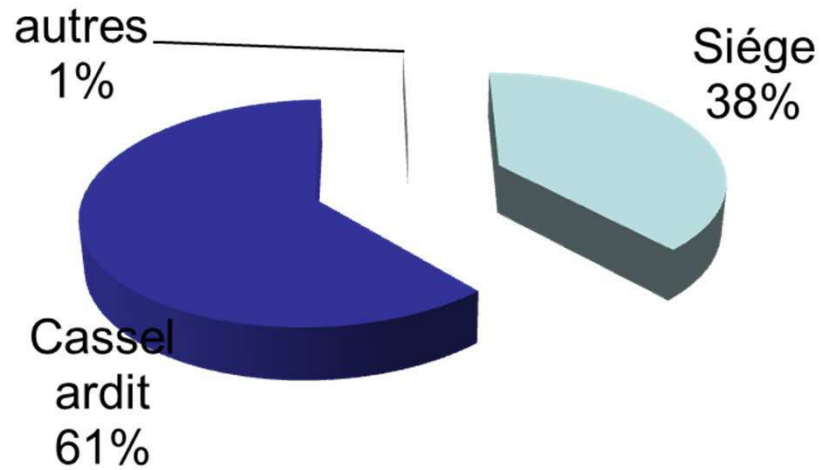
Variation des financements du CD31 sur la dépendance et de l'ARS sur le soin



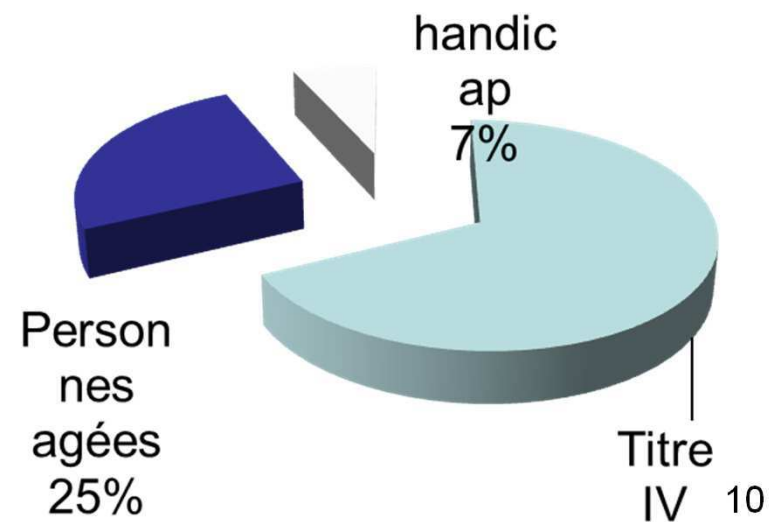
# L'INVESTISSEMENT

- Une année de transition avant le démarrage des grands travaux du nouveau PPI -2021-2026
- Finalisation des Chantiers de la résidence autonomie Tounis et du Centre Maternel
  - Etudes sur les autres chantiers PPI
  - CHRS Pont Vieux sur site de Bonnefoy- MECS Ramel
  - Siège - EHPAD Varsovie

## Budget Principal



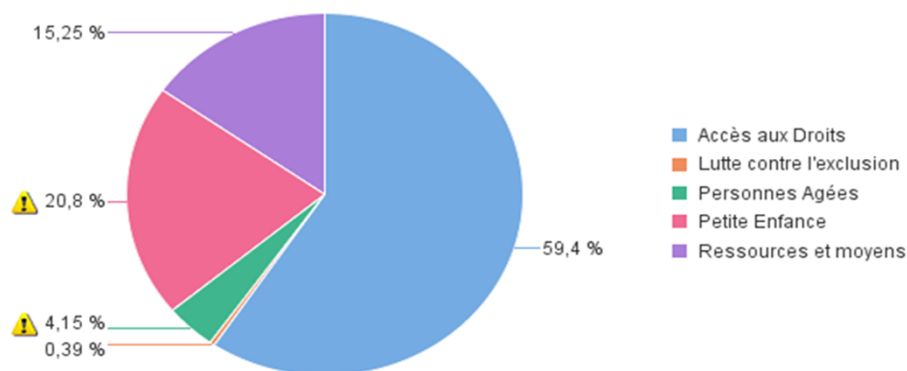
## Budgets Annexes





# PRESENTATION DU BUDGET PRINCIPAL

# PRESENTATION GENERALE PAR POLITIQUE PUBLIQUE



## SECTEURS DOMINANTS

### AIDE ET ACTIONS SOCIALES

**Intégration du marché nuitées d'hôtels 2024**

**Sortie des crèches du périmètre CCAS - sortie de Sainte Lucie- 8 mois d'activité en 2024**

**Réajustement SMIC et point indice**

**SIAO reconduction 2023 négociation en cours convention 2024.**

**Forte Augmentation budget Nuitées MIAE à 11 000 000€ / annuel**

### LES FONCTION SUPPORTS

**-Mise à niveau pour l'informatisation Réajustement et organisation des fonctions supports;**

	CA 2 022	BE 2023	BP 2024	Ecart
<b>Accès aux Droits</b>	11 244 585,17	9263551,5	13792328,51	48,89%
<b>Lutte contre l'exclusion</b>	2 610 331,25	2377719,1	2385435,82	0,32%
<b>Personnes Agées</b>	988 652,54	1120789,5	1082466,3	-3,42%
<b>Petite Enfance</b>	17 039 214,06	1786621,39	1415203,43	-20,79%
<b>Ressources et moyens</b>	14 826 724,46	12124769,3	13522051,56	11,52%
<b>Somme :</b>	<b>46 709 507,48</b>	<b>26 673 450,79</b>	<b>32 197 485,62</b>	<b>20,71%</b>

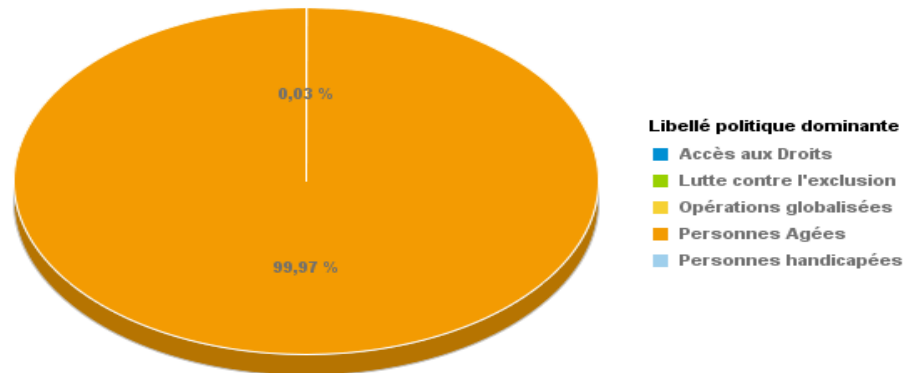
## Investissement Budget Principal

	<b>2024</b>	
	<b>Travaux à réaliser</b>	
	<b>300 000</b>	
<b><u>Services support</u></b>		
Siège	Chaudière : Logement concierge	100 000 40 000
Provision pour véhicule DSTP	Vélos + Jardins+ scooter	35 000
Provision pour renouvellement Matériel Mobilier siège	Mobilier/Matériel Atelier, Jardins, Transport, Magasin	40 000
<b><u>Patrimoine Privé</u></b>		
Château Casselardit + magasin blanchisserie ?	Déménagement du SIAO	20.000€
EHPAD DUCIS	Vide sanitaire Ascenseur :	15 000 50 000
		<b>300 000</b>

# PRESENTATION DU BUDGET ANNEXE C2

(Etablissements ESMS personnes âgées  
soumis au CPOM)

## PRESENTATION GENERALE PAR POLITIQUE PUBLIQUE



### • Secteur personne âgées uniquement

- Intégration des mesures légales de personnel ( Ségur et grand âge) EHPA
- Intégration de l'évolution des dotations dépendances par établissement
- À noter les demandes d'évolution de tarifs ont été augmentées autour entre 3 et 4% sur la plupart des établissements pour signaler au conseil départemental le manque de moyens sur l'hébergement suite à la forte implication de l'ARS sur le secteur du soin.
- fin d'intégration des nouvelles dotations soins issues de l'évaluation du PATHOS 2019

	CA 2 022	BE 2023	BE 2024	Ecart
Accès aux Droits	3 500,00	-	-	-
Lutte contre l'exclusion	7 159,00	-	7 097,00	
Opérations globalisées	-	-	-	-
Personnes Agées	28 410 983,51	28 780 914,60	29 799 095,55	3,54%
Personnes handicapées	-	-	-	-
<b>Somme :</b>	<b>28 421 642,51</b>	<b>28 780 914,60</b>	<b>29 806 192,55</b>	<b>3,56%</b>

# Investissement Budget ESMS

Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le

ID : 031-263101230-20231013-DL46912H1-DE



	<b>2024 Travaux à réaliser</b>	
	<b>500 000Euros</b>	
CHT le Repos	Remplacement Clim	15 000
	Autocom	25 000
CHT Olivier	Réfection douche+ Vasques	20 000
EHPAD Antoine de Saint Exupéry	Organigramme clés	10 000
	Local vélos	10 000
EHPAD Françoise de Verinas	Portes PASA	6 500
	Groupes froids remplacement	15 000
	Facade	20 000
	Travaux divers	25 000
EHPAD GAUBERT	<b>Remplacement des clim</b>	30 000
	Bac à graisse	10 000
	Baie sécurité	20 000
EHPAD Le Repos	Mobilier	10 000
	Clim niveau 4	15 000
	Vide sanitaire	20 000
	Ascenseur	20 000
EHPAD Les FONTAINES	Ascenseurs	100 000
EHPAD Louis Douste BLAZY	Travaux	20 000
EHPAD Les Minimés	Chaufferie	120 000
	Clim	10 000
	<b>TOTAL TOUT COMPRIS</b>	<b>500 000.00</b>



# PRESENTATION DU BUDGET ANNEXE C4 (Etablissement ESMS hors CPOM)

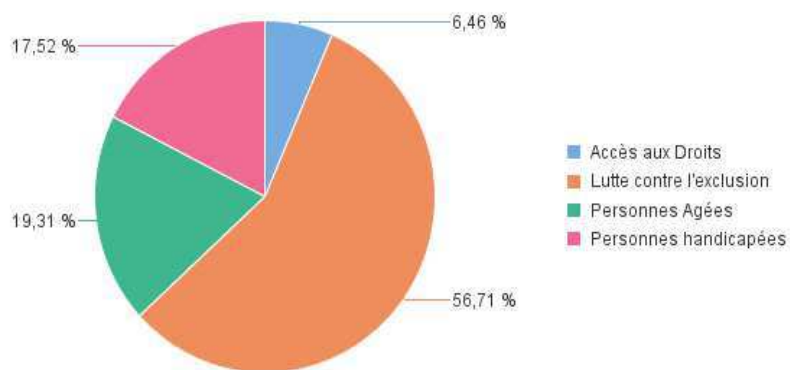
# PRESENTATION GENERALE PAR POLITIQUE PUBLIQUE

Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le

ID : 031-263101230-20231013-DL46912H1-DE



• Nouveau budget crée en 2020 pour séparer les établissements hors périmètre du CPOM.

• Intégration des mesures légales de personnel dont mesures issues du « Ségur Social » +230 € brut mensuels pour les ASE en année pleine.

• Des demandes supplémentaires au vu des besoins du secteur exclusion CHRS (+30%) et des baisses de dotations

• Demandes de postes supplémentaires sur l'IME.

• À noter les évolutions de tarifs ont été laissées avec les demande de besoin réels selon le débat d'orientation budgétaire afin de créer une prise de conscience des besoins chez les tarificateurs - Etat et Conseil Départemental

	CA 2 022	BE 2023	BP 2024	Ecart
Accès aux Droits	677 332,80	664 016,10	686 486,87	3,38%
Lutte contre l'exclusion	10 816 829,93	10 319 147,08	13 382 099,40	29,68%
Personnes Agées	6 834 019,90	6 603 704,08	7 253 725,48	10,11%
Personnes handicapées	6 271 145,49	5 806 627,66	6 339 117,34	9,17%
<b>Somme :</b>	<b>24 599 328,12</b>	<b>23 393 494,92</b>	<b>27 661 429,09</b>	<b>18,32%</b>

# Investissement Budget ESMS HORS CPOM

Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le

ID : 031-263101230-20231013-DL46912H1-DE

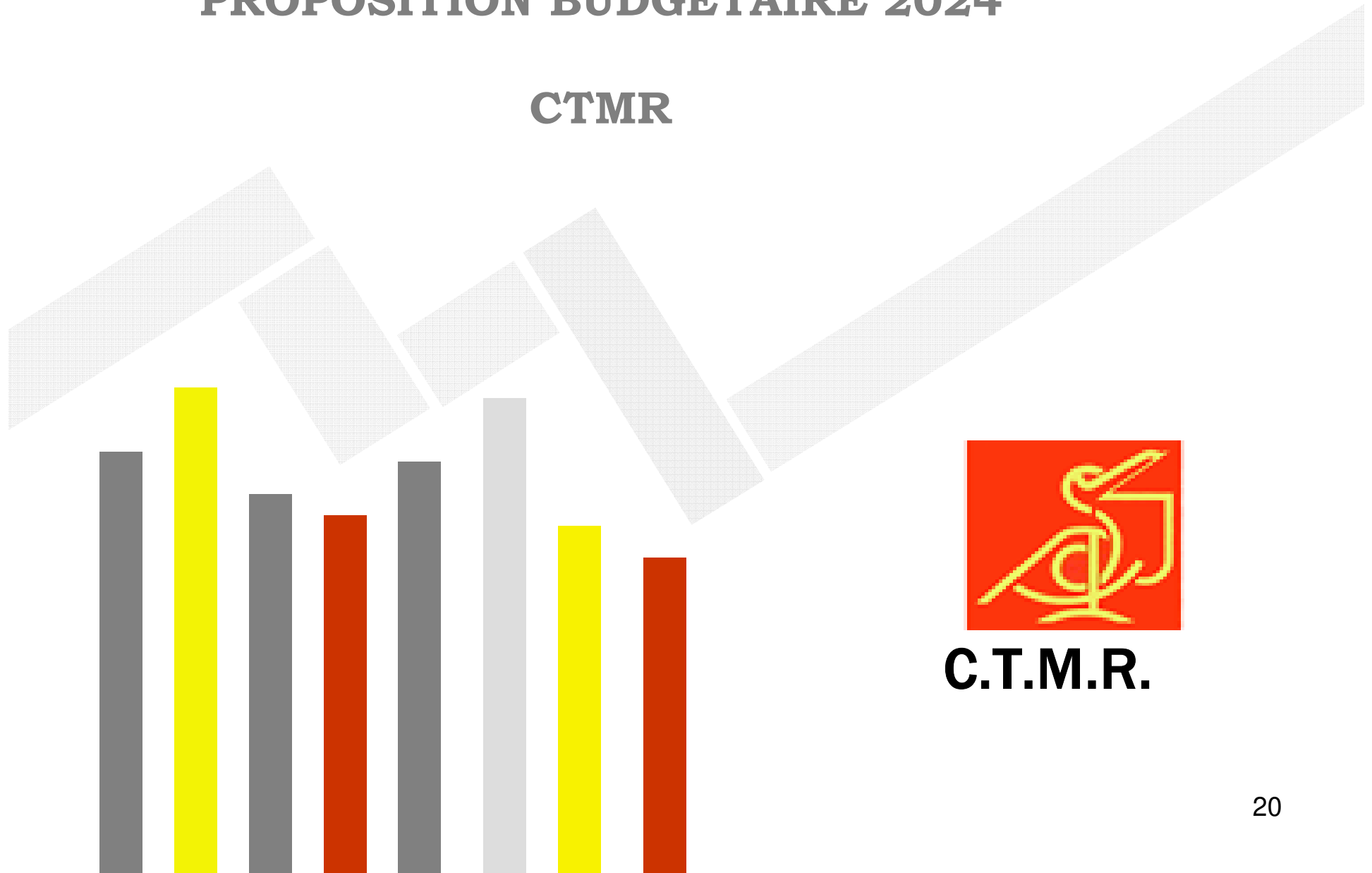


	<b>2024</b> <b>300 000</b> <b>Travaux à réaliser</b>	
CHRS Pont Vieux	réfection de chambres + mobilier	<b>15.000€</b>
CHRS Antipoul	Chaufferie	<b>60 000</b>
	Monte charge	<b>50 000</b>
EHPA Colombette	Chaufferie	<b>50 000</b>
EHPA Jolimont	petits travaux mobilier <i>25.000€ pour 1 sdb/an + clim</i>	<b>25.000€</b>
EHPA L'ORMEAU	petits travaux mobilier	<b>5.000€</b>
EHPA SAINT LOUIS	petits travaux mobilier	<b>5.000€</b>
EHPA 7 DENIERS	petits travaux mobilier /Portail	<b>20.000€</b>
ESE Bonnefoy	petits travaux mobilier	<b>5000</b>
IME MONTAUDRAN	+ petits travaux sécurité (portes..)	<b>30 000</b>
	+ mobilier et matériel	<b>20 000</b>
MECS Le RAMEL	mobilier et matériel	<b>10 000</b>
	<b>TOTAL TOUT COMPRIS</b>	<b>300 000</b>



# PROPOSITION BUDGETAIRE 2024

## CTMR



**C.T.M.R.**

# PRESENTATION DE L'EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET PREVISIONNEL 2024

## Dépense

GROUPE FONCTIONNELS	CA 2022	BP 2023	BE 2023	BP 2024	Ecart Autorisé/ Demandé
GROUPE I DEPENSES - Dépenses afférentes à l'exploitation	1 068 019,25	1 073 409,55	1021395,78	1 143 450,27	11,95%
GROUPE II DEPENSES - Dépenses afférentes au personnel	4 475 579,87	4 067 223,80	4037335,89	4 201 310,67	4,06%
GROUPE III DEPENSES - Dépenses afférentes à la structure	629 718,42	306 734,10	307540,11	253 778,07	-17,48%
	0,00		0	0,00	
Somme :	6 173 317,54	5 447 367,45	5366271,78	5 598 539,01	4,33%

## Recette

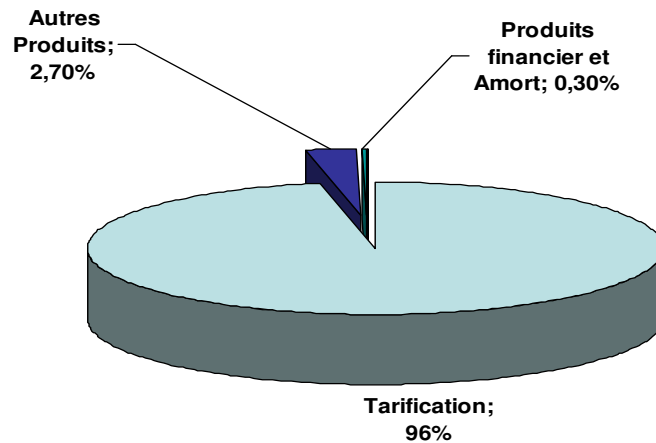
GROUPE FONCTIONNELS	CA 2022	BP 2023	BE 2023	BP 2024	Ecart Autorisé/ Demandé
GROUPE III RECETTES - Produits financiers et produits non encaissables	188 290,33	19 091,00	19086,36	16 840,85	-11,76%
GROUPE II RECETTES - Autres produits relatifs à l'exploitation	337 041,86	169 734,15	169734,15	127 023,63	-25,16%
GROUPE I RECETTES - Produits de la tarification	5 555 199,02	5 250 542,30	5169451,27	5 454 674,53	5,52%
	0,00	8 000,00	8000	0,00	-100,00%
Somme :	6 080 531,21	5 447 367,45	5366271,78	5 598 539,01	4,33%

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Prépondérance des **recettes de tarification**

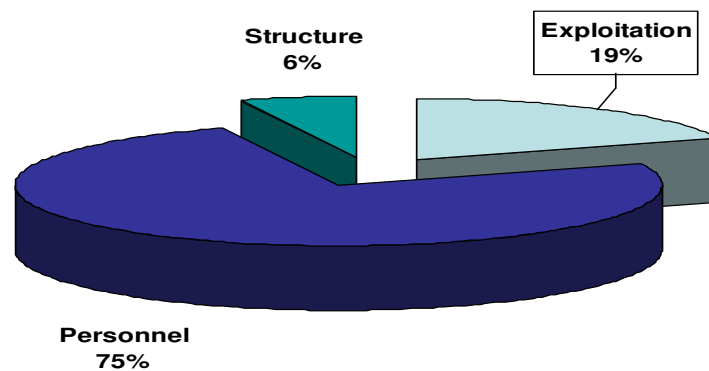
À noter une évaluation pathos faible en 2019 sur **sur Pierre Ducis** qui implique des dotations de soins à **évolution faibles**.

Tarification selon les **normes de convergence EPRD** (baisse du forfait dépendance en fonction de bases nationales)



## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Intégration des mesures légales de personnel (Séjour et grand âge)
- Intégration de l'évolution des dotations dépendances par établissement
- À noter les demandes d'évolutions de tarifs ont été augmentées autour 5,2% sur les établissements pour signaler au conseil départemental le manque de moyens sur l'hébergement suite à la forte implication de l'ARS sur le secteur du soin.
- fin d'intégration des nouvelles dotations soins issues de l'évaluation du PATHOS 2019





## INVESTISSEMENT

L'année 2024 est essentiellement axée sur des **prises en conformité et du renouvellement de matériel**

Budget Principal:

EHPAD DR Marie -entretien-mise normes pour 2024

EHPAD Pierre Ducis n'a pas d'investissement propre, il est mis à disposition par le CCAS.

## Liste des délibérations

<b>EHPAD P. DUCIS et DOCTEUR MARIE</b>	2023	2024	
Prix de journée chambre à 1 lit	64,73	70,93	<b>9,68 %</b>
<b>DEPENDANCE</b>			
DGF Dépendance	729 891,20	729 891,20	<b>0 %</b>
<b>SOINS</b>			
FORFAIT DE SOINS	1 964 603,40	2 017 151,61	<b>2,6 %</b>

# BUDGET PREVISIONNEL - EPRD

EXERCICE 2024

CENTRE TOULOUSAIN DES MAISONS DE RETRAITE

2, BIS RUE DE BELFORT  
31000-TOULOUSE

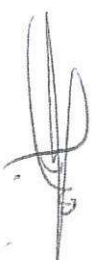
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 13/10/2023

Du 13/10/2023


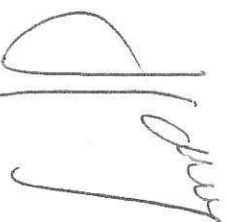
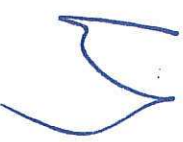
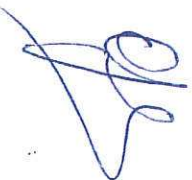
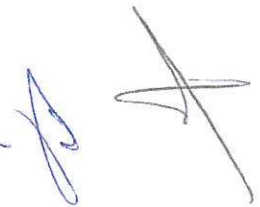
Délibération N°  
Transmise le :  
Approuvée le :

LA VICE PRESIDENTE

MAROUA BOUZAIDA SYLLA



SIGNATURES DES ADMINISTRATEURS



Raison sociale : BP 2024 DU BUDGET DU CTMR  
 FINESSE ET : 310788575

Compte de résultat prévisionnel principal/exercice non soumis à l'obligation d'équilibre

Présentation des charges :

	GROUPE I : CHARGES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE		
	Réel N-2	Anticipé ou réel N-1 (1)	Exercice N
<b>ACHATS</b>			
601/602/603 Achat stocks et variation des stocks	0,00 €	0,00 €	0,00 €
606 Achat non stockés de matières et fournitures	561 364,96 €	630 115,05 €	667 433,54 €
607 Achat de marchandises	0,00 €	0,00 €	0,00 €
709 Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
713 Variation des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>SERVICES EXTERIEURS</b>			
6111 Sous-traitance, prestations à caractère médical	91 091,73 €	10 100,00 €	10 100,00 €
6112 Sous-traitance, prestations à caractère médico-social	250,00 €	0,00 €	805,00 €
6118 Sous-traitance, autres prestations de service	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>			
624 Transports de biens, d'usagers et transports collectifs du personnel (autres que c/6242)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6242 Transports, diésels	0,00 €	0,00 €	0,00 €
625 Déplacements, missions et réceptions	0,00 €	30,00 €	30,00 €
626 Frais postaux et frais de télécommunications	6 390,79 €	9 000,00 €	9 000,00 €
6281 Prestations de Blanchissage à l'extérieur	126 907,54 €	134 350,73 €	134 350,72 €
6282 Prestations d'alimentation à l'extérieur	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6283 Prestations de nettoyage à l'extérieur	4 110,00 €	0,00 €	0,00 €
6284 Prestations d'informaticque à l'extérieur	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6287/6288 Divers - Remboursements de frais et autres	247 884,20 €	237 800,00 €	321 730,07 €
<b>TOTAL GROUPE I</b>	<b>1 068 019,25 €</b>	<b>1 021 395,78 €</b>	<b>1 443 450,27 €</b>
<b>GROUPE II : CHARGES AFFERENTES AU PERSONNEL</b>			
	Réel N-2	Anticipé ou réel N-1	Exercice N
631 Personnel extérieur à l'établissement	123 526,83 €	90 510,93 €	108 059,14 €
632 Rémunérations d'intérimaires et honoraires	180,00 €	0,00 €	0,00 €
631 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)	257 408,94 €	209 883,65 €	218 138,57 €
633 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	66 375,96 €	100 715,82 €	104 429,09 €
641 Rémunérations du personnel non médical	2 808 717,98 €	2 800 631,22 €	2 304 272,95 €
642 Rémunérations du personnel médical	21 260,36 €	16 862,47 €	17 479,30 €
643 Rémunération du personnel handicapé	0,00 €	0,00 €	0,00 €
644 Charges de sécurité sociale et de prévoyance	1 883 891,32 €	779 354,58 €	808 108,95 €
646 Personnes handicapées	4 192,00 €	0,00 €	0,00 €
647 Autres charges sociales	12 026,48 €	39 347,22 €	40 824,66 €
648 Autres charges de personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL GROUPE II</b>	<b>4 478 579,87 €</b>	<b>4 037 335,89 €</b>	<b>4 201 310,87 €</b>

(1) : Anticipé pour les EPRD établis avant la clôture de l'exercice N-1.

GROUPÉ III : CHARGES AFFECTÉES A LA STRUCTURE

	Reel N-2	Anticipé ou réel N-1	Exercice N
612	Redevances de crédit-bail	0,00 €	0,00 €
613	Locations	4 717,88 €	13 904,01 €
614	Charges locales et de copropriété	0,00 €	0,00 €
615	Entretien et réparations	46 456,49 €	54 806,00 €
616	Primes d'assurances	6 391,28 €	138 600,00 €
617	Etudes et technologies	0,00 €	0,00 €
618	Divers	782,30 €	3 570,00 €
623	Information, publications, relations publiques	0,00 €	1 080,00 €
627	Services barreaux et assimilés	0,00 €	0,00 €
635	Autres impôts taxes et versements assimilés (administration des impôts)	0,00 €	0,00 €
637	Autres impôts taxes et versements assimilés (autres organismes)	0,00 €	0,00 €
<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>			
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires	0,00 €	0,00 €
653	Contribution versée au groupement hospitalier de territoire	0,00 €	0,00 €
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00 €	0,00 €
655	Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	0,00 €	0,00 €
657	Subventions	0,00 €	0,00 €
658	Charges diverses de gestion courante	1,93 €	0,00 €
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>			
66	Charges financières	0,00 €	0,00 €
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00 €	0,00 €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs) (ESSMS publics)	65 761,25 €	13 000,00 €
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00 €	0,00 €
678	Autres charges exceptionnelles	4 263,23 €	0,00 €
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS, AUX PROVISIONS ET ENGAGEMENTS</b>			
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	94 343,56 €	82 580,10 €
6812	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir	0,00 €	0,00 €
6815	Dotations aux provisions des charges d'exploitation	15 700,00 €	0,00 €
6816	Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	0,00 €
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	0,00 €	0,00 €
686	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions, charges financières	0,00 €	0,00 €
6871	Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations	0,00 €	0,00 €
68725	Dotations aux provisions réglementées dérogatoires	0,00 €	0,00 €
68741	Dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR	0,00 €	0,00 €
68742	Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	391 270,00 €	0,00 €
68746	Dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €
68748	Autres dotations aux provisions réglementées	0,00 €	0,00 €
6878	Dotations aux dépréciations exceptionnelles	0,00 €	0,00 €
6879	Report en fonds dédiés (sauf c/6895 et c/6899) (ESSMS privés)		
689	Report en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)		
68921	Report en fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)		
68922	Report en fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)		
6895	Report en fonds dédiés sur contribution financière d'autres organismes (ESSMS privés)		
<b>TOTAL GROUPE III</b>		<b>629 718,42 €</b>	<b>307 540,11 €</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>6 173 317,54 €</b>	<b>5 366 271,78 €</b>
<b>EXCEDENT PREVISIONNEL</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL PRINCIPAL/ANNEXE</b>		<b>6 173 317,54 €</b>	<b>5 366 271,78 €</b>
			<b>5 598 539,01 €</b>

Présentation des produits :

GRUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION

	Réal N-2	Anticipé ou réel N-1	Exercice N
731	0,00 €	0,00 €	0,00 €
731224/7312	0,00 €		
132	0,00 €		
732	0,00 €	0,00 €	0,00 €
733	0,00 €	0,00 €	0,00 €
733222	0,00 €		
734	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7351	2 589 207,49 €	2 101 928,40 €	2 154 476,61 €
7352	1 549 883,94 €	729 891,20 €	819 371,19 €
7353	1 422 404,15 €	2 337 631,67 €	2 480 826,73 €
7358	13 703,44 €	0,00 €	0,00 €
738	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL GROUPE I</b>	<b>5 555 189,02 €</b>	<b>5 189 451,27 €</b>	<b>5 454 674,53 €</b>



GRUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION

	Reel N-2	Anticipé ou réel N-1	Exercice N
70	18 785,90 €	37 000,00 €	37 000,00 €
70821	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70822	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70823	0,00 €	0,00 €	0,00 €
71	0,00 €	0,00 €	0,00 €
72	200 000,00 €	42 710,52 €	0,00 €
74	0,00 €	0,00 €	0,00 €
75	11 396,00 €	0,00 €	0,00 €
603	0,00 €	0,00 €	0,00 €
609	0,00 €	0,00 €	0,00 €
619	0,00 €	0,00 €	0,00 €
629	48 197,09 €	0,00 €	0,00 €
6419	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6429	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6439	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6459/ 69/79	58 662,87 €	90 023,63 €	90 023,63 €
6489	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6611	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL GROUPE II</b>	<b>337 041,86 €</b>	<b>169 734,15 €</b>	<b>127 023,63 €</b>

Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823)

Forfaits journaliers

Participations des personnes handicapées prévues au 4<sup>e</sup> alinéa de l'article L. 242-4 du CASF

Participations aux frais de repas et de transport dans les ESAT

Production stockée

Production immobilisée

Subventions d'exploitation et participations

Autres produits de gestion courante

Variation des stocks (en recettes)

Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats

Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs

Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs

Remboursements sur rémunérations du personnel non médical

Remboursements sur rémunérations du personnel médical

Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance et sur autres charges sociales

Fonds de compensation des cessations anticipées d'activité

Intérêts des emprunts et dettes - en recettes - (hors ESSMS publics)

GRUPE III: PRODUITS FINANCIERS, PRODUITS EXCEPTIONNELS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES

	Réel N-2	Anticipé ou réel N-1	Exercice N
76 Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			
771 Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 288,48 €	0,00 €	0,00 €
773 Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale (ESSMS publics)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
775 Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00 €	0,00 €	0,00 €
777 Quote-part des subventions d'investissement vites au résultat de l'exercice	6 081,70 €	6 081,00 €	3 840,85 €
778 Autres produits exceptionnels (autres que c/7781)	59 920,15 €	12 995,36 €	13 000,00 €
781 Quote-part d'éléments du fonds associatif vites au compte de résultat (ESSMS privés)			

**AUTRES PRODUITS**

7811 Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7815 Reprises sur provisions d'exploitation	120 000,00 €	0,00 €	0,00 €
7816 Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7817 Reprises sur dépréciations des actifs circulants	0,00 €	0,00 €	0,00 €
786 Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits financiers)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7825 Reprises sur amortissements dérogatoires	0,00 €	0,00 €	0,00 €
78741 Reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
78742 Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
78746 Reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
78748 Reprises sur dépréciations exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
789 Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (sauf c/78921, 78922, 78925) (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
78921 Utilisation de fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS			
78922 Utilisation de fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)			
7895 Transferts de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €
79			

<b>TOTAL GROUPE III</b>	<b>188 290,33 €</b>	<b>19 086,36 €</b>	<b>16 840,85 €</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>6 080 531,21 €</b>	<b>5 358 271,78 €</b>	<b>5 598 539,01 €</b>
<b>DEBIT PREVISIONNEL</b>	<b>92 786,33 €</b>	<b>8 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL PRINCIPAL/ANNEXE</b>	<b>6 173 317,54 €</b>	<b>5 360 271,78 €</b>	<b>5 598 539,01 €</b>
Résultats antérieurs reportés dans le cadre de la tarification (déficits)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultats antérieurs repris dans le cadre de la tarification (excédents)	8 000,00 €	8 000,00 €	0,00 €

	Ratios	Réel N-2	Anticipé ou réel N-1	Exercice N
Marge brute d'exploitation		290 291,88 €	68 493,74 €	25 783,22 €
Produits courants d'exploitation (Comptes 70 à 75 - c/709 et 713)		5 785 380,92 €	5 249 161,79 €	5 491 674,53 €
Taux de marge brute		5,02%	1,30%	0,47%
Résultat net		-92 786,33 €	-8 000,00 €	0,00 €
Produits comptes classe 7 - c/709 et 713		6 973 671,25 €	5 268 248,15 €	5 508 916,38 €
Taux de résultat		-1,55%	-0,15%	0,00%

Note : Les CRPA relevant de l'article R. 314-74 du CASP (décisions non affectées et services industriels et commerciaux des établissements publics sociaux et médico-sociaux autonomes) ne peuvent être présentées qu'en équilibre ou en excédent.

**Tableau de financement prévisionnel**

N° de comptes	Ressources		Réel N-2	Anticipé ou réel N-1 (1)	Exercice N
	Libellés				
	Capacité d'auto-financement			68 489,10 €	68 493,74 €
	<i>Titre 1. Augmentation des capitaux propres :</i>				
10	Fonds associés, Apports, dotations et réserves (ESSMS publics) / Fonds propres et réserves (ESSMS privés) - (sauf compte 106)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13	Subventions d'investissement (sauf 139)	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
16	<i>Titre 2. Augmentation des dettes financières :</i> Emprunts et dettes assimilées (sauf 165 (2))	16 988,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus (2)	16 988,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (ressources) (2)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<i>Titre 3. Autres ressources :</i>				
17	Dettes rattachées à des participations (2)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières (sauf 271, 272, 273 et 2708)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
070	Annulations de mandats sur exercices clos (3)				
	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>		16 988,00 €	98 489,10 €	98 493,74 €
	<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>		229 280,33 €	8 000,00 €	0,00 €
	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT</b>		246 248,33 €	106 489,10 €	98 493,74 €

N° de comptes	Emplois		Réel N-2	Anticipé ou réel N-1 (1)	Exercice N
	Libellés				
	Insuffisance d'auto-financement		183 912,06 €		
10	Fonds propres et réserves - Réduction (sauf 109) (2)				
	<i>Titre 1. Remboursement des dettes financières :</i>				
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165(2))	16 589,15 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus (remboursements aux usagers) (2)	16 589,15 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
17	Dettes rattachées à des participations (2)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (emplois) (2)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<i>Titre 2. Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé :</i>				
20	Immobilisations incorporelles	45 747,12 €	76 489,10 €	76 489,10 €	68 493,74 €
21	Immobilisations corporelles	8 972,24 €			0,00 €
	- dont terrains	38 774,89 €	76 489,10 €	76 489,10 €	68 493,74 €
	- dont agencements de terrains				
	- dont constructions	21 048,01 €	71 489,10 €	71 489,10 €	68 493,74 €
	- dont installations techniques, matériel et outillage	17 726,87 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
	- dont autres immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières (sauf 2708)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<i>Titre 3. Autres emplois :</i>				
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)				
071	Amortissement de titres sur exercices clos (3)				
	<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>		246 248,33 €	106 489,10 €	98 493,74 €
	<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>		0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT</b>		246 248,33 €	106 489,10 €	98 493,74 €

(1) : Anticipé pour les EPFD établis au 31 octobre N-1  
 (2) : ESSMS privés seulement  
 (3) : ESSMS publics seulement

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Rapport de la Vice-Présidente

Objet : **Budget Primitif 2024 du CCAS - Budget Principal**

**Rapport : 13 octobre 2023 - 001**

**DEL-23-0201**

Mesdames, Messieurs,

Lors du Conseil d'Administration du 22 septembre 2023, les membres du Conseil d'Administration ont débattu des orientations budgétaires pour le CCAS pour l'exercice 2024.

A partir des objectifs exposés, lors de cette séance, un projet de budget principal primitif pour l'exercice 2024 a été élaboré et est soumis à l'adoption du Conseil d'Administration en vertu de l'article L1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le projet de Budget Primitif de l'exercice 2024 du budget principal est présenté par la Vice-Présidente, conformément au document joint à la présente délibération.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

**Budget Primitif 2024 du CCAS - Budget Principal**

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Après avoir entendu le rapport, relatif au Budget Primitif du Budget Principal du CCAS ainsi que les explications en réponse aux questions qui lui sont posées d'une part, et considérant d'autre part que les sommes prévues tant en recettes qu'en dépenses sont justifiées pour la bonne marche du Centre Communal d'Action Sociale,

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

**ARTICLE UNIQUE** : Le Budget Primitif du Budget Principal du CCAS pour l'exercice 2024 est arrêté conformément aux documents en annexes à la présente délibération, détaillé par comptes pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE

---

**Extrait des Registres  
des Délibérations du Conseil d'Administration**

---

**Séance du 13 octobre 2023**

**001 - Budget Primitif 2024 du CCAS - Budget Principal - DEL-23-0201**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel ROUGE.

Etaient présents :

Madame Aminna ABDOULLAH  
Madame Ginette ARIAS  
Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA  
Madame Danielle CHARRAS  
Monsieur Henri DE LAGOUTINE  
Monsieur Marc GAUBERT  
Madame Isabelle HARDY  
Madame Marine LEFEVRE  
Madame Julienne MUKABUCYANA  
Monsieur Daniel ROUGE  
Madame Nadia SOUSSI

Etaient excusés ou absents :

Madame Hèlène BARROU  
Madame Catherine COUSERGUE  
Madame Caroline HONVAULT  
Madame Catherine MAILLARD  
Monsieur Jean-Luc MOUDENC  
Monsieur François VELLAS

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]**

Déposé au contrôle de légalité le : 26/10/2023

Affiché le : 27/10/2023



# BUDGET PREVISIONNEL - EPRD - BUDGET ANNEXE

EXERCICE 2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE

2, BIS RUE DE BELFORT  
31000-TOULOUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 13/10/2023

Délibération N° Du 13/10/2023

Transmise le :

Approuvée le :

LA VICE PRESIDENTE

MAROUA BOUZAZIDA SYLLA



SIGNATURES DES ADMINISTRATEURS





Raison sociale :  
FINISS ET :

BP 2024 du budget annexe ESMS  
310783022

Compte de résultat prévisionnel principal annexe non soumis à l'obligation d'équilibre

Présentation des charges :

GROUPE I : CHARGES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE		Real N-2	Anticipé ou réel N-1 (1)	Exercice N
ACHATS				
601/602/603	Achats stockés et variation des stocks	0,00 €	0,00 €	0,00 €
606	Achats non stockés de matières et fournitures	2 439 361,78 €	2 719 562,28 €	2 874 266,30 €
607	Achats de marchandises	0,00 €	0,00 €	0,00 €
709	Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
713	Variation des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)	0,00 €	0,00 €	0,00 €

SERVICES EXTERIEURS		Real N-2	Anticipé ou réel N-1 (1)	Exercice N
6111	Sous-traitance: prestations à caractère médical	224 563,11 €	103 024,63 €	103 676,40 €
6112	Sous-traitance: prestations à caractère médico-social	3 180,00 €	11 010,00 €	11 010,00 €
6118	Sous-traitance: autres prestations de service	0,00 €	0,00 €	0,00 €

AUTRES SERVICES EXTERIEURS		Real N-2	Anticipé ou réel N-1 (1)	Exercice N
624	Transports de biens, d'usagers et transports collectifs du personnel (autres que L2/22)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
622	Transports d'usagers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
625	Déplacements, missions et réceptions	161,45 €	100,00 €	100,00 €
626	Frais postaux et frais de télécommunications	34 022,05 €	49 506,40 €	51 506,40 €
6281	Prestations de blanchissage à l'extérieur	484 664,13 €	592 107,32 €	592 764,25 €
6282	Prestations d'alimentation à l'extérieur	405 175,57 €	428 000,00 €	428 000,00 €
6283	Prestations de nettoyage à l'extérieur	105 358,24 €	108 800,00 €	108 800,00 €
6284	Prestations d'informaticque à l'extérieur	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6287/6288	Divers - Remboursements de frais et autres	322 046,85 €	335 118,00 €	352 486,00 €
<b>TOTAL GROUPE I</b>		<b>4 019 633,18 €</b>	<b>4 347 248,61 €</b>	<b>4 532 609,35 €</b>

GROUPE II : CHARGES AFFERENTES AU PERSONNEL

GROUPE II : CHARGES AFFERENTES AU PERSONNEL		Real N-2	Anticipé ou réel N-1 (1)	Exercice N
631	Personnel extérieur à l'établissement	1 187 282,68 €	963 582,97 €	1 086 195,40 €
632	Remunérations d'intermédiaires et honoraires	573,20 €	0,00 €	0,00 €
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)	0,00 €	51 508,32 €	51 508,32 €
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	486 571,12 €	1 655 960,05 €	1 655 960,05 €
641	Rémunérations du personnel non médical	14 165 077,06 €	12 895 142,39 €	13 425 967,16 €
642	Rémunérations du personnel médical	98 701,46 €	320 128,03 €	320 128,03 €
643	Rémunération du personnel handicapé	0,00 €	0,00 €	0,00 €
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	5 192 750,37 €	4 536 134,09 €	4 532 328,31 €
646	Pensions handicapées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
647	Autres charges sociales	250 078,20 €	177 912,58 €	177 912,58 €
648	Autres charges de personnel	210,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL GROUPE II</b>		<b>21 381 244,09 €</b>	<b>20 600 338,43 €</b>	<b>21 249 999,85 €</b>

(1) : Anticipé pour les EPRD établis avant la clôture de l'exercice N-1.



**GRUPE III : CHARGES AFFERENTES A LA STRUCTURE**

	Réel N-2	Anticipé ou réel N-1	Exercice N
612	Redevances de crédit-bail	0,00 €	0,00 €
613	Locations	18 247,31 €	35 893,00 €
614	Charges locatives et de copropriété	0,00 €	0,00 €
615	Entretien et réparations	310 004,60 €	422 809,61 €
616	Primes d'assurances	575 160,27 €	613 293,61 €
617	Etudes et recherches	0,00 €	0,00 €
618	Divers	3 121,72 €	5 050,00 €
623	Information, publications, relations publiques	0,00 €	500,00 €
627	Services bancaires et assimilés	3 800,21 €	0,00 €
635	Autres impôts taxes et versements assimilés (administration des impôts)	2 400,00 €	1 400,00 €
637	Autres impôts taxes et versements assimilés (autres organismes)	10 930,00 €	6 640,00 €

**AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**

651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires	0,00 €	0,00 €
653	Contribution versée au groupement hospitalier de territoire	0,00 €	0,00 €
654	Perles sur créances irrécouvrables	10 872,95 €	0,00 €
655	Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	0,00 €	0,00 €
657	Subventions	0,00 €	0,00 €
658	Charges diverses de gestion courante	0,00 €	0,00 €

**CHARGES FINANCIERES**

56	Charges financières	466 307,30 €	661 325,18 €
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	80,00 €	22 074,80 €
673	Titres annulés (leur exercice antérieur) (ESSMS publics)	163 199,42 €	96 510,00 €
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00 €	0,00 €
679	Autres charges exceptionnelles	69 628,15 €	0,00 €

**DONATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS, AUX PROVISIONS ET ENGAGEMENTS**

6811	Donations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	1 191 799,68 €	1 954 872,05 €	2 034 772,87 €
6812	Donations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6815	Donations aux provisions des charges d'exploitation	209 916,00 €	0,00 €	0,00 €
6816	Donations aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6817	Donations aux dépréciations des actifs circulants	0,00 €	0,00 €	0,00 €
686	Donations aux amortissements, dépréciations et provisions : charges financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6871	Donations aux amortissements exceptionnels des immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68725	Donations aux amortissements dérogatoires	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68741	Donations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68742	Donations aux provisions réglementées pour rattrapagelement des immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68746	Donations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'impôt (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68748	Autres donations aux provisions réglementées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6876	Donations aux dépréciations exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
689	Reports en fonds dédiés (sauf 68992 et 68995) (ESSMS privés)			
68921	Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)			
68922	Reports en fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)			
6895	Reports en fonds dédiés sur contribution financière d'autres organismes (ESSMS privés)			

<b>TOTAL GROUPE III</b>	<b>3 020 865,24 €</b>	<b>3 833 327,56 €</b>	<b>4 023 663,35 €</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>28 421 642,51 €</b>	<b>28 780 914,60 €</b>	<b>29 806 192,55 €</b>
<b>EXCEDENT PREVISIONNEL</b>	<b>748 632,23 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL PRINCIPALIANNEE</b>	<b>29 170 214,74 €</b>	<b>28 780 914,60 €</b>	<b>29 806 192,55 €</b>

Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le

ID : 031-263101230-20231013-DL46910H1-DE



Présentation des produits :

GRUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION

	Réel N-2	Anticipé ou réel N-1	Exercice N
731	0,00 €	0,00 €	0,00 €
731224/7312			
Produits à la charge de l'assurance maladie (hors EHPAD) (autres que 6/731224 et 6/7312132)			
132			
Prise en charge au titre des dispositions de l'article L.242-4 du CASF	0,00 €	0,00 €	0,00 €
732			
Produits à la charge de l'Etat	0,00 €	0,00 €	0,00 €
733			
Produits à la charge du département (hors EHPAD) (autres que 6/733222)	2 745,36 €	0,00 €	0,00 €
733222			
Produits en charge au titre des dispositions de l'article L.242-4 du CASF	0,00 €	0,00 €	0,00 €
734			
Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7351			
Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD)	10 607 026,11 €	10 424 882,61 €	10 672 296,38 €
7352			
Produits des EHPAD à la charge de l'assurance maladie	8 893 262,72 €	9 310 913,67 €	9 840 612,08 €
7353			
Produits des EHPAD à la charge du département	7 427 805,99 €	7 770 553,62 €	8 073 297,50 €
7358			
Produits des EHPAD à la charge de l'usager	110 408,32 €	0,00 €	0,00 €
738			
Produits des EHPAD à la charge d'autres financeurs	15 854,00 €	0,00 €	0,00 €
Produits à la charge d'autres financeurs			
<b>TOTAL GRUPE I</b>	<b>27 097 102,50 €</b>	<b>27 506 392,40 €</b>	<b>28 506 105,96 €</b>





GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION		Réel N-2	Anticipé ou réel N-1	Exercice N
70	Produits (autres que forfaits journaliers et participations ch-dessous : cf/78921, 70822 et 70823)	12 243,80 €	107 880,00 €	107 880,00 €
70821	Forfaits journaliers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70822	Participations des personnes handicapées prévues au 4 <sup>e</sup> alinéa de l'article L. 242-4 du CASF	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70823	Participations aux frais de repas et de transport dans les ESAT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
71	Production stockée	0,00 €	0,00 €	0,00 €
72	Production immobilisée	205 957,37 €	87 581,50 €	126 323,00 €
74	Subventions d'exploitation et participations	159 249,45 €	0,00 €	0,00 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €
603	Variation des stocks (en recettes)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
608	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats	0,00 €	0,00 €	0,00 €
609	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs	0,00 €	0,00 €	0,00 €
618	Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs	165 434,04 €	0,00 €	0,00 €
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6429	Remboursements sur rémunérations du personnel médical	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6439	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance et sur autres charges sociales	689 859,32 €	531 337,93 €	531 337,92 €
6459/68/79	Fonds de compensation des cessations anticipées déductibles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6489	Intérêts des emprunts et dettes - en recettes - (hors ESSMS publics)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6611	Intérêts des emprunts et dettes - en recettes - (hors ESSMS publics)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL GROUPE II</b>		<b>1 232 753,98 €</b>	<b>726 739,53 €</b>	<b>765 540,92 €</b>
<b>GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS, PRODUITS EXCEPTIONNELS ET PRODUITS NON ENCASSABLES</b>				
		<b>Réel N-2</b>	<b>Anticipé ou réel N-1</b>	<b>Exercice N</b>
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>				
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	920,19 €	0,00 €	0,00 €
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la échéance quadriennale (ESSMS publics)	25,74 €	96 510,00 €	96 510,00 €
775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00 €	0,00 €	0,00 €
777	Quoté-part des subventions d'investissement vites au résultat de l'exercice	59 167,00 €	218 527,67 €	218 527,67 €
778	Autres produits exceptionnels (autres que cf/7781)	27 935,33 €	0,00 €	0,00 €
7781	Quoté-part d'éléments ou fonds associatif vites au compte de résultat (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>AUTRES PRODUITS</b>				
7811	Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7815	Reprises sur provisions d'exploitation	645 194,00 €	105 935,00 €	36 611,00 €
7816	Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants	0,00 €	0,00 €	0,00 €
786	Reprises sur dépréciations et provisions (à l'exception des produits financiers)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7829	Reprises sur amortissements dérogatoires	0,00 €	0,00 €	0,00 €
78141	Reprises sur provisions réglementées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
78142	Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	147 265,00 €	97 050,00 €	88 197,00 €
78146	Reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'impôt (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
78148	Autres reprises sur provisions réglementées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7816	Reprises sur dépréciations exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
789	Utilisation des fonds dédiés et de fonds répétés (Bau cf/78921, 78922, 7895) (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
789	Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
78921	Utilisation des fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
78922	Utilisation des fonds dédiés sur ressources financières d'autres financeurs (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7895	Utilisation des fonds dédiés sur ressources financières d'autres financeurs (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
79	Transferts de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL GROUPE III</b>		<b>890 408,26 €</b>	<b>518 022,67 €</b>	<b>441 845,67 €</b>

Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le

ID : 031-263101230-20231013-DL46910H1-DE



TOTAL DES PRODUITS	29 170 274,74 €	28 751 214,60 €	29 793 492,55 €
DEFICIT PREVISIONNEL	0,00 €	29 700,00 €	12 700,00 €
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL PRINCIPAL/ANNEXE	29 170 274,74 €	28 780 914,60 €	29 806 192,55 €
Résultats antérieurs repris dans le cadre de la tarification (déficits)	15 311,90 €	0,00 €	0,00 €
Résultats antérieurs repris dans le cadre de la tarification (excédents)	152 700,00 €	29 700,00 €	12 700,00 €
<b>Ratios</b>			
Marge brute d'exploitation	1 659 152,52 €	2 197 058,37 €	2 475 009,24 €
Produits courants d'exploitation (Comptes 70 à 75 - c/709 et 713)	27 434 563,12 €	27 701 854,00 €	28 620 308,96 €
Taux de marge brute	7,14%	7,89%	8,60%
Résultat net	748 632,23 €	-29 700,00 €	-12 700,00 €
Produits comptes classes 7 - c/709 et 713	28 314 971,38 €	28 219 876,67 €	29 282 154,53 €
Taux de résultat	2,64%	-0,11%	-0,04%

Nota : Les CRPA relevant de l'article R. 314-74 du CASF (dotations non affectées et services industriels et commerciaux des établissements publics sociaux et médico-sociaux autonomes) ne peuvent être présentés qu'en équilibre ou en excédent.





Tableau de financement prévisionnel

N° de comptes	Ressources	Libellés	Réal N-2		Anticipé ou réel N-1		Exercice N
			Réel N-2	Anticipé ou réel N-1 (1)	Réel N-2	Anticipé ou réel N-1 (1)	
	Capacité d'autofinancement		1 235 720,91 €	1 519 659,39 €	1 676 737,20 €		
	<i>Titre 1 : Augmentation des capitaux propres :</i>		1 22 524,53 €	1 634 219,96 €	1 80 188,43 €		
10	Fonds associés, Apports, dotations et réserves (ESSMS publics) / Fonds propres et réserves (ESSMS privés) - (sauf compte 106)		39 076,35 €	1 004 219,96 €	1 80 188,42 €		
13	Subventions d'investissement (sauf 139)		103 744,18 €	0,00 €	0,00 €		
16	<i>Titre 2 : Augmentation des dettes financières :</i>		59 116,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €		
165	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165 (2))		0,00 €	0,00 €	0,00 €		
	Dépôts et cautionnements reçus (2)		59 116,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €		
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (ressources) (2)		0,00 €	0,00 €	0,00 €		
	<i>Titre 3 : Autres ressources :</i>		0,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €		
17	Dettes rattachées à des participations (2)		0,00 €	0,00 €	0,00 €		
27	Autres immobilisations financières (sauf 271, 272, 273 et 2768)		0,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €		
775	Produits des cessions d'éléments d'actif		0,00 €	0,00 €	0,00 €		
070	Annulations de mandats sur exercices clos (3)		0,00 €	0,00 €	0,00 €		
	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>		<b>1 500 657,44 €</b>	<b>2 641 879,35 €</b>	<b>1 990 925,63 €</b>		
	<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>		<b>578 605,99 €</b>	<b>29 700,00 €</b>	<b>12 700,00 €</b>		
	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT</b>		<b>2 079 263,43 €</b>	<b>2 671 579,35 €</b>	<b>1 993 625,63 €</b>		
<b>Emplois</b>							
		Libellés	Réel N-2	Anticipé ou réel N-1 (1)	Exercice N		
			0,00 €				
		Inefficacité d'autofinancement					
10	Fonds propres et réserves - Réduction (sauf 106) (2)		1 231 012,02 €	1 304 210,24 €	1 304 210,28 €		
	<i>Titre 1 : Remboursement des dettes financières :</i>		1 184 210,26 €	1 184 210,24 €	1 184 210,28 €		
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 166(2))		46 801,76 €	120 000,00 €	120 000,00 €		
17	Dépôts et cautionnements reçus (remboursements aux usagers) (2)		0,00 €	0,00 €	0,00 €		
	Dettes rattachées à des participations (2)		0,00 €	0,00 €	0,00 €		
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (emplois) (2)		848 251,51 €	1 387 369,11 €	689 418,35 €		
	<i>Titre 2 : Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé :</i>		20 342,24 €	100 000,00 €	100 000,00 €		
20	Immobilisations incorporelles		790 436,89 €	610 637,45 €	685 415,35 €		
21	Immobilisations corporelles		0,00 €				
	- dont terrains						
	- dont agencements de terrains						
	- dont constructions		566 150,68 €	604 637,45 €	679 415,35 €		
	- dont installations techniques, matériel et outillage		141 015,99 €	6 000,00 €	6 000,00 €		
	- dont autres immobilisations corporelles		83 270,62 €	0,00 €	0,00 €		
23	Immobilisations en cours		37 472,28 €	652 731,95 €	0,00 €		
25	Participations et créances rattachées à des participations		0,00 €	0,00 €	0,00 €		
27	Autres immobilisations financières (sauf 2768)		0,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €		
	<i>Titres 3 : Autres emplois :</i>						
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)						
071	Annulation de titres sur exercices clos (3)						
	<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>		<b>2 079 263,43 €</b>	<b>2 671 579,35 €</b>	<b>1 993 625,63 €</b>		
	<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		
	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT</b>		<b>2 079 263,43 €</b>	<b>2 671 579,35 €</b>	<b>1 993 625,63 €</b>		

(1) : Anticipé pour les EPFD établis au 31 octobre N-1  
 (2) : ESSMS privés seulement  
 (3) : ESSMS publics seulement



**CENTRE TOULOUSAIN DES MAISONS DE RETRAITE**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Rapport de la Vice-Présidente

Objet : **Budget Prévisionnel du CTMR - Année 2024**

**Rapport : 13 octobre 2023 - 002**

**DEL-23-0200**

Mesdames, Messieurs,

Lors du Conseil d'Administration du 22 septembre 2023, les membres du Conseil d'Administration ont débattu des orientations budgétaires concernant le CTMR pour l'exercice 2024.

De plus, le Centre Toulousain des Maisons de Retraite, qui est gestionnaire d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux, doit approuver le budget prévisionnel 2024 au plus tard le 31 octobre de l'année précédant l'exercice concerné.

A partir des objectifs exposés, lors de cette séance, un projet de Budget Prévisionnel pour l'exercice 2024 a été élaboré.

Le projet de Budget Prévisionnel 2024 est soumis à l'adoption du Conseil d'Administration après avoir été présenté par la Vice-Présidente.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

**Budget Prévisionnel du CTMR - Année 2024**

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Après présentation par la Direction des dépenses et des recettes prévisionnelles inscrites à la section d'investissement et d'exploitation, après examen et discussion, les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

**ARTICLE 1** : Conformément aux états de développement par groupes budgétaires en dépense et en recette pour la section d'investissement et d'exploitation, les prévisions budgétaires 2024 du CTMR s'établissent conformément au document joint en annexe à la présente délibération.

**ARTICLE 2** : Le Conseil d'Administration adopte le Budget Prévisionnel du CTMR, pour l'année 2024.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAI DA SYLLA

CENTRE TOULOUSAIN DES MAISONS DE RETRAITE

---

**Extrait des Registres  
des Délibérations du Conseil d'Administration**

---

**Séance du 13 octobre 2023**

**002 - Budget Prévisionnel du CTMR - Année 2024 - DEL-23-0200**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel ROUGE.

Etaient présents :

Madame Aminna ABDOULLAH  
Madame Ginette ARIAS  
Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA  
Madame Danielle CHARRAS  
Monsieur Henri DE LAGOUTINE  
Monsieur Marc GAUBERT  
Madame Isabelle HARDY  
Madame Marine LEFEVRE  
Madame Julienne MUKABUCYANA  
Monsieur Daniel ROUGE  
Madame Nadia SOUSSI

Etaient excusés ou absents :

Madame Hèlène BARROU  
Madame Catherine COUSERGUE  
Madame Caroline HONVAULT  
Madame Catherine MAILLARD  
Monsieur Jean-Luc MOUDENC  
Monsieur François VELLAS

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]**

Déposé au contrôle de légalité le :

Affiché le :

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Rapport de la Vice-Présidente

Objet : **Budget Prévisionnel du Budget Annexe ESMS - Exercice 2024**

**Rapport : 13 octobre 2023 - 008**

**DEL-23-0199**

Mesdames, Messieurs,

Lors du Conseil d'Administration du 22 septembre 2023, les membres du Conseil d'Administration ont débattu des orientations budgétaires concernant le budget annexe ESMS du CCAS pour l'exercice 2024.

Le CCAS de la ville de Toulouse, qui est gestionnaire d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux, doit approuver le budget annexe prévisionnel au plus tard le 31 octobre de l'année précédant l'exercice concerné.

A partir des objectifs exposés, lors de cette séance, un projet de budget annexe prévisionnel pour l'exercice 2024 a été élaboré.

La loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, prévoit que les établissements qui composent un même Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) doivent être gérés au sein d'un même budget annexe. En 2024, un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens doit être signé pour les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes du CCAS et les centres d'hébergement temporaire du CCAS.

Par conséquent, les prévisions budgétaires 2024 du budget annexe ESMS sont les prévisions budgétaires des établissements suivants :

- EHPAD Les Fontaines
- EHPAD Le Repos
- EHPAD Gaubert
- EHPAD Françoise de Veyrinas
- EHPAD Louis Douste-Blazy
- EHPAD Les Minimes
- EHPAD Saint Exupéry
- CHT Le Repos
- CHT Olivier

Au vu de ces éléments, le projet prévisionnel 2024 est soumis à l'adoption du Conseil d'Administration après avoir été présenté par la Vice-Présidente.

Le budget annexe prévisionnel 2024 détaillé du CCAS est joint à la présente délibération.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.



**Budget Prévisionnel du Budget Annexe ESMS - Exercice 2024**

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Après présentation par la Direction des dépenses et des recettes prévisionnelles inscrites à la section d'investissement et d'exploitation,

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

**ARTICLE 1** : Conformément aux états de développement par groupes budgétaires en dépense et en recette pour la section d'investissement et d'exploitation, les prévisions budgétaires 2024 du Budget Annexe ESMS du CCAS s'établissent conformément au document joint à la présente délibération.

**ARTICLE 2** : Le Conseil d'Administration adopte le budget annexe ESMS prévisionnel du CCAS, pour l'année 2024.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA

**Extrait des Registres  
des Délibérations du Conseil d'Administration**

---

**Séance du 13 octobre 2023**

**008 - Budget Prévisionnel du Budget Annexe ESMS - Exercice 2024 - DEL-23-0199**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel ROUGE.

Etaient présents :

Madame Aminna ABDOULLAH  
Madame Ginette ARIAS  
Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA  
Madame Danielle CHARRAS  
Monsieur Henri DE LAGOUTINE  
Monsieur Marc GAUBERT  
Madame Isabelle HARDY  
Madame Marine LEFEVRE  
Madame Julienne MUKABUCYANA  
Monsieur Daniel ROUGE  
Madame Nadia SOUSSI

Etaient excusés ou absents :

Madame Hèlène BARROU  
Madame Catherine COUSERGUE  
Madame Caroline HONVAULT  
Madame Catherine MAILLARD  
Monsieur Jean-Luc MOUDENC  
Monsieur François VELLAS

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]**

Déposé au contrôle de légalité le : 26/10/2023

Affiché le : 27/10/2023

Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le

ID : 031-263101230-20231013-DL46909H1-DE



## AIDES et PARTICIPATIONS à L'HERBERGEMENT CHRS MAISON ALLEES 2024

### PERSONNE ISOLEE

REVENUS	0	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	>240
Aide du CHRS	240	230	220	210	200	190	180	170	160	150	140	130	120	110	100	90	80	70	60	50	40	30	20	10	0	0

### ADULTE AVEC UN ENFANT

REVENUS	0	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250
Aide du CHRS	365	355	345	335	325	315	305	295	285	275	265	255	245	235	225	215	205	195	185	175	165	155	145	135	125	115

REVENUS	260	270	280	290	300	310	320	330	340	350	360	370	>370
Aide du CHRS	105	95	85	75	65	55	45	35	25	15	5	0	0

### ADULTE AVEC DEUX ENFANTS

REVENUS	0	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250
Aide du CHRS	480	470	460	450	440	430	420	410	400	390	380	370	360	350	340	330	320	310	300	290	280	270	260	250	240	230

REVENUS	260	270	280	290	300	310	320	330	340	350	360	370	380	390	400	410	420	430	440	450	460	470	480	>480
Aide du CHRS	220	210	200	190	180	170	160	150	140	130	120	110	100	90	80	70	60	50	40	30	20	10	0	0